

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

**SOMMAIRE :** Problèmes actuels de la zone franc, par G. Leduc — Evolution récente de la situation économique de la Belgique — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Graphiques de la situation économique de la Belgique — Statistiques.

## PROBLEMES ACTUELS DE LA ZONE FRANC

par Gaston LEDUC,

Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris.

### INTRODUCTION

D'assez fortes secousses ont ébranlé, ces derniers temps, l'édifice complexe que représente la zone franc. Cet ensemble, laborieusement constitué au cours des quelque vingt années qui se sont écoulées depuis le second abandon de la convertibilité-or du franc à taux fixe en octobre 1936, a même subi des transformations qui n'ont pas toujours obtenu l'attention qu'elles méritent. Aux yeux de certains, il passe pour inachevé. Il y aurait donc lieu de le compléter, surtout si, comme l'affirment des voix autorisées, la seule manière d'assurer la transformation, sur la base nouvelle de coopérations librement consenties, des ensembles politiques que constituèrent jadis les métropoles et leurs dépendances d'outre-mer, serait de donner prééminence aux problèmes économiques et d'utiliser à cette fin le ciment monétaire, préconisé comme le plus solide.

D'autres, par contre, s'interrogent sur son efficacité. L'obtention des droits d'exercice de la souveraineté monétaire dans les pays parvenus à l'indépendance n'a pas conduit à des prises de position similaires sur le point de savoir s'il convenait ou non de demeurer dans la zone.

Et ce n'est pas seulement dans l'Outre-mer que des hésitations se manifestent parfois, mais dans la vieille Métropole tout aussi bien. La question de savoir si la France n'aurait pas intérêt à renoncer à l'honneur de diriger un ensemble monétaire qui engendrerait pour elle plus de charges que de pro-

fits, est aujourd'hui soulevée, trouve des avocats éloquents et convaincus et fait écho à certaines préoccupations qui sont également ressenties Outre-Manche.

Il n'est donc pas inutile de se pencher sur ces questions. Les propos qui vont suivre n'ont certes pas pour but de retracer toute l'histoire de la zone ni d'analyser par le menu les différents problèmes auxquels se sont heurtés tant sa constitution que son fonctionnement. Nous n'insisterons que sur les phases les plus récentes de cette histoire, en distinguant, pour la commodité de l'exposé, ce qui touche à l'organisation de la zone de ce qui se rapporte à son fonctionnement proprement dit. Nous risquerons, pour terminer, quelques vues d'avenir, ne serait-ce que pour nous permettre de juger du degré d'exactitude de l'affirmation récente d'un auteur selon laquelle, par-delà l'Empire périmé et une Union Française voulue par le législateur constituant d'octobre 1946, mais qui n'a jamais pu réellement voir le jour, ce serait la zone franc qui constituerait « la réalité d'aujourd'hui et probablement davantage encore celle de demain » (1).

(1) Cfr. René de Saint-Légier, « La zone franc - Mécanismes, problèmes internationaux », *Annuaire français de droit international*, 1956, pp. 260-278. L'étude la plus complète sur la zone franc est celle qui a été effectuée par une équipe de spécialistes sous la direction de Fr. Bloch-Lainé et publiée aux Presses Universitaires de France en 1956 dans la collection de la Bibliothèque de la science économique. Nous renvoyons une fois pour toutes à cet ouvrage, ainsi qu'à notre Cours de doctorat de l'année 1956-1957 sur *Les problèmes monétaires et bancaires dans les Pays d'outre-mer*, édité sous forme ronéotypée aux Cours de droit.

## I. — LA COMPOSITION DE LA ZONE ET SES MODIFICATIONS

### A. Les pays participants.

La composition de la zone a subi d'assez notables modifications au cours de son histoire ou plutôt depuis sa reconstitution à la suite des événements politiques de 1944-1945. D'une manière générale, son étendue géographico-politique s'est rétrécie, sauf le cas particulier de Djibouti (1), comme conséquence des changements intervenus dans les rapports entre la France et les pays en cause.

Ce furent d'abord les cas du Liban en 1948 et de la Syrie en 1949. La liquidation de leurs relations financières et monétaires avec la France fut assez laborieuse, mais se termina par deux accords (2).

Ce furent ensuite ceux des Etats qui succédèrent à l'ancienne Fédération indochinoise en 1954. La situation, en ce qui les concerne, est, à vrai dire, assez confuse, sauf pour le Viêt-Nam-Nord qui, du fait de son ralliement au monde communiste, a pratiquement rompu toutes relations commerciales et financières avec la France. Pour les trois autres Etats, à savoir le Viêt-Nam-Sud, le Cambodge et le Laos, la communauté monétaire qui avait été établie entre eux par les soins de la France, n'a pas survécu à l'exercice de ses responsabilités politiques en Extrême-Orient, tout comme la chose s'était produite au Levant, quelques années plus tôt, avec la liquidation du régime des intérêts communs syro-libanais.

Trois monnaies nouvelles ont donc vu le jour à la suite d'un protocole signé le 29 décembre 1954, avec, comme unités respectives, la piastre au Viêt-Nam-Sud, le riel au Cambodge, le kip au Laos. En ce qui concerne leurs relations avec la zone franc, elles n'ont fait l'objet d'un accord spécial qu'avec le Viêt-Nam, lequel se hâta bientôt de le dénoncer. Bien que certaines opérations de ces trois pays avec l'extérieur transitent encore par les marchés des changes de Paris, il ne paraît plus possible de considérer l'Indochine comme incluse dans la zone franc (3).

(1) Le « franc de Djibouti », rattaché au dollar, donc situé hors zone franc, a été créé en 1949 pour des raisons tenant à la situation géographique particulière de la Côte française des Somalis. Les résultats de cette création ne sont pas très convaincants. Voir à ce sujet les développements de notre Cours de doctorat, Année 1955-1956 (Edition ronéotypée-Paris-Les Cours de droit).

(2) On pourra se reporter à l'étude que nous avons consacrée au premier de ces accords (Liban) dans la *Revue de science et de législation financières*, 1949.

(3) Cfr. à ce sujet la « note sur les Etats d'Indochine » figurant à l'Annexe I de l'ouvrage précité sur la zone franc de Fr. Bloch-Lainé et autres (pp. 495-500). Cette note fait mention des disciplines qu'eût imposées au Viêt-Nam son appartenance à la zone franc et qui sont effectivement caractéristiques d'une telle association d'intérêts, à savoir :

a) définition de la monnaie locale (piastre) par rapport à la monnaie directrice (franc), la parité restant librement déterminée par le gouvernement local;

b) adoption d'une réglementation locale des changes s'inspirant des principes fondamentaux de la réglementation française;

Les plus récentes modifications intervenues dans la composition territoriale de la zone concernent d'une part, l'ex-territoire de la Sarre et, d'autre part, la Tunisie et le Maroc.

Pour le premier de ces pays, il s'agit d'un retrait à terme, fixé à la date du 31 décembre 1959 par les dispositions du Traité franco-allemand du 27 octobre 1956. Cette perspective ne nécessite pas de commentaires spéciaux.

Par contre, les cas des deux anciens protectorats d'Afrique du Nord appellent quelques explications.

Pour la Tunisie, les principes et modalités de son appartenance à la zone franc ont été fixés dans la Convention économique et financière franco-tunisienne conclue le 3 juin 1955, c'est-à-dire à une date antérieure à la reconnaissance de sa souveraineté externe, intervenue par le protocole d'accord du 20 mars 1956. Il n'est pas question de détailler ici les termes de cette convention, dont le gouvernement de Tunis a d'ailleurs demandé la révision à plusieurs reprises. La principale de ces demandes concerne la création d'un Institut d'émission proprement tunisien, alors que la gestion de la monnaie fiduciaire tunisienne se trouve encore assurée par la Banque de l'Algérie et de la Tunisie, nationalisée en 1946 et réorganisée par une loi française du 12 janvier 1949, sous la dite raison sociale et dans la forme juridique d'une société interétatique, dont l'Etat Tunisien lui-même se trouve d'ailleurs posséder une quote-part du capital social.

Des raisons d'ordre juridique international rendent le cas du Maroc plus délicat. La monnaie marocaine, dont la partie fiduciaire est émise et gérée par un institut d'émission dont les statuts ont été établis par l'Acte international d'Algésiras du 7 avril 1906,

c) cession au Fonds de stabilisation des changes des devises résultant des transactions courantes, commerciales ou financières (le Viêt-Nam ayant la possibilité de racheter ces devises pour assurer notamment le financement de ses plans d'importation);

d) dépôt en compte au dit Fonds des devises provenant d'une aide extérieure (le Viêt-Nam conservant la libre disposition de ces dernières);

e) application aux règlements avec les pays étrangers des accords de paiement en vigueur avec la zone franc (sous réserve de la possibilité d'accords spéciaux avec les pays ayant avec lui des liens économiques particulièrement importants);

f) garantie de la liberté des transferts (intrazone) relatifs aux paiements courants et promesse d'assurer, dans la limite des disponibilités en avoirs extérieurs (francs), le maximum de liberté aux capitaux proprement dits.

Nous rappellerons enfin que le transfert à l'Inde de la souveraineté sur les anciens Etablissements français n'a pas eu de conséquences d'ordre monétaire, la monnaie des dits Etablissements ayant toujours été maintenue hors zone franc et rattachée à celle de l'Inde.

Mention spéciale doit être faite de la monnaie française du Condominium des Nouvelles-Hébrides, qui se trouve aussi hors zone, puisqu'elle est librement convertible en livres australiennes, mais non point dans les monnaies de la zone franc. C'est donc à tort, selon nous, que la note sur l'établissement et la présentation de la balance des paiements de l'année 1955 entre la zone franc et les pays étrangers, publiée en annexe aux Tableaux de la balance des paiements de la zone franc en 1955 (*Statistiques et Etudes Financières*, août 1956, supplément, p. 911), mentionne les Etats d'Indochine ainsi que le Condominium des Nouvelles-Hébrides parmi les pays inclus dans l'aire de la zone franc.

fait aussi partie de la zone franc et la chose a été reconnue par un protocole officiel. Un fait récent mérite même d'être signalé à cet égard : l'unification monétaire du royaume et le retrait de la peseta dans la partie qui constituait autrefois le Protectorat espagnol, ont entraîné une extension de l'aire géographique de la zone franc.

Mais les modalités de l'association monétaire du Maroc à la dite zone restent à préciser, car la Déclaration commune d'indépendance franco-marocaine du 2 mars 1956 s'est bornée, dans ce domaine, à une simple référence de principe.

Des accords commerciaux, comportant nécessairement des incidences monétaires par le biais des règlements financiers, ont déjà été conclus par le Maroc avec des pays étrangers à la zone. La France n'y a pas fait d'objections et le fait n'est pas absolument inconciliable avec le maintien de la solidarité monétaire et il est d'ailleurs assez fréquent chez les pays indépendants membres de la zone sterling. Il indique seulement la nécessité d'une certaine coordination de la politique commerciale à l'échelle de la zone.

Il convient enfin de rappeler que les dispositions de l'Acte d'Algésiras limitent encore les possibilités d'action du Maroc, du fait de l'obligation de non-discrimination. Sur le plan tarifaire, cette obligation n'a pas empêché le gouvernement marocain d'effectuer une révision complète de sa politique douanière, dès que deux accords particuliers avec l'Espagne et la Grande-Bretagne lui eurent permis de dépasser le plafond de 10 p.c. qui ne figurait pas expressément dans l'Acte d'Algésiras.

Par contre, sur le plan des contrôles quantitatifs consécutifs à l'instauration du régime du contrôle des changes, on sait qu'une interprétation sévère des implications de la fameuse règle dite de la « liberté sans inégalité » (ou encore de la « porte ouverte ») a été donnée par jugement de la Cour internationale de La Haye du 27 août 1952, à la suite d'un différend survenu avec les Etats-Unis. Les modalités de fonctionnement de la communauté monétaire s'en trouvent quelque peu faussées, puisque l'application aux relations commerciales du régime du contrôle des changes est, par essence, de nature discriminatoire. Le respect de cette décision de justice se traduit, on le sait, par l'admission au Maroc d'importations dites « sans devises » (parfois faussement dénommées « sans paiement »), ouvrant ainsi une brèche dans le dispositif d'équilibre des paiements-dollars de la zone franc (1).

(1) L'importance de ces opérations ne doit toutefois pas être exagérée. Elle ne dépasse pas quelques milliards de francs par an (l'année 1955 ayant marqué une pointe à près de 15 milliards). En fait, comme le note avec raison R. de Saint-Légier, bien que la Cour de La Haye n'ait pas estimé nécessaire de statuer sur le point de savoir si le régime du contrôle des changes (donc l'appartenance à une zone monétaire) est ou non compatible avec le régime international du Maroc, tout se passe comme si les pays tiers avaient jusqu'à présent admis sans difficulté la légitimité du contrôle des changes au Maroc (op. cit., p. 276).

Compte tenu de toutes les modifications qui viennent d'être rappelées, la composition géographico-politique actuelle de la zone franc se présente donc comme suit : trois Etats indépendants [à savoir la France, y compris la Corse, l'Algérie et les Départements dits d'outre-mer (Guadeloupe-Martinique-Guyane-Réunion), le Maroc et la Tunisie] —, puis, la Sarre (jusqu'en décembre 1959) — la principauté de Monaco — les deux Etats sous tutelle internationale (régime qui va certainement être appelé à prendre fin) du Togo (actuellement : République autonome) et du Cameroun — enfin, le groupe des Territoires dits d'outre-mer. Le statut politique actuel de ces Territoires ainsi que des deux Etats sous tutelle ne comporte pas l'exercice des attributs de souveraineté monétaire (1). On notera que pour certains de ces pays, à savoir les deux Etats sous tutelle internationale ainsi que la fraction des territoires de l'Afrique Equatoriale Française comprise dans la zone dite du Bassin conventionnel du Congo (telle qu'elle a été définie par l'Acte International de Berlin de 1885, modifié par la Convention de Saint-Germain-en-Laye de 1919), il n'est pas possible d'enfreindre, sur le plan tarifaire, les prescriptions du régime non discriminatoire dit de la « porte ouverte ». Mais, là encore, celles-ci n'ont jamais été considérées, jusqu'à présent, comme incompatibles avec la mise en vigueur des contrôles quantitatifs, dans le cadre d'une politique de « défense monétaire ».

## B. L'évolution des principes constitutifs.

On insiste à l'ordinaire sur les caractères d'extrême centralisation et d'unification de la zone franc, en dépit de la diversité profonde des situations géographiques et des statuts politiques de ses diverses parties constitutives. Le fait n'est pas douteux, dans la mesure où il exprime une étroite subordination de la gestion des intérêts généraux de la zone aux directives prises à Paris (mais non point ici, toutefois, par un organisme unique). En ce sens, il est devenu classique d'opposer zone franc à zone sterling, c'est-à-dire l'écrit au tacite, le rationnel à l'empirisme, la construction rigide à l'adaptation quasi quotidienne aux circonstances.

Ce contraste trouve, à notre sens, toute son explication dans le fait que, comme nous l'avons déjà noté, la zone franc n'a guère groupé, jusqu'à présent, autour d'une monnaie directrice que des associés dépourvus du droit d'exercer les attributs ordinaires de la souveraineté en matière monétaire. Les difficultés ne sont jamais apparues que du jour où ce droit

(1) Les Territoires d'outre-mer sont « partie intégrante de la République française », aux termes de l'actuelle Constitution. Ils comprennent : le groupe des huit territoires de l'Afrique Occidentale Française, celui des quatre territoires de l'Afrique Equatoriale Française, Madagascar et ses dépendances, l'archipel des Comores, les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon, la Nouvelle-Calédonie et dépendances, la Polynésie française.

a été obtenu, comme on l'a vu à propos des États du Levant et de ceux d'Indochine. C'est pourquoi l'expérience actuellement tentée avec le Maroc et la Tunisie sera certainement déterminante.

Or, les exigences actuelles des deux gouvernements de Tunis et de Rabat vont plutôt dans le sens d'une décentralisation ou, à tout le moins, d'une déconcentration de la zone, c'est-à-dire qu'elles visent à créer une situation quelque peu comparable à celle que les membres indépendants occupent au sein de la zone sterling (comme l'Inde par exemple). Sans mettre peut-être en cause les principes essentiels, elles tendent à introduire plus de souplesse dans leur application. Le tout est alors de savoir jusqu'où il est possible d'aller dans une telle voie, sans risquer de disloquer la zone et de ne plus en conserver que la caricature.

Examinons les choses d'un peu plus près. Quels sont ces « principes essentiels » et comment serait-il possible de les assouplir ?

Nous distinguerons, pour plus de clarté, ceux qui concernent les relations internes des membres entre eux de ceux qui se rapportent aux rapports de la zone avec le monde extérieur.

#### a) *Les relations intérieures.*

I. — Le premier groupe soulève trois séries de problèmes : ceux qui ont trait aux pouvoirs de définir les éléments de base des régimes « nationaux » ou « territoriaux » des monnaies qui se trouvent associées au sein de la zone, ceux qui concernent les possibilités d'agir sur le volume et la composition des masses monétaires locales, ceux qui dérivent de la nécessité d'assurer la libre et réciproque intertransférabilité (1) des monnaies de la zone.

1) La définition des caractéristiques fondamentales d'un régime monétaire relève de la souveraineté politique. *Jus monetandi ossibus principum inhaeret*, proclamaient les anciens juristes. Le point en cause est de savoir s'il suffit, pour régler la question, d'accepter ou de confirmer l'appartenance à la zone monétaire. Mais qu'implique cette appartenance ? On risque ainsi de répondre à la question par la question. Le pays ou territoire en cause doit-il accepter de définir sa propre unité monétaire par rapport à celle de la monnaie-pilote (ou directrice), en l'occurrence le franc ? Il semble bien que la chose soit indispensable, du moins comme référence de départ.

(1) Nous considérerons ce terme comme synonyme de celui de « convertibilité », bien que ce dernier nous paraisse devoir plutôt être réservé pour désigner la possibilité d'échange libre contre un étalon international (or) ou une monnaie susceptible de remplir une telle fonction (dollar). Comme le fait remarquer à juste titre J. de Saily dans son ouvrage récent sur *La zone sterling* (Paris, Colin, 1957, p. 115) : « la transférabilité ne se confondrait avec la convertibilité que si elle était étendue à toutes les monnaies, même les plus rares ; alors en effet, la possibilité d'échanger librement la monnaie considérée contre le dollar rendrait, en fait, cette monnaie convertible en or ou en dollar ».

Mais une telle définition signifierait-elle que la parité ainsi fixée ne pourrait être modifiée sans accord préalable des deux parties, notamment au cas où les parités officielles de change de la monnaie principale (de référence) par rapport aux monnaies hors zone (et notamment par rapport au dollar) viendraient à être changées par décision des seules autorités françaises, ainsi qu'il a été procédé à plusieurs reprises depuis la guerre et, récemment encore, à l'occasion de l'« opération 20 % » ?

Il n'est peut-être pas nécessaire d'aller jusque là. L'appartenance à la zone n'est pas incompatible avec des changements de la parité officielle de la monnaie associée par rapport à la monnaie-pilote. Mais il faut assurément tenir compte de l'aspect psychologique des choses. La logique voudrait que toutes décisions à prendre sur le sort de la monnaie principale elle-même ne fussent mises à exécution qu'après accord de toutes les autorités intéressées à la gestion de la zone. Mais il faut bien reconnaître que la chose est pratiquement impossible à réaliser, car les réformes monétaires exigent le secret dans la décision et l'extrême rapidité dans l'exécution. Ce qui avait été constaté pour la zone sterling lors de la dévaluation de la livre en septembre 1949, ne pouvait pas ne pas se reproduire pour la zone franc à l'occasion de l'« opération 20 p.c. » d'août dernier. Les gouvernements des pays associés ont bien été avisés, mais au dernier moment (et nous ne voyons vraiment pas comment il eût été possible de faire autrement). Il leur appartenait alors de décider s'ils acceptaient de suivre ou estimaient de leur intérêt de s'y refuser, comme ce fut le cas pour le Pakistan en 1949 (quitte à ce qu'il se ravise six ans plus tard) et comme envisagea de le faire le Maroc lors des événements récents (1).

(1) La parité officielle des monnaies des États d'Indochine par rapport au franc a été modifiée (avec un certain décalage de temps pour le Viêt-Nam-Sud). A ce sujet, nous rappellerons que la dévaluation de la piastre indochinoise par rapport au franc français (de 17 à 10 francs), intervenue en mai 1953, fut pratiquement décidée à Paris, après un simple avis de dernière heure communiqué au gouvernement de Saïgon.

Certains esprits estiment que le fonctionnement de la zone ne serait pas inconciliable avec l'adoption de parités mobiles de change entre les diverses monnaies de la zone.

Mais il nous semble impossible de souscrire à un tel jugement. L'entrée en jeu d'éléments spéculatifs aurait tôt fait de conduire à la dislocation de la zone et la volonté de les réduire par des systèmes d'éclusement provoquerait certainement son démantèlement.

Rappelons que la fixation du franc tunisien à la parité du franc français figure en termes exprès dans l'article premier de la Convention monétaire franco-tunisienne du 3 juin 1955. Tant que cette Convention demeurera en vigueur, toute modification de cette parité ne pourrait donc intervenir qu'après accord préalable des deux parties. En d'autres termes, la monnaie tunisienne doit épouser le sort de la monnaie française.

Nous ne rappellerons ici que pour mémoire la question dite des « francs coloniaux » (Franc C.F.A. ou des « Colonies françaises d'Afrique » et Franc C.F.P. ou des « Colonies françaises du Pacifique »). Ces « francs », définis par des parités particulières (soit aujourd'hui 2 francs métropolitains pour un franc C.F.A. et 5,50 francs métropolitains pour un franc C.F.P.) ont été créés en décembre 1945 et ont survécu depuis lors à toutes les critiques (souvent excessives ou inadéquates) dont ils ont été l'objet. Leur existence, quoi qu'on en ait dit, n'a pas provoqué l'éclatement de la zone franc, ce qui est

2) L'adhésion à la zone doit-elle comporter renonciation de la part des autorités des pays associés à conduire la gestion de leur propre monnaie de manière absolument autonome, sans accepter de contrôle quelconque, notamment sur les actes susceptibles de donner lieu à émission de monnaie locale (c'est-à-dire, pratiquement, sur la politique de crédit de l'Institut local d'émission) ?

Là encore, tout est dans la mesure. L'appartenance à la zone n'autorise point l'Etat associé à faire ce qui lui plaît dans ce domaine, sous peine de jeter le trouble dans les économies de ses partenaires. Le respect d'une certaine discipline est donc indispensable. Mais qui sera chargé de veiller à ce respect ? Dans les pays associés, on peut aller jusqu'à prétendre que ce contrôle devrait être commun et viser tout aussi bien la gestion monétaire du pays principal lui-même.

Il semble que ce soient des préoccupations de ce genre qui aient animé les intentions des promoteurs du *Comité Monétaire de la Zone Franc*, où siègent aujourd'hui, sous la présidence du Gouverneur de la Banque de France et à côté de fonctionnaires et de représentants des divers Instituts d'émission et établissements bancaires opérant à l'intérieur de la zone, un délégué officiel de chacun des gouvernements tunisien et marocain. Les textes des accords qui ont prévu cette dernière coopération, ont même qualifié cet organisme d'« organe directeur central de la politique monétaire pour l'ensemble de la zone franc ». Mais force est bien de reconnaître qu'une telle formule exprime plutôt une tendance qu'elle ne désigne une réalité, encore que la situation récente ait certainement évolué dans ce sens.

Dans le dernier état des textes réglementaires français, c'est-à-dire un décret du 3 mars 1957 n° 282, complété par cinq autres décrets relatifs, les deux premiers (numéros 283 et 284), aux conditions de fonctionnement du Comité siégeant en commission restreinte pour l'examen des affaires relatives, soit aux quatre Départements d'outre-mer, soit aux Territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo, et les trois autres (numéros 285, 286 et 287), aux conditions d'application des dispositions des décrets du 20 mai 1955 sur l'organisation du crédit et l'organisation de la profession bancaire respectivement dans les Départements d'outre-mer, les Territoires d'outre-mer et le Cameroun, enfin la République autonome du Togo, cet organisme ne se trouve détenir que des pouvoirs strictement consultatifs. Il est bien dit (article 3 du décret n° 282) que

bien une preuve que des modifications des parités de change demeurent possibles au sein de la zone.

Il se pose à leur sujet deux sortes de problèmes : les uns de nature *politique*, tenant au fait que les régimes monétaires des territoires qui sont en cause relèvent toujours de la souveraineté de l'Etat français ; les autres de caractère *économique* et qui se ramènent tous à la question de savoir s'il est aujourd'hui souhaitable et possible de supprimer ces francs et de revenir à la situation antérieure à 1940. Pour toutes sortes de raisons, que nous ne pouvons examiner ici, nous estimons qu'il n'en est rien et que le maintien du *statu quo* s'impose.

le Comité « assure la coordination des politiques suivies dans la zone en matière de monnaies et de crédit » (notons au passage la reconnaissance de la pluralité de ces « politiques »). Mais que peut-il faire à cet effet ? Le texte ci-dessus visé précise :

a) *examiner* (en séance plénière ou en commission restreinte) un certain nombre de données statistiques (évolution des masses monétaires, balances des paiements ainsi que les renseignements relatifs à la politique du crédit ;

b) *recommander* « aux gouvernements et autorités monétaires compétents toutes les mesures qui lui paraissent utiles pour assurer la stabilité monétaire et améliorer la distribution de crédit dans la zone franc, ainsi que pour développer les échanges intérieurs et extérieurs de cette zone » ;

c) *proposer* également aux autorités compétentes « toutes mesures propres à améliorer la documentation et les statistiques concernant les domaines relevant de sa compétence ».

Ces attributions relèvent donc uniquement du domaine consultatif et il nous paraît difficile qu'il puisse en être autrement. Le Comité Monétaire n'a donc point reçu délégation de souveraineté en matière monétaire. Il ne « dirige » pas une politique, mais « l'informe » tout au plus (1). Il ne paraît donc pas en état de répondre actuellement à l'espoir formulé dans l'Introduction de l'ouvrage précité de Fr. Bloch-Lainé et autres (p. 17), où l'on déclare attendre de lui « qu'il remédie à la dispersion des responsabilités et à l'absence trop fréquente de pensée directrice ».

3) La libre et réciproque intertransférabilité entre toutes les monnaies de la zone constitue bien l'un des caractères essentiels de celle-ci. Cela signifie la liberté pour tout détenteur d'avoirs monétaires dans l'une des monnaies de la zone d'obtenir, à la parité officielle du change, sans formalités ni limitations, un transfert de ses avoirs dans l'une quelconque des autres monnaies de la zone. Cette liberté — pourvu qu'elle soit toujours matériellement assurée — engendre donc une osmose parfaite entre tous les « compartiments » monétaires de la zone, ce qui peut quelquefois créer l'illusion d'une monnaie unique. Mais nous pensons que ce serait forcer la vérité que de s'exprimer ainsi. Il subsiste en effet autant de « monnaies » qu'il y a de politiques monétaires dis-

(1) Il ne jouit de pouvoirs propres de décision qu'en matière de discipline de crédit, tout au moins pour les Territoires d'outre-mer, le Cameroun, le Togo et les quatre Départements d'outre-mer. Il s'agit ici des attributions qu'exercent en France le Conseil National du Crédit et en Algérie le Conseil Algérien du Crédit. Mais de telles attributions ne concernent en rien le fonctionnement même de la zone considérée dans son ensemble.

Au demeurant, il est fort peu vraisemblable que des pouvoirs analogues lui soient conférés dans les Etats souverains de la zone. La création d'un Conseil Tunisien du Crédit a d'ailleurs été prévue par l'accord monétaire franco-tunisien de 1955 (dans son article 4). Rien n'a encore été envisagé pour le Maroc. Il faudrait alors que le Comité Monétaire de la Zone Franc devienne une sorte d'organe de coordination et de supervision de ces divers Conseils (y compris le Conseil français). Mais sa composition devrait sans doute être modifiée.

tinctes au sein de la zone, c'est-à-dire autant d'instituts d'émission jouissant d'une certaine autonomie d'action, de par leurs attributions bancaires. Ces instituts ne sont pas nécessairement obligés de calquer leurs décisions les uns sur les autres, ni même de suivre en tous points les pratiques de l'institut d'émission de la monnaie directrice de la zone. Le fait est fréquent dans la zone sterling, en raison du degré d'évolution économique déjà fort avancé de plusieurs des pays membres. Il l'est moins dans la zone franc qui rassemble autour de l'économie développée de la Métropole les économies encore attardées des Pays d'outre-mer (il n'est pas question de discuter ici des raisons de ce retard). Mais il existe néanmoins : c'est ainsi que les mesures de restriction et de renchérissement du crédit qui furent décidées par la Banque de France au cours de l'année 1957, n'ont pas été adoptées avec la même rigueur dans les divers pays et territoires d'outre-mer (pour des raisons parfaitement légitimes, à notre avis).

Pour en revenir à la liberté de transfert, il faut aussi reconnaître que, dans la pratique, certains tempéraments peuvent lui être apportés. Il en existe dans plusieurs pays de la zone sterling, tout au moins en ce qui concerne les mouvements de capitaux, et il n'a jamais été considéré que ces entorses à la règle entraînaient dislocation de la zone. Il faut pour cela, à notre avis, que ces restrictions ne présentent pas un caractère systématique. Sinon, il deviendrait difficile de parler de commune appartenance. Tel fut le cas notamment de la monnaie indochinoise pendant toute la période 1945-1954 : alors que les transferts étaient libres dans le sens France-Indochine, ils furent par contre soumis à de rigoureuses limitations dans le sens inverse. Légalement, ils n'étaient possibles que sur autorisation préalable de l'Office indochinois des changes, lequel se trouvait placé sous l'autorité directe de Paris. Cette situation isolait la monnaie en cause (nous n'ajouterons donc pas : « au sein de la zone ») (1).

Il va de soi que, pour que cette libre et réciproque transférabilité puisse être assurée, quelle que soit la situation des balances intérieures des paiements,

(1) La raison de ce cloisonnement ne résidait pas dans le désir des autorités de Saïgon de retenir sur place les disponibilités monétaires (notamment à des fins d'investissement dans l'économie locale), mais bien dans le souci des autorités de Paris d'éviter un afflux de ces liquidités dans l'économie métropolitaine, par peur de pressions inflationnistes et aussi pour ne pas épuiser complètement les avoirs-francs servant de couverture à la monnaie locale. Bien évidemment, ces pressions se produisaient sur place. D'autre part, le freinage des transferts vers la France n'était pas d'une efficacité absolue.

Le régime des transferts entre la France et les Etats indochinois n'a pas subi de modifications essentielles depuis lors : ces transferts sont toujours libres dans le sens : France - Etats d'Indochine et réglementés en sens inverse (mais pour des raisons tenant à la politique locale et non plus à des préoccupations éprouvées à Paris). Les modalités de cette réglementation sont d'ailleurs différentes d'un Etat à l'autre. Nous avons déjà signalé (ci-dessus, note 3, page 350) que, dans l'accord passé avec le Viêt-Nam-Sud, il avait été stipulé une liberté garantie des transferts pour les « paiements courants » et inscrit un engagement d'assurer le maximum de facilités pour les « mouvements de capitaux », dans la limite des « disponibilités en avoirs extérieurs ».

entre les divers membres de la zone, il faut qu'un système de crédits réciproques permette aux institutions gestionnaires des diverses monnaies en cause d'obtenir sans difficultés les fonds de contrepartie. La technique la plus couramment utilisée aujourd'hui est celle des « Comptes d'opérations » qui résultent de conventions conclues entre les instituts d'émission locaux et le Trésor (1) (d'aucuns eussent préféré la Banque de France).

Au demeurant, toute offre de francs « métropolitains » peut, en fin de compte, trouver sa contrepartie quelle qu'en soit l'importance, dans n'importe quelle monnaie « d'outre-mer », puisque tous les instituts qui y fonctionnent se trouvent tenus d'accepter ces francs en couverture de leurs propres émissions.

## b) Les rapports avec l'étranger.

II. — Venons-en maintenant aux principes régissant les rapports de la zone avec le monde extérieur. Nous en soulignerons trois points : la similitude des réglementations de change; la mise en « pool » des devises; la négociation en commun des accords de paiement.

1) L'expression « similitude » exige quelques commentaires. Ne conviendrait-il pas de parler d'« identité », sinon même d'« unité » ?

La zone, en effet, se présente comme un bloc vis-à-vis du monde extérieur. Si l'on veut éviter que des fissures ne se produisent, il convient que la réglementation des rapports de change soit la même dans toutes les parties de cet ensemble. Faute de quoi, c'est la liberté des transferts intérieurs qui se trouverait elle-même menacée.

La question ne soulève pas de difficultés tant que sont en cause des monnaies « territoriales » relevant d'une commune souveraineté de type « impérial ». Ce sont alors la législation et la réglementation édictées par les autorités métropolitaines compétentes qui sont déclarées, avec toutes adaptations nécessaires, applicables dans l'Outre-mer. Les Offices des changes de l'Outre-mer (ex-Offices coloniaux des changes) sont chargés d'une fonction d'administration courante sans pouvoir prendre d'autres initiatives que celles qui leur sont formellement concédées (2).

Mais les choses se compliquent lorsqu'il s'agit d'une coopération avec les Etats indépendants. On

(1) A l'exception toutefois de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie et de la Banque de l'Indochine (pour lesquelles le jeu du mécanisme exige, si besoin est, la réalisation d'accords particuliers d'avances.)

Sur tous ces points, nous renvoyons le lecteur aux développements présentés dans l'ouvrage précité de Fr. Bloch-Lainé et autres, pp. 362 et suivantes. Pour le Maroc, cfr. l'excellente étude de A. Marty, *Le franc marocain, monnaie satellite*, Paris, 1951.

(2) On sait qu'à l'exception de l'Afrique du Nord, ils relèvent, du point de vue administratif, de l'autorité de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer. Mais ils agissent en liaison étroite avec l'Office des changes de Paris, « qui est placé sous l'autorité administrative du Gouverneur de la Banque de France ».

peut alors imaginer que ceux-ci se soient engagés à adopter la réglementation des changes applicable en « métropole », ainsi qu'il est formellement inscrit à l'article de la Convention monétaire franco-tunisienne du 3 juin 1955. On peut aussi se contenter de la promesse « d'adopter une réglementation des changes s'inspirant des principes fondamentaux de la réglementation française », ainsi que le stipulait l'ancien accord avec le Viêt-Nam-Sud. On peut enfin faire confiance aux autorités locales, laissées libres de promulguer leur propre réglementation, leur appartenance à la zone demeurant subordonnée au respect d'un minimum de règles considérées comme essentielles. Telle est la solution généralement adoptée pour les membres *self-governing* de la zone sterling. Il est à prévoir que la zone franc connaîtra une évolution semblable. C'est ainsi que le gouvernement de Rabat, en accord d'ailleurs avec la France, vient de décider récemment une sorte de nationalisation de l'Office marocain des changes.

Une tendance similaire se manifeste en ce qui concerne les attributions des services locaux sur le plan de l'exercice pratique des contrôles quantitatifs en matière commerciale (régime des licences d'importation et d'exportation).

2) Le principe de la centralisation des réserves de devises dans une caisse commune paraît aussi ne pouvoir souffrir d'importantes dérogations. C'est cependant l'un de ceux sur lesquels les impatiences se font le plus vivement sentir, même de la part d'autorités locales non pourvues des attributs de la souveraineté monétaire. On accepte volontiers de puiser dans une bourse garnie par les autres, pourvu que l'on soit assuré de conserver pour soi ses propres gains en devises rares ! Dans ces conditions, il est aisé de prévoir un blocage rapide des opérations. Il est vrai (nous le préciserons ultérieurement) qu'aucun des Pays ou Territoires d'outre-mer inclus dans la zone franc ne se trouve à l'heure actuelle en situation d'apporteur net de devises d'une manière permanente et pour des montants notables. Dans l'ensemble, et contrairement à ce qui se passe au sein de la zone sterling avec des pays tels que le Ghana ou la Malaisie, c'est à un déficit quasi structurel de l'Outre-mer en devises étrangères (notamment en dollars) que doit faire face le Fonds de stabilisation des changes de la zone franc, gestionnaire des avoirs extérieurs (eux-mêmes fortement réduits à l'heure présente) (1).

(1) Si des difficultés venaient à se présenter du fait d'apports en devises dus à des circonstances exceptionnelles (telles qu'une aide spéciale accordée à un pays déterminé), rien n'empêcherait d'envisager un traitement particulier pour les devises ainsi obtenues. C'est ce qu'avait prévu l'accord avec le Viêt-Nam-Sud. Plusieurs exceptions de ce genre existent en zone sterling. Il faut d'ailleurs rappeler que les pays membres (*scheduled territories*) demeurent absolument libres de leurs tirages sur le pool central des devises, ce qui suppose le respect par chacun d'une discipline commune, la sanction des excès ne pouvant être que l'exclusion de la zone (comme le fait s'est produit pour l'Égypte). L'état actuel des réserves de change de la zone franc ne permet pas d'envisager un tel libéralisme.

3) Les paiements extérieurs des pays membres de la zone ne doivent pas seulement être effectués conformément à la réglementation des changes édictée pour la zone dans les conditions qui ont été définies ci-dessus. Pour un grand nombre d'entre eux, les modalités de réalisation sont définies par des accords conclus avec des pays étrangers, soit isolément, soit en groupe (par exemple la participation à l'Union Européenne de Paiements).

Il faut bien que chaque membre, même s'il jouit du plein exercice de ses droits diplomatiques, accepte de se conformer aux accords conclus pour l'ensemble de la zone (art. 6 de la Convention franco-tunisienne), sauf à réclamer une participation directe aux négociations de ces accords. La convention avec le Viêt-Nam-Sud avait bien prévu la possibilité pour ce dernier pays « de passer des accords de paiement avec les pays étrangers ayant avec lui des liens économiques particulièrement importants », mais à la condition expresse que « ceux-ci s'intègrent dans les accords de paiement plus généraux couvrant l'ensemble de la zone ».

Cette faculté et cette réserve, bien que non formulées dans des textes diplomatiques, sont d'application fréquente dans les relations extérieures des pays indépendants membres de la zone sterling.

Il semble, pour ce qui concerne la zone franc, que les initiatives récentes de la Tunisie et du Maroc dénotent une évolution dans le même sens. Comme le note avec pertinence R. de Saint-Légier (1), « le problème de la représentation de la zone franc dans les négociations économiques, financières et commerciales n'en demeure pas moins posé » et « des procédures de consultation et d'harmonisation préalables des politiques devront être définies ». Ceci est d'autant plus nécessaire que les deux États viennent d'ailleurs d'être admis, avec le plein soutien de la France, comme membres du Fonds Monétaire International et de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (2). L'appartenance à la zone franc ne leur interdit pas et de nombreux exemples empruntés au cas de la zone sterling démontrent que la chose est parfaitement réalisable. Mais il est certain, comme l'indique l'auteur déjà cité, que les compétences jusqu'à présent exercées par la France seule devront désormais être partagées entre tous les membres souverains de la zone, quoique assurément dans un souci permanent de coopération et compte tenu du rôle prépondérant tenu par la France.

## II. — LA STRUCTURE DE LA ZONE

Il nous reste maintenant à prendre une vue générale des conditions dans lesquelles fonctionne la zone et de l'importance des flux monétaires qu'elle

(1) *Op. cit.* p. 272-274.

(2) La chose est acquise pour la Tunisie, en cours pour le Maroc (avril 1958).

met en mouvement, tant dans les rapports des membres entre eux que dans leurs relations avec l'extérieur. Faute de pouvoir nous étendre longuement, nous ne rappellerons ici que les éléments essentiels de ce tableau d'ensemble (1).

#### A. Les relations intérieures.

Les premiers se rapportent aux règlements intérieurs, c'est-à-dire ceux qui mettent en cause la « France métropolitaine » d'une part et « le reste de la zone franc » d'autre part (les règlements directs entre les pays de la zone autres que la

(1) Le lecteur qui désirerait obtenir des informations plus détaillées pourrait se reporter aux rapports annuels du Comité Monétaire de la Zone Franc, dont quatre volumes ont paru jusqu'à ce jour.

France ne portent certainement que sur des montants très réduits).

Nous ne possédons malheureusement sur ces mouvements de fond que des renseignements assez fragmentaires, bien que le Comité Monétaire de la Zone Franc se soit efforcé, dans son dernier rapport annuel paru à ce jour (année 1956), de projeter quelque lumière sur la question (1).

A défaut d'une véritable balance des paiements entre la France et le reste de la zone franc, un « tableau contracté » de ces paiements a pu être établi, duquel nous extrayons les données suivantes relatives aux années 1953 et 1956 ainsi qu'au premier semestre de l'année 1957.

(1) Cfr. pp. 31 à 43 du dit Rapport.

**Tableau contracté des paiements entre la France et le reste de la zone franc**

(En milliards de francs métropolitains)

	1953 2		1956		1er semestre 1957	
	D.	R.	D.	R.	D.	R.
Opérations commerciales à l'intérieur de la zone 1 .....	642,7	366,6	604,6	421,4	351,0	231,9
Contre-valeur en francs des opérations en devises :						
opérations courantes .....	193,4	157,3	227,6	174,7	137,5	102,8
opérations en capital .....	0,9	15,8	1,2	16,5	1,4	10,9
Autres opérations invisibles réalisées par voie privée (solde)	109,0	—	326,5	—	120,8	—
Total ...	946,0	539,7	1.159,9	612,6	610,7	345,6
Solde des transferts publics .....	—	424,6	—	564,0	—	294,4
Accroissement des avoirs en francs des instituts d'émission	18,3	—	16,7	—	29,3	—
Total ...	964,3	964,3	1.176,6	1.176,6	640,0	640,0

D. = Dépenses pour les Pays d'outre-mer et recettes pour la France métropolitaine.

R. = Recettes pour les Pays d'outre-mer et dépenses pour la France.

1 Chiffres extraits des statistiques douanières des Pays d'outre-mer.

2 Les chiffres relatifs à l'année 1953 comportent des transferts avec l'Indochine qui n'ont pas été repris en 1956.

Certes, comme l'indique le rapport en question, le fait que, pour l'ensemble des règlements publics et surtout privés, ce tableau ne fasse apparaître que des *soldes*, interdit de l'interpréter comme une véritable et complète balance des paiements.

Mais quatre constatations caractéristiques peuvent être faites, dont la constance revêt un véritable caractère structurel, à savoir :

a) l'existence d'un déficit commercial global des Pays d'outre-mer sur la France (particulièrement marqué au cours des dernières années de l'appartenance de l'Indochine à la zone franc) ;

b) l'existence d'un solde également déficitaire pour les Pays d'outre-mer en ce qui concerne la contre-valeur en francs des opérations courantes sur devises. Ce solde est inférieur au précédent et se trouve compensé, dans une certaine mesure, par un solde en sens inverse sur les opérations en capital ;

c) l'existence d'un troisième solde déficitaire en ce qui concerne les « opérations invisibles ». Le rapport souligne que, selon des proportions variables d'année en année et de pays à pays, ce solde est la résultante de deux mouvements de sens con-

traire : d'une part, des transferts vers l'Outre-mer dans lesquels prédominent les apports de capitaux nécessaires au financement des investissements privés (et de certains investissements publics) ; d'autre part, des transferts (bien supérieurs aux précédents) vers la France métropolitaine, dont, en période de stabilité, les reflux de revenus constituent l'essentiel. Dans certaines limites, ces transferts de revenus sont normaux ; ils sont la conséquence inévitable de la structure des économies d'outre-mer, de l'importance relative des concours extérieurs publics et privés dont elles bénéficient, enfin de l'existence (dans l'Outre-mer) de communautés européennes plus ou moins nombreuses ;

d) enfin, le rôle absolument essentiel joué par les transferts de fonds publics de la France métropolitaine vers les Pays d'outre-mer dans l'équilibre de la balance des paiements (1). Ces transferts

(1) A ce sujet, il importe de noter que les chiffres portés au tableau ne donnent qu'une idée imparfaite du montant réel des dépenses publiques nettes de la France métropolitaine pour les Pays d'outre-mer. Celui-ci est toujours supérieur, en raison de l'existence de règlements publics par la voie privée et surtout du fait que certaines dépenses au profit des Pays d'outre-mer ne donnent pas lieu à des transferts financiers, mais à des règlements en France métropolitaine.



portent sur deux catégories d'opérations : celles qui concernent le règlement d'activités de caractère administratif, tant civil que militaire (dépenses dites de souveraineté assumées par le budget de la Métropole et dont l'importance et la variété n'ont cessé de croître au cours des années récentes); celles qui se rattachent à l'exécution des Plans de modernisation et de développement financés, dans leur quasi-totalité, par des fonds publics métropolitains, soit sous forme de dons, soit à titre de prêts. Ne pouvant ici entrer dans plus de détails sur ce dernier sujet, nous nous bornerons à rappeler que, pour l'année 1956, par exemple, le total des versements réellement effectués sur fonds publics métropolitains au titre du financement des investissements dans les Pays d'outre-mer de la zone franc, s'est élevé à 173,3 milliards de francs métropolitains, ainsi décomposés par pays bénéficiaires :

Maroc .....	19,5
Tunisie .....	5,8
Algérie .....	56,4
Pays d'outre-mer (y compris Cameroun - Togo) .....	81,1
Départements d'outre-mer .....	10,5

Total pour 1956 173,3 milliards <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le montant des crédits de paiement ouverts au titre de la même année s'élevait à 199,8 milliards de francs métropolitains. Cfr. Quatrième Rapport du Comité Monétaire de la Zone Franc, Annexe 28, p. 106.

Pour un exposé plus détaillé de la question, nous renvoyons le lecteur à notre étude sur « La politique des investissements dans l'Outre-mer », *Revue de Sciences Financières*, 1957, n° 1, pp. 94 et suivantes.

La part transférée Outre-mer de ces fonds effectivement versés se retrouve dans le solde de 564 milliards inscrit au tableau des paiements pour la dite année au titre de soldes des transferts publics. La différence, soit environ 400 milliards, représente donc les transferts effectifs nets au titre des « dépenses de souveraineté ».

Bien entendu, les données globales que nous venons de commenter dissimulent des situations fort diverses selon les Pays et Territoires en cause. Mais il ne nous est pas possible d'entrer dans un examen approfondi. On se bornera donc à souligner que, dans l'ensemble, les courants dans les deux sens sont sensiblement équilibrés, le solde des transferts publics étant compensé par les déficits (pour l'Outre-mer) des opérations commerciales et des « opérations invisibles », tant avec la France qu'avec l'extérieur de la zone (opérations en devises).

Lorsqu'il reste un solde général, celui-ci vient grossir les avoirs en francs des Instituts d'émission de l'Outre-mer, ce que nous pourrions appeler, en nous inspirant du modèle britannique, les « balances-francs » de l'Outre-mer. Mais, bien que celles-ci aient tendance à augmenter d'année en année depuis cinq ans, elles n'atteignent aujourd'hui encore que des montants relativement modestes, ainsi qu'en témoignent les données du tableau ci-après :

Les 205 milliards d'avoirs-francs concernent principalement l'Algérie et le fait s'explique par l'accroissement sensible de la circulation monétaire, gonflée

par les dépenses importantes de la Métropole, notamment au titre militaire.

### Situation des avoirs-francs des Instituts d'émission de la France d'outre-mer au 30 septembre 1957

(En milliards de francs métropolitains)

Banque de l'Algérie et de la Tunisie .....	161,2
Banque d'Etat du Maroc .....	- 8,2
Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer ...	5,4
Institut d'émission de l'Afrique Equatoriale Française et du Cameroun .....	12,5
Institut d'émission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo .....	31,6
Banque de Madagascar et des Comores .....	- 4,6
Banque de l'Indochine .....	6,9
Total ...	204,8

Partout ailleurs, les montants demeurent faibles et sont même négatifs pour le Maroc et Madagascar. Rapportés à un total de disponibilités monétaires (tant fiduciaires que scripturales) qui, pour l'ensemble des Pays d'outre-mer de la zone, n'atteignent pas 1.000 milliards de francs métropolitains, ces avoirs-francs ne représentent qu'un pourcentage de couverture assez faible. La différence est ici très sensible avec la zone sterling, dans laquelle la Grande-Bretagne apparaît comme le banquier de l'Outre-mer, dépositaire de balances-sterling fort importantes (plus de 3 milliards de livres) et, par contre, créancière à long terme du fait de ses investissements (surtout privés).

Au sein de la zone franc, la France ne fait pas figure de débitrice à court terme. Il est difficile à cet égard de dire qu'elle est le banquier de la zone. D'une façon générale, ses dettes monétaires à l'égard de l'Outre-mer ont été honorées par des fournitures de marchandises ou de services aussi bien que par des remises en devises. Quant à ses investissements, ils résultent beaucoup moins de placements privés que de dons publics, du moins depuis le changement de politique concrétisé par le lancement des Plans d'équipement, dans le cadre tracé par la loi fondamentale du 30 avril 1946, créatrice du Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social des Territoires d'outre-mer (F.I.D.E.S.).

#### B. Les rapports avec l'extérieur.

Il nous faut maintenant établir de façon sommaire la situation générale de la zone vis-à-vis du monde extérieur.

Le tableau suivant, composé à l'aide des renseignements numériques fournis par le Comité Monétaire de la Zone Franc, nous permettra de prendre cette vue d'ensemble, en comparant les résultats de 1956 à ceux de 1953.

## Situation de la zone franc vis-à-vis du monde extérieur

(En milliards de francs métropolitains)

	France métropolitaine		Pays d'outre-mer		Ensemble de la zone	
	1953 <sup>1</sup>	1956	1953	1956	1953	1956
Exportations .....	755	1.146	127	143	882	1.290
Importations .....	872	1.430	161	186	1.003	1.617
Solde commercial .....	- 117	- 284	- 34	- 43	- 151	- 327
Solde des éléments non commerciaux .....	+ 78	+ 43	- 2	- 9	+ 76	+ 34
Solde des paiements courants .....	- 39	- 241	- 36	- 52	- 75	- 293
Solde des opérations en capital .....	- 3	- 35	+ 15	+ 15	+ 12	- 20
Solde général ...	- 42	- 276	- 21	- 37	- 63	- 313

<sup>1</sup> Les chiffres relatifs à 1953 comportent des transferts avec l'Indochine qui n'ont pas été repris en 1956.

Que constatons-nous ?

a) un déficit général au titre des opérations commerciales, certes beaucoup plus accentué pour la « France métropolitaine » que pour le reste de la zone franc;

b) un solde des éléments non commerciaux légèrement excédentaire pour la France (mais insuffisant pour compenser le déficit commercial) et très légèrement déficitaire pour l'Outre-mer. Ainsi, d'une façon générale, le solde des paiements courants demeure-t-il négatif, aussi bien pour la Métropole que pour l'Outre-mer. Des éléments de couverture doivent donc être trouvés de part et d'autre. Les « opérations en capital » fournissent bien un léger appoint au titre de l'Outre-mer, mais il n'a pas été suffisant en 1956 pour compenser le déficit métropolitain.

Aussi le solde général de la balance pour la zone a-t-il accusé, au cours de cette année-là, un important déficit de 313 milliards de francs.

La situation s'est encore aggravée au cours de l'année suivante et les éléments déjà connus relatifs au premier semestre de 1957 accusent un déficit de 259 milliards de francs pour la France, renforcé par un déficit de 28 milliards pour le reste de la zone, soit au total 287 milliards de francs (sur la base de 350 francs pour un dollar monnaie de compte).

Il n'est pas dans notre intention d'examiner la situation territoire par territoire, pas plus que dans ses rapports avec les différentes catégories de pays étrangers, ni encore en ce qui concerne les différentes sortes d'opérations en cause.

Dans l'ensemble, cette crise aiguë que subit à l'heure actuelle la zone franc, et dont l'analyse exigerait une autre étude que celle-ci, nous permet de faire trois constatations :

a) l'élément le plus grave de la situation réside dans l'existence d'un déficit commercial que ne compensent ni le solde des éléments non commerciaux, ni celui (d'ailleurs négatif pour 1956) des opérations en capital;

b) l'Outre-mer n'est pas un apporteur net en devises, contrairement à ce que l'on avait espéré au moment où furent lancés les Plans de développement financés à fonds perdus par la Métropole. La

situation est donc une fois de plus, à cet égard, bien différente de celle de la zone sterling (1);

c) les réserves de change du pool des devises de la zone sont aujourd'hui relativement faibles, si l'on fait abstraction de ce qui subsiste dans l'encaisse-or de la Banque de France, soit 201 milliards (comptabilisés au cours de 350 francs pour 1 dollar).

Certes, les faibles avoirs qui subsistent encore ne sont frappés d'aucune exigibilité immédiate et la situation de la zone franc sur ce point est encore différente de celle de la zone sterling. Mais il serait préférable que leur montant puisse être accru de façon sensible.

### III. — PERSPECTIVES ET CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Il nous reste maintenant, en guise de conclusion, à risquer quelques vues d'avenir, après toutefois un léger retour sur ce passé tout récent. Ce passé concerne l'« opération dite 20 % », réalisée l'année dernière, et ses conséquences. Cette « opération », on l'a vu, a dû être finalement étendue à toutes les transactions avec l'étranger et à l'ensemble des pays et territoires de la zone franc. Elle avait pour but de réduire le déséquilibre de la zone en corrigeant, au moins dans une large mesure, les écarts affectant, à l'ancienne parité de change, entre la zone et l'extérieur, les prix d'un très grand nombre de biens et de services. Il semble bien que ce but n'a pas été atteint, pour la simple raison que la hausse des prix n'a pu être stoppée à l'intérieur de la zone et que les décalages, un instant réduits, n'ont pas tardé à reparaitre. De sorte que l'accroissement du

(1) Il est à peine besoin de souligner que la position des divers pays est assez différente, soit d'un point de vue global, soit dans leur situation respective vis-à-vis des principaux groupes de monnaies étrangères (dollar - sterling - zone U.E.P. autre que sterling - autres pays). D'une façon générale, les trois pays d'Afrique du Nord sont créditeurs en sterling et débiteurs avec le reste du monde, tandis que l'Afrique Occidentale Française (surtout la Côte-d'Ivoire), le Togo, le Cameroun et Madagascar sont créditeurs en dollars. Les autres pays membres sont débiteurs nets en toutes devises.

produit des exportations n'a pas été, de loin, aussi important qu'on l'espérait et, en sens opposé, l'effet de la mesure sur les importations semble avoir été encore plus faible. Cela signifie qu'une portion trop forte du produit global de l'activité des divers membres de la zone est consommée à l'intérieur de la zone même et que celle-ci n'assurera sa croissance équilibrée à long terme, à moins de concours extérieurs, qu'en développant ses exportations (1).

Cela étant, comment apparaît la zone à l'heure actuelle (printemps de 1958) et dans quel sens peut-on prévoir son évolution au cours des années à venir? Nous insisterons sur quatre points :

1) Certes, la zone franc se présente bien à l'heure actuelle sous l'aspect d'un ensemble cohérent et relativement organisé et dont l'élément directeur, « dominant », est constitué par l'économie métropolitaine, avec ses forces et ses faiblesses (2). Nous en avons défini les traits caractéristiques, tant internes qu'externes, et nous n'y reviendrons pas.

La direction effective de cet ensemble est exercée à Paris. Les décisions de principe relèvent de la compétence gouvernementale.

Il faut bien se rendre compte que si cet ensemble a pu être ainsi constitué et amalgamé autour de la « monnaie-pilote » métropolitaine, cela est dû pour une large part au fait qu'une seule souveraineté monétaire se trouvait jusqu'à présent mise en œuvre, à savoir celle de l'Etat français. Celui-ci avait donc qualité pour se prononcer au nom des intérêts de toute la zone.

Les choses ont changé depuis l'accession à l'indépendance des Etats d'Indochine, puis de la Tunisie et du Maroc. Et il est de plus en plus difficile au gouvernement français d'assumer seul la responsabilité de décisions mettant en cause les intérêts fondamentaux de plusieurs pays indépendants et, comme il arrive toujours, fort chatouilleux sur les prérogatives de leur souveraineté fraîchement obtenue.

Il s'agit donc de savoir si la zone franc pourra réellement prendre un caractère international ou bien si les éléments centrifuges seront décidément les plus forts et conduiront à l'éclatement.

La situation actuelle implique pour la France certains changements d'habitude et la nécessité d'appeler ses associés à la gestion en commun des intérêts généraux qui sont en cause. Mais elle crée aussi pour les nouveaux associés sur pied d'égalité (au moins formelle, car les poids économiques en cause sont évidemment inégaux), le devoir impérieux de recon-

naître que la commune appartenance à la zone engendre des devoirs aussi bien qu'elle procure des droits et qu'il est impossible de vouloir les avantages tout en refusant les obligations.

Au demeurant, chaque partie en cause doit se persuader que, dans l'économie moderne, la notion de souveraineté monétaire n'est plus ce qu'elle était jadis et qu'elle rencontre des limites imposées par la nécessité des relations avec l'extérieur (1).

2) Précisément, cette nécessité est impérieuse pour la zone franc qui ne peut envisager, sans risquer une rapide asphyxie, de se suffire à elle-même. Il lui faut absolument importer de quoi combler son déficit énergétique et ses besoins d'équipement, approvisionner ses industries en certaines matières de base (textiles — minerais non ferreux — pâtes à papier), voire même parfaire son bilan alimentaire. Faute de revenus de capitaux aujourd'hui disparus, il faut de toute nécessité exporter, donc être compétitive.

Des faits nouveaux dont nous n'avons pas encore parlé vont créer dans les années à venir certaines obligations particulières, tout en offrant aussi des occasions inédites. Il s'agit, d'une part, de l'entrée de la France et d'une partie des territoires de la zone franc dans la Communauté Economique Européenne et, d'autre part, de l'association à la dite Communauté d'une autre partie des « pays et territoires » de la zone. On sait que, de plus, par une Déclaration d'intention annexée au Traité de Rome, les puissances contractantes se sont déclarées disposées à « proposer aux pays indépendants appartenant à la zone franc des négociations en vue de la conclusion de conventions d'association économique à la Communauté » (2).

Certes, la formation du marché commun européen n'est pas axée sur la monnaie, du moins à titre principal. Mais les dispositions du Traité de Rome relatives aux mouvements des capitaux et à l'équilibre des balances des paiements des Etats membres mettent bien directement en cause les aspects monétaires de la vie économique. Nous ne pouvons nous étendre ici sur tous ces points qui mériteraient une étude spéciale. Bornons-nous donc à noter que la construction progressive du marché commun, complétée ou non par une zone de libre-échange, posera des problèmes certainement ardues à résoudre aux responsables du bon fonctionnement de la zone, surtout si tous les membres de cette dernière n'adhèrent pas à la Communauté Européenne.

Quant aux articulations avec les formations plus spécifiquement monétaires, telles que l'Union Européenne de Paiements et le Fonds Monétaire International, elles seront à aménager en fonction du sort et de la politique des dites institutions. De toute

(1) Cfr. l'étude de notre collègue R. Mossé dans la *Revue des sciences économiques*, mars 1957.

(2) Nous nous permettons de renvoyer le lecteur à notre étude sur « L'association des Pays d'outre-mer au Marché Commun Européen », parue dans le numéro spécial consacré au Marché Commun par la *Revue d'économie politique*, janvier 1958.

(1) Nous renvoyons, pour une analyse approfondie du problème, à deux documents officiels : le rapport de notre collègue M. Byé au Conseil Economique sur *Le problème des échanges extérieurs* (novembre 1957) et le rapport Armengaud-Fillon au Conseil de la République sur la *Proposition tendant à inviter le Gouvernement à équilibrer la balance des comptes de la zone franc dans le cadre d'une politique financière et fiscale motrice et rigoureuse*, (Session 1957-1958 - n° 75).

(2) Cfr. l'ouvrage bien connu de notre collègue Jeanneney, *Forces et faiblesses de l'économie française. 1945-1956*.

façon, tout laisse à penser qu'un retour à la libre convertibilité n'est pas prochain, à moins que les nouveautés européennes n'engendrent des surprises ou que la conjoncture internationale ne se modifie rapidement, ce qui est possible mais, à notre avis peu probable.

3) En ce qui concerne les rôles respectifs dévolus, à l'intérieur de la zone, à la Métropole, d'une part, et à l'Outre-mer, d'autre part, nous avons vu que la zone franc, à l'opposé des autres zones monétaires groupées autour d'une monnaie-pilote européenne, présente cette caractéristique que le rôle de soutien de tout l'ensemble y est assumé, tant sur le plan financier que sur le plan monétaire, par la Métropole. Celle-ci ne tire aucun profit direct de l'existence de la zone, sauf, bien entendu, la possibilité de pouvoir obtenir sans difficultés, contre francs métropolitains, les fonds locaux destinés à assurer le financement de ses dépenses administratives et de ses investissements, tant privés que surtout publics. Enfin, il n'est pas indifférent qu'elle puisse s'approvisionner en certains produits et denrées sans avoir à se poser un problème de devises. L'Outre-mer agit donc comme *dollars-saver* et non comme *dollars-earner*. On avait espéré un résultat meilleur, lors de la mise en application des Plans de développement de l'Outre-mer. Mais il faut reconnaître que les espoirs ont été déçus.

Pour que les choses puissent se modifier dans un avenir rapproché, il faut, à notre sens, envisager un redressement d'ensemble de la politique économique

à l'échelle de toute la zone et ne pas hésiter à rectifier en conséquence, s'il en est besoin, les programmes d'investissement actuellement en cours d'étude, voire même en voie de réalisation. Il est normal que la France attende de ses associés monétaires qu'ils l'aident plus efficacement que par le passé à régler le problème crucial de la pénurie de devises.

4) Une dernière remarque concerne plus spécialement l'aspect politique de la question. Certains esprits émettent parfois l'opinion que la formule de la solidarité monétaire représente la seule façon d'assurer le maintien, sur de nouvelles bases, des solidarités économiques nées de la période coloniale aujourd'hui révolue. La zone franc apparaîtrait ainsi plus riche de promesses que l'Union Française. Nous ne songeons pas à minimiser l'intérêt d'une telle réalisation, tant pour l'ex-Métropole que pour chacun des pays qui lui demeurent associés. Mais il nous paraît bien risqué d'attendre que cette construction puisse tenir lieu d'accords politiques. Sur le plan des intérêts, tout dépend de ce que l'on y apporte, un peu comme dans les auberges espagnoles. Mais d'autres considérations interviennent en cette matière si délicate. Il serait imprudent de compter sur la seule vertu des signes monétaires, fussent-ils toujours de bon aloi, pour garantir la solidité d'un ensemble politique. La zone est un ciment, mais ne peut constituer une assise. Elle est encore, si l'on préfère, une représentation. Mais elle ne serait rien sans la volonté, celle de la maintenir, celle aussi, le moment venu, de l'adapter.

## EVOLUTION RECENTE DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

Comme les articles précédents parus sous ce titre, le présent exposé décrit principalement l'évolution de l'activité industrielle et commerciale en Belgique; un prochain article du *Bulletin* sera consacré à l'analyse des phénomènes monétaires et financiers (1).

Les symptômes de régression conjoncturelle qui se manifestent en Belgique comme à l'étranger, ne prennent pas l'allure d'une crise grave annonçant une dépression du type 1930. En effet, le recul de la demande est resté modéré et n'affecte pas tous les produits; le secteur du crédit paraît peu vulnérable, les bourses des matières premières et des valeurs mobilières se sont stabilisées depuis plusieurs semaines, les grands pays ne recourent pas à une intensification des restrictions au commerce international, tandis que les gouvernements se montrent généralement disposés à prendre des mesures en vue d'éviter un mouvement cumulatif de resserrement de la demande globale.

Le retournement de la tendance conjoncturelle qu'on avait constaté en Belgique au milieu de l'année passée, s'est néanmoins précisé pendant les premiers mois de 1958. Suivant les chiffres de la production et de l'emploi, l'activité a fléchi dans des secteurs primordiaux tels que la métallurgie et l'industrie textile; autre indication importante : sur le carreau des mines, les stocks de charbons s'accumulent à un rythme rapide. Toutefois, si l'on fait abstraction du cas spécial des charbonnages, les phénomènes de récession évoluent généralement dans l'ordre sans provoquer des effondrements; plusieurs branches de l'industrie et du secteur des services continuent même à déployer une grande activité, si bien que, selon toute probabilité, le produit national s'est maintenu près de son maximum historique. Par ailleurs, le relâchement de certaines restrictions décrétées au moment où la haute conjoncture risquait de déclencher des tensions très graves, stimulera les entreprises de travaux publics, la construction privée et les activités connexes. De son côté, le secteur des services sera

favorablement influencé par l'Exposition Universelle de Bruxelles.

Si différents facteurs semblent justifier l'application d'une politique économique et financière plus large, il importe néanmoins de faire un choix judicieux parmi les mesures qu'on pourrait prendre en vue de sauvegarder les conditions essentielles de l'équilibre économique tant intérieur qu'extérieur.

En ce qui concerne les relations économiques intérieures, les tendances haussières des prix et salaires n'ont pas entièrement disparu. La baisse des prix de gros qui s'était amorcée vers le mois de mai 1957, était principalement localisée dans le groupe des produits importés, les produits indigènes ayant poursuivi leur hausse jusqu'au début de 1958. Le repli très léger des prix de détail en février et mars ne permet pas de conclure à un changement fondamental de la tendance, puisqu'il coïncide avec un mouvement saisonnier; tout au plus pourrait-on admettre que les pressions à la hausse se sont atténuées. L'indice des gains horaires bruts dans l'industrie a accusé une nouvelle augmentation en décembre, influencée par les primes de fin d'année et par la majoration conventionnelle des salaires au début de novembre. Mais on ne dispose pas de renseignements récents sur le montant total des salaires payés, qui est affecté par la réduction des prestations d'heures supplémentaires et par l'accroissement du chômage.

Suivant des indications partielles, la consommation privée dépassait, au début de 1958, les niveaux correspondants de 1957, alors qu'au dernier trimestre de l'année passée, elle avait été inférieure aux chiffres correspondants de 1956. Dans certaines branches, les ventes ont subi le contrecoup des achats excessifs qu'avaient effectués les particuliers lors de la crise politique de Suez.

Des estimations provisoires du Ministère des Affaires Economiques font état d'une baisse légère des investissements en 1957 par rapport à l'année précédente, après élimination des variations de prix. Sans doute cette tendance s'est-elle accentuée au cours de l'année à en juger à l'évolution de la construction et des livraisons de biens d'équipement au marché intérieur. Ce développement, contrairement à celui des prix et de la consumma-

(1) Voir également : « De quelques aspects de l'évolution conjoncturelle en Belgique depuis 1947 », *Bulletin d'Information et de Documentation*, mars 1958, pp. 170-187.

tion, est de nature à justifier une politique plus large en matière de dépenses d'investissement, pour autant que d'autres impératifs, notamment ceux qui sont dictés par une saine gestion budgétaire, ne s'y opposent pas.

En ce qui concerne les relations avec l'étranger, les transactions des derniers mois ont permis de constituer une marge de sécurité, qui pourrait être entamée par le réapprovisionnement de l'économie lors d'une reprise éventuelle des affaires. Le pourcentage de couverture des importations par les exportations est passé de 94 au premier trimestre de 1957 à 101 pendant la même période de 1958. D'après l'évolution des réserves en or et en devises, la balance des paiements laisse un solde favorable substantiel, même, si l'on fait abstraction des emprunts publics à l'étranger. Non seulement les transactions commerciales se développent d'une façon plus favorable, mais également les mouvements de capitaux privés et les recettes invisibles, notamment à la suite de l'Exposition.

Le boni de la balance des paiements, la diminution des besoins de crédit et la désaffection momentanée du public à l'égard des placements en actions ont créé une plus grande liquidité sur les marchés monétaire et financier, qui s'est traduite par une tendance à la baisse des taux d'intérêt. Cette tendance propice à une reprise des investissements ne pourra se poursuivre qu'à la faveur d'un climat de stabilité monétaire.

Il convient de souligner finalement que des mesures économiques ou financières visant à combattre un fléchissement de l'activité et une recrudescence du chômage, si utiles qu'elles puissent être, ne remédient pas à l'insuffisance de la demande étrangère, soit par le truchement des de l'économie. Par ailleurs, la demande intérieure se manifeste souvent comme un effet dérivé de la demande étrangère soit par le truchement des revenus et des possibilités d'investissement, soit par le climat psychologique qu'elle contribue à créer et qui influence directement les décisions des investisseurs. Il s'ensuit qu'en période d'affaiblissement de la conjoncture mondiale, la demande intérieure tend, elle aussi, à se réduire, même si les conditions autonomes du marché national restent propices à une expansion des affaires. Dans la métallurgie, étroitement dépendante des investissements en Belgique comme dans le monde, ce développement est apparu d'une façon très nette au cours des derniers mois.

Les charbonnages offrent l'exemple d'un secteur où des déficiences d'ordre structurel se greffent sur les difficultés conjoncturelles et confèrent une gravité particulière à celles-ci. Dans la mesure où l'accroissement des stocks de charbons est déterminé par des facteurs structurels irréversibles, il convient d'y remédier par des adaptations structurelles et non par des mesures anticycliques dont les effets se limitent forcément à une période relativement courte.

\*  
\*\*

## TENDANCES DE LA CONJONCTURE INTERNATIONALE

Les phénomènes de récession qui se sont graduellement développés, d'abord en Amérique du Nord et plus récemment, d'une façon moins prononcée, en Europe occidentale, ont dominé le climat économique international au cours des derniers mois. Ils se sont manifestés d'une manière frappante dans l'évolution du chômage : de mars 1957 au même mois de 1958, le nombre de chômeurs est passé de 2,9 à 5,2 millions d'unités aux Etats-Unis; au Canada, comme dans différents pays européens, il s'est également accru dans des proportions plus ou moins importantes.

Si le produit national brut est resté relativement satisfaisant aux Etats-Unis, la tendance de son évolution suscite néanmoins des préoccupations. Après avoir atteint un taux annuel maximum de 440 milliards de dollars au troisième trimestre de 1957, il est retombé, pendant les trois derniers mois de l'année, à un taux annuel de 432,6 milliards, qui était encore de 6,6 milliards supérieur au montant correspondant de l'année antérieure. Cependant, au premier trimestre de 1958, une nouvelle baisse a ramené le produit national à 422 milliards de dollars.

Parmi les dépenses nationales, la consommation privée et les dépenses publiques n'ont que très faiblement varié pendant le dernier trimestre de 1957 par rapport aux mois précédents : leur stagnation contraste cependant avec le mouvement ascendant antérieur. Par contre, les investissements privés qui, au dernier trimestre de 1956, s'étaient élevés à un taux annuel de 68,4 milliards de dollars, se sont réduits à 61,3 milliards. Les prélèvements sur les stocks ont constitué le facteur principal de cette évolution. De même, les investissements en équipement industriel marquent de plus en plus une tendance à fléchir. En vue de limiter le recul des investissements globaux, le gouvernement américain poursuivra une politique tendant à favoriser la construction : le « anti-recession bill » du 3 avril 1958 autorise des dépenses de 1,8 milliard de dollars à cette fin, tandis que la seconde « anti-recession legislation », qui sera probablement votée au cours des mois prochains, prévoit des dépenses de l'ordre de 5,5 milliards de dollars en faveur de la construction pendant l'année fiscale qui commence le 1<sup>er</sup> juillet 1958. Pendant les premiers mois de 1958, l'activité dans la construction était encore en recul.

Au Canada, la formation de capital présente des changements analogues à ceux que l'on constate aux Etats-Unis. Alors que les investissements industriels sont, dans leur ensemble, restés à peu près inchangés en 1957 par rapport à 1956, ils accuseront en 1958, suivant les projets déjà connus, une baisse de 17,6 p.c. dans l'industrie primaire et de 20 p.c. dans l'industrie manufacturière (1). Par contre, la con-

(1) *Bank of Montreal Business Review*, mars 1958, p. 1.

struction d'habitations augmentera de 15,5 p.c., la politique plus large en matière de prêts hypothécaires ayant sorti ses effets à partir du second semestre de 1957. De même, la construction non résidentielle pour le compte de certaines institutions (écoles, hôpitaux) dépassera de 19 p.c. son niveau de l'année précédente; enfin, les travaux publics pour le compte de l'Etat, des provinces et des communes, augmenteront de 10 p.c. Si les projets actuels se réalisent,

la formation totale de capital ne diminuera que de 2,3 p.c., les dépenses moins élevées en équipement industriel étant compensées en grande partie par les autres formes d'investissement.

En Europe, le retournement de la tendance conjoncturelle s'est manifesté d'une façon beaucoup moins nette qu'en Amérique du Nord. Sur la base des indications fournies par les indices de la production industrielle, on peut néanmoins admettre que

Tableau I.

### Indices de la production industrielle

(Base 1953 = 100)

Moyennes mensuelles	Etats-Unis	Belgique (I.R.E.S.)	Royaume-Uni	Allemagne	France	Pays-Bas	Italie
1955 .....	104	116	113	128	119	118	119
1956 .....	107	123	112	138	129	124	128
1957 .....	107	123	114	146	140	126	138
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	110	127	117	138	139	125	135
2 <sup>e</sup> » .....	107	128	115	150	147	129	139
3 <sup>e</sup> » .....	106	111	107	143	124	125	135
4 <sup>e</sup> » .....	104	124	118	155	150	126	141
1958 Janvier .....	98	118	114	142	148	121	
Février .....	97	120	117	143	154	113	
Mars .....	95	117 <sup>1</sup>		142			

<sup>1</sup> Programme.

le produit national, mesuré en termes réels, a cessé d'augmenter dans la plupart des pays, ou qu'il tend même à diminuer. Le matériel statistique disponible ne permet pas d'analyser tous les éléments de cette évolution. Abstraction faite de certaines divergences, d'un pays à l'autre, on constate en général un fléchissement de la demande étrangère, une stagnation de la consommation apparente des particuliers par suite des prélèvements sur les stocks de biens de consommation constitués lors de la crise de Suez, un recul des investissements accompagné parfois d'une reprise de la demande dans la construction au printemps de 1958.

Cette vue globale n'est pas entièrement valable pour tous les pays. En 1957, le produit national brut de l'Allemagne fédérale a augmenté, en termes réels, de 4,6 p.c. contre 6 p.c. et 12 p.c. pour les deux années antérieures. Non seulement les investissements fixes se sont ralentis, mais les particuliers ont manifesté une propension plus faible à consommer : le taux de leurs épargnes par rapport aux revenus est passé de 5,8 p.c. à 8,2 p.c. Au début de 1958, les commandes de biens d'investissement pour le marché intérieur et les autorisations de bâtir étaient en augmentation très nette, contrairement à la demande étrangère. Comme en 1952, l'économie allemande pourrait encore constituer un facteur de soutien pour l'activité industrielle en Europe occidentale.

Au Royaume-Uni, le produit national brut s'est accru de 1,5 p.c., en termes réels, comme en 1956. Mais, dans le courant de l'année, la tendance est devenue moins favorable : alors qu'au premier trimestre de 1957, les investissements étaient supérieurs

de 13 p.c. à leur niveau correspondant de 1956, ils étaient inférieurs de 1 p.c. à ce niveau au cours du dernier trimestre. Ce recul affecte aussi bien la construction que les achats d'équipements industriels.

En France, par contre, les tendances inflationnistes prédominent encore, bien qu'elles aient diminué en intensité. La production industrielle continue à augmenter et le chômage reste insignifiant. On constate néanmoins un certain flottement dans quelques branches d'activité, tandis que les prix industriels semblent se stabiliser.

Aux Pays-Bas, la balance des paiements s'est nettement améliorée, les dépenses nationales ayant cessé d'être excessives. Pour la première fois depuis longtemps, le chômage se développe et donne lieu à l'application de mesures anticycliques de la part du gouvernement.

Partout dans le monde, les taux d'intérêt continuent à s'adapter à la demande plus faible de crédits. Après un long mouvement de baisse, les marchés des matières premières semblent se stabiliser; par contre, les systèmes de prix intérieurs des différents pays montrent une grande rigidité à la baisse. Les déséquilibres très graves qui s'étaient créés dans les transactions internationales en 1956 et au premier semestre de 1957, se sont atténués; aussi le danger de voir imposer de nouvelles restrictions au commerce mondial a-t-il diminué. La lutte contre les difficultés économiques relève néanmoins de plus en plus du domaine de la coopération internationale.

\*  
\*\*

## DEMANDE ETRANGERE

La plupart des pays industriels ont vu la demande étrangère s'affaiblir au fur et à mesure que les investissements dans le monde se ralentissaient. Le commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise s'en est ressenti puisqu'il est largement axé sur la métallurgie, très sensible aux changements de la demande de biens d'investissement. En même temps, les exportations de produits textiles ont subi le contrecoup des ventes très élevées effectuées en 1956 et au début de 1957.

L'allure moins favorable des exportations apparaît à la fois dans l'indice du volume et dans la valeur totale des ventes. A partir du troisième trimestre de l'année passée, l'indice des prix à l'exportation a reflété la baisse des produits métallurgiques. Mais comme le recul des prix à l'importation a été plus fort, l'indice des termes de l'échange a connu l'amélioration habituelle de la fin de la haute conjoncture; autre mouvement caractéristique : le pourcentage de couverture des importations par les exportations est passé de 94 au premier trimestre de 1957 à 101 au même trimestre de 1958.

La composition des exportations présente quelques changements importants.

Tableau II.

## Exportations de l'U.E.B.L.

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Valeurs (millions de francs)	Indices 1 du volume	Indices des prix	Indices des termes d'échange
1951 .....	11.056	97	120	111
1955 .....	11.580	127	97	100
1956 .....	13.177	136	103	104
1957 1 <sup>er</sup> trimestre ..	13.974	131	106	103
2 <sup>e</sup> » ..	13.553	126	108	104
3 <sup>e</sup> » ..	12.146	112	106	104
4 <sup>e</sup> » ..	13.427	129	105	107
1958 Janvier .....	14.173	128	106	110
Février .....	p12.466			
Mars .....	p12.973			
Avril .....	p12.949			

1 Les indices annuels du volume sont corrigés pour tenir compte des différences entre les pourcentages des postes relevés dans le total des exportations pendant la période de base et la période de calcul. Les indices mensuels sont toujours des chiffres provisoires.

Les livraisons de produits métallurgiques se sont ralenties au troisième trimestre sous l'effet de la grève; ensuite, elles sont remontées aux environs des maxima antérieurs, mais les prix se sont graduellement effrités. L'évolution récente des cota-

Tableau III.

## Composition des exportations de l'U.E.B.L.

(Moyennes mensuelles, en millions de francs)

Source : Institut National de Statistique. Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Catégories de biens	1948	1955	1956	1957		1958 Janvier
				1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	
				semestre		
Produits sidérurgiques .....	1.430	2.471	3.001	3.322	2.962	3.298
Fabrications métalliques .....	1.196	2.120	2.308	2.553	2.357	3.043
Métaux non ferreux .....	550	1.068	1.243	1.058	850	863
<i>Production et transformation des métaux</i> .....	<i>3.176</i>	<i>5.659</i>	<i>6.552</i>	<i>6.933</i>	<i>6.169</i>	<i>7.204</i>
Textiles .....	1.145	1.950	2.120	2.300	2.107	1.914
Produits alimentaires .....	83	250	267	254	258	230
Produits agricoles .....	188	255	328	269	299	365
Papier et livres .....	71	154	186	207	206	201
Peaux et cuirs .....	47	104	109	106	103	96
Caoutchouc .....	35	72	88	80	75	68
Bois et meubles .....	25	75	90	96	90	73
Tabac .....	1	11	15	19	24	30
Diamants .....	161	468	593	584	446	852
<i>Biens de consommation</i> .....	<i>1.756</i>	<i>3.339</i>	<i>3.796</i>	<i>3.915</i>	<i>3.608</i>	<i>3.849</i>
Produits des carrières .....	50	65	76	83	79	68
Céramiques .....	32	29	34	32	28	26
Verres et glaces .....	139	285	325	299	289	334
Ciment .....	84	95	86	98	84	56
<i>Matériaux de construction</i> .....	<i>305</i>	<i>474</i>	<i>521</i>	<i>512</i>	<i>480</i>	<i>484</i>
Huiles minérales .....	92	308	411	404	483	563
Combustibles .....	123	526	470	476	508	496
Produits chimiques .....	590	879	952	1.001	1.017	1.054
Divers .....	135	395	475	523	522	523
<i>Combustibles et divers</i> .....	<i>940</i>	<i>2.108</i>	<i>2.308</i>	<i>2.404</i>	<i>2.530</i>	<i>2.636</i>
<i>Total</i> .....	<i>6.177</i>	<i>11.580</i>	<i>13.177</i>	<i>13.764</i>	<i>12.787</i>	<i>14.173</i>



tions de l'acier fait prévoir que la baisse de la valeur unitaire des exportations se poursuivra au cours des mois prochains; par contre, pour les métaux non ferreux, la tendance baissière des prix s'est arrêtée. La France devient un client de plus en plus important pour la sidérurgie belgo-luxembourgeoise, notamment en raison des besoins considérables d'acier pour les exploitations pétrolières au Sahara.

Les livraisons de fabrications métalliques à l'étranger évoluent favorablement en ce qui concerne le matériel électrique, les machines, le matériel de transport; dans les secteurs de première transformation, les exportations se sont déjà ressenties de la conjoncture moins favorable qui apparaît mieux encore dans le développement des commandes en provenance de l'étranger.

Pour certains biens de consommation très sollicités par la demande pendant le dernier stade de la haute conjoncture, les débouchés extérieurs se sont rétrécis dès le milieu de 1957.

C'est plus particulièrement le cas pour les produits textiles et, au dernier trimestre de 1957, pour les

diamants. Pendant les premiers mois de 1958, ceux-ci ont retrouvé un niveau d'exportation très satisfaisant en dépit de la conjoncture moins favorable aux Etats-Unis; par contre, les ventes de produits textiles ont poursuivi leur recul. Les autres biens de consommation ont généralement maintenu leur position.

Les verreries ont subi le contrecoup du fléchissement d'activité dans la construction et l'industrie automobile aux Etats-Unis; toutefois, au début de 1958, les livraisons se sont élargies.

Les exportations d'huiles minérales et de produits chimiques, très entravées par la crise de Suez à la fin de 1956, ont repris leur expansion. Les expéditions de charbons se révèlent très difficiles, bien qu'elles atteignent des quantités aussi importantes qu'en 1956.

L'orientation géographique des exportations de l'U.E.B.L. s'est modifiée au profit de l'Europe et de l'Amérique latine et au détriment de l'Amérique du Nord et de l'Asie.

Tableau IV.

**Orientation géographique des exportations de l'U.E.B.L.**

(Moyennes mensuelles, en millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Pays de destination	1948	1955	1956	1957		1958 Janvier
				1er semestre	2e	
Pays-Bas .....	954	2.397	2.888	3.139	2.897	2.506
Allemagne fédérale .....	272	1.361	1.338	1.279	1.436	1.660
France .....	572	1.158	1.409	1.559	1.369	1.593
Royaume-Uni .....	555	744	841	756	724	899
<i>Total</i> .....	<i>2.353</i>	<i>5.660</i>	<i>6.476</i>	<i>6.733</i>	<i>6.426</i>	<i>6.658</i>
Autres pays d'Europe .....	1.677	2.277	2.363	2.428	2.255	2.167
<i>Total Europe</i> .....	<i>4.030</i>	<i>7.937</i>	<i>8.839</i>	<i>9.161</i>	<i>8.681</i>	<i>8.825</i>
Etats-Unis .....	371	1.015	1.258	1.243	942	1.106
Canada .....	54	120	212	191	156	95
Amérique latine .....	577	549	549	727	866	985
Afrique .....	635	992	1.077	1.114	1.053	1.745
<i>dont : Congo belge et Ruanda-Urundi</i> .....	<i>238</i>	<i>551</i>	<i>589</i>	<i>636</i>	<i>530</i>	<i>701</i>
<i>Autres pays d'Afrique</i> .....	<i>397</i>	<i>441</i>	<i>488</i>	<i>478</i>	<i>523</i>	<i>1.044</i>
Asie .....	355	751	1.030	1.153	908	1.135
Océanie .....	75	147	121	91	88	166
Divers .....	71	69	91	84	93	116
<i>Total général</i> ...	<i>6.168</i>	<i>11.580</i>	<i>13.177</i>	<i>13.764</i>	<i>12.787</i>	<i>14.173</i>

Parmi les pays européens, seule l'Allemagne fédérale a développé ses achats par rapport au premier semestre de 1957; les livraisons accrues portent principalement sur des produits métallurgiques, mais les expéditions de produits textiles sont également restées très satisfaisantes. Il n'en est pas de même en ce qui concerne les exportations vers la France, leur montant global étant très influencé par des ventes considérables d'acier. Les ventes aux Pays-Bas et au Royaume-Uni ont marqué un léger recul au second semestre de 1957, recul parallèle à celui des exportations totales.

La détérioration de la situation économique aux Etats-Unis et au Canada s'est répercutée sur les ventes à ces pays, principalement en ce qui concerne les diamants et les produits de verreries. Par contre, la demande de produits sidérurgiques s'est maintenue, en dépit de la saturation du marché américain.

Le développement favorable du commerce avec l'Amérique latine bénéficie en premier lieu à l'industrie sidérurgique.

\*  
\*\*

## DEMANDE INTERIEURE

En période de repli conjoncturel, la demande intérieure constitue le principal facteur de stabilité économique. En 1957, les investissements ont accusé un nouvel accroissement en valeur, mais si l'on fait abstraction de la hausse des prix, il semble bien

qu'ils soient en léger recul. La réduction paraît cependant peu prononcée, en raison notamment des grands travaux publics entrepris à l'occasion de l'Exposition Universelle. Après un temps d'arrêt au second semestre de 1957, la consommation privée a poursuivi sa progression tant en valeur qu'en volume. Elle continue de s'orienter de plus en plus

Tableau V.

Niveaux de consommation <sup>1</sup>

Moyennes mensuelles	1955		1956		1957	
	1er semestre	2 <sup>e</sup> semestre	1er semestre	2 <sup>e</sup> semestre	1er semestre	2 <sup>e</sup> semestre
<b>I. Consommation de denrées alimentaires et de tabac :</b>						
Indice de la consommation aliment. (1953 = 100) (a) .....	102	107	107	113	108	110
Viande (poids net de la viande fraîche prête à la consommation) (milliers de tonnes) (b) .....	32,2	33,1	33,5	33,2	32,1	33,0
Bières (milliers de tonnes) (c) .....	12,8	13,6	13,3	13,0	14,3	13,4
Cigarillos (millions de pièces) .....	41,9	47,4	43,6	52,2	44,0	55,3
Cigarettes (millions de pièces) .....	702	738	707	772	824	819
<b>II. Achats de biens de consommation durables :</b>						
Fabrications métalliques (Indice 1953 = 100) (d) .....		116 <sup>2</sup>		145 <sup>2</sup>		148 <sup>2</sup>
Volume des ventes d'articles textiles dans les grands magasins (Indice 1953 = 100) (e) ...	106	118	114	126	120	123
<b>III. Dépenses de tourisme :</b>						
Nombre de nuitées dans les hôtels belges (milliers) (b) .....	544	1.378	581	1.476	669	1.690

<sup>1</sup> Sources : a) Institut de Recherches Economiques et Sociales.

b) Institut National de Statistique.

c) Ministère des Finances. Il s'agit de la mise en œuvre des matières premières et des matières farineuses déclarées à l'impôt.

d) Fabrimetal.

e) Fédération de l'Industrie Textile Belge.

<sup>2</sup> Moyenne de l'année.

vers les biens durables et les articles les plus coûteux. Cette évolution est favorisée par l'expansion du crédit à la consommation.

Le revenu national, qui avait atteint 395,5 milliards en 1956, a encore augmenté en 1957, d'après les indications statistiques déjà connues. De nouvelles majorations de salaires et de traitements ont été consenties, mais le fléchissement du degré de l'emploi depuis les derniers mois de 1957 limitera l'augmentation de la masse totale des salaires. Le montant des dividendes bruts mis en paiement est passé de 20 milliards en 1956 à 22,1 milliards en 1957. Toutefois, les premières informations disponibles pour 1958 indiquent une réduction des dividendes.

Contrairement à l'évolution en 1956, l'augmentation des revenus est allée de pair avec un accroissement de l'épargne-dépôts, spécialement au cours du second semestre de 1957. La réforme du marché monétaire a favorisé un certain glissement des dépôts à vue vers les dépôts à terme dans les banques. Le montant des dépôts auprès des caisses d'épargne et des dépôts à terme auprès des banques s'est accru de 5,1 milliards en 1957 contre 3,9 milliards l'année

précédente. En même temps, la vitesse de rotation des dépôts n'a cessé de s'accroître; au début de 1958, elle s'est toutefois ralentie.

Tableau VI.

### Indices des ventes à la consommation

(Ventes mensuelles : base 1953 = 100)

Source : Institut National de Statistique.

	Grands magasins à rayons multiples			
	Alimentation	Habillement	Ameublement	Total
1951 .....	93	101	101	97
1956 .....	133	120	114	124
1957 Année .....	132	126	124	129
1 <sup>er</sup> trimestre ..	128	104	125	115
2 <sup>e</sup> » ..	126	134	126	127
3 <sup>e</sup> » ..	119	120	125	124
4 <sup>e</sup> » ..	153	143	120	152
1958 Janvier .....	140	124	136	129
Février .....	130	90	118	110
Mars .....	156	122	146	135

La structure de la consommation privée continue à se modifier : les dépenses consacrées aux biens de

première nécessité se maintiennent aux environs de leur niveau antérieur, tandis que celles qui sont affectées à l'acquisition d'articles de luxe et aux distractions ne cessent de progresser.

La consommation de denrées alimentaires n'enregistre aucun changement global. Mais le choix se porte davantage sur des produits de qualité. On note, par exemple, une augmentation des achats de viande de premier choix, de lait frais, de fruits exotiques et de vins. La consommation de margarine de qualité améliorée s'est accrue en 1957, tandis que celle de beurre a tendance à diminuer. Le récent fléchissement des prix aura peut-être pour résultat d'arrêter, sinon de freiner cette substitution. Les achats de cigarillos et de cigarettes ont encore progressé, du moins si l'on fait abstraction de la pointe saisonnière du second semestre de l'année.

Le tourisme connaît également un développement remarquable : le nombre de nuitées au cours du second semestre de 1957 est supérieur de 14 p.c. au chiffre correspondant de 1956.

La demande de biens de consommation durables a poursuivi son expansion fondamentale. Les achats de produits textiles se sont maintenus à un niveau élevé en 1957 par rapport à la moyenne de 1956. Les ventes d'appareils électro-ménagers sont en net progrès, tandis que celles d'automobiles et de motos accusent un ralentissement.

La nouvelle progression des crédits finançant les ventes à tempérament tient en grande partie au fait que la statistique a été élargie par la mise en

application de la loi du 9 juillet 1957. Il en est résulté également un changement dans la répartition

Tableau VII.

**Montant des crédits  
finançant les ventes à tempérament  
de biens de consommation durables**  
(En millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

	Total	Auto- mobiles et motos	Articles ménagers
1954 2 <sup>e</sup> semestre .....	2.420	1.221	932
1955 1 <sup>er</sup> semestre .....	2.624	1.480	922
2 <sup>e</sup> semestre .....	2.716	1.394	1.049
1956 1 <sup>er</sup> semestre .....	2.838	1.595	1.019
2 <sup>e</sup> semestre .....	2.839	1.353	1.174
1957 1 <sup>er</sup> semestre .....	3.101	1.650	1.185
2 <sup>e</sup> semestre <sup>1</sup> ...	3.312	1.365	1.498

<sup>1</sup> Par l'application de la loi du 9 juillet 1957, la base a été élargie.

des crédits : ceux qui financent les ventes d'articles ménagers sont en net progrès et viennent au premier rang.

Autre indication relative à l'évolution de la consommation : les grands magasins à rayons multiples enregistrent les progrès les plus marquants pour les ventes d'appareils ménagers, de livres, d'articles d'ameublement et d'habillement. Par contre, les ventes de produits alimentaires se sont stabilisées.

Tableau VIII.

**Niveaux des investissements**

	1955		1956		1957	
	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>e</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>e</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>e</sup> semestre
<b>A. Construction :</b>						
Habitations <sup>1</sup> .....	36.612 <sup>2</sup>		20.212	17.167	19.850	15.781
Autres bâtiments <sup>1</sup> .....	3.313	3.314	3.641	3.499	3.737	3.376
<b>B. Equipements :</b>						
Achats de fabrications métalliques (indices 1953 = 100) .....	122 <sup>3</sup>		146 <sup>3</sup>		153 <sup>3</sup>	
<b>C. Secteur public <sup>4</sup> : (en millions de francs)</b>						
Investissements réels .....	3.860	4.090	4.380	5.770	4.300	5.540
Engagements .....	3.840	3.870	3.680	4.450	3.610	3.700

<sup>1</sup> Nombre d'autorisations de bâtir.

<sup>2</sup> Année 1955.

<sup>3</sup> Il s'agit de la valeur totale des achats du marché intérieur pendant l'année.

<sup>4</sup> Secteur public + travaux spéciaux pour la Défense Nationale.

Le montant total des investissements est passé de 78,3 milliards en 1955 à 86,6 milliards en 1956 et à 88,4 milliards en 1957, d'après les calculs établis par le Ministère des Affaires économiques. Un examen des différentes catégories d'investissements montre que la construction d'immeubles d'habitation est en recul. La raréfaction des capitaux a obligé les sociétés de financement à restreindre l'octroi de crédits.

La construction de bâtiments industriels s'est ralentie depuis l'abrogation de la loi du 31 mai 1955, d'autant plus que la tendance conjoncturelle était devenue moins favorable. Les allègements fiscaux que la loi précitée prévoyait en faveur de la construction ou de l'acquisition de bâtiments industriels ont été supprimés dans la nouvelle loi du 10 juillet 1957 qui, au surplus, a relevé le taux de l'intérêt sur les crédits consentis par les établissements financiers

paraétatiques en faveur de la construction de bâtiments industriels.

Le ralentissement de la construction privée a été, dans une certaine mesure, compensé par l'accroissement des travaux de génie civil, mis en route par l'Etat et par les pouvoirs subordonnés. La valeur de cette catégorie d'investissements est passée de 12,7 milliards en 1955 à 13,5 milliards en 1956 et à 14,3 milliards en 1957. Les efforts des pouvoirs publics portent en ordre principal sur l'aménagement et l'agrandissement du réseau routier et des voies navigables.

Après une expansion remarquable, l'équipement de l'économie en outillage et en matériel de transport connaît une stabilisation. Les achats d'outils se sont situés à 32,9 milliards en 1957 contre 31,8 en 1956 et 26 milliards en 1955, ceux de matériel de transport à 12,5 milliards en 1957 contre 12,4 en 1956 et 12,6 en 1955. Les entreprises orientent de plus en plus leurs efforts vers la rationalisation plutôt que vers l'extension des capacités de production existantes : la concurrence accrue sur les marchés internationaux et l'élévation des rémunérations justifient cette politique.

Tableau IX.

**Dépenses comptabilisées de l'Etat**  
sans distinction d'exercice  
(En milliards de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Moyennes mensuelles	Dépenses ordinaires	Dépenses extraordinaires	Total
1954 .....	6,6	1,4	8,0
1955 .....	6,7	1,3	8,0
1956 .....	6,9	1,3	8,2
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	9,1	1,5	10,6
2 <sup>e</sup> » .....	7,6	1,4	9,0
3 <sup>e</sup> » .....	6,8	1,2	8,0
4 <sup>e</sup> » .....	7,3	1,4	8,7
1958 Janvier .....	9,3	1,2	10,5
Février .....	8,6	1,7	10,3
Mars .....	7,6	1,3	8,9

Si l'on excepte un certain resserrement pendant les derniers mois de 1957, la politique financière de l'Etat a contribué à maintenir la demande intérieure à un niveau élevé. L'accroissement des dépenses concerne, par ordre d'importance, les charges de la dette publique qui ont subi les répercussions de la hausse du loyer de l'argent, les rémunérations qui ont progressé en raison de la hausse de l'indice des prix de détail, et les subventions aux pouvoirs subordonnés et aux paraétatiques.

L'accroissement de la demande intérieure, bien que modéré, a eu pour effet de freiner la tendance à la baisse des importations. Par rapport au même trimestre de 1957, celles-ci ont fléchi, au premier trimestre de 1958, de 12 p.c. en valeur et de 2 p.c.

en volume. La diminution des importations au second semestre de 1957 résulte en ordre principal des achats moins élevés de matières textiles et de diamants bruts, ainsi que du fléchissement des frets

Tableau X.

**Importations de l'U.E.B.L.**

Source : *Institut National de Statistique*.

Moyennes mensuelles	Valeurs (millions de francs)	Indices du volume <sup>1</sup>	Indices des prix
		(Base 1953 = 100)	
1951 .....	10.626	97	109
1955 .....	11.850	122	96
1956 .....	13.635	136	99
1957 Année .....	14.302	139	102
1 <sup>er</sup> trimestre .....	14.824	135	104
2 <sup>e</sup> » .....	14.493	132	104
3 <sup>e</sup> » .....	13.706	125	102
4 <sup>e</sup> » .....	14.184	132	99
1958 Janvier .....	13.318	132	96
Février .....	p12.203		
Mars .....	p13.636		

<sup>1</sup> Les indices annuels du volume sont corrigés pour tenir compte des différences entre les pourcentages des postes relevés dans le total des importations pendant la période de base et la période de calcul. Les indices mensuels sont toujours des chiffres provisoires.

maritimes et des cours mondiaux des matières premières et des produits demi-finis. Les bonnes récoltes de 1957 ont réduit les besoins de céréales exotiques.

Les importations de charbons sont en recul tout en accusant un niveau élevé, tandis que celles d'huiles minérales poursuivent leur expansion fondamentale : les débouchés des raffineries belges s'élargissent tant en Belgique que dans les pays limitrophes.

Les importations de biens d'équipement avaient été gonflées au second semestre de 1956 par des livraisons d'avions commerciaux à la S.A.B.E.N.A. Ensuite, elles sont revenues à un niveau plus bas ; leur fléchissement traduit aussi le ralentissement des investissements industriels.

Après une augmentation sensible au premier semestre de 1957, surtout pour les produits de luxe et les autres biens de consommation durables, les importations de biens de consommation se sont stabilisées au second semestre. Les importations de produits alimentaires ont été influencées par la baisse des prix du café, des épices, de certains produits laitiers. Par contre, les achats de viande et de produits végétaux préparés marquent un nouveau progrès.

En raison des changements survenus dans la composition des importations, la part des biens de consommation dans le total a augmenté de 18,8 p.c. au second semestre de 1956 à 19,2 p.c. au premier semestre de 1957 et à 20,6 p.c. au second semestre de 1957 ; celle des biens de production est passée de 68,2 p.c. à 69,5 p.c. et à 67,7 p.c. pour les mêmes périodes.

Tableau XI.

## Composition des importations de l'U.E.B.L.

(Moyennes mensuelles, en millions de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Catégories de biens	1948	1955	1956		1957	
			1er semestre	2e semestre	1er semestre	2e semestre
<b>Biens de production</b> (à l'exclusion des pièces détachées d'autos, etc.)	4.305	7.576	8.289	9.029	9.346	8.658
<i>destinés à l'agriculture et aux industries alimentaires</i>	905	912	1.004	1.175	1.048	1.042
Céréales	539	477	518	684	517	498
Autres denrées	366	435	486	491	531	544
<i>destinés aux industries métallurgiques</i> (hormis les pièces détachées d'autos)	987	1.878	2.246	2.333	2.094	1.934
<i>destinés aux industries textiles</i>	674	1.211	1.296	1.257	1.613	1.241
<i>destinés aux industries diverses :</i>						
Industrie du bois	146	240	138	255	188	265
Industrie diamantaire	142	417	485	529	568	496
Industrie du cuir	98	116	135	113	138	112
Industries du papier et des arts graphiques	73	127	113	150	143	152
Industrie du tabac	54	74	77	80	87	89
<i>destinés indistinctement aux divers secteurs de la production</i>	1.226	2.601	2.795	3.137	3.467	3.327
Combustibles	311	474	486	737	757	677
Huiles minérales	205	649	811	808	1.009	1.035
Produits chimiques	125	306	353	382	407	895
Divers	585	1.172	1.145	1.210	1.294	1.220
<b>Biens de consommation</b> (y compris les pièces détachées d'autos, etc.)	2.253	2.956	3.199	3.276	3.662	3.652
Biens autres que les produits alimentaires, prêts à l'usage	1.043	1.950	2.140	2.095	2.485	2.487
Textiles	295	424	453	459	561	545
Véhicules, automobiles, cycles et pièces détachées d'autos	359	735	922	740	1.004	902
Autres articles	389	791	765	896	920	1.040
Produits alimentaires prêts à la consommation	1.210	1.006	1.059	1.181	1.177	1.165
<b>Biens d'équipement</b>	727	1.318	1.638	1.840	1.651	1.636
<b>Total général</b>	<b>7.285</b>	<b>11.850</b>	<b>13.126</b>	<b>14.145</b>	<b>14.659</b>	<b>13.946</b>

Tableau XII.

## Orientation géographique des importations de l'U.E.B.L.

(Moyennes mensuelles, en millions de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Pays de provenance	1948	1955	1956		1957	
			1er semestre	2e semestre	1er semestre	2e semestre
Pays-Bas	599	1.568	1.692	1.869	1.994	2.056
Allemagne fédérale	407	1.642	1.916	2.141	2.200	2.255
France	631	1.474	1.531	1.716	1.818	1.587
Royaume-Uni	706	1.005	1.084	1.120	1.225	1.121
<i>Total des quatre pays voisins</i>	<i>2.343</i>	<i>5.689</i>	<i>6.223</i>	<i>6.846</i>	<i>7.237</i>	<i>7.019</i>
Autres pays d'Europe	1.581	1.520	1.550	1.867	1.801	1.894
<i>Total Europe</i>	<i>3.924</i>	<i>7.209</i>	<i>7.773</i>	<i>8.713</i>	<i>9.038</i>	<i>8.913</i>
Etats-Unis	1.304	1.306	1.639	1.765	2.048	1.493
Canada	102	207	168	216	153	199
Amérique latine	792	604	670	749	735	586
Afrique	687	1.354	1.544	1.539	1.402	1.241
<i>dont : Congo belge et Ruanda-Urundi</i>	<i>534</i>	<i>973</i>	<i>1.029</i>	<i>993</i>	<i>835</i>	<i>740</i>
<i>Autres pays d'Afrique</i>	<i>153</i>	<i>381</i>	<i>515</i>	<i>546</i>	<i>567</i>	<i>501</i>
Asie	269	839	986	812	858	1.125
Océanie	185	330	344	350	423	386
Divers	22	1	2	1	2	2
<b>Total général</b>	<b>7.285</b>	<b>11.850</b>	<b>13.126</b>	<b>14.145</b>	<b>14.659</b>	<b>13.945</b>

Quant à l'orientation géographique des importations, les pays fournisseurs de matières premières et de produits bruts ont vu leurs livraisons à l'U.E.B.L. diminuer de manière sensible. Par contre, ceux qui livrent des biens de consommation ont pu maintenir leurs ventes. C'est ainsi que les Pays-Bas et l'Allemagne fédérale ont compensé la diminution des expéditions de biens de production par un accroissement des ventes de biens de consommation. Il n'en a pas été de même de la France et du Royaume-Uni. Les achats aux Etats-Unis accusent un fléchissement très net en raison d'une contraction de la demande de matières premières, de combustibles et spécialement d'huiles minérales. Le rétablissement des routes maritimes après la crise de Suez a amené les raffineries belges à déplacer leurs approvisionnements de la zone dollar vers le Koweït, leur fournisseur habituel. De plus, la demande belge de biens d'équipement aux Etats-Unis est en forte diminution.

Le fléchissement des cours mondiaux des métaux non ferreux, du café et des matières premières textiles, ainsi que des besoins moins élevés en ce qui concerne ces dernières expliquent la contraction des

importations en provenance du Congo, de l'Amérique latine et de l'Océanie. Les livraisons de l'Europe orientale se sont maintenues à leur niveau de 1956; mais elles se caractérisent par une très grande irrégularité d'un trimestre à l'autre. Elles comprennent en ordre principal des matières premières. On note cependant une progression des fournitures de biens de consommation, notamment de produits alimentaires et d'articles textiles.

\*  
\*\*

## PRODUCTION

Suivant l'indice général de l'activité industrielle publié par l'Institut de Recherches Economiques et Sociales de l'Université de Louvain, la production industrielle a légèrement diminué à partir du second semestre de 1957.

Quelques secteurs, qui avaient été handicapés par des facteurs spéciaux, font exception à ce mouvement d'ensemble. C'est ainsi que les charbonnages ont bénéficié de la reconstitution des effectifs

Tableau XIII.

### Indices de la production industrielle

(Base 1953 = 100)

Source : Institut de Recherches Economiques et Sociales.

Moyennes mensuelles	Indice général	Combustibles et énergie	Fer et acier	Métaux non ferreux	Fabrications métalliques	Industries chimiques	Matériaux de construction	Industries textiles	Industries alimentaires	Divers
1951 .....	106	98	114	107	108	114	110	108	93	107
1956 .....	123	104	140	120	135	129	124	118	109	117
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .	127	106	147	125	140	112	115	130	102	129
2 <sup>e</sup> » .	128	103	138	122	144	124	130	131	115	130
3 <sup>e</sup> » .	111	94	113	106	119	117	119	111	112	120
4 <sup>e</sup> » .	124	110	139	122	135	129	120	118	111	126
1958 Janvier .....	118	100	137	122	127	129	106	109	103	122
Février .....	120	111	135	123	136		102	102	105	130

ouvriers pour développer l'extraction à la fin de 1957 et au début de 1958; mais tout récemment, ils ont dû freiner leur activité. L'industrie pétrolière a repris son expansion fondamentale après la fin de la crise de Suez. Les industries chimiques ont également développé leur production, grâce à l'élargissement de leurs débouchés extérieurs. Parmi les branches industrielles qui connaissent encore une situation très favorable figurent notamment les papeteries.

Par contre, les industries textiles ont été affectées par un recul sensible de la demande, qui a nécessité une adaptation du rythme d'activité. Dans la métallurgie, le repli conjoncturel a d'abord affecté les prix, mais plus récemment également les quantités produites.

Dans le secteur de la construction, le resserrement du marché des capitaux a réduit les nouvelles mises en chantier au second semestre de 1957 et au début

de l'année en cours. Les activités connexes s'en sont ressenties, d'autant plus que la demande étrangère a également marqué une certaine régression.

\*  
\*\*

La situation de l'industrie charbonnière se caractérise par les difficultés d'écoulement des charbons extraits : les stocks sur le carreau des mines sont passés de 0,6 million de tonnes à la fin de septembre 1957 à 3,9 millions à la fin d'avril 1958.

Parmi les facteurs ayant concouru à cette évolution, il y a lieu de mentionner les importations considérables de charbons américains, le fléchissement de la demande intérieure pour la consommation aussi bien domestique qu'industrielle, le rétrécissement des débouchés extérieurs et la concurrence accrue des huiles minérales.

Tableau XIV.

## Ventes de charbons et d'agglomérés belges sur le marché intérieur

(Moyennes mensuelles, en milliers de tonnes)

Source : Comptoir belge des Charbons (Cobéchar).

Consommateurs	1951	1956	1957				1958
			1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre
Secteur domestique et administrations publiques .....	618	473	513	479	423	434	258
Industrie :							
Cokeries et usines à gaz .....	527	602	598	599	515	597	539
Centrales électriques .....	295	269	284	264	223	287	245
Chemins de fer .....	151	103	86	105	81	78	89
Diverses industries .....	487	376	346	363	295	290	231
Total ...	1.460	1.350	1.314	1.331	1.114	1.252	1.104
Total général ...	2.078	1.823	1.827	1.810	1.537	1.686	1.362

Pendant le dernier trimestre de 1956, les appréhensions que les événements de Suez suscitaient au sujet de l'approvisionnement énergétique de la Belgique et les prévisions formulées à cet égard par des organismes internationaux ont entraîné la conclusion d'importants contrats d'achat à long terme de charbons américains, qui pèsent actuellement sur le marché, d'autant plus que les frets maritimes sont

tombés à un niveau extrêmement bas. En face de cette concurrence, le Gouvernement a remis sous licence les importations de charbon, mais les licences sont délivrées sans restriction pour les importations directes en provenance de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ainsi que pour les autres importations effectuées en vertu de contrats conclus avant le 1<sup>er</sup> janvier 1958.

Tableau XV.

## Importations et exportations belges de charbon

(En milliers de tonnes)

Source : Comptoir belge des Charbons (Cobéchar).

Moyennes mensuelles	Importations 1			Exportations						
	totales	dont		totales	C.E.C.A., dont					Autres pays
		Allemagne	Etats-Unis		totales	Italie	Allemagne	France	Pays-Bas	
1951 .....	167	27	108	169	130	49	—	46	32	39
1956 .....	397	97	165	404	306	8	20	117	157	98
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	531	144	221	343	276	4	16	108	143	67
2 <sup>e</sup> » .....	409	134	157	391	323	1	9	151	159	68
3 <sup>e</sup> » .....	363	109	158	382	308	2	10	190	102	74
4 <sup>e</sup> » .....	398	124	177	352	275	—	6	182	83	77
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .....	p 355	p 113	p 171	292	204	—	2	116	83	88

1 Y compris les importations du Grand-Duché de Luxembourg.

Comme la surproduction charbonnière n'est pas particulière à la Belgique seule, les exportations se révèlent de plus en plus difficiles. Depuis le dernier trimestre de 1957, elles ont diminué progressivement et, pour la période de septembre 1957 à mars 1958, elles sont inférieures de 10 p.c. aux quantités expédiées pendant la période correspondante antérieure.

Les quantités de houille extraites au cours de la période étudiée sont en légère augmentation, grâce notamment à la reconstitution de la main-d'œuvre; celle-ci a évolué contrairement aux besoins des charbonnages. Cependant, l'accroissement des stocks a amené certains producteurs à ralentir, à partir de mars 1958, le rythme d'extraction et à diminuer leurs effectifs. L'effet de cette dernière mesure sur la production a été quelque peu atténué par le recul

de l'absentéisme, phénomène traditionnel en période de fléchissement de l'emploi.

En 1957, les prix de vente avaient été relevés à trois reprises, soit au total de 10 p.c. en moyenne. Les nouveaux barèmes, déposés à la Haute Autorité le 1<sup>er</sup> avril 1958 par les charbonnages de la Campine et huit jours après par les bassins du Sud, prévoient des abaissements de prix allant de 30 à 50 francs la tonne suivant les catégories et les qualités. Même après l'application de ces diminutions de prix, les charbons belges sont parmi les plus chers de la Communauté.

En janvier 1958, le Parlement a voté une loi étendant les pouvoirs du Conseil National des Charbonnages institué par la loi du 13 août 1947, ainsi qu'une autre relative à la concessibilité des réserves

Tableau XVI.

## Balance commerciale de l'U.E.B.L. en charbons

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Importations		Exportations		Balance commerciale	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	(Quantité, en milliers de tonnes) (Valeur, en millions de francs belges)					
1951 .....	205	162	157	147	- 48	- 15
1955 .....	314	235	601	440	+ 287	+ 205
1956 .....	414	343	379	334	- 35	- 9
1957 Année .....	453	396	327	342	- 126	- 54
1 <sup>er</sup> trimestre .....	564	507	297	304	- 267	- 203
2 <sup>e</sup> » .....	433	358	372	381	- 61	+ 23
3 <sup>e</sup> » .....	392	345	346	361	- 46	+ 16
4 <sup>e</sup> » .....	425	373	294	322	- 131	- 51
1958 Janvier .....	439	365	336	365	- 103	-

charbonnières de la Campine. Enfin, le 24 avril a été votée la loi assouplissant les dispositions juridiques relatives à la mise en warrantage des stocks de charbon. Toutefois, aucune décision n'a été prise en ce qui concerne les fonds nécessaires au financement des stocks.

Tableau XVII.

## Industrie houillère

Source : Administration des Mines.

Périodes	Production par jour ouvrable	Production par mois	Rendement journalier (kg. par ouvrier du fond et de la surface réunis)	Stock (milliers de tonnes)
	(milliers de tonnes)			
	(moyennes mensuelles)			
1951 .....	97,9	2.471	734	225
1956 .....	96,9	2.463	841	179
1957 1 <sup>er</sup> trimestre ..	96,7	2.449	846	218
2 <sup>e</sup> » .....	99,9	2.463	852	334
3 <sup>e</sup> » .....	85,1	2.212	823	603
4 <sup>e</sup> » .....	101,5	2.571	832	1.413
1958 1 <sup>er</sup> trimestre p	100,1	2.536	832	3.201
Avril ..... p	96,4	2.410		3.957

Le 10 février 1958 marque la fin de la période transitoire prévue par le Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. A cette date, les péréquations et autres dispositions spéciales en faveur des charbonnages belges ont été supprimées, à l'exception des subventions prévues par les conventions intervenues entre l'Etat et les mines marginales du Borinage. Il ne semble pas que la période d'adaptation ait été couronnée de succès pour toutes les mines belges. En effet, si, au moment de l'ouverture du marché commun, les prix de revient étaient déjà plus élevés en Belgique, la situation s'est encore aggravée depuis lors. Selon les calculs de la C.E.C.A., le prix de revient moyen des charbonnages belges était, en 1957, supérieur de 40 p.c. à celui de la Communauté et de 50 p.c. au prix de revient moyen de la Ruhr. En 1953, le ren-

dement par ouvrier de fond et par poste dans les mines belges s'élevait à 1.060 kg. contre une moyenne de 1.393 kg. pour toute la Communauté, ce qui représentait une différence de 23,3 p.c.; en 1957, l'écart s'était élevé à 25,4 p.c. (1.150 kg. pour les charbonnages belges contre 1.541 kg. pour l'ensemble de la Communauté).

\*\*

La production des cokeries reste très importante, mais elle ne s'écoule pas sans difficultés, à en juger au niveau relativement élevé des stocks et à l'abaissement progressif des prix.

Tableau XVIII.

## Activité des cokeries

(En milliers de tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Production totale	Livraisons	
		à l'étranger	au marché intérieur
1951 .....	509	41	494
1956 .....	606	76	516
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	615	68	532
2 <sup>e</sup> » .....	601	80	494
3 <sup>e</sup> » .....	557	85	447
4 <sup>e</sup> » .....	613	68	532
1958 Janvier .....	615	68	539
Février .....	542		

Sur le marché belge, la sidérurgie continue d'absorber régulièrement le gros coke. A l'exportation, les livraisons à l'Est de la France se poursuivent à un rythme très satisfaisant, mais celles aux Pays-Bas et aux pays scandinaves ont subi un certain ralentissement.

\*\*

Au dernier trimestre de 1957 et au début de 1958, la production belge d'électricité était supérieure de 7,2 p.c. à celle de la période correspondante anté-



rieure. Si le progrès est plus important chez les producteurs-distributeurs, moins sujets aux fluctuations conjoncturelles, les autoproductions industriels ont néanmoins pu réaliser une progression de 8 p.c., grâce à des fournitures à l'étranger. Les échanges internationaux d'énergie électrique se sont soldés par une exportation moyenne nette de 47 millions de kWh par mois. En 1957, la Belgique a été, pour la première fois depuis dix ans, exportatrice nette d'énergie électrique. En application d'un contrat à long terme conclu entre l'Union des Centrales Electriques de Campine, et une société d'électricité suisse, des fournitures régulières sont effectuées à la Suisse par l'intermédiaire des réseaux des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la France.

Tableau XIX.

### Production d'énergie électrique (En millions de kWh)

Source : Administration de l'Industrie — Direction : Energie électrique.

Moyennes mensuelles	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto-producteurs industriels <sup>1</sup>
	Régies communales	Sociétés privées	
1951 .....	33	429	330
1956 .....	36	508	443
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	43	572	467
2 <sup>e</sup> » .....	31	518	437
3 <sup>e</sup> » .....	30	506	408
4 <sup>e</sup> » .....	41	627	524
1958 Janvier .....	46	655	540
Février .....	37	546	453

<sup>1</sup> Production brute en 1951, alors qu'à partir de 1956, les chiffres sont nets pour les centrales individuelles.

Le prix à la consommation de l'électricité tend à fléchir sous l'effet de la baisse des prix des charbons et de certains autres éléments figurant dans la formule suivant laquelle il est fixé.

Le montant total des investissements effectués en 1957 par les producteurs-distributeurs s'élève à 3,3 milliards de francs, contre 3,1 milliards en 1956.

La société coopérative électro-nucléaire qui avait décidé de construire avant 1960 une centrale pilote de 11.500 kW. a été dissoute le 18 décembre 1957. Les engagements de l'industrie à son égard ont été transformés en cotisations annuelles à verser à une fondation, dénommée « Fondation Nucléaire » qui contribuera directement au financement du Centre d'Etudes Nucléaires de Mol. Ce dernier s'est chargé de l'installation de la centrale pilote projetée par la société coopérative dissoute.

\*\*

Les raffineries de pétrole ont complètement surmonté l'incidence de la crise de Suez. Les quantités de pétrole brut mises en œuvre au cours de la période étudiée ont été supérieures de 30 p.c. environ à celles qui ont été travaillées pendant la période

correspondante de 1955-1956. Ce résultat a été obtenu grâce à l'amélioration progressive de l'approvisionnement en pétrole brut et à la reprise des exportations de produits raffinés vers les Pays-Bas, la Suisse et l'Allemagne fédérale.

Tableau XX.

### Raffineries de pétrole

Source : Ministère des Finances. Service des Accises.

Moyennes mensuelles	Mise en œuvre de pétroles bruts (millions de litres)	Production		
		Huiles légères	Huiles combustibles	
			Fuel-oil	Autres
			(milliers de tonnes)	
1951 .....	83	18	33	16
1956 .....	522	134	164	117
1957 1 <sup>er</sup> trim. ...	375	105	124	66
2 <sup>e</sup> » ...	469	122	154	91
3 <sup>e</sup> » ...	565	140	192	115
4 <sup>e</sup> » ...	669	154	220	146
1958 Janvier ...	607	156	195	135
Février ...	569	146	199	114

Sous l'effet conjugué du niveau extrêmement bas des frets et de la surproduction mondiale, les prix de gros ne cessent pas de baisser. Pour certains produits, ils sont tombés au-dessous du niveau atteint à la veille de la crise de Suez.

\*\*

En dépit du fléchissement de la demande, la production de l'industrie sidérurgique s'est maintenue près des maxima atteints en 1956 et au début de 1957. Mais, à la fin du premier trimestre de 1958, les carnets de commandes s'étaient considérablement

Tableau XXI.

### Activité de la sidérurgie

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Production			Effectif ouvrier
	Fonte	Acier brut	Acier fini	
	(moyennes mensuelles) (milliers de tonnes)			(fin de période)
1951 .....	404	417	325	50.536
1956 .....	480	532	397	55.792
1957 1 <sup>er</sup> trimestre ...	491	559	419	55.557
2 <sup>e</sup> » .....	473	527	379	55.553
3 <sup>e</sup> » .....	408	449	307	55.137
4 <sup>e</sup> » .....	491	557	376	54.650
1958 Janvier ..... p	485	561	385	54.876
Février ..... p		491		
Mars ..... p		528		

amenuisés, les délais de livraison étant tombés à deux mois environ contre six mois et plus un an auparavant. Par ailleurs, la tendance à la réduction de la production, très légère jusqu'à ce moment, semblait s'accroître.

Au second semestre de 1957, le volume des nouvelles commandes était inférieur de 10 p.c. à celui du semestre précédent et de 20 p.c. à celui des six derniers mois de 1956. Dans les autres pays de la C.E.C.A., à l'exception du Luxembourg, les nouvelles inscriptions ont diminué beaucoup moins qu'en Belgique où l'industrie dépend des débouchés extérieurs pour 65 p.c. de ses livraisons contre 35 p.c. en France et 20 p.c. en Allemagne. En revanche, pendant la première phase de la haute conjoncture, les commandes augmentent plus rapidement dans l'industrie belgo-luxembourgeoise qu'ailleurs.

Au cours des premiers mois de 1958, les inscriptions de nouvelles commandes n'ont plus fléchi; on observe même des velléités de reprise à la suite des baisses de prix consenties par les producteurs : le 3 février, les entreprises faisant partie de la convention de Bruxelles ont réduit les cotations

conjoncture, les minima étaient largement dépassés par les prix réellement pratiqués.

Les prix de barème déclarés auprès de la Haute Autorité de la C.E.C.A. ont été réduits au début du mois de mars; pour les aciers marchands, la baisse a atteint 8 p.c. environ.

Le marché de la ferraille reflète également la détérioration de la conjoncture sidérurgique : de 49 dollars la tonne en janvier 1957 le prix le plus représentatif sur le marché intérieur est tombé à 42,5 dollars en juin et à 35 dollars en janvier 1958. A plus long terme, l'offre de ferraille semble néanmoins être insuffisante, d'où la nécessité d'importer de la ferraille américaine. Le prélèvement de péréquation instauré par la C.E.C.A. en vue de financer ces importations a été réduit de 13 dollars la tonne en avril 1957 à 8 dollars pour le premier trimestre de 1958, grâce à la diminution du coût des importations.

Si l'on excepte le troisième trimestre, influencé par la grève de juillet, la valeur des exportations a été constamment supérieure à celle de la période correspondante de 1956, mais l'écart favorable s'est graduellement amenuisé. Par contre, les quantités expédiées étaient en recul à partir du deuxième trimestre de 1957, mais la hausse des valeurs unitaires s'est poursuivie jusqu'au dernier trimestre, par suite du retard des livraisons par rapport aux commandes.

En ce qui concerne l'orientation géographique des exportations, il y a lieu de signaler l'importance accrue de la France qui, pendant les derniers mois de 1957, n'était devancée que par les Pays-Bas, alors qu'avant l'ouverture du Marché Commun Européen, ce débouché était pratiquement inexistant pour la sidérurgie belge. Les quantités expédiées vers l'Allemagne, tout en restant inférieures aux chiffres d'il y a trois ans, ont également marqué un progrès au dernier trimestre de 1957.

Parmi les débouchés d'outre-mer, on note l'importance accrue de l'Argentine, qui a reçu des quantités considérables au dernier trimestre de 1957, du Venezuela et du Brésil. Les livraisons au Mexique, au Canada et aux Etats-Unis sont en recul, mais les

Tableau XXII.

### Exportations de produits sidérurgiques

Source : Institut National de Statistique. Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Moyennes mensuelles	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Prix unitaires (francs par tonne)
1951 .....	2.420	383	6.319
1955 .....	2.471	444	5.565
1956 .....	3.001	481	6.239
1957 Année .....	3.142	472	6.657
1 <sup>er</sup> trimestre .....	3.291	500	6.582
2 <sup>e</sup> » .....	3.354	495	6.776
3 <sup>e</sup> » .....	2.683	406	6.608
4 <sup>e</sup> » .....	3.240	487	6.653
1958 Janvier .....	3.298	513	6.429

minima à l'exportation de 6 à 25 p.c. suivant les produits; le 4 avril, une nouvelle baisse a été appliquée qui a ramené la cotation minimum de l'acier marchand à 4.650 francs la tonne contre 5.900 francs en mars 1957. La baisse réelle est encore beaucoup plus forte, puisqu'en pleine période de haute con-

Tableau XXIII.

### Orientation géographique des exportations de produits sidérurgiques

(Moyennes mensuelles, en milliers de tonnes)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Destination	1948	1951	1955	1956		1957	
				1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>e</sup>
Etats-Unis .....	10,6	43,3	19,4	37,0	39,5	33,6	12,6
Amérique centrale et méridionale .....	37,8	44,9	36,6	30,2	36,4	53,1	69,8
Pays U.E.P. ....	—	244,8	341,3	358,8	322,8	332,9	313,7
dont : Pays-Bas .....	44,1	64,8	67,2	69,2	63,3	70,4	65,7
Pays scandinaves .....	40,7	53,9	46,3	36,7	35,6	46,2	37,2
Allemagne fédérale .....	0,5	1,4	86,9	74,8	57,3	46,9	61,0
Royaume-Uni .....	18,3	19,3	19,2	35,6	24,7	16,3	9,0
Reste de la zone sterling ...	n. d.	44,3	39,4	55,7	52,0	54,3	39,1

nouvelles commandes en provenance de ce dernier pays se développaient au début de 1958.

En Extrême-Orient, l'Australie et l'Inde ont réduit leurs achats, tandis que l'Indonésie a élargi les siens. A la fin de l'année, la tendance avait toutefois changé en ce qui concerne les deux derniers pays.

\*  
\*\*

La situation des industries des fabrications métalliques s'est caractérisée dans son ensemble, en 1957, par une activité favorable qui, à la fin de l'année, se trouvait toutefois compromise par une réduction sensible des commandes, tant pour le marché intérieur que pour l'exportation. A partir du dernier trimestre de l'année, le rythme de la production a été graduellement adapté au fléchissement de la demande : le nombre d'ouvriers occupés est revenu d'un maximum de 208.100 unités en septembre 1957 à 198.450 en février 1958. Parmi les secteurs les plus touchés par ce mouvement, on relève la construction navale et plus spécialement les réparateurs de navires, l'industrie des armes portatives et leurs munitions, celle des accessoires métalliques du bâtiment, ainsi que les fonderies de fer; d'autres branches ont réduit leurs effectifs dans une proportion moins forte. Par contre, l'industrie très importante

de la construction électrique a maintenu l'emploi inchangé, tandis que quelques branches seulement ont accru les effectifs ouvriers; parmi elles figurent la construction aéronautique, la construction de matériel de chemin de fer, la fine construction mécanique.

La détérioration de la situation apparaît nettement dans l'écart entre le montant des nouvelles commandes et celui des expéditions. Alors que les premières ont dépassé les secondes à concurrence de 760 millions de francs par mois au second semestre de 1956, elles ont été inférieures pour les deux semestres suivants respectivement de 174 millions et 792 millions; pour les deux premiers mois de 1958, l'écart dans le même sens s'est élevé à 1.365 millions.

Les exportations de fabrications métalliques se sont accrues de 4 p.c. environ en 1957; elles étaient en augmentation à la fin de l'année et pendant les deux premiers mois de 1958. Parmi les débouchés qui se sont élargis, il y a lieu de mentionner l'Allemagne fédérale, la France — sauf pendant les derniers mois de l'année —, les Pays-Bas, les Etats-Unis et le Brésil. Cependant, à la fin de 1957, les ventes aux Etats-Unis se sont ressenties de la conjoncture moins favorable qui prédomine dans ce pays. L'Espagne, la Norvège et l'U.R.S.S. ont réduit leurs achats.

Tableau XXIV.

**Activité des industries des fabrications métalliques**

Sources : Institut National de Statistique et Fabrilmétal.

Périodes	Effectif ouvrier (fin de période)	Marché intérieur		Marché extérieur	
		Expéditions	Commandes inscrites	Expéditions	Commandes inscrites
(moyennes mensuelles en millions de francs)					
1951 .....	169.402	2.529	2.514	1.656	1.878
1956 .....	202.246	4.061	4.339	2.260	2.779
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	204.763	4.197	4.214	2.416	2.758
2 <sup>e</sup> » .....	206.558	4.585	4.172	2.494	2.201
3 <sup>e</sup> » .....	208.104	3.755	3.525	2.009	1.844
4 <sup>e</sup> » .....	203.908	4.489	3.541	2.491	2.251
1958 Janvier .....	201.161	4.409	3.815	2.575	1.811
Février .....	198.447	4.106	3.323	2.264	1.675

L'évolution générale décrite ci-dessus est valable pour la plupart des secteurs.

C'est ainsi que les entreprises de première transformation ont connu une année relativement favorable, mais les perspectives d'activité se sont graduellement détériorées.

Dans la construction navale, les commandes inscrites antérieurement assurent le maintien d'une activité élevée au moins jusqu'à la fin de l'année. Cependant, les ateliers de réparation de navires subissent l'incidence très défavorable du niveau extrêmement bas auquel se maintiennent les frets maritimes.

L'industrie du matériel de chemin de fer et de tramways exécute des commandes relativement importantes, notamment pour la S.N.C.B. Une

commission ministérielle chargée d'étudier la situation du secteur déposera probablement son rapport au cours de l'année.

L'industrie automobile est affectée par le fléchissement de la demande étrangère; pour la première fois, le nombre de voitures assemblées est en recul par rapport à la période correspondante antérieure. L'industrie des motocycles, longtemps déprimée, connaît un revirement d'activité dans le domaine des scooters et cyclo-moteurs, grâce surtout à une demande intérieure très soutenue.

Les fabricants de machines subissent le contre-coup de la diminution des investissements industriels dans la plupart des pays; toutefois, la branche des machines textiles a poursuivi son expansion, bien que

les perspectives soient devenues moins favorables à la fin de la période étudiée.

En ce qui concerne le groupe très important de la construction électrique, on constate un arrêt dans l'expansion fondamentale qui s'était poursuivie depuis plusieurs années à la faveur du développement rapide de nouvelles techniques.

Enfin, le secteur des armes portatives et leurs munitions a dû réduire son activité ces derniers mois.

\*

\*\*

Au cours de la période étudiée, l'activité de l'industrie des métaux non ferreux a faibli comme celle des autres secteurs de la métallurgie. Seule l'industrie du zinc a maintenu sa production; dans les branches des produits demi-finis, le recul est resté très faible. Un conflit social a arrêté la production en juillet.

Parmi les métaux non ferreux, le plomb et le cuivre apparaissent les plus sensibles aux variations conjoncturelles, puisqu'ils trouvent leurs débouchés les plus importants dans l'industrie automobile, la construction et l'industrie électrique. Leurs prix mondiaux ont accusé une baisse importante au cours de l'année passée. Au printemps de 1958, une reprise légère mais progressive a porté les prix à leur niveau de fin 1957. A Bruxelles, le cuivre électrolytique est tombé de 32 francs le kg. en juillet 1957 à 22,5 francs le kg. le 28 février 1958, pour remonter ensuite à 25,25 francs en mai.

Le rythme de l'activité de l'industrie du zinc a été soutenu par les besoins élevés de la galvanisation — principal consommateur de zinc — et de la construction. Le prix de ce métal a diminué de près de 20 p.c. depuis juillet 1957.

L'offre plus abondante de l'U.R.S.S. sur les marchés mondiaux a contribué à la détérioration du marché de l'étain en 1957. Les cours ont fléchi de

Tableau XXV.

**Activité des industries des métaux non ferreux**

Source : Union des Industries des Métaux non ferreux.

Périodes	Production (moyennes mensuelles, en tonnes)						Effectif ouvrier (fin de période)
	Produits bruts					Produits demi-finis	
	Cuivre	Plomb	Zinc	Etain	Aluminium		
1951 .....	11.846	6.068	16.741	835	117	16.470	17.102
1956 .....	14.071	8.522	19.224	871	228	16.604	15.909
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	12.988	8.989	20.399	831	220	16.962	16.110
2 <sup>e</sup> » .....	13.648	8.820	19.682	764	156	15.291	15.748
3 <sup>e</sup> » .....	12.672	7.306	18.261	701	140	13.910	15.785
4 <sup>e</sup> » .....	11.543	7.975	20.207	875	204	18.439	15.655
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .....	12.482	7.959	19.462	1.159	234	16.837	

5 p.c. de juillet à octobre, pour se stabiliser ensuite, grâce aux mesures restrictives prises par le Conseil international de l'Etain. Le 4 décembre, le Conseil a décidé de limiter les exportations des pays membres à un contingent de 27.000 tonnes pour la période du 15 décembre 1957 au 14 mars 1958, période prolongée ensuite jusqu'en juin. Cette mesure constitue une limitation indirecte de la production : l'Accord international stipule que les pays producteurs ne peuvent disposer d'un stock supérieur à 25 p.c. des exportations nettes.

Les exportations de métaux non ferreux ont diminué de 7,1 milliards de francs au second semestre de 1956 à 5,1 milliards pendant la même période de 1957.

La valeur unitaire du cuivre brut est tombée, pour les mêmes périodes, de 41,8 francs à 29,8 francs le kg., et a entraîné une réduction de la valeur des exportations de cuivre brut de 2,8 à 1,7 milliard de francs. La diminution des exportations de produits demi-finis en cuivre de 977 à 661 millions de francs est due principalement à une réduction en quantité.

Le recul des exportations de cuivre concerne particulièrement les ventes aux Pays-Bas, à la France et au Royaume-Uni.

Les exportations de plomb sont tombées de 620 millions de francs à 441 millions surtout à cause de la baisse de la valeur unitaire du plomb brut de 16 francs à 12,8 francs le kg. Seules les expéditions à destination des pays scandinaves et des Etats-Unis n'ont pas diminué.

La valeur unitaire du zinc brut est passée de 14,3 francs à 11,1 francs le kg., tandis que la valeur globale des exportations de zinc s'est réduite de 1,3 à 0,9 milliard de francs. La diminution affecte davantage les produits bruts que les produits demi-finis.

En ce qui concerne l'étain, les livraisons à l'étranger ont accusé un recul de 15 p.c. environ, la valeur unitaire de l'étain étant passée de 110 francs à 101 francs le kg. Signalons le développement favorable des ventes au Royaume-Uni.

\*\*

L'activité globale des *industries chimiques* reste très satisfaisante. C'est ainsi que le secteur des engrais azotés travaille à plein rendement. Il écoule les deux tiers de sa production sur les marchés étrangers, surtout en Chine où, grâce à une réduction sensible de ses prix, l'industrie belge a pu maintenir sa position après la crise de Suez. La bonne marche de la branche précitée influe favorablement sur celle de l'acide sulfurique.

Tableau XXVI.

### Production d'ammoniaque de synthèse et de dérivés

(En milliers de tonnes d'azote)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Azote primaire	Azote engrais
1951 .....	16,0	14,9
1953 .....	15,2	13,8
1956 .....	19,6	18,8
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	17,4	14,3
2 <sup>e</sup> » .....	20,0	17,8
3 <sup>e</sup> » .....	19,5	17,5
4 <sup>e</sup> » .....	21,1	19,3
1958 Janvier .....	21,8	19,7
Février .....	19,9	18,2

De même, en engrais phosphatés, la campagne se déroule de façon satisfaisante par suite du développement des exportations. Les meilleurs clients restent la France, les Pays-Bas et l'Allemagne fédérale.

Les exportations de produits photosensibles, qui représentent environ 90 p.c. de la production, reflètent une activité élevée dans ce secteur.

Par contre, l'industrie du caoutchouc et celle des matières plastiques participent à la tendance conjoncturelle moins favorable. La première voit son activité fléchir, tandis que la seconde est affectée seulement par un plafonnement de la production.

Selon des estimations provisoires, l'ensemble des industries chimiques a effectué en 1957 des investissements pour un montant de 2 milliards de francs (dont 0,8 milliard représente des investissements de remplacement), contre respectivement 1,6 et 0,6 milliard de francs en 1956.

\* \*

L'industrie de la construction a connu un ralentissement sensible au cours du second semestre de 1957 : le nombre des autorisations de bâtir et celui des bâtiments achevés ainsi que le nombre d'ouvriers occupés ont diminué. Le retournement était très manifeste en ce qui concerne la construction d'habitations. Par ailleurs, le secteur public a réduit les adjudications durant la période étudiée. Toutefois, le début de 1958 a vu une augmentation du nombre des autorisations de bâtir accordées et des primes

payées ainsi que du volume des nouvelles adjudications. Cette tendance est susceptible, si elle se poursuit, d'orienter plus favorablement l'activité.

Tableau XXVII.

### Production de matériaux de construction

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Concassés de porphyre et de grès (milliers de tonnes)	Ciment (milliers de tonnes)	Briques ordinaires (millions de pièces)	Verre plat (indice 1953 = 100)
1951 .....	361	366	195	108
1956 .....	420	389	176	152
1957 1 <sup>er</sup> trimestre ..	339	369	103	140
2 <sup>e</sup> » ..	457	448	212	131
3 <sup>e</sup> » ..	453	412	240	119
4 <sup>e</sup> » ..	444	340	193	p130
1958 Janvier .....	261	262	129	p142
Février .....	p244	p271	p 95	p131

Au second semestre de l'année passée, la production des *cimenteries* était inférieure respectivement de 8 p.c. et de 14 p.c. à celle des deux semestres précédents. La même tendance s'est poursuivie au début de 1958. Elle est le résultat de l'activité réduite dans la construction, du développement de l'industrie locale dans les pays importateurs traditionnels et de la concurrence accrue sur les marchés d'outre-mer, notamment de la part du Japon, de l'Allemagne et de l'Angleterre. L'accroissement des ventes aux Etats-Unis en fin d'année n'a pu compenser le recul des livraisons aux Pays-Bas, au Congo Belge, à la Suisse et au Canada.

Sur le marché intérieur, la hausse des coûts a entraîné la mise en vigueur de nouveaux barèmes au 31 décembre 1957. Une majoration de 18 francs la tonne a été autorisée notamment pour le ciment Portland.

Les *verreries* ont vu diminuer le rythme de leur activité au cours du second semestre de 1957. La production de verre plat est en baisse sensible comparativement à la même période de l'année antérieure. Les commandes s'inscrivent à un rythme lent et les exportations sont en régression sous l'effet du ralentissement de la construction et de la baisse de l'activité de l'industrie automobile aux Etats-Unis. L'industrie du verre plat subit également les effets d'une concurrence accrue due à l'accroissement des moyens de production dans le monde. La diminution des exportations atteint particulièrement les livraisons aux Etats-Unis, aux Pays-Bas et au Canada. L'industrie du verre creux, par contre, a accusé des progrès, sauf à la fin de l'année.

La production des *briqueteries* a augmenté en 1957, spécialement en ce qui concerne les briques de parement. Toutefois, le haut niveau des stocks dans la région du Rupel a entraîné en fin d'année un ralentissement de la production qui est tombée à un niveau inférieur à celui de la période correspondante

antérieure. Le rythme des enlèvements pour le marché intérieur et la demande extérieure apparaissent en déclin. Les livraisons aux Pays-Bas ont diminué. L'indice des prix de gros des briques ordinaires a enregistré une baisse en février.

Les conditions climatiques favorables ont facilité l'écoulement des stocks pendant les premiers mois de 1958.

Si, dans l'ensemble, la production des carrières a augmenté en 1957, un certain fléchissement s'est manifesté en fin d'année. Les concassés de porphyre

et de marbre ont continué à bénéficier d'une activité satisfaisante, tandis que la production des carrières de grès et de petit granit apparaît en recul. La production de pavés continue à diminuer. Le niveau assez faible des ventes dans l'ensemble du secteur se traduit par le maintien de stocks importants. De leur côté, les exportations ont fléchi en fin d'année.

En ce qui concerne les industries céramiques, le rythme de la production est resté soutenu dans le secteur des céramiques architecturales et des car-

Tableau XXVIII.

### Production des industries céramiques

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes trimestrielles	Vaisselle de faïence, grès artistique et divers (tonnes)	Vaisselle de porcelaine, isolateurs et porcelaine électro-technique (tonnes)	Carreaux de revêtement en faïence et en grès (milliers de m <sup>2</sup> )	Produits silico-alumineux, dalles d'usines, produits siliceux et autres	Tuiles et accessoires (milliers de tonnes)	Céramique architecturale (tonnes)	Poteries en terre cuite (tonnes)
				(milliers de tonnes)			
1951 .....	1.764	745	303	42	49	1.841	1.811
1956 .....	1.294	655	378	36	47	3.476	2.364
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	1.320	693	370	39	46	4.393	2.241
2 <sup>e</sup> » .....	1.384	614	395	41	51	4.812	2.416
3 <sup>e</sup> » .....	1.218	503	328	34	49	4.651	2.320
4 <sup>e</sup> » .....	1.442	573	378	34	50	4.623	2.561

reaux de pavement, tandis que l'activité plafonne ou se réduit dans les autres industries. Les tuileries et poteries ont continué à faire preuve d'une activité satisfaisante. La fin de l'année a vu une nette régression des exportations pour l'ensemble du secteur, qui atteint particulièrement les expéditions de tuiles faitières ordinaires vers la France.

\*  
\*\*

Les effets favorables des commandes exceptionnelles enregistrées à la fin de 1956 ont permis de soutenir l'activité des industries textiles pendant le premier semestre de l'année 1957; ensuite, la demande s'est nettement infléchie au point de provoquer un recul de l'activité à partir du quatrième trimestre de l'année. Pour l'ensemble des industries,

la production des trois derniers mois de 1957 a été inférieure de 10 p.c. à celle de la période correspondante de l'année antérieure. La régression de la demande s'est également accompagnée d'une baisse progressive des prix de vente, spécialement dans l'industrie lainière.

De juin 1957 à avril 1958, la diminution des prix de gros belges des produits textiles s'est élevée à 10 p.c.

Si, pour l'ensemble de l'année 1957, les exportations de produits textiles de l'U.E.B.L. ont dépassé de 4 p.c. le montant annuel de 1956, les chiffres relatifs aux seconds semestres font apparaître un recul de 3,3 p.c., par suite du retournement du marché dans le courant de l'année. Au premier trimestre de 1958, le ralentissement des ventes à l'étranger s'est fortement accentué; par rapport au même tri-

Tableau XXIX.

### Indices des prix de gros des textiles

(Base 1953 = 100)

Source : Institut de Recherches Economiques et Sociales.

Moyennes	Fils de					Tissus de				
	Coton	Laine	Lin	Jute	Rayonne	Coton	Laine	Lin	Jute	Rayonne
1955 .....	102,4	86,2	101,8	98,4	100,0	100,5	94,0	98,3	101,3	94,2
1956 .....	97,5	87,3	97,5	98,1	90,2	99,5	94,6	95,7	102,3	94,3
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	99,1	96,3	103,3	112,0	90,2	103,6	102,2	101,7	115,4	93,4
2 <sup>e</sup> » .....	100,5	99,1	103,1	107,1	90,2	105,4	105,6	102,8	110,8	95,2
3 <sup>e</sup> » .....	100,2	94,2	103,0	107,1	94,0	104,9	105,7	102,8	111,2	93,3
4 <sup>e</sup> » .....	99,6	84,3	101,1	105,1	94,0	104,9	104,0	102,5	110,4	102,0
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .....	97,3	82,3	97,9	103,0	94,0	105,1	101,1	100,7	108,7	102,3
Avril .....	92,3	79,2	92,6	104,2	94,0	104,9	99,6	97,9	110,9	100,9

mestre de l'année antérieure, la diminution atteint 21 p.c. La part des produits textiles dans l'ensemble des exportations se trouve ainsi ramenée de 16,8 p.c. à 14,1 p.c. Les courants de ventes aux Pays-Bas, le client principal, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et surtout à la France ont pris une allure

défavorable. Seules les exportations à l'Allemagne fédérale ont continué à se développer; au quatrième trimestre de 1957, ce dernier pays intervenait pour 21 p.c. dans le total des ventes de produits textiles, alors qu'au trimestre correspondant de 1956, sa part relative ne s'élevait qu'à 15 p.c.

Tableau XXX.

### Exportations de produits textiles

(En millions de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Moyennes mensuelles	Total	Pays-Bas	France	Royaume-Uni	Etats-Unis	Allemagne fédérale	Autres pays
1951 .....	2.525	574	278	394	144	189	946
1955 .....	1.950	536	119	206	174	248	667
1956 .....	2.120	652	148	198	186	288	648
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	2.367	739	184	216	211	332	685
2 <sup>e</sup> » .....	2.233	678	161	181	192	356	665
3 <sup>e</sup> » .....	2.046	677	86	159	160	342	622
4 <sup>e</sup> » .....	2.167	657	69	194	165	452	630

Le caractère international de l'affaiblissement de la conjoncture dans l'industrie lainière est manifeste. Si, pour l'ensemble de l'année 1957, la consommation mondiale de laine a été pratiquement identique à celle de 1956, les premières estimations relatives aux derniers mois de l'année font état d'une diminution par rapport à la période correspondante de 1956.

La réduction des achats par les grands pays consommateurs comme le Royaume-Uni, la France, les Etats-Unis et le Japon, n'a pas tardé à se répercuter sur le niveau général des prix. Au marché d'Anvers, le prix du peigné — type australien — qui avait atteint son niveau le plus élevé (199 francs le kg.) vers le 7 mai 1957, s'est effrité d'une façon continue; à fin avril 1958, cette matière ne cotait plus que 120 francs le kg.

Tableau XXXI.

### Production de l'industrie de la laine

(Tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Lavage et carbonisage	Peignage (rubans peignés)	Filature		Tissage
			Laine peignée	Laine cardée	
1951 .....	1.295	1.370	1.491	1.350	2.084
1956 .....	1.966	1.813	2.219	1.559	2.574
1957 1 <sup>er</sup> trimestre ...	2.160	2.001	2.540	1.710	2.725
2 <sup>e</sup> » .....	2.027	2.049	2.528	1.804	2.700
3 <sup>e</sup> » .....	1.880	1.783	2.129	1.471	2.215
4 <sup>e</sup> » .....	1.937	2.028	2.103	1.424	2.350
1958 Janvier .....	1.970	1.995	1.816	1.239	2.141

Les stades de préparation de la laine ont maintenu une meilleure activité que ceux de la transformation. Au cours du dernier trimestre de l'année,

la production des lavages-carbonisages et des peignages de laine n'était pas moins importante qu'à la fin de 1956. Sans doute les avantages accordés par le Gouvernement aux peignages de laines depuis le début de 1956 — remboursement des frais de financement des laines brutes importées et suppression de la taxe d'entreprise d'ouvrage — ont-ils constitué un élément de soutien important. Ainsi, les ordres pour compte de firmes étrangères se sont progressivement étendus pour atteindre 2.776 tonnes en 1957 contre 779 tonnes en 1956. Par les arrêtés royaux des 5 et 6 mars 1958, le Gouvernement a décrété deux autres mesures temporaires en faveur des secteurs de préparation : pour les entreprises d'ouvrage qui ont pour objet le lavage, le carbonisage et le peignage de laine, le taux de la taxe de facture a été réduit de 5 p.m., tandis que la perception de la majoration de la taxe de transmission de 1,50 p.c. prévue pour l'importation des laines lavées a été suspendue.

Les filatures de laine peignée se sont ressenties de l'affaiblissement de la demande émanant de la bonneterie et des tissages : au quatrième trimestre de 1957, les livraisons au marché intérieur marquent un recul de 26 p.c. par rapport au même trimestre de l'année antérieure. La régression correspondante des exportations ne se chiffre en valeur qu'à 1,7 p.c. Pendant les premiers mois de 1958, les inscriptions de commandes ont continué à fléchir, entraînant de nouvelles adaptations du niveau d'activité.

Les filatures de laine cardée, qui doivent faire face à une réorientation structurelle de la demande, ont vu leur situation s'aggraver par suite du fléchissement conjoncturel dans les tissages de tissus d'habillement et de tapis.

Dans ce dernier secteur, la production du deuxième semestre de 1957 a diminué de 17 p.c. par rapport à la période correspondante de 1956, en raison

d'un ralentissement des commandes en provenance des Etats-Unis. Les tisseurs de tapis craignent d'ailleurs que le protectionnisme américain ne s'intensifie sous peu, notamment sous forme d'une augmentation de 22 à 40 p.c. des droits à l'importation. Les dispositions légales de ce pays prévoient en effet que les producteurs nationaux peuvent demander des protections spéciales du moment que les importations dépassent de 5 p.c. la production intérieure, ce qui est le cas pour les tapis de laine.

Dans les tissages de tissus d'habillement, la production avait accusé un léger progrès au cours du premier semestre de 1957, mais, ensuite, l'activité a été progressivement ramenée au niveau très bas des années 1952-1953. Pour le dernier trimestre de l'année, la réduction de la production se chiffre à 21 p.c. par rapport à la même période de 1956 et de nouvelles adaptations du niveau d'activité sont apparues pendant les premiers mois de 1958. On observe une substitution de plus en plus importante de tissus importés aux tissus belges. En 1957, les importations sont intervenues à concurrence de 35 p.c. environ dans la consommation intérieure totale de tissus de laine.

Dans l'industrie du coton, le rythme des inscriptions de commandes s'est également ralenti, mais le fléchissement de l'activité est resté limité. Au cours du dernier trimestre de 1957, la production des filatures et des tissages n'a été que de 8 p.c. inférieure au niveau très élevé atteint pendant la période correspondante de l'année antérieure. Toutefois, l'orientation baissière de l'activité s'est poursuivie pendant les premiers mois de 1958. La demande intérieure a été le principal facteur de soutien. En effet, les exportations des filatures, déjà en diminution en 1956, ont encore accusé un recul de 4 p.c. en valeur en 1957, notamment par suite d'une réduction des expéditions aux pays scandinaves. Au cours de cette même année, les livraisons au marché intérieur des tissages de coton ont augmenté dans une mesure appréciable, malgré l'accroissement des importations.

Tableau XXXII.

**Production de l'industrie du coton**  
(Tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Filatures 1	Tissages
1951 .....	8.750	6.591
1956 .....	8.078	6.636
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	9.043	7.619
2 <sup>e</sup> » .....	8.792	7.195
3 <sup>e</sup> » .....	7.631	6.266
4 <sup>e</sup> » .....	8.007	7.117
1958 Janvier .....	9.294	6.864

1 Production des filatures de coton fin et des cardes fileuses.

Toutefois, le rétablissement, à partir du 10 octobre 1957, de la taxe de transmission de 11 p.c. sur les tissus de coton, réduite à 1 p.c. précédem-

ment, a contribué au ralentissement des ventes à la fin de l'année. Cette évolution s'est encore accentuée en 1958 entraînant le chômage partiel de plusieurs entreprises. Les exportations de tissus de coton ont été de 5,1 p.c. supérieures en 1957 à celles de 1956, grâce à des livraisons plus élevées aux Pays-Bas.

Dans l'ensemble, les prix de vente de l'industrie du coton sont restés relativement stables, contrairement à l'évolution dans la plupart des autres secteurs textiles.

L'industrie de la rayonne a développé la production de fils à concurrence de 18 p.c., au cours du deuxième semestre de 1957, par rapport au semestre correspondant antérieur. Par contre, les quantités de fibres artificielles produites ont diminué d'environ 9 p.c., suite à un recul de la demande étrangère qui absorbe environ 65 p.c. de la production nationale. Par un arrêté royal du 5 mars 1958, le Gouvernement a accordé une aide indirecte aux fabricants de fibres synthétiques et artificielles en réduisant à 5 p.m. le taux de la taxe de transmission applicable à l'achat et à l'importation des matières premières qu'ils utilisent. Cette mesure est en vigueur du 10 mars 1958 au 31 décembre 1958.

Dans les tissages de rayonne, la diminution des commandes intérieures et étrangères a entraîné une adaptation de la production à partir du quatrième trimestre de 1957; le recul se chiffre à 8 p.c. par rapport au trimestre correspondant de 1956.

Le nouveau secteur des textiles de synthèse a poursuivi son expansion, grâce aux ventes accrues sur le marché intérieur et à l'élargissement des débouchés extérieurs. La production de nylon a pu être augmentée de 50 p.c.

L'industrie du jute, déjà affectée par un fléchissement de la demande en 1956, a rencontré des difficultés de plus en plus grandes. Les causes de cette évolution défavorable résident, d'une part, dans le rétrécissement des débouchés extérieurs, notamment en Afrique du Sud et aux Etats-Unis où la concurrence indienne élimine les autres fournisseurs, d'autre part, dans l'accroissement sensible des importations de sacs indiens par l'industrie chimique belge. La Fédération professionnelle des fabricants de jute a demandé au Gouvernement l'instauration de mesures d'aide, notamment l'octroi d'un subside à l'industrie chimique belge en vue de compenser la différence entre le prix des sacs de jute belges et celui des sacs indiens.

Dans l'industrie du lin, les filatures ont maintenu, au deuxième semestre de 1957, un niveau d'activité relativement élevé malgré l'insuffisance des commandes. Mais l'accroissement rapide des stocks de fils et l'effritement des prix de vente ont donné lieu à une réduction sensible de la production au début de 1958. Dans ce secteur, le fléchissement de la demande étrangère, notamment de la France et de l'Allemagne fédérale, s'avère plus accusé que celui de la demande intérieure. Si, en 1957, les tissages



Tableau XXXIII

## Production des industries du lin, du jute et des textiles artificiels

(Tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Lin		Jute		Textiles artificiels	
	Filatures	Tissages	Filatures	Tissages	Filés	Fibres
1951 .....	1.020	677	5.603	3.823	1.032	1.407
1956 .....	763	601	6.681	3.221	917	1.814
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	895	691	6.531	3.134	1.045	1.997
2 <sup>e</sup> » .....	911	657	5.729	2.568	1.047	2.011
3 <sup>e</sup> » .....	811	565	4.961	2.755	1.025	1.551
4 <sup>e</sup> » .....	912	598	5.812	3.258	1.118	1.758
1958 Janvier .....	1.019	583	6.696	3.536	948	1.771
Février .....					812	1.449
Mars .....					834	1.308

de lin ont pu maintenir leurs livraisons sur le marché intérieur ainsi qu'à l'étranger au niveau de l'année écoulée, ils ont enregistré, depuis les derniers mois de 1957, un affaiblissement de la demande intérieure et étrangère, notamment des États-Unis et de plusieurs pays européens. Cette évolution a entraîné une adaptation de la production.

Dans la *bonneterie*, l'expansion fondamentale, qui s'est poursuivie pendant plusieurs années, a fait place à un retournement conjoncturel. Mesurée sur la base du tonnage de fils travaillés, la production a enregistré une diminution de 35 p.c. au deuxième semestre de 1957 par rapport à la période correspondante de 1956. Aussi bien la demande intérieure que les commandes en provenance des Pays-Bas, de loin le principal débouché étranger, sont en recul. En 1957, les exportations ont accusé en valeur une diminution de 8 p.c. comparativement à l'année antérieure.

Tableau XXXIV.

## Bonneterie et confection

Source : Institut National de Statistique.

Indices de l'activité industrielle (Base 1953 = 100)	Bonneterie	Confection
1955 .....	118,3	100,5
1956 .....	136,0	106,2
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	145,2	106,7
2 <sup>e</sup> » .....	134,0	113,5
3 <sup>e</sup> » .....	129,7	97,6
4 <sup>e</sup> » .....	127,5	100,0
1958 Janvier .....	109,3	103,5

L'industrie du vêtement et de la confection n'a pas échappé au ralentissement conjoncturel qui caractérise l'ensemble de l'industrie textile. Comparée au niveau atteint au deuxième semestre de 1956, l'activité a diminué de 4 p.c. pendant la même période de 1957.

\*  
\*\*

L'activité de l'industrie du cuir et de la chaussure était en régression au cours de la période étudiée. Les expéditions des tanneries à l'étranger ont

nettement fléchi, tandis que les producteurs de chaussures subissent, sur le marché intérieur, une concurrence plus intense de la part des Pays-Bas et de l'Italie.

Les ventes à l'étranger de l'industrie de la chaussure, et principalement au Congo belge, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, ont légèrement augmenté au dernier trimestre de 1957.

Tableau XXXV.

## Production de cuirs finis et de chaussures

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Cuirs lourds (tonnes)		Cuirs légers (milliers de pieds carrés)	Chaussures tout cuir (milliers de paires)
	cuirs à semelles	cuirs techniques		
1951 .....	558	124	3.084	611
1956 .....	264	100	3.723	754
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	278	133	4.195	869
2 <sup>e</sup> » .....	242	125	3.620	809
3 <sup>e</sup> » .....	203	110	3.289	702
4 <sup>e</sup> » .....	242	103	3.703	709
1958 Janvier .....	267	115	3.649	p847
Février .....	233	91	3.039	p944

Depuis 1953, les prix des chaussures n'ont guère subi de modifications. Ce résultat a pu être obtenu en dépit de la hausse des salaires et de la réduction de la durée de travail.

\*  
\*\*

La situation générale de l'industrie du papier est restée très favorable, bien que les mois récents aient été marqués par un ralentissement dans la rentrée des commandes et un glissement des prix.

En 1957, la production de papier et de carton a progressé d'environ 14 p.c. La consommation belge s'est accrue de 13 p.c. environ; elle a été couverte par des importations à raison de 48 p.c., contre 46 p.c. en 1956.

Les échanges de papier et de carton à l'intérieur de Benelux se sont amplifiés à l'avantage des deux par-

tenaires, les proportions entre importations et exportations étant restées à peu près inchangées. L'accord de contingentement conclu avec les fabricants néerlandais a été reconduit pour un an.

Tableau XXXVI.

**Production et commerce extérieur du papier  
et du carton**  
(Tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Production	Importations	Exportations
1951 .....	27.159	11.636	7.701
1956 .....	28.070	18.936	9.676
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	32.971	23.524	10.902
2 <sup>e</sup> » .....	33.669	21.712	12.432
3 <sup>e</sup> » .....	29.514	21.256	10.905
4 <sup>e</sup> » .....	31.727	23.243	11.498
1958 Janvier .....	34.080	21.621	10.805
Février .....	30.006		11.668
Mars .....	32.840		

L'industrie belge du papier suit avec attention les négociations en vue de la création éventuelle d'une zone de libre-échange qui inclurait la Scandinavie. Ce projet lui inspire de vives inquiétudes, car, s'il est adopté dans sa forme originale, les pays du Nord, riches en bois et en force motrice, étant en même temps producteurs de pâtes de bois et de papier, pourraient facilement conquérir notre marché.

\*  
\*\*

Dans l'industrie diamantaire également se confirment les tendances baissières évoquées dans la chronique précédente : le chiffre d'affaires maximum du commerce extérieur diamantaire avait été atteint en 1956, dépassant 12,6 milliards de francs. Au premier semestre de 1957, on n'avait plus enregistré qu'une hausse insignifiante. Mais la tendance moins favorable qui a prévalu dès le second semestre, a ramené le total des exportations et des importations de l'année en deçà du chiffre de 1956. Au cours des premiers mois de 1958, l'activité sur le marché anversoïse comme sur les autres centres d'Europe occidentale, demeure très faible.

Les importations ont porté en 1957 sur 6.218 millions de francs, chiffre en hausse de quelque 8 p.c. sur celui de 1956. Le diamant brut intervient dans ce montant pour 4.519 millions. Les exportations ont porté, de leur côté, sur 6.181 millions, dont 4.244 millions de taillé, soit un recul de 10 p.c. par rapport à 1956. Par solde, l'année 1957 s'est donc clôturée par un léger déficit en devises, qui n'est cependant pas nécessairement l'indice d'un stockage au stade industriel.

Le ralentissement des exportations, à la fin de 1957 et au début de cette année, est la conséquence directe de l'évolution économique moins favorable aux Etats-Unis, principal client pour le diamant

taillé : les importations de ce pays ont décliné en moyenne d'environ 16 p.c. en 1957.

Il résulte en second lieu de la grève des tailleurs qui a paralysé l'industrie pendant deux mois et demi, de septembre à novembre 1957 : le retard avec lequel une solution a été donnée à ce litige a été mis à profit par des concurrents qui ont encore amélioré, au détriment de la Belgique, leur position sur le marché américain.

On sait que le litige évoqué ci-dessus a finalement été résolu par des relèvements de salaires et par la constitution d'un Fonds social alimenté par des pourcentages prélevés sur les importations de brut et destiné à payer, notamment, une troisième semaine de congé aux ouvriers de l'industrie lapidaire.

La mévente des derniers mois a amené le syndicat de Londres à diminuer ses livraisons de brut de joaillerie, de sorte que les prix n'ont baissé qu'assez légèrement. Une situation totalement différente prévaut pour le diamant industriel : le boart, qui était encore vendu, il y a peu, 11 florins, était tombé à 8 florins à la suite des rumeurs relatives à la fabrication par la General Electric d'un diamant synthétique, et se négociait à ce prix depuis la fin de 1957. Tout récemment, les cotations sont tombées à 6 et 6 1/2 florins, soit une baisse de plus de 45 p.c. en quelques mois.

\*  
\*\*

L'agriculture et les industries alimentaires ont subi, en 1957, les premières répercussions du fléchissement de la demande étrangère. Si l'on ne tient pas compte des boissons, les exportations ont diminué de quelque 9 p.c. Par contre, les ventes sur le marché belge se sont maintenues à un niveau sensiblement égal à celui de l'année antérieure, bien que les achats spéculatifs du quatrième trimestre aient gonflé fortement le chiffre de 1956. La demande intérieure est restée très ferme pendant les premiers mois de l'année en cours, la baisse saisonnière habituelle ayant été faible.

Tableau XXXVII.

**Industries alimentaires**

Source : Institut National de Statistique. Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Moyennes mensuelles	Milliers d'heures ouvriers	Indice de la production industrielle I.R.E.S. (base 1953 = 100)	Exportations de produits alimentaires (millions de francs)
1951 .....		93	404
1956 .....	11.074	109	267
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	11.612	102	261
2 <sup>e</sup> » .....	11.416	115	246
3 <sup>e</sup> » .....	11.564	112	225
4 <sup>e</sup> » .....	12.521	111	291
1958 Janvier .....		103	230
Février .....		105	

Le problème agricole majeur a été celui du beurre. La surproduction de ce produit n'est pas un phénomène particulier à la Belgique : elle existe également à l'échelle mondiale, ce qui limite étroitement les possibilités d'exportation, même si de gros sacrifices de prix sont consentis.

Le problème du beurre revêt deux aspects : d'une part, la production est en augmentation, en raison de l'accroissement du nombre d'unités productrices et de l'amélioration du rendement; d'autre part, on assiste à une réduction relative de la consommation, qui correspond à une orientation légèrement différente des dépenses des particuliers.

Les conditions de production, particulièrement favorables en 1957, ont déséquilibré le marché, les quantités importées de beurre étant restées étales. Par ailleurs, les prix trop élevés ont accru la réticence du consommateur et stimulé les importations frauduleuses.

Les prix réels ayant été le plus souvent inférieurs aux prix de direction, l'Office Commercial du Ravitaillement a dû procéder à des achats de beurre qui se sont élevés à quelque 2.500 tonnes, de septembre 1957 à fin janvier 1958. D'autre part, les grossistes se sont trouvés eux-mêmes, en janvier, en présence de stocks qui représentaient environ le double de ceux de l'année précédente.

Conséquence de cet état de choses, les prix se sont effondrés au début de février 1958, tombant jusqu'à 20 francs au-dessous du prix de direction. Des mesures ont été prises pour remédier à cette situation : le 17 février 1958, le Gouvernement a passé un accord avec les grossistes aux termes duquel une indemnité de 14 francs le kg. a été allouée aux stockeurs sur les stocks en frigo, à la condition qu'ils reprennent tout le stock de l'Office Commercial du Ravitaillement et achètent du beurre frais en quantités égales à celles qu'ils ont en frigo, stock de l'O.C.R.A. y compris.

En outre, une série d'autres remèdes ont été appliqués, tels l'augmentation de 3 à 3,2 p.c. du pourcentage de matières grasses du lait destiné à la consommation directe et l'abaissement du prix du lait écrémé, afin d'encourager l'utilisation de ce produit à la ferme.

Dès la fin de février, les prix du beurre se sont raffermis et on a noté une certaine reprise de la consommation. Par ailleurs, au cours des dernières semaines, la production a été inférieure à celle de la période correspondante de l'année dernière. Néanmoins, le marché est resté relativement faible.

\*  
\*\*

## TRANSPORTS

Le trafic de marchandises pondéreuses par *chemin de fer* et par bateau traduit nettement la conjoncture descendante. Le nombre global de tonnes/km. transportées par la Société Nationale des Chemins de

Fer belges au cours de la période étudiée a diminué de 13 p.c. environ par rapport aux mois correspondants antérieurs. Le volume de marchandises chargées, à l'intervention de l'Office Régulateur de la Navigation Intérieure, sur bateaux pour le transport à l'intérieur du pays a, pour les mêmes périodes, fléchi de 6 p.c. Dans les deux systèmes de transport, les trafics de charbons, de produits métallurgiques et de minerais se révèlent les plus touchés; celui de produits chimiques subit les conséquences favorables de la progression des exportations d'engrais azotés.

Tableau XXXVIII.

### Mouvement des marchandises en trafic intérieur (En milliers de tonnes)

Sources : Société Nationale des Chemins de Fer belges et Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Chemins de fer	Batellerie	Total	Pourcentage de la batellerie par rapport au total
1955 .....	3.028	1.881	4.909	38
1956 .....	3.055	1.930	4.985	39
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .	2.918	1.830	4.748	39
2 <sup>e</sup> » .	2.969	1.948	4.917	40
3 <sup>e</sup> » .	2.604	1.889	4.493	42
4 <sup>e</sup> » .	2.972			
1958 Janvier .....	2.464			
Février .....	2.201			

La S.N.C.B. poursuit ses efforts de modernisation. Au cours de l'année 1957, son effectif de locomotives électriques et d'automotrices électriques a augmenté respectivement de 19 et de 18 unités, alors que 232 locomotives à vapeur ont été mises à la ferraille.

L'activité au port d'Anvers se maintient apparemment à un niveau élevé. Au premier trimestre de 1958, 4.037 navires représentant une jauge globale belge nette de 10,3 millions de tonnes sont entrés au port; les chiffres correspondants pour 1957

Tableau XII.

### Trafic maritime des marchandises au Port d'Anvers

(En milliers de tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Importations et entrées en entrepôt	Transit d'entrée	Exportations	Transit à la sortie
1955 .....	1.143	296	844	390
1956 .....	1.377	488	860	419
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .	1.299	462	853	445
2 <sup>e</sup> » .	1.300	473	759	518
3 <sup>e</sup> » .	1.501	445	774	390
Octobre .....	1.387	365	838	353
Novembre .....	1.494	432	848	399

s'élèvent à 4.081 unités pour un tonnage total de 9,4 millions de tonnes.

Cependant, le volume de marchandises transportées semble être en recul. En effet, pour différentes lignes régulières, les navires continuent à assurer le service en dépit du manque de charge.

Le Parlement a voté en avril 1958 une loi ajoutant aux travaux déjà prévus par le Plan décennal, tel qu'il a été fixé par la loi du 5 juillet 1956, la construction dans le nord de la province d'Anvers d'une écluse maritime et de ses chenaux d'accès. Le financement des plans est assuré par des crédits d'engagement supplémentaires de 900 millions de francs, entièrement à charge de l'Etat et qui seront répartis sur trois exercices.

Le trafic au port de Gand et dans le complexe portuaire de Bruges et de Zeebrugge reste très important, mais il commence à refléter une tendance au fléchissement.

\*  
\*\*

### PRIX ET SALAIRES

L'évolution récente des *prix de gros* belges consacre la baisse enregistrée, au cours de l'année 1957, sur les marchés des grandes matières et des frets, la contraction de la demande étrangère et la diminution plus récente des dépenses intérieures d'investissement. Les prix de détail, par contre, ne sont pas encore en recul proprement dit, mais les pressions à la hausse se sont atténuées.

Le repli de l'indice général des prix de gros, à peine amorcé au cours du second semestre de 1957, s'est manifesté de façon plus marquée pendant les premiers mois de 1958, la baisse saisonnière des produits alimentaires et agricoles venant s'ajouter à la diminution des prix des produits industriels, en cours déjà depuis la fin du premier semestre de 1957.

Tableau XL.

#### Indices des prix de gros (Base 1953 = 100)

Source : Institut de Recherches Economiques et Sociales de l'Université de Louvain.

Périodes	Indice général	Produits industriels	Produits alimentaires	Produits agricoles
1955 .....	98,9	100,7	94,2	93,0
1956 .....	101,9	104,6	96,6	95,0
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .	104,9	109,4	94,7	90,6
2 <sup>e</sup> » .	105,1	110,7	92,5	89,2
3 <sup>e</sup> » .	104,5	108,8	95,4	94,0
4 <sup>e</sup> » .	104,3	107,2	98,0	97,5
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .	102,7	105,4	96,5	95,1
Avril .....	100,3	103,4	94,1	89,7

En ce qui concerne ce dernier groupe, la chute des prix des métaux non ferreux a été spectaculaire depuis le printemps de 1956; elle atteint 56 p.c.

pour le cuivre, 36 p.c. pour le zinc et 38 p.c. pour le plomb. L'étain s'est maintenu plus stable, grâce à l'existence de stocks de battement. Quant à l'aluminium, son prix reste ferme pour des raisons spécifiques.

A la fin du premier trimestre, on n'avait enregistré aucun fléchissement pour les combustibles solides, étant donné la rigidité de leur coût de production, ni pour les matériaux de construction. Cependant, au mois d'avril, les charbonnages ont consenti des baisses de prix.

Le secteur textile participe au mouvement de repli, bien qu'il ait connu une expansion conjoncturelle plus tardive que celle de l'ensemble des autres branches d'activité. L'évolution est cependant très différente suivant les produits : alors que la laine brute a fléchi de quelque 30 p.c., les fils de laine de 18 p.c. et les tissus de laine de 5 p.c. depuis leur maximum de mai 1957, la baisse du coton et des produits de coton a été insignifiante au cours de la période envisagée, par suite de la politique de soutien des prix pratiquée par le gouvernement des Etats-Unis et de la demande en produits finis légèrement plus ferme que pour les tissus de laine.

Si le secteur du lin est en butte à des difficultés structurelles qui ont influencé quelque peu le prix de la matière brute, le comportement des prix au stade du demi-fini et du fini n'est pas très défavorable, vu l'évolution générale de la conjoncture; par contre, le jute reste déprimé.

Les prix des fibres synthétiques n'accusent que des variations mineures, grâce notamment à la protection dont bénéficie ce secteur.

Les prix des produits agricoles et alimentaires ont constitué un élément de rigidité dans l'indice général pendant tout le second semestre de 1957; actuellement, ils accusent une baisse qui revêt en grande partie un caractère saisonnier et affecte les produits d'élevage et les produits alimentaires d'origine animale.

Tableau XLI.

#### Indice général des prix de détail (Base 1953 = 100)

Source : Ministère des Affaires Economiques.

Périodes	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services
1955 .....	100,80	101,6	99,2	101,0
1956 .....	103,60	104,2	101,5	105,5
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .	105,97	106,1	103,8	110,0
2 <sup>e</sup> » .	106,29	105,8	104,5	111,6
3 <sup>e</sup> » .	107,30	107,5	104,6	112,3
4 <sup>e</sup> » .	108,17	108,5	105,2	112,9
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .	108,33	108,2	105,9	113,6
Avril .....	108,35	107,9	106,3	114,2

La divergence de tendance entre l'évolution des prix de gros et celle des *prix de détail*, que l'on considère habituellement comme caractéristique de la fin

de la haute conjoncture, s'est légèrement atténuée en février et en mars; toutefois, le fléchissement de l'indice général des prix de détail pendant ces deux mois résulte essentiellement de facteurs saisonniers; il ne s'est pas poursuivi en avril.

Pour l'ensemble de la période juin 1957-avril 1958, la hausse des prix de détail se chiffre à 1,5 p.c. seulement pour les produits alimentaires, à 1,8 p.c. pour les autres produits et à 2,2 p.c. pour les services dont l'augmentation a été continue depuis le début de 1955.

Parmi les produits alimentaires, on note un accroissement assez sensible du prix de la viande porcine et une hausse saisonnière du prix des pommes de terre compensée par une baisse de même nature du lait et des œufs, et par une chute prononcée du prix du beurre et de l'huile.

Les autres produits alimentaires et la plupart des produits non alimentaires n'ont enregistré que des variations légères. Font exception : l'huile et le savon mou, dont les prix ont fléchi considérablement et, en sens opposé, le charbon et le groupe tabac-cigarettes qui, pour des raisons que l'on connaît, accusent respectivement des hausses de 7 et 9 p.c. de juin 1957 à avril 1958.

\*  
\*\*

Si l'indice des *gains moyens bruts* par heure prestée s'est accru de quelque 8 p.c. en 1957, la majeure partie de la hausse a été enregistrée pendant le premier semestre de l'année. Au cours du troisième trimestre, l'indice a fléchi légèrement, l'activité industrielle moins soutenue ayant donné lieu à une diminution des heures supplémentaires. Au quatrième trimestre, par contre, les gains horaires bruts ont été en augmentation de 3,3 p.c. sur le trimestre précédent; la liaison des salaires à l'indice des prix de détail a donné lieu à un relèvement des rémunérations de 2,5 p.c. en novembre/décembre dans les principaux secteurs d'activité; par ailleurs, l'indice des gains a été influencé par les primes et sursalaires de fin d'année.

L'indice des salaires conventionnels a progressé de 2,7 p.c. pendant le deuxième semestre de 1957, cer-

taines conventions ayant dû être aménagées à la suite de revendications, d'autres ayant fait l'objet de révisions à la date de leur expiration. C'est ainsi qu'au cours des six derniers mois de 1957, des relèvements de salaires minima conventionnels ont été accordés dans l'agriculture, l'industrie alimentaire, le bois, le transport, la construction, les mines, le métal, certains groupes textiles, ainsi que dans diverses industries de moindre importance.

Les charges sociales ont été augmentées en 1957 par la majoration de 1 p.c. de la cotisation destinée au financement des allocations familiales et par le relèvement du plafond des rémunérations sur lesquelles sont perçues les cotisations pour la sécurité sociale.

La réduction de la durée du travail, qui avait été appliquée dans les secteurs les plus importants en 1956, s'est étendue à presque toutes les branches d'activité.

\*  
\*\*

## EMPLOI ET CHOMAGE

Le volume de l'emploi a diminué légèrement dans l'ensemble de l'industrie pendant le second semestre de 1957. Si certains secteurs ont vu leurs effectifs se réduire déjà au troisième trimestre, le mouvement n'est cependant apparu nettement qu'au cours des derniers mois de l'année. Par contre, dans les charbonnages on a assisté à une reconstitution des effectifs. Etant donné l'accroissement des stocks de charbons, le Gouvernement a décidé, en novembre, d'arrêter le recrutement d'ouvriers étrangers pour les mines.

Depuis le mois de janvier, on enregistre une certaine stabilité du chômage qui a fait place, au cours des dernières semaines, à une légère régression : la reprise saisonnière de l'activité dans plusieurs secteurs — construction, briqueteries, agriculture — a influencé favorablement le chômage complet, tandis que l'amélioration des conditions climatiques a provoqué une régression du chômage partiel dans les industries à travaux extérieurs.

Tableau XLII.

### Moyennes journalières des chômeurs contrôlés

(En milliers d'unités)

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Moyennes journalières	Total	Chômeurs complets			Chômeurs partiels		
		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1951 .....	206,5	153,4	101,2	52,2	53,1	30,9	22,2
1956 .....	144,8	91,1	61,4	29,7	53,7	40,0	13,7
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	143,9	94,4	67,9	26,5	49,5	39,4	10,1
2 <sup>e</sup> » .....	96,3	71,2	50,2	21,0	25,1	15,9	9,2
3 <sup>e</sup> » .....	88,5	63,3	45,1	18,2	25,2	16,4	8,8
4 <sup>e</sup> » .....	137,9	82,0	59,2	22,8	55,9	38,4	17,5
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .....	203,8	113,7	84,7	29,0	90,1	68,5	21,6
Avril .....	174,9	103,5	76,1	27,4	71,4	47,7	23,7

Par rapport à la période correspondante de l'année dernière, le nombre de chômeurs est en augmentation dans la plupart des branches d'activité, à l'exception du secteur des services qui bénéficie d'une demande soutenue. L'accroissement est particulièrement prononcé dans le textile, la métallurgie et les mines. Tout comme lors des deux retournements conjoncturels précédents, ces secteurs se révèlent être les plus sensibles aux variations de l'emploi.

Au début de l'année, le nombre de chômeurs bénéficiant d'allocations atteignait 9,8 p.c. du total des assurés contre le chômage, contre 8,7 p.c. au

début de 1957. Il faut évidemment tenir compte du fait que la réglementation en matière d'allocations de chômage est devenue plus stricte et que de nombreuses exclusions sont prononcées chaque mois. Néanmoins, le problème du chômage ne se pose plus dans les mêmes termes que lors des récessions antérieures, du fait que l'apport de jeune main-d'œuvre au marché du travail se ressent actuellement de l'évolution défavorable des naissances pendant les années de guerre : de 1940 à 1944, les naissances ont diminué de quelque 11 p.c. par rapport aux années 1935-1939.

## BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* d'avril 1958. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

### 1. MONNAIE — BANQUE

DELMOTTE L., Bedrijfsfinanciering in dalende conjunctuur. (*V.E.V.-Berichten, Anvers, XXXIII, n° 8, 30 avril 1958, pp. 917-921.*)

de MIOMANDRE E., Les billets de la Banque Nationale de Belgique ont-ils nature juridique de monnaie légale? (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXII, n° 2, 1958, pp. 125-142.*)

GRAVELLE O., Le financement des ventes à tempérament. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXII, n° 2, 1958, pp. 143-171.*)

NEUMAN M., La Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi. (*Bulletin mensuel de l'Institut d'Emission de l'Afrique Equatoriale Française et du Cameroun, Paris, n° 23, avril 1958, pp. 130-135.*)

### 3. PRIX — SALAIRES

DECLERCQ T., Les travailleurs et la réduction de la durée du travail. (*Revue d'étude de la Confédération des Syndicats chrétiens belges, Bruxelles, XXV, n° 6, 20 janvier 1958, pp. 395-404.*)

PLOUVIER W., Het jongste reform van het officiële indexcijfer der levensduurte in Belgisch-Kongo en Ruanda-Urundi. (*V.E.V.-Berichten, Anvers, XXXIII, n° 8, 30 avril 1958, pp. 863-870.*)

### 4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

CHRISTIAANSE J., De belastingdruk in de E.E.G.-landen. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, XLIII, n° 2.127, 9 avril 1958, pp. 284-289.*)

Les finances publiques au Congo belge et au Ruanda-Urundi. (*Bulletin de la Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, VII, n° 3, mars 1958, pp. 99-109.*)

Les finances publiques sur le marché belge de l'argent et des capitaux. (*Revue d'étude de la Confédération des Syndicats chrétiens belges, Bruxelles, XXV, n° 6, 20 janvier 1958, pp. 395-404.*)

Marché commun et impôt sur le chiffre d'affaires. (*Bulletin hebdomadaire de Fabrimétal, Bruxelles, n° 617, 20 avril 1958, pp. 331-336.*)

ZEGHERS O., De evolutie van de Rijksschuld. (*V.E.V.-Berichten, Anvers, XXXIII, n° 8, 30 avril 1958, pp. 897-899.*)

### 9. INTEGRATION EUROPEENNE

Der gemeinsame Markt. Vertrag zur Gründung einer europäischen Wirtschaftsgemeinschaft mit Anhängen und amtlichen Erläuterungen. (*Lutzeyer, Baden-Baden, 1957, 336 p.*)

FLAMME M., The Institutional Structure of European Economic Integration. (*Revue Internationale des Sciences Administratives, Bruxelles, XXIX, n° 1, 1958, pp. 33-46.*)

HURTIG S., The European Common Market. (*International Conciliation, Carnegie Endowment for International Peace, New York, n° 517, mars 1958, pp. 321-381.*)

Le marché commun et le commerce international. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XIII, n° 17, 26 avril 1958, pp. 153-156.*)

Le marché commun et ses problèmes. (*Revue d'Economie Politique, Paris, LXVIII, numéro spécial, janvier-février 1958, pp. 1-378.*)

L'intégration européenne. (*Revue Economique, Paris, n° 2, mars 1958, pp. 169-320.*)

Marché commun et impôt sur le chiffre d'affaires. (*Bulletin hebdomadaire de Fabrimétal, Bruxelles, n° 617, 28 avril 1958, pp. 331-336.*)

PERROUX F., Le Marché Commun et la zone de libre-échange. (*L'Année Politique et Economique, Paris, XXXI, n° 141, janvier-mars 1958, pp. 10-15.*)

SAVOIA C., Le problème de l'unité monétaire européenne. (*Revue des Sciences Economiques, Liège, XXXIII, n° 113, mars 1958, pp. 45-52.*)

SNOY et d'OPPUERS, Quelques-uns des problèmes posés à l'économie belge par les traités de Rome. (*Société Royale d'Economie Politique de Belgique, Bruxelles, 1958, 28 p.*)

TROCLET L., Marché Commun et sécurité sociale. (*Revue du Travail, Organe du Ministère du Travail, Bruxelles, LIX, n° 3, mars 1958, pp. 265-274.*)

VAN MEERHAEGHE M., La Belgique et la Communauté économique européenne. (*Revue du Travail, Organe du Ministère du Travail, Bruxelles, LIX, n° 3, mars 1958, pp. 275-283.*)

### 10. GENERALITES

Aperçu de l'économie belge en 1957. (*Bulletin mensuel de la Direction Générale des Etudes et de la Documentation, Ministère des Affaires Economiques, Bruxelles, X, n° 4, avril 1958, numéro spécial.*)

## LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — Législation économique générale.
- II. — Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière
- III. — Législation agricole
- IV. — Législation industrielle
- V. — Législation du travail
- VI. — Législation relative au commerce intérieur
- VII. — Législation relative au commerce extérieur
- VIII. — Législation des transports
- IX. — Législation relative aux prix et aux salaires
- X. — Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)
- XI. — Législation en matière de dommages de guerre

### I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

#### Loi du 31 mars 1958

relative à l'endossement de la facture (Moniteur du 27 avril 1958, p. 3.213).

Article 1<sup>er</sup>. — Les articles 13, 14 et 15 de la loi du 25 octobre 1919, sur la mise en gage du fonds de commerce, l'escompte et le gage de la facture, ainsi que l'agrégation et l'expertise des fournitures faites directement à la consommation, modifiée par l'arrêté royal n° 282 du 30 mars 1936 (livre I<sup>er</sup>, titre VI, du Code de commerce), sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Chapitre II. — De l'endossement de la facture.

» Art. 13. — Toute créance née d'activités professionnelles, commerciales ou civiles et qu'il est d'usage de constater par une facture peut être cédée ou donnée en gage par endossement de cette facture ou d'une copie certifiée conforme de celle-ci.

» La facture doit être datée et mentionner l'identité du créancier et du débiteur, ainsi que le prix de chaque fourniture ou prestation dont résulte la créance et le montant total de celle-ci.

» Art. 14. — L'endossement doit, à peine de nullité :

- a) Mentionner le nom de l'endossataire;
- b) Etre daté et signé par l'endosseur;
- c) S'il constitue un nantissement, l'indiquer expressément.

» Art. 15. — L'endossement n'est valable que s'il est fait au profit d'une banque ou d'un établissement de crédit agréé par le Roi.

» Les endossements successifs sont interdits.

» Art. 16. — L'endossement de la facture est signifié au débiteur par un avis envoyé par lettre recommandée à la

poste avec avis de réception et reproduisant expressément le texte de l'alinéa suivant.

» Le débiteur qui reçoit un avis d'endossement ne peut se libérer valablement qu'entre les mains de l'endossataire.

» La cession et la mise en gage de la créance sont opposables aux tiers par le seul fait de l'endossement de la facture ».

Art. 2. — Les articles 16 et 17 de la loi précitée sont abrogés.

Art. 3. — Il est ajouté à la section V du chapitre II du titre IX du livre II du Code pénal un article 509ter, ainsi conçu :

« Est puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 26 à 3.000 francs, ou d'une de ces peines seulement :

» 1° Celui qui, après avoir endossé une facture, en opère sciemment à son profit l'encaissement;

» 2° Celui qui, après avoir endossé l'original ou un duplicata d'une facture, se fait remettre sciemment des fonds ou attribuer un avantage quelconque, grâce à l'endossement d'un autre exemplaire (original ou duplicata) de la même facture;

» 3° Celui qui se fait remettre des fonds ou se fait attribuer un avantage quelconque en endossant sciemment une facture relative à une obligation légalement éteinte. »

#### Arrêté royal du 21 avril 1958

sur l'organisation de la formation et du perfectionnement professionnels dans les métiers et négoce (Moniteur du 24 avril 1958, p. 3.079).



**II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES  
(Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES),  
LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE**

**Arrêté royal du 23 décembre 1957**

**Loi du 17 mars 1958**

*relatif à certaines mesures d'exécution de la loi du 9 juillet 1957 réglementant les ventes à tempérament et leur financement — Erratum (Moniteur du 10 avril 1958, p. 2.645).*

*modifiant la loi du 19 juillet 1930 créant la Régie des Télégraphes et des Téléphones (Moniteur du 3 avril 1958, p. 2.476).*

**Loi du 7 mars 1958**

*contenant le budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1958 (Moniteur du 24 avril 1958, p. 3.069).*

*Article 1<sup>er</sup>. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1958 afférentes au Ministère de l'Intérieur (...) des crédits s'élevant à la somme de 8.900.116.000 francs.*

*Article 1<sup>er</sup>. — L'article 13, avant-dernier alinéa, de la loi du 19 juillet 1930, créant la Régie des Télégraphes et des Téléphones, modifié par l'article 2 de la loi du 8 septembre 1945, est remplacé par la disposition suivante :*

*« Lorsque le Fonds de réserve dépasse 750 millions de francs, l'excédent est attribué au Trésor public. »*

*Art. 2. — La présente loi sort ses effets le 1<sup>er</sup> janvier 1957.*

**Arrêté royal du 20 mars 1958**

*autorisant la société coopérative « Fonds du Logement de la Ligue des familles nombreuses de Belgique » à contracter, sous la garantie de l'Etat, un quatorzième emprunt de 150 millions de francs (Moniteur du 5 avril 1958, p. 2.553).*

*Art. 3. — Par dérogation aux dispositions de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat, le disponible que laissera, à la clôture de l'exercice 1958, le crédit prévu à l'article 24-10 du budget du Ministère de l'Intérieur, peut être reporté à l'exercice 1959.*

*Le disponible ainsi reporté peut être utilisé à des dépenses de même nature quel que soit l'exercice auquel elles appartiennent.*

*Article 1<sup>er</sup>. — La garantie de l'Etat est attachée au quatorzième emprunt, de cent cinquante millions de francs, à contracter par la société coopérative « Fonds du Logement de la Ligue des familles nombreuses de Belgique ».*

*Art. 5. — Des crédits d'engagement sont ouverts pour un montant de 6.500.000 francs (...).*

*Il pourra être fait usage, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1959, des crédits d'engagement accordés par la présente loi et dont il n'aurait pas été fait emploi au 31 décembre 1958.*

*Art. 2. — L'emprunt portera intérêt au taux de 4,50 p.c. l'an; il sera remboursable en vingt ans par annuités égales calculées au même taux d'intérêt de 4,50 p.c.*

*Le service des intérêts de l'emprunt sera assuré par le Fonds National du Logement.*

*Art. 3. — L'emprunt sera levé par tranches à approuver par Notre Ministre des Finances.*

**Loi du 15 mars 1958**

*contenant le budget du Ministère de la Santé publique et de la Famille pour l'exercice 1958 (Moniteur du 4 avril 1958, p. 2.509).*

*Art. 4. — Les articles 3, 4, 5 et 6 de l'arrêté du Régent du 18 mai 1949 sont applicables à l'emploi des capitaux provenant de cet emprunt, sauf que le taux, prévu à l'article 4, 2<sup>o</sup>, est porté de 0,75 p.c. à 1,90 p.c.*

*Art. 5. — La quote-part du Fonds du Logement de la Ligue des familles nombreuses de Belgique dans les intérêts de l'emprunt est fixée au taux ci-dessus de 1,90 p.c. et versée au Trésor.*

**Titre I. — Dépenses ordinaires.**

*Article 1<sup>er</sup>. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1958, afférentes au Ministère de la Santé publique et de la Famille (...) des crédits s'élevant à la somme de 2.674.429.000 francs.*

*Ce taux de 1,90 p.c. est porté à 4,50 p.c. pendant les quatre premières années de l'amortissement.*

*Le Fonds versera également au Trésor, avant que ne commence l'amortissement, un intérêt simple calculé, *pro rata temporis*, à 4,50 p.c. l'an, sur les tranches de l'emprunt qu'il aura levées.*

**Titre II. — Dépenses extraordinaires.**

*Art. 3. — Des crédits d'engagement sont ouverts pour un montant de 1.400.000.000 francs (...).*

*Il pourra être fait usage, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1959, des crédits d'engagement accordés par la présente loi et dont il n'aurait pas été fait emploi au 31 décembre 1958.*

*Art. 6. — L'emprunt sera utilisé par le Fonds du Logement aux conditions fixées par l'arrêté du Régent du 1<sup>er</sup> juin 1949, modifié par les arrêtés royaux des 7 mars 1952 et 27 février 1958.*

*Art. 7. — Notre Ministre des Finances et Notre Ministre de la Santé publique et de la Famille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

*Art. 4. — Des crédits de paiement résultant des obligations contractées en exécution des autorisations accordées par la présente loi et par les lois antérieures sont ouverts jusqu'à concurrence de 1.587.500.000 francs (...).*

*Il pourra être fait usage, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1959, des crédits de paiement accordés par la présente loi et dont il n'aurait pas été fait emploi au 31 décembre 1958.*

**Arrêté royal du 25 mars 1958**

*fixant les charges d'intérêt et d'amortissement à supporter par la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne sur les tranches de ses emprunts levées ou à lever en 1958 (Moniteur des 7, 8 et 9 avril 1958, p. 2.611).*

*Art. 5. — Le Roi fixe (...) le montant du crédit à rattacher à la rubrique correspondante de l'exercice 1959 reconnu nécessaire à la réalisation de l'objet pour lequel le crédit a été alloué.*

**Article 1<sup>er</sup>.** — Sur les tranches de ses emprunts levés ou à lever en 1958, le taux de l'intérêt simple à supporter par la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne est fixé à 2,50 p.c. l'an et ce, dès la levée des fonds.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1959, la Société supportera une annuité comprenant l'intérêt ci-dessus et l'amortissement en trente ans.

**Art. 2.** — Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

### Arrêté royal du 25 mars 1958

*transférant à l'exercice 1958 les crédits d'engagement et les crédits de paiement disponibles au 31 décembre 1957 sur le budget des recettes et des dépenses extraordinaires de l'exercice 1957 et de certains exercices antérieurs (Moniteur du 11 avril 1958, p. 2.671).*

Une nouvelle présentation du budget extraordinaire a été introduite dans notre système budgétaire à partir de l'exercice 1956.

Cette réforme est caractérisée :

a) par la substitution du système de la gestion à celui de l'exercice;

b) par l'inscription de crédits distincts, d'une part pour les engagements et, d'autre part, pour les paiements, les uns comme les autres étant soumis au vote du pouvoir législatif;

c) par la faculté de reporter à l'exercice suivant, par arrêté royal, les crédits disponibles à la fin de l'année. Les crédits reportés en vertu de cette procédure nouvelle s'ajoutent aux crédits prévus dans le budget de l'exercice suivant pour les mêmes objets.

La situation des crédits du budget extraordinaire pour l'exercice 1958 se présente dès lors comme suit :

#### A. Crédits d'engagement :

Le total des crédits d'engagement reportés de l'exercice 1957 et des crédits d'engagement postulés pour l'exercice 1958, s'établit comme suit :

	(en milliers de francs)
Crédits d'engagement postulés au budget de 1958	12.005.744
Crédits d'engagement reportés de l'exercice 1957 et éventuellement d'exercices antérieurs (Annexe n° 1) .....	8.354.029
Autorisations globales d'engagement pour l'année 1958 .....	20.359.773

Ce montant de 20.359.773.000 francs ne concerne que les crédits d'engagement au sens strict du mot. Il ne comprend donc pas les allocations qui font uniquement l'objet de crédits de paiement, c'est-à-dire les crédits prévus aux chapitres de la dette publique, des avances, des participations ainsi que les allocations destinées à alimenter des fonds du budget pour ordre.

Le Gouvernement n'entend pas utiliser, en 1958, l'entièreté des crédits d'engagement mis à sa disposition. Le montant de 20.359 millions, à lui seul, apparaît largement supérieur au programme d'investissements que le pouvoir exécutif entend réaliser en 1958. Ce programme, ainsi qu'il a été dit dans l'Exposé général des budgets pour l'exercice 1958, sera fonction de la politique conjoncturelle du Gouvernement en matière de travaux publics, d'une part, et des ressources que le Trésor sera en mesure de consacrer à leur exécution, d'autre part.

S'il n'a pas été possible d'éliminer totalement les marges qui existent encore entre les crédits d'engagement et le programme d'investissements envisagés, on constate cependant une nette tendance vers la réalisation de cet objectif; alors qu'en 1957, le volume des dits crédits se chiffrait à 22.261 millions, ceux-ci ont été ramenés, pour l'année 1958, à 20.359 millions.

#### B. Crédits de paiement.

1° Sur le plan des crédits de paiement, les allocations valables pour l'année 1958, compte tenu des allocations reportées de l'exercice 1957, se présentent de la façon suivante :

	(en milliers de francs)
Crédits de paiement postulés au budget de 1958	12.953.172
Crédits de paiement reportés de l'exercice 1957 (Annexe n° II) .....	4.776.148
Autorisations globales de paiement pour l'année 1958 .....	17.729.320

2° Enfin, l'annexe III récapitule les crédits de paiement restant à transférer à l'exercice 1958 et provenant des exercices 1952, 1954 et 1955.

Allocations de paiement provenant des exercices 1952, 1954 et 1955 à transférer à l'exercice 1958 (application de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 ou de dispositions budgétaires spéciales) (Annexe n° III) .....	1.439.259
---	-----------

Le Gouvernement dispose donc, pour l'année 1958, d'un ensemble de crédits de paiement s'élevant à 17.729.320.000 francs + 1.439.259.000 francs = 19.168.579.000 francs. C'est à l'intérieur de ce nouveau plafond que s'établira le programme des paiements de l'année 1958, lequel, à l'égal du programme d'engagements, est fonction de la politique économique et financière du Gouvernement.

Par rapport à 1957, le volume global des crédits de paiement est en nette régression. Ainsi se trouvent réalisées les substantielles réductions de crédits annoncées par le Gouvernement dans son Exposé général des budgets pour l'exercice 1958. L'effort principal de réduction a porté principalement sur les crédits reportés des exercices 1954 et 1955 (...); la nouvelle structure du budget extraordinaire permet, en effet, de recourir aux crédits nouveaux de l'exercice 1958 dans l'éventualité où les dits crédits reportés s'avèreraient insuffisants pour faire face aux obligations restant encore à honorer à charge des dits exercices.

\*\*

**Article 1<sup>er</sup>.** — Des crédits d'engagement pour un montant de 8.354.027.524,73 francs, (...) représentant des allocations d'engagement disponibles au 31 décembre 1957 sur le budget extraordinaire de l'exercice 1957, y compris les reports de crédits opérés par la voie de l'arrêté royal du 21 février 1957, sont transférés à l'exercice 1958.

**Art. 2.** — Des crédits de paiement pour un montant de 4.776.148.091,05 francs, (...) représentant des allocations de paiement disponibles au 31 décembre 1957 sur le budget extraordinaire de l'exercice 1957 — y compris les reports de crédits opérés par la voie de l'arrêté royal du 21 février 1957 — sont transférés à l'exercice 1958.

**Art. 3.** — Des crédits de paiement pour un montant de 1.439.258.686,27 francs, (...) représentant des allocations de paiement allouées par les budgets extraordinaires des exercices 1952, 1954 et 1955, crédits grevés de droits en faveur de créanciers de l'Etat par application de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sont transférés à l'exercice 1958.

**Art. 4.** — Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

### Arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> avril 1958

*fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 13 avril 1958, p. 2.739).*

### Arrêté royal du 5 avril 1958

*fixant les charges d'intérêt et d'amortissement à supporter par la Société Nationale du Logement*

sur les tranches de ses emprunts levées et à lever en 1958 (Moniteur du 17 avril 1958, p. 2.841).

Article 1<sup>er</sup>. — Sur les tranches de ses emprunts levées et à lever en 1958, le taux de l'intérêt simple à supporter par la Société Nationale du Logement est fixé à 1,25 p. c. l'an et ce dès la levée des fonds.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1960, la Société Nationale supportera de ce chef une annuité au taux de 2,25 p.c. l'an, comprenant l'intérêt ci-dessus et l'amortissement en soixante-six ans.

Art. 2. — Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

### Arrêté ministériel du 8 avril 1958

approuvant l'arrêté de la Commission bancaire du 3 avril 1958 relatif aux fonds communs de placement belges (Moniteur du 23 avril 1958, p. 3.042).

### Loi du 9 avril 1958

contenant le budget du Ministère des Communications pour l'exercice 1958 (Moniteur du 30 avril 1958, p. 3.288).

Article 1<sup>er</sup>. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1958 afférentes au Ministère des Communications (...) des crédits s'élevant à la somme de 6.757.423.000 francs.

Art. 8. — Des crédits d'engagement sont ouverts pour un montant de 2.771.744.000 francs (...).

Il pourra être fait usage, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1959, des crédits d'engagement accordés par la présente loi et dont il n'aurait pas été fait emploi au 31 décembre 1958.

Art. 9. — Des crédits de paiement résultant des obligations contractées en exécution des autorisations accordées par la présente loi et par les lois antérieures sont ouverts jusqu'à concurrence de 3.147.360.000 francs (...).

Il pourra être fait usage, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1959, des crédits de paiement accordés par la présente loi et dont il n'aurait pas été fait emploi au 31 décembre 1958.

Art. 10. — Le Roi fixe (...) le montant du crédit à rattacher à la rubrique correspondante de l'exercice 1959 reconnu nécessaire à la réalisation de l'objet pour lequel le crédit a été alloué.

Art. 13. — Est approuvé, le budget de la Régie des Télégraphes et des Téléphones pour l'exercice 1958 (...).

Ce budget s'élève pour les recettes à 6.249.275.000 francs et pour les dépenses à 6.239.777.000 francs.

Il comporte aux articles 4, 11, 12 et 14, « Dépenses », des crédits d'engagement pour un montant de 1.858.872.000 francs.

La Régie des Télégraphes et des Téléphones est autorisée :

1° à utiliser les disponibilités du fonds d'amortissement et de renouvellement ainsi que du fonds d'assurance et du fonds de réserve pour les travaux de premier établissement;

2° à émettre, en Belgique ou à l'étranger, en monnaie belge ou étrangère, un ou plusieurs emprunts pour un montant nominal n'excédant pas 850.000.000 francs belges. L'époque et les modalités de ces emprunts seront déterminées par le Ministre des Communications et le Ministre des Finances. L'Etat garantit le paiement des intérêts et le remboursement du capital de ces emprunts.

Art. 14. — Est approuvé, le budget de la Régie des Voies aériennes pour l'exercice 1958 (...).

Ce budget s'élève pour les recettes à 914.061.000 francs et pour les dépenses à 920.282.000 francs.

La Régie des Voies aériennes est autorisée à utiliser les disponibilités du fonds de renouvellement et d'amortissement pour financer ses travaux de premier établissement.

Art. 15. — Est approuvé, le budget de l'Office régulateur de la Navigation intérieure pour l'exercice 1958 (...).

Ce budget s'élève pour les recettes à 88.232.000 francs et pour les dépenses à 94.968.000 francs.

Art. 16. — Est approuvé, le budget du Groupement belge du Remorquage pour l'exercice 1958 (...).

Ce budget s'élève pour les recettes à 18.225.000 francs et pour les dépenses à 19.164.000 francs.

Art. 17. — L'Etat garantit le paiement des intérêts et le remboursement du capital des emprunts à émettre, à concurrence de 281.000.000 francs, par l'Institut National de Radio-diffusion pour le financement des dépenses de premier établissement afférentes au service public de télévision et à la radiodiffusion.

Art. 18. — L'Office régulateur de la Navigation intérieure est autorisé à intervenir dans les charges d'intérêts afférentes aux contrats d'emprunts à conclure par les armateurs en vue du rajeunissement de la flotte fluviale belge, dans les conditions à déterminer par le Ministre des Communications et à concurrence d'un montant de 420.000.000 francs.

### Arrêté ministériel du 15 avril 1958

modifiant le règlement établi par l'arrêté ministériel du 22 janvier 1948 pour la perception du droit d'accise sur les tabacs fabriqués (Moniteur du 20 avril 1958, p. 2.942).

### Loi du 16 avril 1958

contenant le budget des Services du Premier Ministre pour l'exercice 1958 (Moniteur des 21 et 22 avril 1958, p. 2.972).

Article 1<sup>er</sup>. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1958 afférentes au budget des Services du Premier Ministre (...) des crédits s'élevant à la somme de 47.749.000 francs.

Art. 2. — Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds d'un montant maximum de 400.000 francs peuvent être consenties aux comptables extraordinaires des Services du Premier Ministre.

Art. 3. — Par dérogation à l'article 20 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat, le Premier Ministre est autorisé à accorder des provisions aux avoués, experts et huissiers qui interviennent pour le compte de ses services.

### Loi du 18 avril 1958

contenant le budget du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur pour l'exercice 1958 (Moniteur du 27 avril 1958, p. 3.215).

Article 1<sup>er</sup>. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1958 afférentes au Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur (...) des crédits s'élevant à la somme de 714.297.000 francs.

Art. 4. — Des crédits d'engagement sont ouverts pour un montant de 73.500.000 francs (...).

Il pourra être fait usage, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1959, des crédits d'engagement accordés par la présente loi et dont il n'aurait pas été fait emploi au 31 décembre 1958.

Art. 5. — Des crédits de paiement résultant des obligations contractées en exécution des autorisations accordées par la présente loi et par les lois antérieures sont ouverts jusqu'à concurrence de 53.000.000 francs (...).

Il pourra être fait usage, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1959, des crédits de paiement accordés par la présente loi et dont il n'aurait pas été fait emploi au 31 décembre 1958.

Art. 6. — Le Roi fixe (...) le montant du crédit à rattacher à la rubrique correspondante de l'exercice 1959 reconnu nécessaire à la réalisation de l'objet pour lequel le crédit a été alloué.

### Arrêté royal du 18 avril 1958

*relatif aux rémunérations dues à la Commission bancaire pour l'application de la loi du 27 mars 1957 (Moniteur du 23 avril 1958, p. 3.035).*

### Arrêté royal du 22 avril 1958

*relatif à l'agrément et aux modalités du contrôle des sociétés gérant des fonds communs de placement belges (Moniteur du 23 avril 1958, p. 2.036).*

#### Chapitre I<sup>er</sup>. — Conditions de l'agrément.

Article 1<sup>er</sup>. — Pour être agréées par la Commission bancaire aux fins de gérer ou d'administrer un ou plusieurs fonds communs de placement belges et de faire appel au public en vue de la participation à de tels fonds, les sociétés de gestion doivent revêtir la forme de société anonyme constituée conformément à la législation belge et avoir leur principal établissement en Belgique.

Art. 2. — L'agrément n'est accordée que si la société apporte la preuve que son organisation financière et technique la met en mesure d'exercer l'activité prévue à l'article 1<sup>er</sup>.

Art. 3. — Les sociétés de gestion ne peuvent exercer d'autre activité que celle prévue à l'article 1<sup>er</sup>.

Toutefois, la Commission bancaire peut autoriser, aux conditions particulières qu'elle détermine, la pratique de certaines opérations à caractère fiduciaire, notamment la création et l'émission de certificats au porteur représentatifs de valeurs étrangères. Ces autorisations sont toujours révoquables.

Art. 4. — Les sociétés de gestion ne peuvent charger des tiers de poursuivre, pour elles, la réalisation de leur objet social ni leur confier la tenue de leurs livres et de leurs comptes.

Toutefois, cette disposition n'interdit pas aux sociétés de gestion de déléguer temporairement tout ou partie des pouvoirs d'administration et de gestion que des circonstances de force majeure les empêchent d'exercer.

Art. 5. — Le capital libéré des sociétés de gestion doit être de cinq millions de francs au moins.

En outre, le capital souscrit et les réserves des sociétés de gestion doivent être au moins égaux au centième de la valeur globale des fonds communs de placement qu'elles gèrent ou administrent.

Néanmoins, lorsqu'un bilan annuel fait apparaître une proportion inférieure, l'ajustement pourra être différé jusqu'à la date de clôture du deuxième exercice social annuel ultérieur, sans toutefois que le capital souscrit et les réserves doivent être portés de ce chef au-delà du centième de la valeur globale des fonds communs au moment où l'ajustement est opéré.

Art. 6. — Le capital des sociétés de gestion est représenté exclusivement par des actions nominatives. Il ne peut être créé, sous quelque forme que ce soit, des actions ou parts non représentatives du capital social.

Les participants aux fonds communs de placement pourront prendre connaissance du registre des actions nominatives tenu par la société de gestion conformément à l'article 42 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Art. 7. — Les sociétés de gestion fixent, dans leurs statuts, le mode de placement de leurs propres avoirs, ceux-ci ne peuvent être investis qu'en valeurs aisément réalisables.

Elles peuvent toutefois acquérir les immeubles nécessaires à la réalisation de leur objet social.

Art. 8. — Ne peuvent exercer les fonctions d'administrateur, directeur, fondé de pouvoirs ou commissaire d'une société de gestion, les personnes qui ont été condamnées définitivement à une peine criminelle ou correctionnelle, même conditionnelle :

1<sup>o</sup> pour une des infractions visées à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal, n<sup>o</sup> 22, du 24 octobre 1934, portant interdiction pour certains condamnés et pour les faillis, de participer à l'administration et à la surveillance des sociétés par actions, des sociétés coopératives et des unions de crédit et d'exercer la profession d'agent de change ou l'activité de banque de dépôts;

2<sup>o</sup> pour infraction aux dispositions suivantes :

a) le titre V du livre I<sup>er</sup> du Code de commerce;

b) la loi du 25 juin 1930 relative au contrôle des entreprises d'assurances sur la vie;

c) l'arrêté royal, n<sup>o</sup> 41, du 15 décembre 1934, protégeant l'épargne par la réglementation de la vente à tempérament de valeurs à lot;

d) l'arrêté royal, n<sup>o</sup> 42, du 15 décembre 1934, relatif au contrôle des caisses d'épargne privées et des entreprises, autres que les banques de dépôts, recevant des dépôts d'argent;

e) l'arrêté royal, n<sup>o</sup> 43, du 15 décembre 1934, relatif au contrôle des sociétés de capitalisation;

f) l'arrêté royal, n<sup>o</sup> 185, du 9 juillet 1935, sur le contrôle des banques et le régime des émissions de titres et valeurs;

g) les lois sur les sociétés commerciales, coordonnées par arrêté royal du 30 novembre 1935;

h) l'arrêté royal, n<sup>o</sup> 225, du 7 janvier 1936, réglementant les prêts hypothécaires et organisant le contrôle des entreprises de prêts hypothécaires;

i) l'arrêté royal, n<sup>o</sup> 71, du 30 novembre 1939, relatif au colportage des valeurs mobilières et au démarchage sur valeurs mobilières et sur marchandises et denrées;

j) la loi du 27 mars 1957;

k) la loi du 9 juillet 1957 réglementant les ventes à tempérament et leur financement.

L'exercice de ces fonctions est également interdit aux faillis non réhabilités.

Art. 9. — Un au moins des commissaires de la société de gestion doit être reviseur de banque ou reviseur d'entreprises.

Art. 10. — La société qui sollicite son agrément soumet à la Commission bancaire un dossier établi conformément aux prescriptions de celle-ci.

Elle communique sans délai à la Commission les informations nécessaires à la tenue à jour permanente de ce dossier.

#### Chapitre II. — Des modalités de contrôle.

Art. 11. — Le président de la Commission bancaire ou les délégués de celle-ci peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et, généralement, de tous les documents et écritures quelconques des sociétés de gestion.

Art. 12. — Les sociétés de gestion communiquent à la Commission bancaire, sur demande de celle-ci et selon les modalités qu'elle arrête, tous renseignements et documents relatifs à leur activité.

Art. 13. — Les mesures de contrôle prévues aux articles 11 et 12 s'appliquent aux organismes dépositaires des titres et valeurs d'un fonds commun de placement belge, en ce qui concerne ces titres et valeurs.

Art. 14. — La Commission bancaire peut exiger que l'exactitude des renseignements et des documents qui lui sont fournis en application des articles 11 à 13 soit certifiée respectivement par les commissaires-reviseurs des sociétés de gestion ou par les reviseurs des organismes dépositaires.

#### Disposition finale.

Art. 15. — Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

## Règlement de la Commission bancaire

relatif aux fonds communs de placement belges  
(Moniteur du 23 avril 1958, p. 3.042).

### Section I. — Dispositions générales.

Article 1<sup>er</sup>. — Pour l'application du présent règlement, il faut entendre par :

1<sup>o</sup> « gérant », la société de gestion agréée qui gère ou administre un fonds commun de placement belge;

2<sup>o</sup> « dépositaire », la banque à laquelle le fonds est remis en dépôt;

3<sup>o</sup> « participants », les propriétaires indivis du fonds pour le compte desquels celui-ci est géré ou administré;

4<sup>o</sup> « certificats », les titres nominatifs, à ordre ou au porteur, qui représentent les parts de copropriété des participants;

5<sup>o</sup> « règlement de gestion », les prescriptions statutaires coordonnées définissant l'objet du fonds, les règles spéciales de gestion qui lui sont applicables, ainsi que les droits et obligations respectifs du gérant, du dépositaire et des participants.

Art. 2. — Sont régis par le présent règlement, les fonds communs de placement belges qui répondent aux deux caractéristiques suivantes :

1<sup>o</sup> le nombre de certificats représentatifs du fonds est variable et n'est pas limité par le règlement de gestion;

2<sup>o</sup> le gérant du fonds détermine la composition de celui-ci conformément à des règles générales fixées par ledit règlement.

Ces fonds sont dénommés « fonds communs de placement belges ouverts et à composition variable ».

Art. 3. § 1<sup>er</sup>. — Le règlement de gestion est déposé à la Commission bancaire dans la forme arrêtée par celle-ci.

Toute modification à ce règlement, ainsi que l'acte par lequel le gérant décide de mettre fin à l'indivision font également l'objet d'un tel dépôt.

Les documents précités peuvent être consultés au siège de la Commission bancaire par tous les intéressés.

§ 2. Le gérant veille à ce que le texte du règlement de gestion, reproduit sur les certificats et sur les bulletins de souscription visés à l'article 23, soit conforme au texte déposé à la Commission bancaire.

Les certificats et les bulletins de souscription portent la mention que le règlement de gestion qu'ils reproduisent est conforme au texte déposé à la Commission bancaire et qu'en cas de divergence entre les deux, c'est ce dernier qui sera la loi des parties.

Art. 4. — Chaque fonds est désigné par une dénomination particulière.

Celle-ci comprend les mots « Fonds commun de placement belge » ou est suivie immédiatement de ces termes.

### Section II. — Du gérant.

Art. 5. — Le fonds est géré conformément aux dispositions de la loi du 27 mars 1957, des arrêtés et règlements pris pour son application et de son règlement de gestion.

Le gérant agit pour le compte et dans l'intérêt exclusif des participants.

Sont interdites au gérant, les opérations ayant pour objet de faciliter l'exercice du contrôle d'une société ou association de droit privé quelconque par le gérant, le dépositaire, un participant ou un tiers.

Art. 6. — Outre les valeurs mobilières répondant à son objet et à son règlement de gestion, le fonds ne peut comprendre que des avoirs en comptes à vue ou à court terme.

Art. 7. § 1<sup>er</sup>. — Le fonds ne peut comprendre plus d'un vingtième des titres d'une même catégorie, émis par une société ou une association de droit privé déterminée.

§ 2. — Le gérant ne peut affecter plus d'un vingtième des avoirs du fonds à l'acquisition de titres, quels qu'ils soient, d'une société ou association quelconque de droit privé, ni plus d'un vingtième à l'acquisition de valeurs mobilières non cotées émises par une société ou association quelconque de droit privé.

§ 3. — Nonobstant les prescriptions des deux paragraphes précédents, le gérant peut toujours exercer les droits de souscription et d'attribution attachés aux titres compris dans le fonds.

L'usage de cette faculté ne peut toutefois entraîner, pendant plus de douze mois, un dépassement des coefficients visés au présent article.

§ 4. — Les coefficients prévus aux paragraphes précédents se calculent, selon les cas, aux dates d'acquisition des titres ou à celles où le gérant exerce les droits de souscription ou d'attribution y attachés.

Art. 8. § 1<sup>er</sup>. — Le gérant ne peut contracter d'emprunts, ni cautionner d'engagements pour le compte du fonds.

§ 2. — Le gérant, le dépositaire, ainsi que leurs administrateurs, gérants, directeurs, fondés de pouvoirs ou conseillers de gestion ne peuvent directement ou indirectement se porter contrepartie d'opérations faites pour le compte du fonds.

Toutefois, le gérant peut souscrire des titres de l'émission publique desquels le dépositaire est chargé.

La présente disposition ne prohibe pas davantage la souscription de certificats par les personnes visées à l'alinéa 1<sup>er</sup> du présent paragraphe.

Art. 9. — Sont interdites, pour le compte du fonds, au gérant :

1<sup>o</sup> les opérations boursières autres que les achats ou ventes purs et simples, au comptant ou à terme, de valeurs mobilières;

2<sup>o</sup> la participation à un syndicat de prise ferme ou de garantie ou à tout autre syndicat financier;

3<sup>o</sup> l'acquisition de titres d'une société ou association de droit privé qui est en état de faillite, a obtenu un concordat préventif à la faillite ou un sursis de paiement, ou a fait l'objet, dans un pays étranger, d'une mesure analogue;

4<sup>o</sup> l'acquisition de titres de sociétés ou associations de droit privé n'ayant pas publié au moins deux bilans et comptes de profits et pertes annuels. Cette interdiction ne s'applique toutefois pas :

a) aux titres qui ont fait l'objet d'une émission publique;

b) aux titres créés en représentation de l'apport de l'ensemble de l'actif et du passif d'une société ou association de droit privé en liquidation et ayant publié deux bilans et comptes de profits et pertes annuels au moins;

c) aux titres acquis par l'exercice de droits de souscription ou d'attribution attachés aux valeurs comprises dans le fonds.

Art. 10. — Le gérant comptabilise séparément les opérations relatives aux divers fonds qu'il gère.

Il tient un inventaire permanent de la composition de chaque fonds.

Art. 11. — La comptabilité du gérant est tenue de manière à permettre d'établir, par simple transcription des soldes des comptes ordinaires et des comptes d'ordre ouverts, l'état patrimonial et le compte de revenus et de charges du fonds ainsi que le nombre et la valeur des parts de copropriété.

Art. 12. — Sans préjudice aux obligations prévues à l'article 11, le gérant tient un registre spécial des opérations effectuées hors bourse et des souscriptions de certificats libérées autrement qu'en espèces. Il y mentionne les principales modalités de chacune de ces opérations et, notamment, l'identité des contractants.

Art. 13. — Le gérant établit et publie chaque jour où il accepte des demandes d'entrée dans le fonds ou reçoit des demandes de sortie de celui-ci, la valeur unitaire des parts de copropriété.

Celle-ci est déterminée selon les modalités prévues par le règlement de gestion, sans préjudice toutefois à l'application de l'article 24 du présent règlement.

Il tient, les mêmes jours, l'inventaire visé à l'article 10, alinéa 2, ou une copie de celui-ci, ainsi que l'annexe prévue à l'article 24, alinéa 5, à la disposition des participants et de ceux qui entrent dans l'indivision.

Art. 14. — Le gérant publie, au moins une fois par mois, la composition du fonds et le nombre de certificats en circulation. Tous les trois mois, cette publication est complétée par l'indication du nombre de certificats émis ou remboursés depuis la publication précédente de cette mention.

**Art. 15.** — Le gérant est rémunéré par une commission de gestion dont le taux et l'assiette sont déterminés par le règlement de gestion.

Cette commission couvre forfaitairement tous les frais de gestion, en ce compris le salaire du dépositaire, mais à l'exception des frais imputables directement aux opérations comportant un mouvement de titres ou d'espèces faisant partie du fonds.

Le gérant ne peut percevoir aucun autre émoulement, avantage ou rémunération quelconque à l'exception de la commission visée à l'article 26.

**Art. 16.** — Le règlement de gestion ne peut comporter aucune clause atténuant, limitant ou excluant la responsabilité du gérant.

### Section III. — Du dépositaire.

**Art. 17.** — Le gérant dépose les avoirs indivis auprès d'une société de droit belge inscrite à la liste des banques dressée conformément à l'article 2 de l'arrêté royal n° 185, du 9 juillet 1935, sur le contrôle des banques et le régime des émissions de titres et valeurs.

Sans préjudice à l'application des articles 19 et 20, le règlement de gestion ou les contrats intervenus entre le gérant et le dépositaire prévoient que ce dernier remplit les devoirs usuels en matière de dépôt d'espèces et de dépôt à découvert de valeurs mobilières.

**Art. 18.** — Le règlement de gestion désigne le dépositaire ou détermine son mode de nomination et, le cas échéant, de révocation, ainsi que les mesures de publicité dont ces actes font l'objet.

**Art. 19.** — Les actes de disposition matérielle des avoirs indivis sont accomplis par le dépositaire sur ordre du gérant.

Le dépositaire est notamment chargé :

1° de délivrer les valeurs mobilières aliénées contre encaissement de leur prix, de payer les valeurs mobilières achetées contre délivrance de celles-ci, d'encaisser les dividendes et intérêts produits par les valeurs indivises et d'exercer les droits de souscription et d'attribution attachés à celles-ci;

2° de délivrer les certificats de copropriété contre paiement de leur contrevalet et de les détruire après remboursement de celle-ci ainsi que d'acquitter aux participants le montant des coupons décréétés payables par le gérant.

**Art. 20.** — Le règlement de gestion ou les conventions intervenues entre le gérant et le dépositaire ne peuvent atténuer, limiter ou exclure la responsabilité de ce dernier.

### Section IV. — Des participants.

**Art. 21.** — Il ne peut être institué plusieurs catégories de participants; les droits de tous les participants sont égaux.

**Art. 22.** — Les certificats du fonds sont signés par le gérant et contresignés par le dépositaire.

Les signatures peuvent être remplacées par des griffes.

Les certificats sont individualisés par des numéros d'ordre et reproduisent intégralement le règlement de gestion du fonds.

Ils peuvent représenter une ou plusieurs parts de copropriété.

**Art. 23.** — Le gérant remet ou fait remettre à ceux qui veulent entrer dans le fonds un bulletin de souscription établi en double exemplaire auquel est annexé un prospectus d'émission.

**Art. 24.** — Le prix d'entrée dans le fonds ou de sortie de ce dernier est établi d'après la valeur d'inventaire des avoirs indivis.

Les valeurs mobilières cotées et les devises étrangères sont évaluées sur la base des derniers cours connus au moment où la demande d'entrée ou de sortie est acceptée par le gérant.

Le gérant peut également évaluer lesdites valeurs et devises sur la base des cours de la première séance de bourse pendant laquelle il a pu procéder à l'acquisition ou à l'aliénation de valeurs indivises que requiert l'entrée dans le fonds ou la sortie de celui-ci. Toutefois, la même méthode doit être appliquée aux demandes d'entrée et de sortie introduites au même moment.

Le gérant est tenu de calculer le prix de sortie selon la méthode visée à l'alinéa précédent lorsqu'il n'accepte plus les demandes d'entrée dans le fonds.

Les autres actifs sont évalués avec prudence et bonne foi. La méthode adoptée est consignée dans une annexe à l'inventaire.

**Art. 25.** — Sans préjudice des cas de force majeure, le gérant est tenu d'accepter les demandes de sortie chaque jour ouvrable.

Lorsque le prix de sortie est calculé comme il est dit à l'article 24, alinéas 1, 2 et 5, il est réglé immédiatement au participant.

Lorsque le prix de sortie est calculé comme il est dit à l'article 24, alinéas 1, 3 et 5, il est réglé au plus tard le troisième jour ouvrable qui suit la date à laquelle le gérant a procédé à l'aliénation de valeurs indivises que requiert la demande de sortie.

**Art. 26.** — Le prix d'entrée, déterminé comme il est dit ci-dessus, est majoré des impôts exigibles et, si le règlement de gestion le prévoit :

1° d'un chargement au profit du fonds destiné à couvrir les frais d'acquisition de valeurs indivises qu'entraîne l'émission des certificats;

2° d'une commission d'émission au profit du gérant. Cette commission couvre l'intervention du dépositaire et de tous intermédiaires éventuels.

Le règlement de gestion détermine le mode de calcul de ces chargement et commission.

Le bulletin de souscription mentionne séparément le montant desdits impôts, chargement et commission.

**Art. 27.** — Le prix de sortie déterminé comme il est dit ci-dessus peut être diminué, si le règlement de gestion le prévoit, d'un chargement au profit du fonds destiné à couvrir les frais de réalisation de valeurs indivises qu'entraîne le remboursement.

Le montant de ce chargement est indiqué sur un bulletin de sortie établi en double exemplaire, dont l'un est remis au participant qui sort de l'indivision.

**Art. 28.** — Les revenus nets encaissés pour le compte du fonds doivent être distribués intégralement.

Les plus-values réalisées sur le portefeuille de valeurs mobilières ne peuvent être réparties.

**Art. 29.** — Les comptes du fonds doivent être clôturés à la même date que ceux du gérant.

Le gérant publie, dans les trois mois de cette clôture, un rapport sur l'exercice de sa mission.

Le rapport du gérant est adressé, sans frais, aux titulaires d'inscriptions nominatives et aux autres participants qui en font la demande.

### Section V. — Dispositions diverses.

**Art. 30.** — Le règlement de gestion détermine les modalités selon lesquelles l'indivision prend fin et les mesures de publicité qui doivent être prises dans ce cas pour informer les participants.

**Art. 31.** — Lorsque le règlement de gestion autorise le gérant à mettre fin à ses fonctions, il ne peut être fait usage de cette faculté que dans les cas suivants :

1° lorsque les obligations du gérant sont reprises par un autre gérant et qu'une telle substitution est faite dans le respect des dispositions du règlement de gestion;

2° lorsque le gérant estime devoir mettre fin à l'indivision dans l'intérêt des participants.

Dans le cas visé au 2° de l'alinéa précédent, les demandes d'entrée et de sortie ne peuvent plus être acceptées à partir de la publication de la décision motivée du gérant. Ce dernier prend les mesures nécessaires en vue de mettre fin à l'indivision dans le plus bref délai possible.

**Art. 32.** — Les prescriptions du présent règlement sont applicables nonobstant toutes dispositions contraires des règlements de gestion et des conventions intervenues entre les gérants et les dépositaires.

**Art. 33.** — Les gérants et dépositaires des fonds communs de placement belges existant à la date de la publication de la loi du 27 mars 1957 bénéficient d'un délai expirant le

23 avril 1958 pour se conformer aux prescriptions du présent règlement.

Les gérants de ces fonds consignent dans une annexe au règlement de gestion les dispositions de ce dernier qui sont contraires aux arrêtés et règlements d'exécution de la loi précitée et ne sont, dès lors, plus susceptibles d'être appliquées. Cette annexe doit être jointe au texte du règlement de gestion déposé au siège de la Commission bancaire, conformément à l'article 3. Le règlement de gestion ne peut faire l'objet d'aucune publication sans être accompagné de ladite annexe.

Bruxelles, le 3 avril 1958.

Le président,  
E.-G. de Barys.

### Arrêté royal du 22 avril 1958

*relatif à l'émission de l'emprunt 5 ½ % 1958-1965 du Fonds des Routes 1955-1969 (Moniteur du 24 avril 1958, p. 3.068).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Le Fonds des Routes 1955-1969 est autorisé à émettre un emprunt au capital nominal de deux milliards de francs, dénommé : « Emprunt 5 ½ % 1958-1965 », aux conditions déterminées ci-après.

*Art. 2.* — L'emprunt sera représenté par des obligations au porteur de 1.000, 5.000, 10.000 et 100.000 francs.

Ces obligations porteront intérêt au taux de 5 ½ p.c. l'an à partir du 5 mai 1958 et seront munies de sept coupons d'intérêt annuels payables le 5 mai de chacune des années 1959 à 1965.

*Art. 3.* — Les obligations sont remboursables au pair de la valeur nominale le 5 mai 1965.

*Art. 4.* — Le paiement des coupons et le remboursement des obligations sont garantis par l'Etat.

*Art. 5.* — Les intérêts et la prime de remboursement des obligations sont exempts de tous impôts et taxes réels, présents et futurs, au profit de l'Etat, des provinces et des communes.

*Art. 8.* — La souscription publique aux obligations de cet emprunt sera ouverte le 28 avril 1958; elle sera clôturée dès que les souscriptions atteindront le capital mis en souscription et, au plus tard, le 13 mai 1958.

Eventuellement, les souscriptions de la dernière journée seront soumises à répartition; dans ce cas, les sommes versées en trop par les souscripteurs leur seront restituées sans bonification d'intérêt.

*Art. 11.* — Le prix d'émission, fixé à 980 francs par mille francs de capital nominal, est payable intégralement en espèces au moment du dépôt des souscriptions.

### Arrêté ministériel du 22 avril 1958

*relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur du 24 avril 1958, p. 3.078).*

### Arrêté royal du 23 avril 1958

*modifiant le Code et le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur des 28 et 29 avril 1958, p. 3.254).*

### Arrêté ministériel du 26 avril 1958

*relatif à un emprunt de 10 millions de dollars des Etats-Unis à contracter, sous la garantie de l'Etat, par la Régie des Télégraphes et des Téléphones (Moniteur des 28 et 29 avril 1958, p. 3.258).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Les modalités de l'émission d'un emprunt au capital nominal de dix millions de dollars des Etats-Unis à contracter par la Régie des Télégraphes et des Téléphones sont fixées ci-après.

*Art. 2.* — Le montant de 10.000.000 dollars sera cédé ferme à un ou plusieurs établissements aux Etats-Unis d'Amérique et sera représenté par les quatre catégories d'obligations suivantes, à émettre avec jouissance au 1<sup>er</sup> mai 1958 :

a) obligations à 3 ans, au capital nominal de 2.000.000 dollars, portant intérêt au taux de 5 p.c. l'an et remboursables au pair le 1<sup>er</sup> mai 1961;

b) obligations à 4 ans, au capital nominal de 1.500.000 dollars, portant intérêt au taux de 5 p.c. l'an et remboursables au pair le 1<sup>er</sup> mai 1962;

c) obligations à 5 ans, au capital nominal de 1.500.000 dollars, portant intérêt au taux de 5 p.c. l'an et remboursables au pair le 1<sup>er</sup> mai 1963;

d) obligations à 15 ans, au capital nominal de 5.000.000 dollars, portant intérêt au taux de 5 ½ p.c. l'an et remboursables au pair le 1<sup>er</sup> mai 1973.

Le prix de cession est fixé à 98 ½ p.c. de la valeur nominale pour les obligations à 3, 4 et 5 ans et à 97 p.c. de la valeur nominale pour les obligations à 15 ans, augmenté éventuellement des intérêts courus, au taux d'intérêt respectif des obligations, depuis le 1<sup>er</sup> mai 1958, jusqu'à la date du règlement des obligations achetées.

*Art. 4.* — Les intérêts sont payables semestriellement, à terme échu, le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, et pour la première fois, le 1<sup>er</sup> novembre 1958.

*Art. 5.* — Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations seront effectués en dollars des Etats-Unis d'Amérique aux guichets de la « Bank of Amerika N.T. and S.A. » à San Francisco, Californie.

*Art. 6.* — Les intérêts et la prime de remboursement sont exempts de tous impôts et taxes réels quelconques, présents et futurs, au profit de l'Etat, des provinces et des communes.

*Art. 7.* — L'Etat garantit le paiement des intérêts et le remboursement des obligations.

*Art. 8.* — La « Bank of Amerika N.T. and S.A. » est chargée du service financier de l'emprunt, de la tenue du registre des obligations nominatives provisoires et de l'authentification des obligations définitives.

La Régie des Télégraphes et des Téléphones est autorisée à conclure avec cette banque un contrat fixant les conditions de rémunération pour son intervention et contenant les autres dispositions usuelles des contrats relatifs à ces services aux Etats-Unis d'Amérique.

## III — LEGISLATION AGRICOLE

### Arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> avril 1958

*fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 13 avril 1958, p. 2.739).*

#### IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

*Avis relatif à la composition de la farine de froment  
(Moniteur du 6 avril 1958, p. 2.585).*

#### VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

**Arrêté ministériel du 15 avril 1958**

*modifiant l'arrêté ministériel du 11 septembre 1957  
suspendant l'obligation de produire une licence  
pour l'exportation de certaines marchandises  
(Moniteur des 21 et 22 avril 1958, p. 2.987).*

**Arrêté ministériel du 15 avril 1958**

*modifiant l'arrêté ministériel du 11 septembre 1957  
suspendant l'obligation de produire une licence  
pour l'importation de certaines marchandises  
(Moniteur des 21 et 22 avril 1958, p. 2.987).*

**Arrêté ministériel du 22 avril 1958**

*relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur du 24  
avril 1958, p. 3.078).*

**Accord entre le Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et l'Irlande du Nord et la Communauté  
Européenne du Charbon et de l'Acier**

*concernant les relations commerciales et annexes I  
et II, signé à Luxembourg, le 25 novembre 1957  
(Moniteur du 26 avril 1958, p. 3.176).*

#### X — LEGISLATION SOCIALE

**(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)**

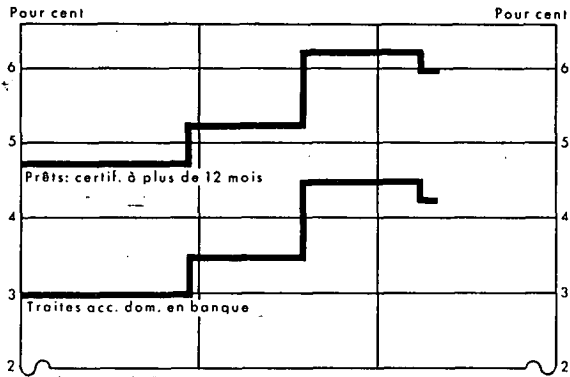
**Arrêté royal du 5 avril 1958**

*déterminant les modalités générales d'exécution des  
lois relatives aux vacances annuelles des travail-  
leurs salariés (Moniteur des 21 et 22 avril 1958,  
p. 2.975).*

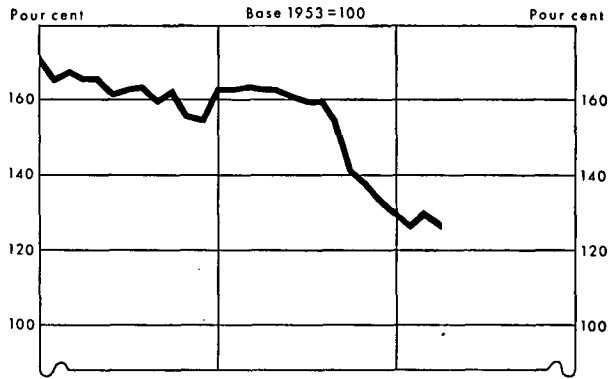


# GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

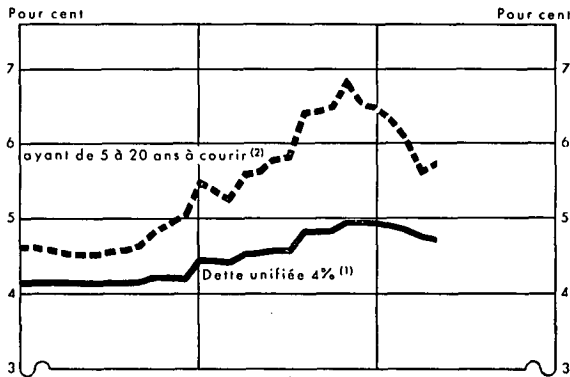
B.N.B. - TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS



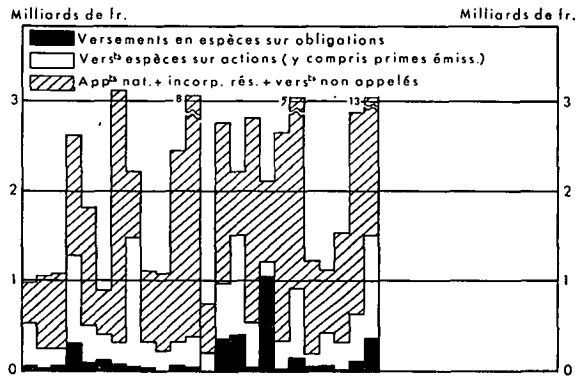
INDICE GENERAL DES ACTIONS



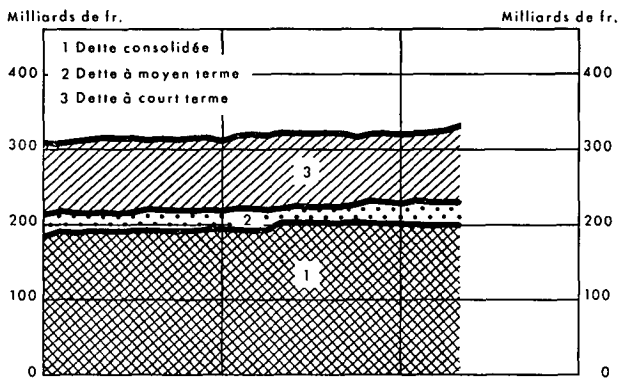
RENDEMENTS D'EMPRUNTS D'ETAT



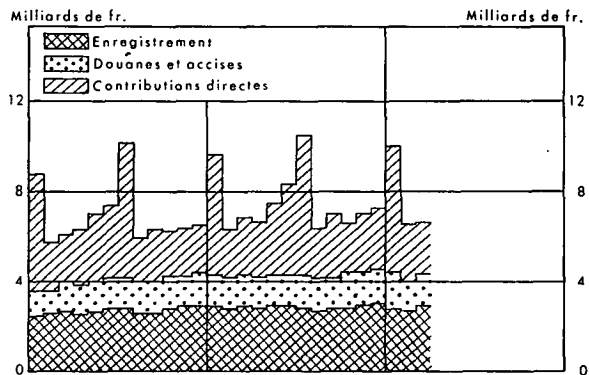
EMISSIONS (3)



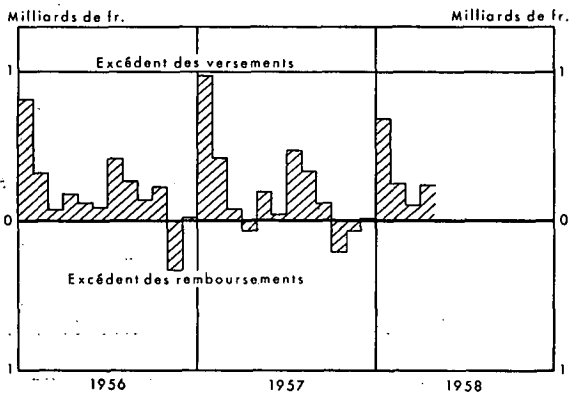
DETTE PUBLIQUE (4)



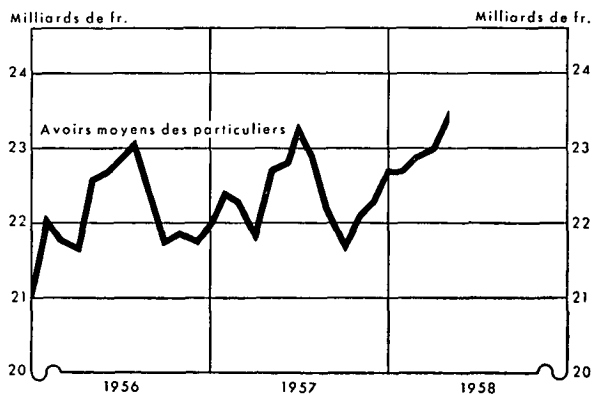
RECETTES FISCALES



CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE



AVOIRS A L'OFFICE DES CHEQUES POSTAUX



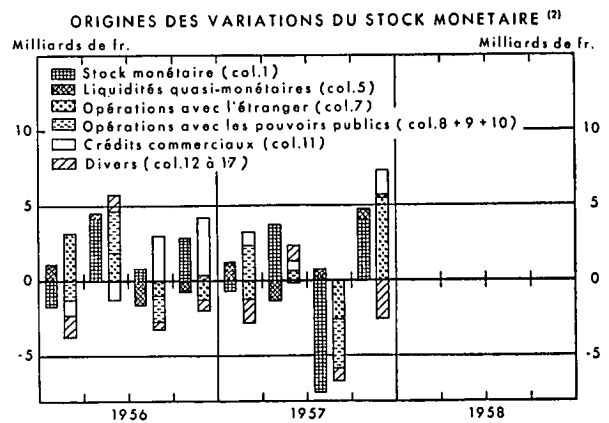
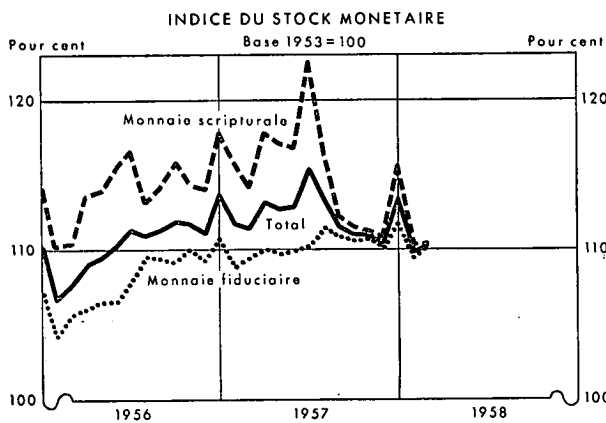
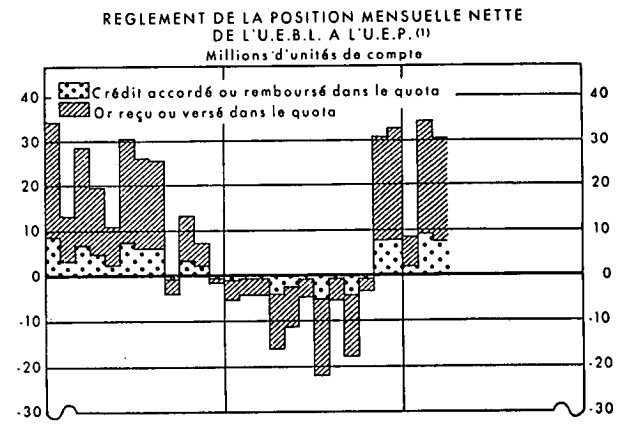
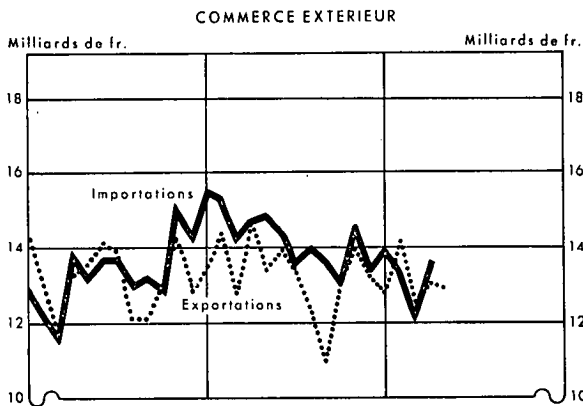
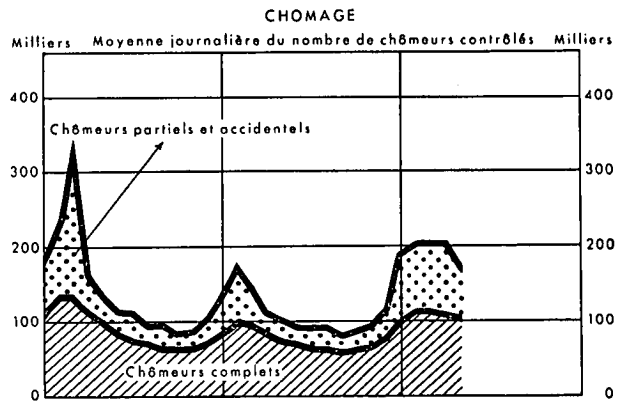
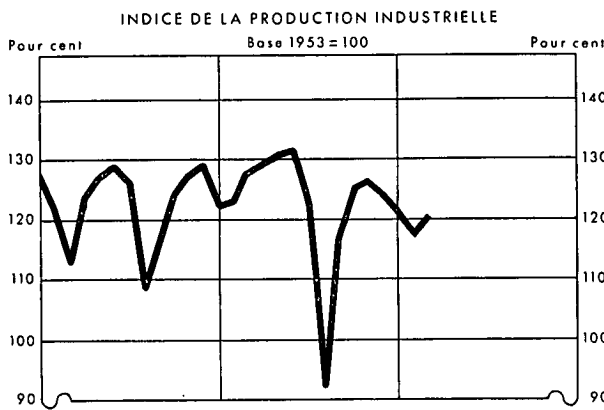
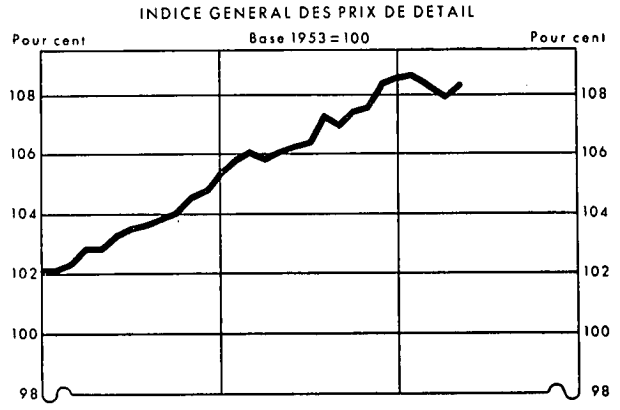
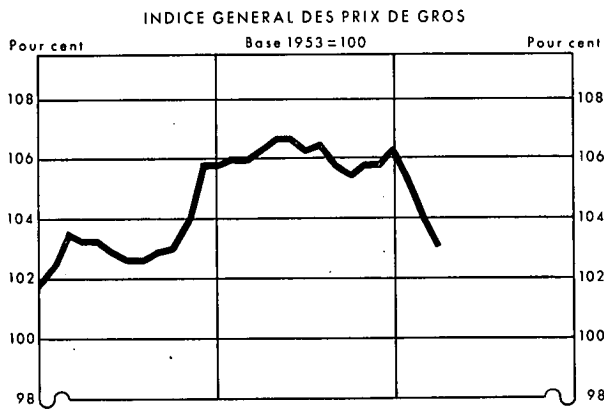
(1) Rendement eu égard au cours seulement

(2) Remboursables par annuités variables (4 à 4,5% nominal)

(3) Emissions des sociétés anonymes, commandites par actions, S.P.R.L. belges et sociétés congolaises

(4) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918

# GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE



(1) A l'exclusion des remboursements bilatéraux  
(2) Voir tableau 85\*



III. — Marché de l'argent au jour le jour  
et à très court terme <sup>1</sup>  
(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés		
	par des organismes compensateurs		Total	par des organismes non compensateurs <sup>3</sup>	en compensation <sup>4</sup>	hors compensation <sup>5</sup>
	Banques de dépôts	Autres organismes <sup>2</sup>				
1956 .....	2.428	312	2.741	2.482	2.726	2.497
1957 .....	2.288	240	2.528	3.065	2.528	3.065
1957 Juillet .....	2.171	296	2.467	2.297	2.467	2.297
Août .....	1.917	215	2.132	3.263	2.132	3.263
Septembre ..	1.797	148	1.945	2.925	1.945	2.925
Octobre ...	2.261	69	2.330	2.848	2.330	2.848
Novembre ...	2.118	174	2.292	3.627	2.292	3.627
Décembre ...	2.422	398	2.820	2.995	2.820	2.995
1958 Janvier ...	2.519	282	2.801	2.902	2.861	2.842
Février ...	1.923	260	2.183	2.906	2.516	2.573
Mars .....	1.918	211	2.129	2.213	2.272	2.070
Avril :	2.116	251	2.367	1.623	2.356	1.634
28/3 au 3/4	1.866	81	1.947	1.906	1.974	1.879
4 au 10 .	1.841	141	1.982	1.703	2.226	1.459
11 au 16 .	2.041	331	2.372	1.541	2.409	1.503
18 au 23 .	2.217	339	2.556	1.526	2.421	1.662
24 au 30 .	2.372	270	2.642	1.579	2.467	1.754

Cours de l'or et de l'argent  
à Londres <sup>6</sup>

Moyennes journalières	Or en sh./d. par oz. fin	Argent en pence par oz. fin
1956 .....	250/3	79
1957 .....	250/2 5/8	79
1957 Février .....	249/4 1/4	80
Mars .....	249/11 1/2	80
Avril .....	250/3 7/8	80
Mai .....	250/3 3/4	79
Juin .....	250/9 1/4	78
Juillet .....	251/0	78
Août .....	251/3 5/8	79
Septembre .....	251/0 1/4	79
Octobre .....	249/9 5/8	79
Novembre .....	249/7	78
Décembre .....	249/4 5/8	77
1958 Janvier .....	248/10 7/8	77
Février .....	249/1 3/4	76
Mars .....	249/3 3/8	76
Avril .....	249/2 5/8	76

<sup>1</sup> Depuis le 27 février 1956 les chiffres comprennent l'encours de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours, s'il y a lieu. — <sup>2</sup> Notamment le Crédit Communal de Belgique et la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. — <sup>3</sup> Notamment la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et l'Office National de Sécurité Sociale. — <sup>4</sup> Notamment l'Institut de Réescampte et de Garantie et l'Office National du Ducroire. — <sup>5</sup> Notamment le Fonds des Rentes et l'Office Central de Crédit hypothécaire. — <sup>6</sup> Prix de l'oz. d'or fin à New-York : 85 \$ depuis le 1er février 1984.

MARCHE DES CHANGES

Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles <sup>10</sup>  
(francs belges)

Moyennes	1 franc suisse	1 \$ U.S.A.	100 fr. français	1 \$ canadien <sup>1</sup>		1 Livre Sterling	100 Escudos	1 fl. P.B.	1 Cr. suéd.	1 Cr. dan.	1 D. M.	1 Cr. norv.	\$ Accord Argentine U.E.B.L.	100 liras italiens	100 schillings autrichiens
				Câble	Courrier										
1956 .....	11,41	49,92	14,19	50,73		139,48	174,03	13,11	9,63	7,21	11,91	6,98	49,96 <sup>2</sup>	7,96	—
1957 .....	11,46	50,24	{14,27 <sup>3</sup> 11,89 <sup>4</sup> }	52,400	52,396	140,29	174,02	13,18	9,69	7,24	11,96	7,02	—	8,01	193,10
1957 Février ...	11,46	50,25	14,26	52,44	—	140,66	174,02	13,18	9,70	7,25	11,97	7,03	—	7,99	193,05 <sup>5</sup>
Mars .....	11,47	50,25	14,26	52,565	52,565	140,67	174,02	13,19	9,71	7,24	11,97	7,04	—	7,99	193,18
Avril .....	11,48	50,29	14,27	52,411	52,407	140,88	174,01	13,22	9,71	7,24	11,98	7,05	—	8,01	193,42
Mai .....	11,49	50,35	14,28	52,704	52,699	140,78	174,01	13,21	9,73	7,24	11,99	7,04	—	8,01	193,57
Juin .....	11,49	50,31	14,28	52,785	52,781	140,50	174,01	13,19	9,72	7,24	11,99	7,03	—	8,03	193,73
Juillet .....	11,48	50,23	14,28	52,825	52,820	139,98	174,02	13,16	9,69	7,24	11,99	7,00	—	8,05	193,64
Août .....	11,46	50,35	12,63	53,142	53,138	139,48	174,02	13,11	9,66	7,21	11,95	6,98	—	8,03	193,05
Septembre .	11,48	50,32	11,91	52,501	52,497	139,72	174,02	13,15	9,67	7,23	11,96	7,01	—	8,00	193,21
Octobre ...	11,44	50,17	11,86	51,991	51,985	140,22	174,02	13,19	9,68	7,24	11,92	7,02	—	7,99	192,83
Novembre .	11,42	50,03	11,85	51,979	51,973	140,10	174,01	13,18	9,66	7,23	11,90	7,00	—	8,00	192,33
Décembre .	11,41	50,02	11,89	51,198	51,194	139,95	174,02	13,19	9,66	7,23	11,90	6,99	—	8,00	192,21
1958 Janvier ...	11,40	50,03	11,87	50,805	50,800	139,71	174,02	13,20	9,64	7,22	11,86	6,98	—	7,98	191,70
Février ...	11,37	49,94	11,83	50,895	50,893	139,60	174,02	13,14	9,61	7,21	11,86	6,97	—	7,98	191,56
Mars .....	11,39	49,90	11,82	51,051	51,049	139,77	174,03	13,16	9,62	7,22	11,89	6,99	—	8,00	192,00
Avril .....	11,40	49,88	11,82	51,384	51,382	139,62	174,03	13,15	9,62	7,21	11,90	6,98	—	8,00	192,13

<sup>1</sup> Depuis le 25 mars 1957, le dollar canadien est coté séparément sous la forme de dollar canadien livrable par câble et par courrier. — <sup>2</sup> Moyenne du 1er janvier au 30 juin 1956. — <sup>3</sup> Compte clôturé le 30 juin 1956; plus de cotations à Bruxelles. — <sup>4</sup> Moyenne du 1er janvier au 10 août 1957. — <sup>5</sup> Moyenne du 12 août (date des mesures monétaires françaises) au 31 décembre 1957. — <sup>6</sup> Coté à Bruxelles depuis le 2 janvier 1957.



III. — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

15<sup>2</sup>

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

Périodes	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions 1		Total 1	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1956 .....	246	104	111	15.451	27.653	15.555	27.764
1957 .....	246	119	127	18.488	26.002	18.607	26.129
1957 Février .....	20	9	9	1.493	2.309	1.502	2.318
Mars .....	21	10	11	1.601	2.456	1.611	2.467
Avril .....	20	11	11	1.268	1.982	1.279	1.993
Mai .....	20	9	10	1.372	2.181	1.381	2.191
Juin .....	19	11	12	1.635	2.403	1.646	2.415
Juillet .....	22	12	13	1.663	2.168	1.675	2.181
Août .....	20	7	8	1.492	2.052	1.499	2.060
Septembre .....	21	9	11	1.642	2.184	1.651	2.195
Octobre .....	23	12	13	1.814	2.446	1.826	2.459
Novembre .....	18	8	8	1.232	1.461	1.240	1.469
Décembre .....	20	8	8	1.090	1.180	1.098	1.188
1958 Janvier .....	20	12	13	1.191	1.431	1.203	1.444
Février .....	20	8	8	1.095	1.165	1.103	1.179
Mars .....	21	13	14	1.181	1.280	1.194	1.294
Avril .....	19	10	11	861	935	871	946

1 Marchés au comptant et à terme.

IV. — RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES 16  
(en pourcentages)

Début de mois	Dettes unifiées (rendement eu égard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 10 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Echéance à plus de 20 ans		Taux médian (non compris la Dette unifiée)
		Paraétat. et Villes	Villes	Etat	Paraétat. et Villes	Etat Emprunts à lots				
						Dettes directes	Dettes indirectes			
		(remboursement à date fixe)	(remboursement par annuités constantes)	(remboursement par annuités variables)		4 %	4 %			
4 % 1 <sup>re</sup> s.	4 à 4,5 %	4 %	4 à 5 %	8 à 5 %	4 %	4 %				
1957 Mars .....	4,45	4,80	5,25	5,30	5,38	4,53	5,04	5,2		
Avril .....	4,54	5,13	5,39	5,62	5,55	4,61	5,11	5,4		
Mai .....	4,56	5,17	5,55	5,66	5,57	4,69	5,11	5,4		
Juin .....	4,60	5,03	5,80	5,80	5,65	4,75	5,26	5,6		
Juillet .....	4,60	5,13	5,93	5,82	5,71	4,79	5,38	5,7		
Août .....	4,82	5,56	6,34	6,41	6,44	4,91	5,61	6,2		
Septembre .....	4,82	5,53	6,43	6,44	6,43	4,90	5,58	6,2		
Octobre .....	4,82	5,49	6,56	6,47	6,42	4,92	5,62	6,3		
Novembre .....	4,94	5,87	6,67	6,85	6,66	5,12	5,95	6,6		
Décembre .....	4,94	5,48	6,72	6,53	6,56	5,14	5,86	6,5		
1958 Janvier .....	4,93	5,53	7,00	6,47	6,51	5,20	5,87	6,5		
Février .....	4,91	5,63	7,06	6,33	6,39	5,20	5,78	6,4		
Mars .....	4,84	5,30	7,02	6,06	6,17	5,16	5,72	6,1		
Avril .....	4,74	5,16	6,90	5,64	5,84	5,06	5,67	5,8		
Mai .....	4,73	5,29	6,90	5,73	5,85	5,07	5,67	5,8		

N.B. Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de février 1956, p. 84.

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Emissions d'obligations		Ensemble des émissions Montant nominal	Primes d'émission 1	Libération sans espèces		Emissions nettes 4
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal			Apports en nature 2	Incorporations de réserves 3	
1956 .....	2.467	5.444	5.162	767	17.061	12.521	11.869	113	1.896	19.861	245,0	8.985	4.269	5.523 <sup>6</sup>
1957 .....	2.643	15.627	13.913	974	30.838	12.182	11.678	35	2.615	30.424	546,1	16.586	4.728	7.438
1957 Janvier .....	285	418	344	49	410	209	188	—	—	627	—	277	56	199
Février .....	232	1.050	1.035	53	2.443	732	730	3	350	2.132	57,9	1.365	42	766
Mars .....	256	443	397	80	3.404	904	895	3	425	1.772	258,4	396	88	1.491
Avril .....	244	1.655	1.597	91	2.775	664	600	2	46	2.365	13,9	1.573	472	212
Mai .....	217	529	524	80	1.072	477	467	9	1.005	2.011	17,5	621	223	1.170
Juin .....	219	760	520	80	5.116	1.683	1.546	3	23	2.466	1,3	1.105	703	282
Juillet .....	182	3.013	2.011	71	5.248	580	539	5	145	3.738	31,9	1.867	124	736
Août .....	158	349	341	45	1.277	634	566	1	75	1.058	0,8	733	97	153
Septembre ...	175	223	191	55	248	345	310	3	78	646	—	259	123	197
Octobre .....	220	844	824	103	561	375	354	2	16	1.235	—	855	197	142
Novembre .....	169	1.377	1.302	69	1.609	1.067	1.046	3	87	2.531	—	1.744	90	601
Décembre .....	286	4.965	4.826	198	6.675	4.513	4.440	1	365	9.843	164,5	5.791	2.515	1.489
1958 Janvier .....	p	327	296	—	—	144	136	—	35	506	—	181	81	205
Février .....	z	133	125	—	—	160	158	—	—	293	—	162	19	102
Mars .....	p	147	133	—	—	293	155	—	2	442	0,3	128	40	122

A. — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

B. — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1956 .....	275	1.641	879	116	8.220	5.581	5.362	4	256	7.478	14,6	767	4.146	1.599
1957 .....	p	207	3.627	3.243	130	4.118	3.134	3.116	—	6.761	1,0	3.402	1.606	1.352
1956 Octobre .....	21	22	19	3	27	12	5	—	—	34	—	8	—	16
Novembre .....	26	63	55	4	28	21	6	—	—	84	—	26	2	33
Décembre .....	23	72	44	15	5.125	3.183	3.166	—	—	3.255	0,7	60	3.020	131
1957 Janvier .....	33	33	29	8	332	91	89	—	—	124	—	29	57	32
Février .....	26	330	126	13	117	234	228	—	—	564	—	62	91	201
Mars .....	22	52	35	8	55	121	121	—	—	173	—	17	111	28
Avril .....	23	35	32	10	752	406	406	—	—	441	0,8	22	88	329
Mai .....	24	41	33	9	24	36	36	—	—	77	—	21	7	41
Juin .....	21	103	77	10	299	87	82	—	—	190	0,2	76	40	43
Juillet .....	37	170	165	17	1.579	1.028	1.026	—	—	1.198	—	274	717	200
Août .....	22	87	37	8	126	64	63	—	—	151	—	15	45	40
Septembre ...	21	26	24	12	96	454	454	—	—	480	—	193	51	234
Octobre .....	21	110	51	14	192	174	172	—	—	284	—	12	35	176
Novembre .....	21	20	17	8	465	314	314	—	—	334	—	10	306	15
Décembre .....	26	2.619	2.618	13	81	126	126	—	—	2.745	—	2.673	56	13

1 Non comprises dans les montants libérés.

2 Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

3 Compris dans les augmentations de capital.

4 Comprendent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations sans espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

5 Déduction faite des emprunts de conversion qui s'élèvent à 841 millions de frs.

6 Déduction faite des emprunts de conversion qui s'élèvent à 895 millions de frs.

7 Déduction faite des emprunts de conversion qui s'élèvent à 148 millions de frs.





V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES CONGOLAISES

17<sup>2</sup>

(millions de francs)

DECEMBRE 1957

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital Sociétés par actions et sociétés de personnes			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces				Dissolutions Sociétés par actions et sociétés de personnes				Réductions de capital Soc. par. act. et soc. de personnes		
	par actions			de personnes			Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature		Augmentations de capital	Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									Constitutions de sociétés				de personnes	Nombre	Montant	Nombre		
							par actions	de personnes	par actions	de personnes														

Détail des émissions

Banques, soc. financières ...	1	475,0	475,0	1	0,2	0,2	3	0,5	4,5	4,5	—	—	—	—	475,0	—	1,8	0,7	—	—	2	255,0	—	—		
Sociétés commerciales .....	1	10,0	10,0	11	18,1	18,1	3	2,9	3,4	3,2	—	—	—	—	10,0	13,0	—	1,6	—	—	2	2,1	1	1,2		
Sociétés industrielles .....	1	2.102,1	2.102,1	4	3,9	3,9	1	3,0	1,5	1,5	—	—	—	—	2.102,0	2,2	—	1,5	—	—	2	6,3	1	20,0		
Mines .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1,0	—	—		
Construction, bâtiments ...	—	—	—	1	0,4	0,4	1	0,3	0,8	0,4	—	—	—	—	—	0,4	—	—	—	—	—	—	—	—		
Sociétés agricoles .....	—	—	—	3	7,6	7,1	5	74,0	116,0	116,0	—	—	—	—	—	5,9	62,0	54,0	—	—	—	—	—	—		
Transports .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Divers .....	—	—	—	3	1,4	0,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—		
<b>Totaux ...</b>	<b>3</b>	<b>2.587,1</b>	<b>2.587,1</b>	<b>23</b>	<b>31,6</b>	<b>30,5</b>	<b>13</b>	<b>80,7</b>	<b>126,2</b>	<b>125,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2.587,0</b>	<b>22,0</b>	<b>63,8</b>	<b>57,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>9,4</b>	<b>3</b>	<b>305,0</b>	<b>2</b>	<b>21,2</b>

Groupement des sociétés selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins .....	—	—	—	15	5,3	5,3	3	0,4	2,4	2,0	—	—	—	—	—	1,8	—	1,2	—	—	2	2,0	—	—		
plus de 1 à 5 millions ...	—	—	—	7	16,3	15,2	5	6,3	7,8	7,6	—	—	—	—	—	10,2	1,8	2,6	—	—	3	7,4	—	1	1,2	
plus de 5 à 10 millions ...	1	10,0	10,0	1	10,0	10,0	2	24,0	16,0	16,0	—	—	—	—	10,0	10,0	10,0	6,0	—	—	—	—	—	—		
plus de 10 à 20 millions ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	20,0	
plus de 20 à 50 millions ...	—	—	—	—	—	—	3	50,0	100,0	100,0	—	—	—	—	—	—	52,0	48,0	—	—	2	85,0	—	—		
plus de 50 à 100 millions ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
plus de 100 millions .....	2	2.577,1	2.577,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2.577,0	—	—	—	—	—	1	220,0	—	—		
<b>Totaux ...</b>	<b>3</b>	<b>2.587,1</b>	<b>2.587,1</b>	<b>23</b>	<b>31,6</b>	<b>30,5</b>	<b>13</b>	<b>80,7</b>	<b>126,2</b>	<b>125,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2.587,0</b>	<b>22,0</b>	<b>63,8</b>	<b>57,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>9,4</b>	<b>3</b>	<b>305,0</b>	<b>2</b>	<b>21,2</b>

Répartition des sociétés suivant la nature du droit qui les régit

Sociétés de droit belge .....	1	475,0	475,0	—	—	—	3	0,5	4,5	4,5	—	—	—	—	475,0	—	1,8	0,7	—	—	1	220,0	—	—		
Sociétés de droit congolais ...	2	2.112,1	2.112,1	23	31,6	30,5	10	80,2	121,7	121,1	—	—	—	—	2.112,0	22,0	62,0	57,1	—	—	5	9,4	2	85,0	2	21,2
<b>Totaux ...</b>	<b>3</b>	<b>2.587,1</b>	<b>2.587,1</b>	<b>23</b>	<b>31,6</b>	<b>30,5</b>	<b>13</b>	<b>80,7</b>	<b>126,2</b>	<b>125,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2.587,0</b>	<b>22,0</b>	<b>63,8</b>	<b>57,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>9,4</b>	<b>3</b>	<b>305,0</b>	<b>2</b>	<b>21,2</b>

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

173

Détail des émissions

(millions de francs)

DECEMBRE 1957

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Constitutions de sociétés 1					Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			Emissions d'obligations		Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces				Dissolutions de sociétés 1 (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)				Réductions de capital (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (sociétés de personnes à responsab. limitée)				
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée		Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre		Montant nominal	dont emprunts de conversion	Apports en nature		Augmentations de capital	Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal									Montant libéré sur valeur nominale	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée	Nombre	Montant	Liquidations			Fusions
						Nombre	Montant	Nombre	Montant															
Banques .....	—	—	—	—	—	1	10,0	5,0	5,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Assurances .....	1	50,0	50,0	—	—	6	39,0	74,0	53,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Opérat. financières et immobilières .....	9	317,9	197,9	4	1,1	1,1	252	142,4	2.970,1	2.959,2	—	—	162,0	49,8	—	36,9	2,5	—	—	—	—	—	—	
Commerce de détail .....	4	1,4	1,4	38	8,3	8,2	5	3,7	3,0	2,9	—	—	—	0,3	4,9	1,1	—	—	—	—	—	—		
Comm. de gros et comm. extérieur .....	19	30,2	30,0	50	15,5	15,1	30	891,4	199,9	199,1	—	—	—	22,4	8,0	124,5	72,2	24	8,0	12	12,8	4	12,2	
Fabrications métalliques .....	4	46,0	42,0	10	4,0	4,0	27	245,3	153,4	131,8	—	—	—	40,5	2,6	58,0	59,8	5	4,5	5	18,0	—	—	
Métallurgie du fer .....	—	—	—	—	—	—	3	200,6	130,4	130,4	—	—	1,6	—	—	—	80,4	—	—	—	—	—	—	
Métaux non ferreux .....	—	—	—	—	—	—	3	0,4	10,3	10,3	—	—	—	—	—	9,3	0,9	—	—	—	—	—	—	
Industries textiles .....	7	499,3	499,0	4	1,7	1,7	9	37,0	36,7	36,3	—	—	0,4	497,6	0,9	20,0	10,7	2	0,4	11	383,2	—	—	
Industries alimentaires .....	4	985,4	985,4	6	10,7	10,2	10	948,5	25,8	24,2	—	—	0,5	985,1	8,0	14,6	6,2	5	10,1	9	266,5	1	2,3	
Industrie du bois .....	—	—	—	6	1,0	1,0	6	6,4	7,9	7,6	—	—	—	—	0,3	2,6	4,3	2	1,2	—	—	—	—	
Industries chimiques .....	5	967,1	960,8	2	1,3	1,2	11	226,9	139,6	124,6	—	—	—	953,9	0,9	37,2	78,0	1	0,2	7	456,7	2	749,6	
Industrie du verre .....	—	—	—	—	—	—	1	6,2	13,8	13,8	—	—	—	—	—	—	13,8	—	—	—	—	—	—	
Electricité .....	1	353,8	353,8	—	—	—	5	1.010,0	387,0	387,0	1	365,0	—	353,8	—	341,0	46,0	—	—	—	—	—	—	
Gaz .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Eau .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Cuir .....	—	—	—	2	1,5	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Papier et imprimerie .....	1	2,5	2,2	5	14,5	14,5	5	81,9	56,1	56,1	—	—	—	2,0	14,1	8,7	47,5	1	0,2	1	0,2	2	1,2	
Transport .....	2	16,1	16,1	10	5,8	5,8	2	1,3	1,4	1,4	—	—	—	16,0	4,6	0,1	—	7	1,9	2	0,5	—	—	
Tourisme .....	7	12,0	9,2	4	0,8	0,8	6	8,1	6,7	5,8	—	—	—	0,6	0,4	3,5	—	9	2,5	2	3,2	—	—	
Intermédiaires .....	7	11,5	11,5	17	5,5	3,7	5	2,8	2,4	2,3	—	—	—	10,6	1,2	1,9	0,1	6	0,7	—	—	—	—	
Déchets et matières de récupérat. .....	—	—	—	2	1,1	0,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,7	—	—	—	—	—	—	—	
Construction .....	5	7,8	6,1	5	12,2	12,2	11	52,7	29,5	28,5	—	—	—	4,8	11,1	3,7	21,1	5	3,7	—	—	—	—	
Charbon .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Terre cuite .....	1	50,0	50,0	—	—	—	3	9,0	27,0	27,0	—	—	—	50,0	—	—	27,0	1	0,2	2	16,5	1	2,7	
Ciment et industries connexes .....	1	1.000,0	1.000,0	1	0,4	0,4	3	569,9	175,8	175,8	—	—	—	999,6	0,2	175,8	—	1	2,5	6	562,6	—	—	
Carrières .....	1	500,0	500,0	1	0,1	0,1	2	0,8	3,2	3,2	—	—	—	499,7	0,1	1,7	1,5	—	—	1	4,5	—	—	
Chaux .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industries céramiques .....	1	0,5	0,5	—	—	—	4	170,0	30,0	30,0	—	—	—	—	—	18,4	11,6	—	—	—	—	—	—	
Industrie du tabac .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industrie du diamant .....	2	1,0	1,0	1	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Editions, librairies, presse .....	1	3,0	3,0	3	0,2	0,2	1	0,5	9,5	9,5	—	—	—	3,0	—	—	9,5	1	0,1	2	2,2	—	—	
Films, théâtres, attractions .....	—	—	—	3	0,6	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	2	5,0	—	—	
Artisanat .....	3	2,1	2,1	21	4,9	4,9	12	4,7	13,0	13,0	—	—	—	0,2	3,1	5,7	6,7	9	1,7	1	0,1	—	—	
Agric., hortic., élev., pêche .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Divers non dénommés .....	2	14,4	14,4	3	2,1	1,8	2	6,0	1,6	1,5	—	—	—	14,3	1,4	—	1,5	8	4,1	4	6,0	—	—	
Totaux .....	88	4.872,0	4.736,4	198	93,4	90,0	198	6.675,5	4.513,1	4.439,7	1	365,0	—	164,5	4.606,4	64,7	1.120,0	2.515,4	116	57,0	88	2.551,2	14	775,5

1 Coopératives : 10 sociétés constituées au capital minimum de 8.354.000 francs; 19 sociétés dissoutes au capital minimum de 8.179.200 francs; 3 sociétés dissoutes, capital inconnu.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES  
Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance  
du capital nominal émis ou annulé  
(millions de francs)

174

Source : Institut National de Statistique.

Classification	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces		Dissolutions		Réductions de capital Montant	
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature	Incorporations de réserves	Liquidations		Fusions
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale											Montant		Montant

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité

DECEMBRE 1957

Belgique .....	88	4.872,0	4.736,4	198	93,4	90,0	198	6.675,5	4513,1	4.439,7	1	365,0	—	164,5	5.791,1	2515,4	55,0	2551,2	775,5
Etranger .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—
Totaux ...	88	4.872,0	4.736,4	198	93,4	90,0	198	6.675,5	4513,1	4.439,7	1	365,0	—	164,5	5.791,1	2515,4	57,0	2551,2	775,5

2. Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins ...	49	21,7	20,9	187	50,3	48,4	73	203,2	33,1	29,0	—	—	—	—	41,2	7,4	24,2	12,0	2,2
plus de 1 à 5 millions	12	39,9	31,3	8	12,8	11,8	69	1148,6	180,2	171,0	—	—	—	—	103,4	72,9	26,8	67,5	15,0
plus de 5 à 10 millions	3	24,6	24,6	2	16,3	15,8	19	999,7	144,5	135,9	—	—	—	0,5	77,6	62,3	6,0	68,2	9,9
plus de 10 à 20 millions	4	65,0	58,7	1	14,0	14,0	15	851,0	234,8	219,8	—	—	—	—	138,4	142,2	—	85,8	—
plus de 20 à 50 millions	7	260,0	260,0	—	—	—	11	442,0	340,9	304,4	—	—	—	1,6	407,4	95,6	—	101,0	—
plus de 50 à 100 millions	3	210,4	210,4	—	—	—	5	481,0	349,9	349,9	—	—	—	—	162,0	294,2	135,0	171,4	—
plus de 100 millions .....	10	4.250,4	4.130,5	—	—	—	6	2.550,0	3229,7	3.229,7	1	365,0	—	0,4	4.728,9	2000,0	—	2045,3	748,4
Totaux ...	88	4.872,0	4.736,4	198	93,4	90,0	198	6.675,5	4513,1	4.439,7	1	365,0	—	164,5	5.791,1	2515,4	57,0	2551,2	775,5

VI. — EMPRUNTS  
DES POUVOIRS PUBLICS  
ET DES ORGANISMES  
D'UTILITÉ PUBLIQUE <sup>1</sup>

18

(long et moyen terme)

Périodes	Emissions publiques en Belgique	Emprunts à l'étranger
	(millions de francs)	
1956 .....	24.240	fr. s. 60
1957 .....	17.515	U.S. \$ 87,3
1957 Avril .....	7.501	—
Mai .....	1.500	—
Juin .....	2.446	—
Juillet .....	—	U.S. \$ 4,8
Août .....	—	U.S. \$ 2,5
Septembre ..	—	U.S. \$ 40
Octobre ...	4.568	—
Novembre ..	—	U.S. \$ 40
Décembre ..	—	—
1958 Janvier ...	7.464	—
Février ...	2.000	—
Mars .....	—	—
Avril .....	3.400	U.S. \$ 15

VII. — OPERATIONS BANCAIRES  
DU CREDIT COMMUNAL

19

(Avances et remboursements opérés sur emprunts  
consentis aux pouvoirs publics et aux organismes  
d'utilité publique pour le paiement des dépenses).

Périodes	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires
	Prélèvements sur comptes <sup>2</sup>	Rembourse- ments nets	Avances nettes
1956 Moyenne ...	561	109	275
1957 Moyenne ...	536	216	314
1957 Mars .....	539	74	503
Avril .....	517	266	170
Mai .....	497	35	275
Juin .....	482	668	253
Juillet .....	578	97	226
Août .....	472	59	188
Septembre ..	478	61	239
Octobre ...	591	253	368
Novembre ..	490	70	273
Décembre ..	553	113	566
1958 Janvier ...	439	688	504
Février ...	447	76	527
Mars .....	443	70	693

VIII. — INSCRIPTIONS  
HYPOTHECAIRES <sup>3</sup>

20

Périodes	Montant selon droits d'inscription perçus
	(millions de francs)
1956 Moyenne ...	1.799
1957 Moyenne ...	1.778
1957 Mars .....	1.707
Avril .....	2.026
Mai .....	1.811
Juin .....	1.864
Juillet .....	1.983
Août .....	1.778
Septembre ..	1.828
Octobre ...	1.847
Novembre ..	1.644
Décembre ..	1.258
1958 Janvier ...	1.676
Février ...	1.510
Mars .....	1.538

<sup>1</sup> Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie). — <sup>2</sup> Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat. — <sup>3</sup> Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p.c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

# FINANCES PUBLIQUES

## I. — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE (millions de francs)

25<sup>1</sup>

Fin de mois	Dettes consolidées				Dettes à moyen terme <sup>3</sup>			Dettes à court terme <sup>4</sup>			Avoirs des partic. en C.C.P.	Dettes totales <sup>5</sup>
	Intérieures			extérieure 1 2	intérieure	extérieure 2	totales	intérieure 5	extérieure 2	totales		
	directe	indirecte	totales									
1957 Janvier	165.980	14.860	180.840	17.417	24.107	1.326	25.433	67.769	6.041	73.810	22.625	320.125
Février	166.048	14.839	180.887	17.438	23.951	1.327	25.278	69.544	5.778	75.322	21.851	320.776
Mars	165.736	14.814	180.550	17.397	23.951	1.328	25.279	68.891	5.800	74.691	22.462	320.379
Avril	172.773	14.794	187.567	17.399	22.671	1.329	24.000	67.870	5.715	73.585	22.722	325.273
Mai	172.647	14.777	187.424	17.389	22.671	1.331	24.002	67.682	5.506	73.188	22.378	324.381
Juin	172.110	15.533	187.643	17.192	22.435	1.329	23.764	65.763	5.221	70.984	23.344	322.927
Juillet	171.783	16.790	188.573	17.115	22.163	1.327	23.489	65.104	5.855	70.959	22.601	322.736
Août	171.640	16.779	188.419	17.143	22.162	1.330	23.492	66.072	6.181	72.253	21.621	322.928
Septembre	171.470	16.763	188.233	18.426	22.162	1.325	23.487	62.042	5.965	68.007	21.741	319.894
Octobre	171.015	16.200	187.215	18.498	26.119	1.322	27.441	61.019	5.811	66.830	22.687	322.671
Novembre	170.607	16.185	186.792	18.445	26.019	1.321	27.340	62.758	6.784	69.542	22.215	324.394
Décembre	170.120	16.164	186.284	18.330	25.632	1.071	26.703	60.573	7.709	68.282	23.697	323.296
1958 Janvier	168.837	16.130	184.967	18.324	29.829	1.069	30.898	59.938	7.561	67.499	23.362	325.050
Février	168.353	16.102	184.455	18.284	29.830	1.067	30.897	61.750	8.144	69.894	23.257	326.787
Mars	168.015	16.062	184.077	18.194	29.830	1.068	30.898	64.635	8.751	73.386	22.609	329.164

<sup>1</sup> Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918. — <sup>2</sup> Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. — <sup>3</sup> Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an. — <sup>4</sup> Certificats à un an d'échéance au plus. — <sup>5</sup> Non compris la Dotation des Combattants.

## II. — AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (millions de francs)

25<sup>2</sup>

Fin de mois	A 120 jours au maximum	A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie 1	Créance consolidée sur l'Etat 2	Effets publics nationaux 3	
1954 Septembre	8.681	34.660	1.792	45.133
Décembre	7.939	34.660	1.792	44.391
1955 Mars	7.882	34.660	1.902	44.444
Juin	7.664	34.660	1.901	44.225
Septembre	8.047	34.660	1.913	44.620
Décembre	8.918	34.660	1.914	45.492
1956 Mars	7.517	34.660	2.069	44.246
Juin	7.283	34.660	2.066	44.009
Septembre	7.973	34.660	2.071	44.704
Décembre	5.989	34.660	2.072	42.721
1957 Mars	7.132	34.456	2.232	43.820
Juin	7.588	34.456	2.230	44.274
Septembre	8.727	34.456	2.235	45.418
Décembre	6.616	34.456	2.239	43.311
1958 Mars	8.690	34.243	2.375	45.308

<sup>1</sup> Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 18 de la loi organique de la B.N.B. — <sup>2</sup> Art. 3 § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la B.N.B. — <sup>3</sup> Art. 14 de la loi organique de la B.N.B.

## III. — APERÇU DE L'EXECUTION DES BUDGETS (millions de francs)

25<sup>3</sup>

Source : *Moniteur belge*.

Recettes	Du 1/I au 31/III/1958		Dépenses	Du 1/I au 31/III/1958	
	Pour compte exerc. 1957	Pour compte exerc. 1958		Pour compte exerc. 1957	Pour compte exerc. 1958
<b>Voies et moyens :</b>			<b>Dépenses ordinaires :</b>		
Impôts	6.116	16.963	Dettes publiques	1.387	2.573
Taxes, péages et redevances	64	1.070	Pensions	371	2.968
Revenus patrimoniaux	610	145	Dotations	8	100
Remboursements	194	97	Non-valeurs et remboursements	78	85
Produits divers	— 2	117	Administration générale { rémunérations	175	6.053
Impôts d'assainissement monétaire	69	1	{ matériel	1.089	728
Recettes résultant de la guerre	23	13	Subventions	2.270	6.316
			Travaux	205	37
			Autres dépenses	448	679
<b>Total ...</b>	<b>7.074</b>	<b>18.406</b>	<b>Total ...</b>	<b>6.031</b>	<b>19.539</b>
<b>Recettes extraordinaires :</b>			<b>Dépenses extraordinaires :</b>		
Produits d'emprunts consolidés	—	54	Service de la dette publique	—	—
Diverses	14	56	Crédits relatifs aux avances	—	434
			Crédits relatifs aux participations	—	—
			Crédits relatifs { immob. nouv. ...	— 62	3.642
			aux immobilis. { rest. du dom. pub.	—	130
			Autres dépenses	—	15
			Résorption du chômage	—	6
			Contrepartie de l'aide E.R.P. 1950/1951	—	—
<b>Total ...</b>	<b>14</b>	<b>110</b>	<b>Total ...</b>	<b>— 62</b>	<b>4.227</b>
<b>TOTAL GENERAL ...</b>	<b>7.088</b>	<b>18.516</b>	<b>TOTAL GENERAL ...</b>	<b>5.969</b>	<b>23.766</b>
<b>Mali ...</b>		<b>5.250</b>	<b>Boni ...</b>	<b>1.119</b>	

## a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux  
et les sommes attribuées au Trésor de la Colonie)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Périodes	Contributions directes 1	Douanes et Accises	Enregistrement	Recettes globales 1	Recettes globales cumulatives depuis janvier 1
1956 Moyenne mensuelle	2.862	1.379	2.617	6.858	—
1957 Moyenne mensuelle	3.214	1.458	2.769	7.441	—
1957 Janvier .....	5.455	1.408	2.753	9.616	9.616
Février .....	2.241	1.385	2.685	6.311	15.927
Mars .....	2.459	1.416	2.810	6.685	22.612
Avril .....	2.411	1.421	2.718	6.550	29.162
Mai .....	3.104	1.500	2.755	7.359	36.521
Juin .....	3.927	1.410	2.816	8.153	44.674
Juillet .....	6.168	1.528	2.718	10.414	55.088
Août .....	2.203	1.500	2.609	6.312	61.400
Septembre .....	2.901	1.407	2.712	7.020	68.420
Octobre .....	2.256	1.610	2.725	6.591	75.011
Novembre .....	2.651	1.444	2.885	6.980	81.991
Décembre .....	2.794	1.470	3.043	7.307	89.298
1958 Janvier .....	5.602	1.608	2.804	10.014	10.014
Février .....	2.406	1.342	2.731	6.479	16.493
Mars .....	2.248	1.397	2.941	6.586	23.079

## b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 mars 1958 pour les exercices 1957 et 1958

(non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux  
et les sommes attribuées au Trésor de la Colonie)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	Exercice 1957 2		Exercice 1958		Mars 1958
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1958
<b>I. Contributions directes 1 .....</b>	<b>38.473</b>	<b>34.623</b>	<b>4.595</b>	<b>4.672</b>	<b>1.420</b>
<b>II. Douanes et accises .....</b>	<b>17.590</b>	<b>16.604</b>	<b>3.898</b>	<b>3.750</b>	<b>1.397</b>
dont douanes .....	6.031	5.500	1.508	1.430	541
accises .....	10.571	10.844	2.119	2.256	763
taxes spéciales de consommat.	710		191		82
<b>III. Enregistrement .....</b>	<b>33.231</b>	<b>31.360</b>	<b>8.471</b>	<b>8.652</b>	<b>2.938</b>
dont enregistrement .....	3.624	2.900	782	871	281
successions .....	1.566	1.500	387	400	133
timbres et taxes assimilées ...	27.702	26.555	7.205	7.290	2.482
<b>Total 1 ...</b>	<b>89.294</b>	<b>82.587</b>	<b>16.964</b>	<b>17.074</b>	<b>5.755</b>
<b>Différence par rapport aux éval. budgét.</b>	<b>+ 6.707</b>		<b>- 110</b>		<b>- 173</b>

1 Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

2 L'exercice 1957 commencé le 1er janvier 1957 s'est clôturé le 31 mars 1958.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Tableau rétrospectif

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dettes obligataires <sup>1</sup>	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
1956 <sup>2</sup> .....	13.952	10.379	3.573	159.601	103.883	32.169	2.171	17.953	46.931 <sup>3</sup>	2.130
1957 <sup>2</sup> ..... p	14.136	10.826	3.310	176.221	107.949	35.249	2.224	19.927	46.860 <sup>3</sup>	2.153
1956 Octobre .....	553	427	126	11.343	4.625	1.882	207	1.008	3.397	152
Novembre .....	334	254	80	9.050	6.203	2.276	111	1.060	3.264	143
Décembre .....	351	249	102	7.938	4.044	832	134	388	4.675	224
1957 Janvier .....	119	90	29	2.402	884	298	14	179	4.343	202
Février .....	212	162	50	1.216	1.958	531	9	381	3.484	155
Mars .....	1.575	1.235	340	11.657	10.178	2.547	194	1.381	3.769	174
Avril .....	2.805	2.206	599	23.192	13.420	3.754	357	1.931	4.303	203
Mai .....	2.835	2.222	613	52.397	32.744	12.827	354	8.017	3.407	154
Juin .....	1.634	1.246	388	27.076	15.601	5.895	320	2.986	3.915	179
Juillet .....	559	448	111	11.744	7.803	2.461	91	1.512	4.131	191
Août .....	188	142	46	1.502	970	270	21	114	3.241	139
Septembre ...	315	236	79	2.187	1.820	374	28	154	3.863	175
Octobre .....	537	418	119	11.465	5.144	1.765	254	1.069	3.828	178
Novembre .....	338	267	71	13.069	5.536	1.815	215	1.067	3.489	158
Décembre .....	384	287	97	7.868	5.422	927	67	468	5.087	245

1 En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes

2 Déduction faite des doubles emplois.

3 Au 31 décembre.

II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE 31 ET DE RETRAITE

Dépôts sur livrets des particuliers à la Caisse d'Épargne<sup>1</sup> (épargne pure) (millions de francs)

Périodes	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période
1955 Moyenne mens. ...	1.135	1.015	120	52.354 <sup>2</sup>
1956 Moyenne mens. ...	1.210	1.025	185	56.132 <sup>2</sup>
1957 Février .....	1.407	990	417	57.511
Mars .....	1.265	1.170	95	57.606
Avril .....	1.201	1.356	- 65	57.541
Mai .....	1.435	1.240	195	57.736
Juin .....	1.258	1.224	34	57.770
Juillet .....	1.668	1.205	463	58.233
Août .....	1.447	1.103	344	58.577
Septembre .....	1.273	1.132	141	58.718
Octobre .....	1.276	1.471	- 195	58.523
Novembre .....	1.149	1.218	- 69	58.454
Décembre .....	1.414	1.408	6	60.144 <sup>2</sup>
1958 Janvier .....	1.886	1.207	679	60.823
Février .....	1.340	1.090	250	61.073
Mars .....	1.352	1.252	100	61.173
Avril .....	1.464	1.222	242	61.415

1 Y compris les livrets des prisonniers de guerre. Nombre de livrets au 31 décembre 1955 : 6.557.757 et au 31 décembre 1956 : 6.597.806.  
2 Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

III. — INDICE DES REMUNÉRATIONS 32 HORAIRES BRUTES DES OUVRIERS

Base 1953 = 100

Méthode d'établissement et conditions d'utilisation : voir Bulletin de novembre 1957, page 413

Périodes	Gain moyen brut par heure prestée (hommes + femmes)	Salaire horaire type	
		ouvrier qualifié <sup>1</sup>	ouvrier non qualifié <sup>1</sup>
1953 Septembre .....	99,5	99,9	99,9
Décembre .....	101,1	100,5	100,5
1954 Mars .....	100,8	101,4	100,7
Juin .....	102,9	102,2	102,0
Septembre .....	102,8	102,8	102,7
Décembre .....	104,1	103,5	103,6
1955 Mars .....	104,0	103,8	104,8
Juin .....	105,4	104,9	105,2
Septembre .....	105,4	105,4	105,7
Décembre .....	107,5	106,3	107,1
1956 Mars .....	109,4	109,4	110,1
Juin .....	113,7	113,3	113,9
Septembre .....	115,2	115,2	115,5
Décembre .....	119,4	118,3	118,1
1957 Mars .....	121,8	121,9	122,3
Juin .....	125,2	124,2	124,5
Septembre .....	124,8	125,2	124,8
Décembre .....	128,9	128,0	127,9

1 Non compris les ouvriers du transport.

# MOUVEMENT DES AFFAIRES

## I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

### Mouvement du débit

Périodes	Nombre de chambres à fin de période	Bruxelles										Province		Bruxelles et province	
		Argent à 1. 5 et 10 jours		Titres effets publics et coupons		Virem. chèques prom., quitt., etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs
		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs				
1956 Moyenne	38	2,3	127,2	1,6	10,0	206,4	94,5	3,2	5,6	213,5	237,3	222,5	63,3	436,0	300,6
1957 Moyenne	38	2,1	119,4	1,7	10,3	227,0	111,4	3,2	5,5	234,0	246,6	238,8	66,3	472,8	312,9
1957 Février	38	2,2	110,3	1,4	8,2	213,6	97,7	2,9	4,7	220,1	220,9	222,8	62,3	442,9	283,1
Mars	38	2,3	132,3	1,6	12,0	227,6	109,4	3,9	5,6	235,4	259,3	234,0	68,6	469,4	328,0
Avril	38	2,0	124,9	1,8	15,1	230,2	109,8	2,9	4,8	236,9	254,6	247,7	71,3	484,6	325,9
Mai	38	2,1	128,1	1,9	7,7	238,2	118,1	3,2	4,8	245,4	258,7	248,7	69,6	494,1	328,3
Juin	38	2,1	115,6	1,7	8,1	214,5	105,9	2,9	4,8	221,2	234,4	224,6	63,7	445,9	298,1
Juillet	38	2,1	121,6	2,2	10,9	238,2	122,5	3,2	5,8	245,7	260,8	253,6	67,1	499,3	327,9
Août	38	2,1	101,7	1,6	7,7	213,4	111,8	3,3	6,3	220,4	227,5	229,3	63,2	449,6	290,7
Septembre	38	2,0	91,5	1,5	7,2	213,1	107,4	3,4	6,2	220,0	212,3	230,3	60,4	450,3	272,7
Octobre	38	2,2	122,4	1,8	12,1	239,4	115,0	3,4	5,9	246,8	255,4	252,3	67,5	499,2	322,9
Novembre	38	1,8	100,6	1,3	7,3	219,0	107,4	2,9	5,0	225,0	220,3	231,6	60,7	456,7	281,0
Décembre	38	2,1	138,1	1,6	13,9	244,3	116,8	3,2	5,6	251,2	274,4	247,0	70,5	498,2	344,8
1958 Janvier	38	2,2	128,9	2,2	18,5	241,8	115,8	3,2	5,5	249,4	268,7	248,4	67,6	497,8	336,3
Février	38	2,2	106,8	1,3	11,5	219,5	112,0	2,9	5,6	225,9	235,9	222,7	54,4	448,6	290,3
Mars	38	2,3	102,4	1,6	14,1	237,9	115,9	3,3	5,8	245,1	238,2	243,7	61,9	488,8	300,1
Avril	38	3,0	96,5	1,8	17,1	233,5	117,4	3,1	5,5	241,4	236,5	237,6	60,5	479,0	297,0

1 Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille au jour le jour, ou précédemment à 5 et 10 jours.

## II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

36

(milliards de francs)

Périodes	Milliers de comptes à fin de période	Avoir global *	Avoirs des particuliers *	Crédit		Débit		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation 2
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1956 Moyenne	742 <sup>1</sup>	29,8	22,2	32,7	81,9	32,7	81,9	229,3	91	3,91
1957 Moyenne	765 <sup>1</sup>	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91	4,15
1957 Février	746	29,5	22,3	31,6	80,4	32,2	80,4	224,7	92	4,08
Mars	747	29,2	21,9	33,5	83,8	32,3	83,8	233,5	92	3,92
Avril	748	30,0	22,7	35,7	87,8	36,3	87,8	247,6	91	4,24
Mai	749	30,4	22,8	35,1	87,2	34,5	87,2	244,0	92	4,10
Juin	751	31,9	23,3	36,0	86,1	33,8	86,1	242,1	90	4,01
Juillet	752	33,7	22,9	40,1	99,3	43,1	99,3	281,8	91	3,99
Août	754	29,9	22,2	35,2	85,8	36,6	85,8	243,4	91	4,01
Septembre	758	28,9	21,7	32,6	78,2	30,9	78,2	219,8	91	3,85
Octobre	761	30,1	22,1	36,4	92,2	37,5	92,2	258,4	91	4,07
Novembre	763	29,0	22,3	34,7	88,7	35,0	88,7	247,2	92	4,53
Décembre	765	30,5	22,7	40,6	96,3	37,5	96,3	270,7	92	4,47
1958 Janvier	767	32,0	22,7	40,6	102,2	41,4	102,2	286,3	92	4,40
Février	769	31,1	22,9	34,4	86,3	35,3	86,3	242,3	92	4,21
Mars	771	30,6	23,0	35,7	90,7	35,0	90,7	252,1	90	4,03
Avril	772	31,1	23,5	38,6	94,0	38,3	94,0	264,9	91	4,33

1 Au 31 décembre.

2 Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

\* Ces avoirs comprennent : les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

# PRIX

## a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

45<sup>1</sup>

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux					Produits chimiques			Peaux et cuirs	
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Mine-rais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques		Engrais chimiques
<i>Nombre de produits .....</i>	<b>135</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
1956 Moyenne .....	<b>430</b>	391	444	385	455	568	486	297	466	454	320	341	270	326
1957 Moyenne .....	<b>441</b>	399	449	365	482	654	517	319	468	464	330	354	274	328
1957 Janvier .....	<b>440</b>	391	451	390	492	624	518	348	501	458	323	342	278	326
Février .....	<b>440</b>	380	442	386	490	624	518	348	496	454	333	353	284	325
Mars .....	<b>441</b>	393	430	377	489	624	518	348	494	454	334	354	287	328
Avril .....	<b>443</b>	403	430	369	496	661	520	340	494	455	337	358	286	329
Mai .....	<b>443</b>	390	449	357	491	661	520	338	474	464	329	356	266	328
Juin .....	<b>441</b>	384	459	350	479	661	520	301	466	465	329	356	268	330
Juillet .....	<b>442</b>	407	452	357	479	661	520	307	461	464	327	356	263	324
Août .....	<b>439</b>	404	436	359	478	661	520	301	463	465	327	355	264	329
Septembre .....	<b>438</b>	399	441	357	476	661	522	301	453	464	328	355	267	329
Octobre .....	<b>439</b>	405	456	355	475	661	510	301	451	476	329	355	269	329
Novembre .....	<b>439</b>	406	468	360	472	673	510	301	437	475	331	355	275	328
Décembre .....	<b>441</b>	431	472	365	469	673	510	300	427	475	331	353	278	327
1958 Janvier .....	<b>437</b>	410	483	360	467	673	510	297	421	475	332	353	283	331
Février .....	<b>431</b>	378	479	355	460	673	510	290	408	469	333	353	285	329
Mars .....	<b>428</b>	377	484	357	453	673	479	285	408	469	330	349	285	328

## a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE (suite)

45<sup>1</sup>

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles						Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques			
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute	Fibres artificielles		Indice général du groupe	Sidérurgie	Fabr. métalliques	Non ferreux
<i>Nombre de produits .....</i>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>26</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>4</b>
1956 Moyenne .....	330	675	501	368	416	302	461	437	236	478	489	568	429	533
1957 Moyenne .....	303	660	511	377	457	300	472	409	242	500	501	607	452	458
1957 Janvier .....	317	673	495	380	453	307	465	462	236	479	505	612	440	513
Février .....	301	667	514	379	462	304	472	422	237	484	509	614	451	493
Mars .....	321	664	514	381	475	304	472	413	238	490	509	613	451	493
Avril .....	316	661	517	380	484	299	472	403	236	497	509	612	451	496
Mai .....	312	658	517	383	489	298	471	438	236	502	505	608	452	477
Juin .....	320	659	516	381	476	296	471	439	239	505	503	608	452	467
Juillet .....	320	656	514	382	469	307	471	426	238	506	502	608	452	456
Août .....	312	656	514	376	460	296	472	410	238	506	501	608	453	451
Septembre .....	290	657	512	373	455	294	471	379	248	508	497	606	452	433
Octobre .....	285	657	511	371	439	295	472	376	251	507	495	603	454	422
Novembre .....	268	657	511	369	421	300	474	376	252	507	492	597	455	412
Décembre .....	286	657	498	365	406	296	476	376	252	507	491	597	456	402
1958 Janvier .....	266	648	491	357	399	289	471	341	252	514	488	588	454	403
Février .....	271	648	491	353	403	285	463	326	249	514	486	588	457	385
Mars .....	269	645	489	348	386	279	457	345	249	515	477	557	456	390



b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE 45<sup>2</sup>  
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1953 = 100

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL 46  
EN BELGIQUE

Base : moyenne 1953 = 100

Source : Ministère des Aff. économ. (Service de l'Index).

Périodes	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Etats-Unis (Department of Labor, Bureau Labor Statistics)	France (Statistique générale de la France)	Pays-Bas (Central Bureau voor de Statistiek)	Royaume-Uni (Board of Trade)		Suède (Administration du Commerce)	Suisse (Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail)	Allemagne occidentale (Statistische Bundesamt)
					Matières de base 1	Produits manufacturés 2			
1956 Moyenne	103	104	102	104	107	108	109	103	106
1957 Moyenne	106	107	108	107	p106	p112	109	105	108
1957 Janvier	106	106	105	108	111	110	110	105	107
Février	106	106	104	107	110	110	109	105	107
Mars	106	106	104	107	109	110	109	105	106
Avril	107	106	104	107	110	111	109	105	107
Mai	107	106	106	107	109	111	109	106	106
Juin	106	107	106	107	107	112	109	106	108
Juillet	107	107	107	108	106	112	109	105	109
Août	106	107	108	107	106	112	108	105	109
Septembre	106	107	109	107	104	113	108	105	109
Octobre	106	107	112	107	102	p113	107	105	109
Novembre	106	107	116	107	p100	p113	108	105	109
Décembre	106	108	119	107	p 99	p113	108	104	110
1958 Janvier	105	108	120	107	p 97	p113	109	103	110
Février	104	p108	120	106	p 97	p113	108	103	109
Mars	103		p120		p 95	p113		103	109

1 Matières de base (à l'exclusion de combustibles) utilisées dans les industries manufacturières non alimentaires.

2 Tous produits manufacturés autres que combustibles, produits alimentaires et tabac.

Périodes	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services
Nombre de prod.	65	35	25	5
1956 Moyenne	103,65	104,2	101,5	105,5
1957 Moyenne	106,93	107,0	104,5	111,7
1957 Février	106,12	106,2	103,9	110,2
Mars	105,92	105,8	103,9	110,8
Avril	106,13	105,5	104,6	111,5
Mai	106,28	105,7	104,5	111,5
Juin	106,46	106,3	104,4	111,7
Juillet	107,32	107,6	104,4	112,0
Août	107,04	107,0	104,6	112,2
Septembre	107,54	107,8	104,7	112,7
Octobre	107,65	108,1	104,5	112,7
Novembre	108,31	108,7	105,2	112,9
Décembre	108,55	108,7	105,8	113,0
1958 Janvier	108,69	108,9	105,8	113,1
Février	108,31	108,1	105,9	113,6
Mars	108,00	107,5	106,0	114,0
Avril	108,31	107,9	106,3	114,2

PRODUCTION

50

I. — INDICE DE L'ACTIVITE ET DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base : moyenne 1953 = 100

Périodes	Indices de l'activité industrielle Source : Institut National de Statistique							Indices de la production industrielle Source : Inst. de Recherches Econ. et Sociales					
	Indice général	Indice des industries extractives	Indices des industries manufacturières					Indice général	dont				
			Ensemble	Sidérurgie	Fabrications métalliques	Filatures	Tissages		Combustible et énergie	Métallurgie	Fabrications métalliques	Filatures	Tissages
1956 Moyenne	113,6	99,2	117,6	141,0	109,3	114,1	121,0	122,8	104,3	136,5	135,2	114,6	115,3
1957 Moyenne p	113,7	97,9	118,1	134,1	108,3	118,5	124,0	122,6	103,4	131,3	134,6	120,8	119,4
1956 Décembre	113,8	94,9	119,0	139,9	109,8	118,0	125,7	122,7	105,6	136,4	132,4	120,0	124,5
1957 Janvier	118,0	96,7	123,8	151,9	116,3	129,7	137,1	122,7	100,2	143,2	133,0	127,2	126,9
Février	112,3	94,9	118,0	140,2	110,4	121,9	130,9	128,0	108,6	142,2	143,6	129,5	132,2
Mars	120,6	102,2	125,6	151,3	115,0	131,3	133,1	129,1	109,9	142,9	143,8	128,3	127,4
Avril	119,2	100,4	124,3	144,9	116,0	123,7	133,1	131,4	104,3	142,0	149,6	126,2	130,1
Mai	122,1	102,7	127,5	146,0	116,9	132,5	136,2	132,0	106,4	142,3	146,5	135,9	131,9
Juin	109,9	97,1	113,4	118,4	104,3	120,8	119,4	121,3	98,7	119,8	135,2	128,4	122,4
Juillet	87,6	83,7	90,3	59,3	68,6	96,7	107,2	91,5	85,2	62,9	92,9	96,0	100,8
Août	109,1	97,0	112,0	137,9	100,1	110,3	102,7	117,2	98,2	132,5	125,9	110,4	98,5
Septembre	114,5	90,1	121,0	142,4	114,1	116,1	121,4	125,3	99,0	140,6	138,6	121,4	119,9
Octobre p	125,1	108,0	129,9	148,5	118,2	123,8	137,4	126,3	108,7	139,6	136,6	119,3	121,6
Novembre p	114,4	102,0	117,8	134,2	107,6	109,1	116,6	124,8	109,1	136,0	136,1	118,3	115,6
Décembre p	111,2	100,5	114,1	134,7	111,8	105,9	112,7	121,1	112,3	132,8	133,0	108,8	107,4
1958 Janvier p	115,6	104,8	118,5	140,6	115,2	117,6	116,4	118,5	109,9	134,8	126,7	114,0	105,2
Février p								120,4	110,9	133,3	135,6	97,2	101,1

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines)

Périodes	Mines de houille								Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de période (milliers de tonnes)
	Nombre moyen d'ouvriers présents (milliers)		Production par bassin (milliers de tonnes)							
	du fond	fond et surf.	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Total		
1936-1938 Moyenne .....	87	125	408	358	640	451	541	2.425 <sup>1</sup>	24,0	1.502
1956 Moyenne .....	89	121	332	300	581	378	872	2.468	23,5	179
1957 Moyenne .....	91	124	334	289	580	360	861	2.424	23,3	1.413
1957 Février .....	90	122	333	296	583	361	820	2.393	22,6	209
Mars .....	90	124	349	303	606	382	897	2.537	23,9	218
Avril .....	89	121	334	303	615	377	840	2.469	23,3	232
Mai .....	90	122	347	318	599	383	890	2.537	23,7	257
Juin .....	91	125	342	291	574	344	833	2.384	22,7	334
Juillet .....	87	122	263	222	442	282	852	2.061	20,8	483
Août .....	86	118	333	286	542	356	867	2.384	24,2	548
Septembre .....	85	119	309	267	539	325	749	2.189	22,4	603
Octobre .....	89	121	357	302	642	389	970	2.659	26,8	373
Novembre .....	99	133	370	302	604	366	893	2.535	23,0	1.152
Décembre .....	98	132	341	284	620	381	891	2.517	23,0	1.413
1958 Janvier .....	98	132	353	326	641	389	957	2.666	24,5	1.946
Février .....	98	132	330	277	580	348	882	2.417	22,0	2.546
Mars .....	p		344	282	598	371	930	2.525		3.201
Avril .....	p		342	282	552	370	865	2.411		3.957

<sup>1</sup> Y compris 82.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

Sources : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines et Institut National de Statistique) — Ministère des Finances (Aocies).

Périodes	Cokes		Agglomérés		Pétroles bruts	Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	Production métallurgique (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	mise en œuvre (milliers de kilolitres)		Fonte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne .....	435	3.831	142	855	—	37	261	253	202
1956 Moyenne .....	606	4.621	152	589	522	50	480	532	397
1957 Moyenne .....	596	4.745	152	589	519	51	466	523	370
1956 Décembre .....	631	4.738	159	601	418	50	483	540	389
1957 Janvier .....	628	4.672	173	604	379	51	503	577	430
Février .....	577	4.699	173	612	326	51	461	521	401
Mars .....	638	4.688	172	614	422	51	508	579	425
Avril .....	618	4.707	153	588	445	51	498	557	404
Mai .....	635	4.726	144	569	524	51	507	565	405
Juin .....	550	4.705	141	563	438	50	414	459	328
Juillet .....	463	4.606	115	595	411	50	244	242	153
Août .....	608	4.696	150	575	654	50	486	547	377
Septembre .....	599	4.841	147	592	628	50	494	557	393
Octobre .....	622	4.840	169	585	576	51	511	597	405
Novembre .....	600	4.873	151	599	693	51	476	532	366
Décembre .....	617	4.881	135	571	738	51	486	541	357
1958 Janvier .....	615	4.627	117	554	607	51	p 485	p 561	p 385
Février .....	542	4.605	79	500	569				

III. — PRODUITS TEXTILES

56<sup>1</sup>

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Production de fils (tonnes)							Production de rayonne (tonnes)	Production de tissus écus tombés de métiers (pour compte propre, services publics et ordres à façon) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine			Lin	Jute 1	Coton	Laine 2	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée						
1956 Moyenne .	763	6.374	171	7.602	476	2.219	1.559	2.731	601	3.221	6.636	2.574	687
1957 Moyenne .	882	5.759	167	7.912	456	2.325	1.602	2.888	628	2.929	7.049	2.498	787
1956 Décembre .	860	6.288	138	7.601	476	2.369	1.671	2.949	625	3.281	7.426	2.419	787
1957 Janvier ...	851	6.911	216	8.763	568	2.533	1.717	3.130	681	3.218	7.726	2.841	813
Février ...	839	6.199	192	8.150	504	2.458	1.693	2.807	656	3.002	7.444	2.660	813
Mars .....	994	6.485	227	8.647	496	2.629	1.721	3.189	735	3.184	7.687	2.673	832
Avril .....	960	5.825	208	7.846	499	2.514	1.766	3.097	669	2.689	7.317	2.783	865
Mai .....	871	6.094	169	9.082	507	2.635	1.901	3.106	679	2.549	7.573	2.860	862
Juin .....	902	5.271	182	7.987	455	2.436	1.746	2.973	623	2.467	6.695	2.456	760
Juillet .....	707	4.750	154	6.430	379	1.702	1.517	2.306	582	2.637	6.074	2.144	674
Août .....	772	4.548	137	7.403	320	2.348	1.550	2.765	490	2.592	5.871	2.065	641
Septembre .	954	5.586	145	7.921	439	2.338	1.345	2.658	622	3.036	6.853	2.437	776
Octobre ...	918	5.847	131	8.336	480	2.538	1.586	2.865	632	3.324	7.932	2.729	886
Novembre .	900	5.564	121	7.362	410	2.013	1.375	2.839	584	3.208	6.766	2.238	763
Décembre .	918	6.028	126	7.020	413	1.757	1.312	2.926	579	3.244	6.652	2.084	764
1958 Janvier ...	1.019	6.696	97	8.905	389	1.816	1.239	2.719	583	3.536	6.864	2.141	792
Février ...								2.261	548	3.413	5.979	1.994	699

1 Y compris les tapis en jute.

2 Y compris couvertures et tapis en laine.

IV. — PRODUITS DIVERS

56<sup>2</sup>

Sources : Institut National de Statistique et Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Ciment	Chaux	Calcaires	Ammoniaque de synthèse et dérivés		Engrais composés	Papier		Briques		Sucres				Brasseries <sup>4</sup>	Distilleries (milliers d'hectolitres)	Alumettes (millions de tiges)	Pêche Vente de poisson <sup>5</sup>		
				Azote primaire	Azote dans les engrais finis		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement	Production		Stocks (sucres bruts et raf.) <sup>3</sup>	Déclarations en consom.				Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	
											sucres bruts	sucres raffinés								
1936-1938 Moy. .	250 <sup>1</sup>	117 <sup>2</sup>	154 <sup>2</sup>				15,5 <sup>1</sup>					17,5	17,2	159	20,7	16,4	35,0	4.421	2,3	7,2
1956 Moyenne .	389	154	184	19,6	18,9	13,3	23,8	4,3	176	10,8		25,8	16,2	182	23,6	13,1	22,0	4.934	3,7	36,0
1957 Moyenne .	392	159	187	19,5	17,2	13,1	27,7	4,3	187	14,1		30,1	15,4	251	20,5	13,8	19,1	5.045	3,7	35,9
1957 Janvier ...	317	166	155	17,3	13,4	16,8	28,1	4,6	128	13,1		2,9	16,5	160	23,9	11,4	17,3	5.552	3,7	42,4
Février ...	347	153	125	15,6	13,6	15,5	27,2	4,3	90	10,7		—	14,2	142	17,5	12,6	16,1	5.157	3,8	36,5
Mars .....	441	171	172	19,2	15,8	20,2	30,1	4,8	91	11,3		1,0	14,0	129	20,6	16,1	25,7	5.196	4,9	42,8
Avril .....	438	166	195	20,5	18,3	15,2	30,0	4,8	165	13,7		0,9	13,7	124	14,6	14,0	22,6	5.522	4,3	43,7
Mai .....	478	158	188	21,1	18,8	8,0	29,6	4,5	243	15,9		—	11,6	106	16,2	15,8	14,4	5.389	3,2	32,2
Juin .....	427	140	249	18,2	16,3	8,1	27,7	4,4	229	14,8		—	10,0	78	21,3	15,8	13,5	4.749	2,8	25,9
Juillet .....	393	121	185	16,2	14,6	8,5	22,6	3,2	256	17,4		—	11,6	50	24,6	16,9	16,9	4.537	3,4	27,7
Août .....	436	160	197	22,2	19,8	12,8	26,2	4,0	229	15,5		—	8,7	30	20,4	15,2	12,1	4.162	2,9	26,0
Septembre .	406	168	183	20,1	18,0	13,6	28,2	4,3	234	14,8		0,4	11,2	12	20,4	12,7	21,8	4.465	3,8	34,8
Octobre ...	403	170	210	21,7	19,8	11,4	30,4	4,4	238	15,9		146,2	26,4	113	25,6	11,7	21,4	5.312	4,2	39,1
Novembre .	351	182	200	20,4	18,5	11,6	26,5	4,2	190	12,8		175,1	28,9	245	22,5	12,1	22,9	5.020	3,0	32,9
Décembre .	268	149	187	21,3	19,6	15,2	25,7	4,0	150	13,0		34,1	17,3	251	18,2	11,6	24,1	5.481	4,2	46,8
1958 Janvier ...	262	p155	p184	21,8	19,7	15,5	29,3	4,8	129	14,6		5,8	15,1	234	21,0	12,0	16,8	5.429	3,4	37,8
Février ...	271			19,9	18,2	20,4	25,9	4,1	p 95	p10,3		2,9	12,9	211	17,3	12,2	18,6			
Mars .....							p28,7	p4,1				—	13,2	191	18,8	14,4	18,3			

1 Moyenne 1938.

2 Moyenne 1937-1938-1939.

3 Fin de période.

4 Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substances sucrées). Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

5 Vente aux minques d'Ostende, Nieuport, Zeebrugge et Blankenberge; en 1936-1937-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement. Non compris les harengs, esprotts et crevettes.

V. — ENERGIE ELECTRIQUE \*

(millions de kWh)

58

Source : Ministère des Affaires économiques — Direction Energie Electrique.

Périodes	Production 1				Importations (5)	Exportations (6)	Solde importation exportation (7) = (5) - (6)	Total énergie absorbée par les réseaux (8) = (4) + (7)
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto- producteurs industriels 2 (3)	Total pour la Belgique (4) = (1) + (2) + (3)				
	Régies communales (1)	Sociétés privées (2)						
1936-1938 Moyenne .....	20,4	190	228	438	5,5	2,2	3,3	441
1956 Moyenne .....	36,1	508	443	987	28,9	22,3	6,6	994
1957 Moyenne .....	36,3	556	459	1.051	24,6	33,2	- 8,6	1.042
1956 Décembre .....	44,2	583	480	1.107	26,1	44,4	-18,3	1.088
1957 Janvier .....	45,5	618	487	1.150	27,0	50,8	-23,8	1.126
Février .....	39,9	543	447	1.030	32,5	51,0	-18,5	1.012
Mars .....	42,3	554	467	1.063	28,6	16,8	11,8	1.075
Avril .....	34,6	533	450	1.018	22,7	11,2	11,5	1.029
Mai .....	32,0	538	465	1.035	19,0	16,4	2,6	1.038
Juin .....	27,7	482	397	907	40,7	10,3	30,4	937
Juillet .....	23,7	457	341	822	34,7	15,8	18,9	841
Août .....	29,8	512	438	980	34,7	8,7	26,0	1.006
Septembre .....	35,6	547	446	1.029	18,9	16,6	2,3	1.032
Octobre .....	40,5	605	527	1.172	14,4	47,4	-33,0	1.139
Novembre .....	39,7	615	508	1.163	11,6	71,2	-59,6	1.103
Décembre .....	44,2	661	536	1.241	10,4	82,7	-72,3	1.169
1958 Janvier .....	46,0	655	540	1.241	13,0	81,3	-68,3	1.173
Février .....	37,3	546	453	1.036	19,6	23,8	- 4,2	1.032

\* Nombre de centrales en activité au début de l'année 1955 : 218; au début de l'année 1956 : 196; au début de l'année 1957 : 192.

1 Production nette des centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

2 Jusqu'en décembre 1955 : production brute.

VI. — GAZ

(Production, Importation et Exportation) 1

(millions de mètres cubes)

59

Source : Ministère des Affaires économiques (Administration de l'Industrie).

Périodes	Production					Importations (6)	Exportations (7)	Solde importation exportation (8) = (6) - (7)	Total de gaz disponible en Belgique (9) = (5) + (8)
	des usines à gaz (1)	des cokeries		des charbon- nages (4)	total (5) = (1) + (2) + (4)				
		total (2)	dont production destinée aux fournitures industrielles directes (3)						
1956 Moyenne .....	0,38	171,18	98,73	15,33	187	0,40	5,76	- 5,36	182
1957 Moyenne .....	0,26	167,45	97,38	17,31	185	0,61	6,12	- 5,51	180
1956 Décembre .....	0,25	175,51	99,46	15,96	192	0,38	6,68	- 6,30	185
1957 Janvier .....	0,25	183,75	101,81	18,28	202	0,44	7,46	- 7,02	195
Février .....	0,22	162,87	92,70	16,55	180	0,35	6,52	- 6,17	173
Mars .....	0,25	176,19	101,81	16,74	193	0,40	6,75	- 6,35	187
Avril .....	0,23	172,81	103,46	17,89	191	0,38	6,16	- 5,77	185
Mai .....	0,29	178,03	105,23	16,30	195	0,37	6,04	- 5,67	189
Juin .....	0,28	148,86	85,16	15,73	165	0,45	5,62	- 5,17	160
Juillet .....	0,28	118,77	66,11	15,59	135	0,74	4,54	- 3,80	131
Août .....	0,30	168,70	100,88	15,15	184	0,83	3,36	- 2,53	182
Septembre .....	0,27	169,17	100,12	17,23	187	0,78	5,92	- 5,14	182
Octobre .....	0,26	177,36	107,56	18,80	196	0,82	6,43	- 5,61	191
Novembre .....	0,21	170,98	99,94	18,76	190	0,84	6,79	- 5,95	184
Décembre .....	0,24	181,92	103,78	20,65	203	0,92	7,80	- 6,88	196
1958 Janvier .....	0,23	185,86	105,68	20,04	206	0,98	7,94	- 6,96	199
Février .....	0,21	159,54	90,78	18,24	178	0,81	6,90	- 6,09	172

1 Pour les conditions d'utilisation de cette statistique cfr. Bulletin de décembre 1957, p. 528.

# CONSOMMATION \*

I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100 **65<sup>2</sup>**

Source : Institut National de Statistique.

Mois		Grands magasins à rayons multiples																				
		Indice général	Alimentation				Habille ment					Ameublement			Ménage			Tabacs Articles pour fumeurs	Librairie-Papeterie		Parf. Toilette	Jeux, Jouets, sports, voyage
			Périssable	Non périssable	Restaurant	Total	Annages	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapel.	Total 1	Textiles	Meubles, lustres	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total		Librairie	Papeterie		
1957 Mars	122	137	125	143	134	132	134	109	119	114	127	139	132	126	181	135	118	105	102	102	112	67
Avril	130	136	135	145	136	120	133	135	139	133	128	138	132	125	174	133	121	120	105	107	118	97
Mai	127	131	123	140	129	113	150	127	136	127	117	144	130	129	188	139	115	108	105	106	119	92
Juin	124	117	108	121	114	117	167	137	174	141	100	133	115	113	163	122	128	91	89	89	120	117
Juillet	134	111	109	146	114	124	181	142	192	150	122	140	130	130	233	148	136	121	98	101	141	146
Août	121	122	118	143	123	74	120	95	124	104	112	129	120	134	191	143	133	116	209	195	125	93
Septembre	117	121	118	125	120	93	120	105	112	106	114	139	126	121	226	139	122	115	182	172	99	56
Octobre	127	136	134	131	135	104	166	135	134	129	111	127	118	105	250	130	140	122	112	113	106	104
Novembre	157	144	160	152	150	115	169	119	158	141	115	129	122	116	267	142	155	270	157	174	116	433
Décembre	173	166	194	167	175	94	150	120	192	160	112	128	119	153	324	181	288	320	233	246	168	254
1958 Janvier	129	141	137	141	140	112	111	91	164	124	146	124	136	118	281	146	137	119	121	121	108	55
Février	110	130	130	127	130	102	73	66	106	90	111	127	118	122	190	133	119	101	101	101	102	56
Mars	135	156	158	149	156	132	145	110	132	122	137	157	146	133	197	144	141	127	117	119	119	65

1 Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans, patrons; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.  
\* Pour la consommation de sucre, voir tableau 562.

**65<sup>3</sup>**

Mois	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement			Coopératives											Magasins à succursales		Gros-sistes	Entreprises à succursales
	Hommes	Dames	Sous-vêtements accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillement	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie papeterie	Parfumerie, articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	Alimentation générale	Alimentation
	1957 Février	73	49	60	112	97	116	117	119	104	103	69	104	96	109	95	89	p106
Mars	138	106	85	120	109	125	120	156	105	94	80	107	121	114	100	92	p115	119
Avril	p183	145	124	119	107	123	116	176	100	109	92	120	120	112	112	134	p127	117
Mai	p157	125	106	123	107	126	119	135	101	93	111	127	119	143	115	142	p128	119
Juin	p138	104	130	123	104	124	107	113	94	117	130	118	122	180	146	131	p124	118
Juillet	p119	93	157	121	103	126	95	188	92	95	150	127	140	142	140	100	p134	119
Août	p 83	64	61	124	109	131	93	147	101	119	147	128	123	143	87	103	p134	119
Septembre	101	p101	78	123	103	128	104	172	125	98	193	92	105	142	92	95	p131	123
Octobre	138	147	100	138	111	146	121	145	137	157	154	135	110	144	114	p 99	p147	129
Novembre	133	p105	95	126	105	133	118	179	122	112	152	128	116	110	113	p107	p132	132
Décembre	122	p 90	128	147	117	159	143	133	117	137	129	195	127	129	128	p132	p170	150
1958 Janvier	130	92	128												p101	p 97	p135	p128
Février	78	49	58												79	p 67		p122

## II. — CONSOMMATION DE TABAC **66**

(Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher
	(millions de pièces)			(tonnes)
1936-1938 Moy.	16,2	49,4	430	1.097
1956 Moyenne	14,4	47,9	740	770
1957 Moyenne	15,8	49,7	822	755
1957 Avril	13,7	43,9	833	710
Mai	15,2	44,7	904	803
Juin	16,0	56,8	968	826
Juillet	15,1	43,6	856	715
Août	15,8	55,3	827	718
Septembre	18,6	55,1	847	776
Octobre	19,7	55,5	1.052	1.007
Novembre	18,0	64,0	763	710
Décembre	15,7	58,2	571	655
1958 Janvier	14,3	31,9	898	779
Février	11,7	26,0	706	611
Mars	12,7	36,9	801	627
Avril	12,5	48,1	927	796

## III. — ABATTAGES DANS LES **67**

12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

Périodes	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
	(milliers de têtes)				
1936-1938 Moy.	16,5	0,7	12,2	26,7	6,5
1956 Moyenne	19,1	3,5	9,5	33,9	5,1
1957 Moyenne	18,8	2,6	8,8	33,7	4,7
1957 Février	18,3	2,8	7,7	32,2	5,4
Mars	17,5	2,8	10,2	30,7	5,0
Avril	18,9	2,7	9,0	35,3	3,5
Mai	20,0	2,7	10,5	36,7	3,0
Juin	16,4	2,2	9,5	33,3	1,8
Juillet	19,5	2,1	10,5	37,1	1,7
Août	16,9	2,2	8,1	31,2	1,7
Septembre	19,2	2,4	8,0	33,7	3,1
Octobre	22,0	2,7	9,1	36,6	5,9
Novembre	19,3	2,7	7,3	31,4	7,9
Décembre	19,3	3,4	7,8	33,9	8,6
1958 Janvier	20,0	3,1	8,2	31,9	8,0
Février	17,1	2,7	7,4	29,4	5,3

# TRANSPORTS

## I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

70<sup>1</sup>

### a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

Périodes	Recettes				Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploitation
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses <sup>2</sup>	Total			
1938 Moyenne <sup>1</sup> .....	74	147	5	226	239	- 13	106
1956 Moyenne .....	334	628	135	1.097	1.053	44	96
1957 Moyenne .....	351	614	96	1.061	1.060	1	100
1956 Décembre .....	359	610	144	1.113	1.079	34	97
1957 Janvier .....	337	657	103	1.097	1.068	29	97
Février .....	296	619	90	1.005	1.018	- 13	101
Mars .....	342	663	96	1.101	1.061	40	96
Avril .....	345	637	91	1.073	1.043	30	97
Mai .....	339	647	90	1.076	1.056	20	98
Juin .....	348	595	113	1.056	1.023	33	97
Juillet .....	410	506	98	1.014	1.051	- 37	104
Août .....	401	600	91	1.092	1.060	32	97
Septembre .....	369	591	91	1.051	1.060	- 9	101
Octobre .....	332	647	96	1.075	1.067	8	99
Novembre .....	327	602	90	1.019	1.076	- 57	106
Décembre .....	366	607	100	1.073	1.134	- 61	106
1958 Janvier .....	343	552	102	997	1.138	-141	114
Février .....	302	514	93	909	1.077	-168	118

<sup>1</sup> Y compris le Nord-Belge.

<sup>2</sup> Y compris les subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

r : Chiffres rectifiés.

### b) Nombre de wagons fournis à l'industrie<sup>1</sup>

### c) Statistique du trafic

#### 1° Trafic général

70<sup>2</sup>

Périodes	A	B	C	A + C	Voyageurs		Wagons complets <sup>2</sup>				
					Nombre	Voyageurs km.	Tonnes transp.	Tonnes-km.			Total
								Service interne belge	Service international	Transit	
					(milliers)				(millions)		(millions)
1938 Moyenne <sup>3</sup> .....	389	115	91	480	16,8	595	6.169	186	154	88	428
1956 Moyenne .....	279	93	68	347	20,4	694	5.874	184	264	129	577
1957 Moyenne .....	260	89	68	328	20,9	713	5.558	167	255	126	548
1956 Décembre .....	272	96	78	350	21,9	733	6.028	179	274	151	604
1957 Janvier .....	266	96	75	341	22,2	725	5.908	168	272	166	606
Février .....	254	95	70	324	20,5	664	5.530	168	257	137	562
Mars .....	277	98	77	354	21,2	697	6.026	183	275	141	599
Avril .....	273	95	69	342	21,0	713	5.813	177	259	132	568
Mai .....	277	95	74	351	21,7	737	5.975	184	275	127	586
Juin .....	254	86	67	321	20,0	694	5.340	164	241	126	531
Juillet .....	208	68	62	270	18,6	723	4.169	126	175	123	424
Août .....	266	88	65	331	20,0	754	5.536	167	253	115	535
Septembre .....	256	82	62	318	20,6	695	5.403	163	259	105	527
Octobre .....	290	90	68	358	21,5	707	6.077	189	279	110	577
Novembre .....	260	85	66	326	22,1	722	5.693	172	260	111	543
Décembre .....	234	84	67	301	21,6	726	5.227	142	260	124	527
1958 Janvier .....	229	80	65	294	p23,5	p754	5.157	133	270	119	522
Février .....	208	67	61	269	p21,2	p683	4.603	118	236	107	461

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

<sup>1</sup> Wagons chemins de fer et particuliers.

<sup>2</sup> Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

<sup>3</sup> Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

c) Statistique du trafic

2° Transport des principales grosses marchandises

A. — Ensemble du trafic <sup>1</sup>

Périodes	Tonnes km.	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers
	(millions)										
1956 Moyenne .....	577	5.874	181	2.306	83	980	918	1.016	25	298	67
1957 Moyenne .....	548	5.558	159	2.248	73	966	876	870	22	276	68
1956 Décembre .....	604	6.028	269	2.371	98	1.037	992	864	24	308	65
1957 Janvier .....	606	5.908	123	2.461	98	1.006	996	793	25	341	65
Février .....	562	5.530	107	2.355	78	919	951	738	22	296	64
Mars .....	599	6.026	130	2.494	76	999	1.011	917	27	298	74
Avril .....	568	5.813	106	2.392	71	969	1.013	931	25	231	75
Mai .....	586	5.975	89	2.418	69	1.059	953	1.016	27	264	80
Juin .....	531	5.340	75	2.159	63	940	837	902	23	271	70
Juillet .....	424	4.169	82	1.795	55	546	571	814	16	216	74
Août .....	535	5.536	84	2.229	63	1.037	817	949	19	277	61
Septembre ...	527	5.403	80	2.089	68	1.035	843	914	25	283	66
Octobre .....	577	6.077	412	2.263	80	1.082	915	950	17	290	68
Novembre .....	543	5.693	455	2.183	74	1.018	783	841	16	262	62
Décembre .....	527	5.226	168	2.140	80	983	825	677	17	279	57
1958 Janvier .....	522	5.157	105	2.091	81	1.045	759	686	16	317	57
Février .....	461	4.603	95	1.778	73	906	674	676	14	332	55

<sup>1</sup> Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

B. — Service interne belge <sup>1</sup>

Périodes	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers	II
											Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux T.-km. transportées (milliers)
(milliers de tonnes)											
1956 Moyenne .....	3.055	86	1.591	30	175	334	682	4	138	15	965
1957 Moyenne .....	2.866	76	1.570	27	153	311	574	2	133	20	797
1956 Décembre .....	3.024	126	1.650	33	183	341	549	2	128	12	1.135
1957 Janvier .....	2.874	26	1.665	36	148	360	494	1	129	15	556
Février .....	2.809	25	1.648	29	146	348	471	1	129	12	551
Mars .....	3.070	28	1.709	31	159	372	605	1	143	22	708
Avril .....	3.013	21	1.674	30	172	348	627	1	119	21	627
Mai .....	3.107	20	1.712	28	172	334	678	1	135	27	726
Juin .....	2.786	25	1.558	24	160	259	599	1	135	25	625
Juillet .....	2.109	30	1.181	16	94	145	497	1	119	26	504
Août .....	2.899	25	1.571	24	159	323	635	6	134	22	649
Septembre ...	2.802	27	1.463	25	159	342	620	10	135	21	666
Octobre .....	3.286	304	1.622	26	179	342	653	1	141	18	1.567
Novembre .....	3.052	320	1.548	24	147	276	577	1	142	17	1.735
Décembre .....	2.579	67	1.487	26	138	278	438	1	131	13	654
1958 Janvier .....	2.464	24	1.421	29	122	277	449	1	127	14	454
Février .....	2.201	18	1.230	25	112	236	443	1	123	13	397*

<sup>1</sup> Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

\* Le chiffre pour mars 1958 s'élève à 454.

### III. — MOUVEMENT DES PORTS

71<sup>1</sup>

#### a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale					
	Entrées			Sorties			Entrées			Sorties		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>1</sup>	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>1</sup>	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m <sup>3</sup> )	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>2</sup>	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m <sup>3</sup> )	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>2</sup>
				chargés	sur lest							
1956 Moyenne .....	1.299	3.172	1.865	1.087	206	1.279	4.032	1.850	719	3.957	1.821	1.194
1957 Moyenne .....	1.325	3.296	1.828	1.116	204	1.227	4.109	1.925	753	4.014	1.890	1.167
1957 Mars .....	1.408	3.231	1.673	1.198	211	1.253	4.145	1.937	833	4.012	1.839	1.106
Avril .....	1.296	3.193	1.847	1.108	185	1.241	4.121	1.918	807	4.036	1.911	1.135
Mai .....	1.321	3.306	1.728	1.134	191	1.403	4.159	1.929	751	4.028	1.897	1.178
Juin .....	1.213	3.158	1.743	1.032	192	1.187	3.819	1.756	670	3.709	1.715	1.087
Juillet .....	1.311	3.240	1.929	1.100	212	1.311	3.960	1.840	724	4.079	1.899	1.169
Août .....	1.321	3.425	1.969	1.114	206	1.014	4.324	2.013	749	4.057	1.910	1.261
Septembre .....	1.266	3.154	1.940	1.040	211	1.169	4.084	1.982	795	3.997	1.897	1.147
Octobre .....	1.385	3.589	1.752	1.175	229	1.190	4.220	2.029	794	4.322	2.102	1.321
Novembre .....	1.342	3.503	1.926	1.134	184	1.247	4.094	1.953	728	3.999	1.933	1.170
Décembre .....	1.367	3.560	1.820	1.122	205	1.067	4.276	2.011	690	4.012	1.893	1.157
1958 Janvier .....	1.310	3.432		1.155	188		4.338	2.076	724	4.265	2.029	1.277
Février .....	1.292	3.318		1.102	169		3.919	1.906	771	3.760	1.842	1.103
Mars .....	1.435	3.586		1.242	198		4.371	2.116	872	4.318	2.099	1.233

<sup>1</sup>Trafic international. — <sup>2</sup> Trafic international et intérieur.

#### b) Port de Gand

71<sup>2</sup>

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale	
	Entrées			Sorties			Marchandises <sup>1</sup>	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>1</sup>	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>1</sup>	Entrées	Sorties
1956 Moyenne .....	196	178	216	195	177	82	143	92
1957 Moyenne .....	213	171	209	213	171	79	154	96
1957 Mars .....	238	169	224	238	172	72	153	86
Avril .....	209	149	152	218	149	78	156	119
Mai .....	207	194	248	205	192	70	172	159
Juin .....	239	194	224	233	189	123	175	119
Juillet .....	217	189	275	214	186	74	198	106
Août .....	228	183	197	237	195	53	164	91
Septembre .....	191	180	208	191	172	86	141	80
Octobre .....	210	155	189	201	149	99	148	75
Novembre .....	186	151	231	191	149	53	124	78
Décembre .....	192	160	143	189	159	62	97	64
1958 Janvier .....	204	168		207	155			
Février .....	184	172		163	145			
Mars .....	250	189		246	151			

<sup>1</sup> Trafic international.

### IV. — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

72

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Bateaux chargés														
	Trafic intérieur					Trafic international					Trafic mixte				
	Imports	Exports	Transit	Ensemble	Imports	Exports	Transit	Ensemble	Imports	Exports	Transit	Ensemble	Imports	Exports	Ensemble
	Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.				
1955 Moyenne .....	7.161	3.845	3.379	698	15.083	1.881	1.370	1.319	167	4.737	184,8	92,1	84,8	23,1	384,8
1956 Moyenne .....	7.348	3.713	3.230	578	14.869	1.930	1.372	1.218	139	4.659	186,0	89,5	79,2	19,7	374,4
1956 Septembre .....	8.240	4.216	3.379	483	16.318	2.125	1.544	1.273	115	5.057	206,3	101,6	79,1	17,3	404,3
Octobre .....	8.434	4.368	3.725	516	17.043	2.185	1.605	1.391	126	5.307	210,7	107,8	87,9	17,6	424,0
Novembre .....	7.835	3.739	3.115	498	15.187	2.075	1.388	1.177	121	4.761	192,9	91,3	80,5	16,3	381,0
Décembre .....	7.635	3.748	3.070	572	15.025	2.026	1.454	1.172	136	4.788	194,5	93,9	74,7	18,1	381,2
1957 Janvier .....	5.867	3.149	2.647	470	12.133	1.897	1.393	1.097	117	4.504	184,3	87,5	70,6	17,2	359,6
Février .....	5.909	3.445	2.458	464	12.276	1.627	1.406	926	108	4.067	154,7	86,0	54,3	13,8	308,8
Mars .....	7.704	4.088	3.467	637	15.896	1.967	1.494	1.175	160	4.796	202,2	98,7	83,5	23,0	407,4
Avril .....	7.556	4.290	3.460	584	15.890	1.957	1.680	1.233	147	4.917	196,7	112,5	87,1	20,9	417,2
Mai .....	7.799	4.471	3.852	785	16.907	2.058	1.605	1.309	196	5.168	203,6	113,2	88,3	28,1	433,2
Juin .....	7.154	3.996	3.634	778	15.562	1.828	1.407	1.197	191	4.623	176,7	98,3	83,1	27,9	386,0
Juillet .....	6.548	4.032	3.157	845	14.582	1.705	1.446	1.097	212	4.460	168,7	97,6	76,3	32,1	374,7
Août .....	7.486	3.993	3.155	664	15.298	2.055	1.373	1.125	173	4.726	200,5	90,3	72,8	26,1	389,7
Septembre .....	7.005	3.955	3.187	721	14.868	1.907	1.402	1.102	183	4.594	188,0	94,0	72,7	26,8	381,5





# CHOMAGE

## I. — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81<sup>1</sup>

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de chômeurs contrôlés						Nombre de journées perdues		
	Chômeurs inscrits au cours du mois			Moyenne journalière			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
(milliers)									
1957 Mars	112	92	204	86	26	112	2.594	770	3.364
Avril	96	80	176	78	24	102	1.723	521	2.244
Mai	89	83	172	71	23	94	1.632	536	2.168
Juin	89	109	198	66	27	93	1.926	794	2.720
Juillet	80	110	190	64	30	94	1.480	681	2.161
Août	77	84	161	62	22	84	1.426	497	1.923
Septembre	88	100	188	63	25	88	1.894	792	2.626
Octobre	85	101	186	64	30	94	1.479	676	2.155
Novembre	101	132	233	80	39	119	1.844	899	2.743
Décembre	128	294	422	98	92	190	2.754	2.583	5.337
1958 Janvier	141	252	393	115	89	204	2.761	2.142	4.903
Février	138	274	412	116	88	204	2.780	2.119	4.899
Mars				111	93	204			

## II. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

81<sup>2</sup>

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
		(milliers)									

### Moyenne journalière par mois

1957 Mars	30	112,4	25,8	19,2	19,1	24,2	8,7	7,3	5,0	0,9	2,2
Avril	22	102,0	23,6	17,4	16,6	22,9	8,4	6,6	4,2	0,4	1,9
Mai	23	94,3	21,1	16,3	15,1	21,4	8,3	6,3	3,7	0,3	1,8
Juin	29	93,6	19,0	17,0	13,8	20,8	8,9	7,9	3,8	0,5	1,9
Juillet	23	94,0	18,8	17,3	12,3	21,1	9,7	8,2	3,8	0,7	2,1
Août	23	83,6	16,5	15,5	11,2	20,5	7,7	6,4	3,7	0,3	1,8
Septembre	30	87,9	19,8	14,8	12,8	20,5	7,5	6,7	3,6	0,4	1,8
Octobre	23	93,6	22,5	14,2	15,1	21,2	7,5	7,2	3,5	0,5	1,9
Novembre	23	118,9	27,5	18,2	19,7	26,0	10,0	9,4	4,7	0,9	2,5
Décembre	28	189,8	38,9	28,3	34,2	43,8	15,6	13,8	8,9	2,5	3,8
1958 Janvier	24	204,0	41,2	28,7	34,3	45,2	17,3	17,3	10,6	4,3	5,1
Février	24	204,0	39,9	28,0	34,4	46,6	18,1	17,7	10,2	4,1	5,0
Mars	30	203,6	41,7	26,5	33,4	46,3	19,7	17,9	10,7	3,2	4,2

### Moyenne journalière par semaine

1958 Mars	2 au 8 ...	6	188,1	37,7	25,2	31,2	42,1	15,8	17,9	9,9	3,6	4,7
	9 au 15 ...	6	233,1	46,9	30,3	40,8	52,8	19,3	20,1	13,2	4,3	5,4
	16 au 22 ...	6	217,4	45,9	29,5	34,2	47,7	20,5	18,7	12,6	3,7	4,6
	23 au 29 ...	6	205,6	41,1	25,9	32,2	47,8	25,2	17,1	9,8	2,8	3,7
	30 au 5/4.	6	173,7	36,7	21,5	28,5	40,8	18,0	15,9	7,9	1,5	2,9
Avril	6 au 12 ...	5	166,3	36,4	20,7	26,7	40,7	15,3	15,7	6,9	1,1	2,8
	13 au 19 ...	6	178,2	35,5	20,7	27,3	40,3	26,4	17,3	7,0	0,8	2,9
	20 au 26 ...	6	175,4	34,8	20,6	27,3	41,9	22,8	16,0	8,8	0,6	2,6
	27 au 3/5.	5	178,9	35,3	21,5	30,5	45,6	20,8	15,3	6,8	0,6	2,5

## III. — MOYENNE JOURNALIERE DES CHOMEURS CONTROLES

81<sup>3</sup>

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Total			Chômeurs complets			Chômeurs partiels		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	(milliers)								
1956 Moyenne	101,4	43,4	144,8	61,4	29,7	91,1	40,0	13,7	53,7
1957 Moyenne	83,3	33,5	116,8	55,7	22,2	77,9	27,6	11,3	38,9
1957 Mars	78,6	33,8	112,4	61,4	25,1	86,5	17,2	8,7	25,9
Avril	70,4	31,6	102,0	55,7	22,6	78,3	14,7	9,0	23,7
Mai	63,9	30,4	94,3	49,2	21,6	70,8	14,7	8,8	23,5
Juin	64,6	29,0	93,6	46,9	19,4	66,3	17,7	9,6	27,3
Juillet	66,1	27,9	94,0	46,5	17,9	64,4	19,6	10,0	29,6
Août	57,4	26,2	83,6	44,1	17,9	62,0	13,3	8,3	21,6
Septembre	61,1	26,8	87,9	44,8	18,6	63,4	16,3	8,2	24,5
Octobre	64,1	29,5	93,6	45,5	18,7	64,2	18,6	10,8	29,4
Novembre	81,4	37,5	118,9	57,2	22,7	79,9	24,2	14,8	39,0
Décembre	138,3	51,5	189,8	72,0	26,3	98,3	66,3	25,2	91,5
1958 Janvier	153,3	50,7	204,0	85,5	29,5	115,0	67,8	21,2	89,0
Février	153,4	50,6	204,0	86,6	29,4	116,0	66,8	21,2	88,0
Mars	153,0	50,6	203,6	82,6	28,4	111,0	70,4	22,2	92,6



# STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

## I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES <sup>1</sup> (millions de francs)

85<sup>1</sup>

Rubriques	1957 31 juillet	1957 31 août	1957 30 septembre	1957 31 octobre	1957 30 novembre	1957 31 décembre	1958 31 janvier	1958 28 février
<b>ACTIF</b>								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	3.229	3.082	3.118	2.798	2.845	5.908	2.624	2.733
Prêts au jour le jour .....	1.649	1.796	1.333	1.150	1.402	848	1.111	1.459
Banquiers .....	4.858	5.048	5.657	5.255	5.219	4.304	5.121	4.479
Maison-mère, succursales et filiales ...	978	963	901	911	925	1.066	828	935
Autres valeurs à recevoir à court terme	4.546	4.170	4.010	4.479	4.630	4.481	4.224	4.345
Portefeuille-effets .....	43.403	43.725	42.139	43.360	44.747	44.270	44.562	45.024
a) Portefeuille commercial <sup>2</sup> .....	12.416	13.273	12.782	13.851	15.083	15.596	14.265	15.095
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	9.431	10.963	11.352	11.294	14.566	14.156	16.793	17.433
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 % .....	21.556	19.489	18.005	18.215	15.098	14.518	13.504	12.496
Reportis et avances sur titres .....	1.316	1.284	1.222	1.173	1.093	1.114	1.175	1.131
Débiteurs par acceptations .....	10.482	9.921	9.239	9.080	8.833	9.326	9.166	8.923
Débiteurs divers .....	22.827	23.085	23.187	22.209	21.407	21.638	21.765	22.365
Portefeuille-titres .....	25.624	25.574	25.615	25.219	24.820	24.474	24.402	24.580
a) Valeurs de la réserve légale .....	298	298	297	294	294	295	295	295
b) Fonds publics belges .....	22.826	22.780	22.819	22.417	22.032	21.692	21.787	21.966
c) Fonds publics étrangers .....	78	78	78	78	78	78	78	78
d) Actions de banques .....	1.139	1.139	1.139	1.140	1.140	1.113	1.129	1.130
e) Autres titres .....	1.283	1.278	1.282	1.289	1.276	1.296	1.113	1.111
Divers .....	925	934	1.006	1.089	1.086	976	928	806
Capital non versé .....	5	5	5	5	5	5	5	5
<i>Total disponible et réalisable ...</i>	119.842	119.587	117.432	116.729	117.012	118.410	115.911	116.785
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	20	21	22	24	24	21	21	21
Immeubles .....	991	991	986	987	993	1.001	1.000	1.009
Participation dans les filiales immobil.	267	267	267	267	267	267	267	267
Créances sur filiales immobilières ...	325	326	328	325	331	340	333	340
Matériel et mobilier .....	125	128	126	128	129	121	123	127
<i>Total de l'immobilisé ...</i>	1.728	1.733	1.729	1.731	1.744	1.750	1.744	1.764
<i>Total général actif ...</i>	121.570	121.320	119.161	118.460	118.756	120.160	117.655	118.549
<b>PASSIF</b>								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis .....	1.013	1.537	1.151	729	395	296	994	1.588
Emprunts au jour le jour .....	100	94	70	88	22	90	39	37
Banquiers .....	8.104	8.410	8.239	7.375	7.990	6.786	6.509	6.084
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.601	1.574	1.798	1.761	1.630	2.054	1.577	1.528
Acceptations .....	10.482	9.921	9.239	9.080	8.833	9.326	9.166	8.923
Autres valeurs à payer à court terme	2.665	2.707	2.311	2.530	2.619	2.255	2.370	2.620
Créditeurs pour effets à l'encaissement	715	708	753	779	848	861	770	777
Dépôts et comptes courants .....	80.310	79.813	78.723	78.567	78.924	81.113	78.661	79.584
a) A vue et à un mois au plus <sup>3</sup> ...	70.693	69.737	68.587	68.703	68.029	69.307	65.867	66.037
b) A plus d'un mois .....	9.617	10.076	10.136	9.864	10.895	11.806	12.794	13.547
Obligations et bons de caisse .....	4.369	4.460	4.536	4.659	4.794	4.938	5.045	5.175
Montants à libérer sur titres et partic.	627	627	630	630	629	634	627	623
Divers .....	3.529	3.413	3.599	4.193	3.996	3.622	3.869	3.565
<i>Total de l'exigible ...</i>	113.515	113.264	111.049	110.391	110.680	111.975	109.627	110.504
C. Non exigible :								
Capital .....	4.707	4.707	4.765	4.746	4.749	4.844	4.679	4.679
Fonds indis. par prime d'émission ...	144	144	141	140	140	139	140	140
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) ...	302	302	302	298	299	299	299	299
Réserve disponible .....	2.823	2.823	2.824	2.814	2.818	2.825	2.834	2.851
Provisions .....	79	80	80	71	70	78	76	76
<i>Total du non exigible ...</i>	8.055	8.056	8.112	8.069	8.076	8.185	8.028	8.045
<i>Total général passif ...</i>	121.570	121.320	119.161	118.460	118.756	120.160	117.655	118.549

<sup>1</sup> La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

<sup>2</sup> L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux instituts paraétatiques s'élevait aux 31 juillet, 31 août, 30 septembre, 31 octobre, 30 novembre, 31 décembre 1957, 31 janvier et 28 février 1958 respectivement à 12.448, 11.640, 12.293, 12.897, 11.228, 12.804, 12.423 et 11.247 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

<sup>3</sup> Y compris les dépôts inscrits en carnets ou livrets sur lesquels il peut être disposé à concurrence de 5.000 francs par période de quatorze jours, et, à concurrence de 50.000 francs maximum, par période de quatorze jours, moyennant un préavis de quatorze jours au moins. Pour les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre 1957, janvier et février 1958, ces dépôts s'élevaient respectivement à 10.721, 10.731, 10.704, 10.618, 10.522, 10.513, 10.608 et 10.548 millions de francs.

(millions de francs)

	1958 27 mars	1958 3 avril	1958 10 avril	1958 17 avril	1958 24 avril	1958 30 avril	1958 8 mai	1958 14 mai
<b>ACTIF</b>								
Encaisse en or .....	49.905	49.902	49.930	51.064	51.296	51.424	52.925	52.838
Avoirs sur l'étranger .....	805	1.232	1.360	1.479	1.260	1.448	1.251	1.468
Devises étrangères et or à recevoir .....	1.422	1.422	1.422	1.422	1.422	1.422	1.422	1.422
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P. ....	7.439	7.391	7.391	7.671	7.671	7.623	7.623	7.623
b) pays membres de l'U.E.P. ....	2.036	2.290	2.829	1.694	2.012	1.794	2.141	2.451
c) autres pays .....	859	955	840	865	967	968	998	1.010
Débiteurs pour change et or, à terme ...	156	549	549	549	549	549	549	524
Effets commerciaux sur la Belgique .....	7.171	7.558	6.981	6.771	6.636	6.817	7.422	6.812
Avances sur nantissement .....	390	1.190	572	838	394	2.065	556	379
Effets publics (art. 20 des statuts. Con- ventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor .....	8.365	8.790	8.865	7.565	6.990	7.440	7.190	7.165
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat .....	40	40	40	40	40	490	40	40
c) autres effets publics belges .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	705	680	675	684	683	664	674	686
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	1	2	2	2	2	2	1
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948) .....	34.243	34.243	34.243	34.243	34.243	34.243	34.243	34.243
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.375	2.375	2.375	2.375	2.375	2.371	2.375	2.375
Immeubles, matériel et mobilier .....	1.416	1.416	1.416	1.416	1.416	1.416	1.416	1.416
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel .....	1.001	999	999	1.002	1.002	1.005	1.000	1.000
Divers .....	565	527	502	554	514	523	623	558
	118.895	121.560	120.991	120.234	119.472	122.264	122.450	122.011

**PASSIF**

Billets en circulation .....	109.629	112.597	111.973	110.725	110.410	113.080	112.597	111.805
Comptes courants :								
Compte ordinaire ...	18	12	23	3	14	14	12	22
Comptes Accord de Coop. Economique	19	19	19	19	19	19	19	19
Trésor public } Taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	351	356	356	370	370	370	430	430
Banques à l'étranger : comptes ordin.	184	167	174	193	170	166	163	161
Comptes courants divers .....	2.163	1.344	1.421	1.835	1.456	1.584	2.199	2.555
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
Pays membres de l'U.E.P. ....	181	256	220	184	138	120	108	103
Autres pays .....	174	201	186	184	174	179	177	176
Total des engagements à vue	112.719	114.952	114.372	113.513	112.751	115.532	115.705	115.271
Provision spéciale :								
Convention du 14-9-54 : S.N.C.I. ....	550	550	550	625	625	625	625	625
Devises étrangères et or à livrer .....	1.608	2.000	1.999	2.006	2.010	2.004	2.004	1.990
Caisse de Pensions du Personnel .....	1.001	999	999	1.002	1.002	1.005	1.000	1.000
Divers .....	638	680	692	709	705	719	737	746
Capital .....	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	1.979	1.979	1.979	1.979	1.979	1.979	1.979	1.979
	118.895	121.560	120.991	120.234	119.472	122.264	122.450	122.011

## DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

(millions de francs)

Rubriques	1957 31 juillet	1957 31 août	1957 30 septembre	1957 31 octobre	1957 30 novembre	1957 31 décembre	1958 31 janvier	1958 28 février
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	5.621	5.514	5.184	4.080	4.028	4.032	3.810	3.896
Avoirs en monnaies convertibles en or ...	2.542	2.384	2.353	2.357	2.464	2.368	2.697	2.431
Avoirs en francs belges :								
Banques et divers organismes .....	1	1	1	1	1	1	—	1
Certificats du Trésor belge .....	927	764	609	409	274	100	300	550
Autres avoirs .....	591	692	587	657	552	616	617	483
Avoirs en autres monnaies .....	40	25	29	24	27	24	25	26
Monnaies étrangères et or à recevoir .....	—	137	64	1.063	1.063	1.058	1.058	922
Débiteurs pour change et or à terme ...	—	—	8	5	5	—	—	2
Effets commerc. sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi .....	385	337	247	284	271	303	190	213
Avances sur fonds publ. et subs. précieuses	563	500	560	198	181	17	51	10
Avoirs aux Offices des Chèques postaux ...	6	11	7	8	7	10	10	5
Effets publics (stat. : art. 6, § 1, n° 3) Emis par le Congo Belge .....	90	10	—	60	235	310	305	165
Avances (Stat. : art. 6, § 1, n° 4, litt. a et c) à des organismes créés ou régis par des disp. lég. partic. ou dont les engag. sont garantis par le Congo belge	213	241	232	262	297	282	285	284
Effets publics belges émis en francs cong.	3.390	3.190	2.990	2.790	2.590	2.390	2.034	1.825
Fonds publics :								
Stat. : art. 6, § 1, n°s 12 et 13 .....	1.055	1.096	1.124	1.169	1.192	1.190	1.201	1.209
Stat. : art. 6, § 2, n° 4, al. 2 .....	186	190	192	197	159	157	168	188
Immeubles, matériel et mobilier .....	253	260	267	277	281	301	307	310
Divers .....	173	191	192	226	218	132	109	123
	16.036	15.543	14.646	14.067	13.845	13.291	13.167	12.643
<b>PASSIF</b>								
Billets et monnaies métalliques en circul.	5.913	5.953	5.810	5.657	5.589	5.885	5.795	5.814
Comptes courants et créditeurs divers :								
Congo Belge .....	5.465	5.132	5.152	4.559	4.043	3.310	2.790	1.878
Ruanda-Urundi .....	187	176	168	102	81	30	15	10
Comptes courants divers .....	1.309	1.083	1.100	1.470	1.577	1.667	1.699	1.934
Valeurs à payer .....	198	193	147	282	183	316	238	275
Total des engagements à vue .....	13.072	12.537	12.377	12.070	11.473	11.208	10.537	9.911
Créditeurs pour change et or à terme .....	—	25	—	—	—	—	—	—
Engagements en francs belges :								
A vue .....	1.127	1.022	628	864	1.082	1.011	1.070	1.075
A terme .....	961	863	659	181	179	141	113	89
Engagements en monnaies étrangères :								
En monnaies convertibles .....	5	5	—	—	87	2	523	520
En autres devises .....	12	15	17	12	16	9	10	10
Monnaies étrangères et or à livrer .....	—	201	70	62	62	56	56	171
Divers .....	453	469	489	522	540	458	452	461
Capital .....	150	150	150	150	150	150	150	150
Fonds de réserve et d'amortissement .....	256	256	256	256	256	256	256	256
	16.036	15.543	14.646	14.067	13.845	13.291	13.167	12.643

Comptes Chèques postaux 1 3		Dépôts à vue dans les banques 2 3			
Mois		Mois			
1957	Février .....	4,08	1956	Décembre .....	2,26
	Mars .....	3,92	1957	Janvier .....	2,06
	Avril .....	4,24		Février .....	2,05
	Mai .....	4,10		Mars .....	2,03
	Juin .....	4,01		Avril .....	2,28
	Juillet .....	3,99		Mai .....	2,25
	Août .....	4,01		Juin .....	2,11
	Septembre .....	3,85		Juillet .....	2,10
	Octobre .....	4,07		Août .....	2,00
	Novembre .....	4,53		Septembre .....	1,96
	Décembre .....	4,47		Octobre .....	2,05
1958	Janvier .....	4,40		Novembre .....	2,28
	Février .....	4,21		Décembre .....	2,36
	Mars .....	4,03	1958	Janvier .....	2,13
	Avril .....	4,33		Février .....	2,11

1 Voir tableau n° 86.

2 Méthode d'établissement : voir notre *Bulletin d'Information et de Documentation* d'octobre 1950, p. 222.

3 Chiffres réduits en mois-type de 25 jours.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, parce qu'ils ne sont pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONETAIRE INTERIEUR

(en milliards de francs)

Fin de mois	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale détenue par					Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	Mouvements du stock monétaire total		
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire *	le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	les entreprises et particuliers **							Stock de monnaie scripturale	
					Comptes courants à la Banque Nationale de Belgique *	Avoirs en comptes chèques postaux *	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements parasétatiques *	Total					
													(9) = (4) + (8)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(12)			
1955	Décembre	5,6	107,6	110,7	7,9	0,6	21,0	52,5	74,1	82,0	192,7	57,5	+ 4,1 <sup>1</sup>
1956	Janvier	5,6	104,7	107,8	7,3	0,4	21,3	50,1	71,8	79,1	186,9	57,7	- 5,8
	Février	5,5	106,1	109,2	6,4	0,4	21,0	51,4	72,8	79,2	188,4	58,0	+ 1,5
	Mars	5,4	106,4	109,5	7,5	0,4	21,0	52,6	74,0	81,5	191,0	57,3	+ 2,6
	Avril	5,4	107,0	110,0	6,9	0,4	21,7	52,8	74,9	81,8	191,8	57,4	+ 0,8
	Mai	5,4	107,2	110,1	6,9	0,4	22,0	53,5	75,9	82,8	192,9	57,1	+ 1,1
	Juin	5,4	108,4	111,4	6,7	0,3	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	57,1	+ 2,2
	Juillet	5,4	110,1	113,1	6,0	0,4	22,3	52,6	75,3	81,3	194,4	58,2	- 0,7
	Août	5,4	109,9	113,0	6,5	0,3	21,6	53,5	75,4	81,9	194,9	58,0	+ 0,5
	Septembre	5,4	109,8	112,8	7,7	0,4	21,2	53,9	75,5	83,2	196,0	57,6	+ 1,1
	Octobre	5,4	110,7	113,6	5,8	0,3	21,3	54,7	76,3	82,1	195,7	58,1	- 0,3
	Novembre	5,4	110,0	112,9	5,7	0,3	21,6	54,2	76,1	81,8	194,7	58,0	- 1,0
	Décembre	5,4	111,5	114,4	6,4	0,6	21,9	55,6	78,1	84,5	198,9	57,5	+ 4,2
1957	Janvier	5,4	109,8	112,6	6,4	0,4	22,3	53,9	76,6	83,0	195,6	57,6	- 3,3
	Février	5,4	110,4	113,2	6,2	0,5	21,6	53,6	75,7	81,9	195,1	58,0	- 0,5
	Mars	5,2	110,9	113,6	7,2	0,4	21,5	55,5	77,4	84,6	198,2	57,3	+ 3,1
	Avril	5,2	110,5	113,3	7,1	0,4	22,4	54,2	77,0	84,1	197,4	57,4	- 0,7
	Mai	5,3	110,7	113,6	6,7	0,3	22,1	54,8	77,2	83,9	197,5	57,5	+ 0,1
	Juin	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4	+ 4,4
	Juillet	5,4	112,3	115,1	6,4	0,4	22,3	54,2	76,9	83,3	198,4	58,0	- 3,5
	Août	5,4	111,9	114,7	6,1	0,3	21,3	52,8	74,4	80,5	195,2	58,8	- 3,2
	Septembre	5,3	111,5	114,4	6,7	0,3	21,4	51,6	73,3	80,0	194,4	58,9	- 0,8
	Octobre	5,3	111,5	114,5	5,8	0,3	22,4	51,3	74,0	79,8	194,3	58,9	- 0,1
	Novembre	5,3	111,0	113,9	5,4	0,5	21,8	51,7	74,0	79,4	193,3	58,9	- 1,0
	Décembre	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,4	53,2	76,5	82,9	198,4	58,2	+ 5,1
1958	Janvier	5,4	110,2	113,1	5,6	0,5	23,0	50,0	73,5	79,1	192,2	58,8	- 6,2
	Février	5,4	111,0	113,9	5,2	0,4	22,9	50,7	74,0	79,2	193,1	59,0	+ 0,9

\* Déduction faite des encaisses des organismes émetteurs de monnaie.

\*\* Y compris des organismes parasétatiques administratifs.

<sup>1</sup> Mouvement par rapport au 30 septembre 1955.





**ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE**  
(milliards de francs)

— 429 —

Périodes	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires				Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (6) = (1) + (5)	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital des pouvoirs publics et des donations officielles)	Financement monétaire des pouvoirs publics *		Monétisation de la dette de l'Etat et autres fonds publics	Crédits d'es-compte d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers nat. logés dans les organismes monétaires	Différence entre fonds propres et immobilisations + participations des organismes monétaires	Emprunts obligataires des banques de dépôts	Opérations autres qu'à court terme du Fonds Monétaire. du Crédit Communal et de la Caisse Nationale de Crédit professionnel (soldes)	Divers		Comptes pour balance	Total  (18) = de (7) à (17)
		Dépôts à terme et comptes spéciaux des exportateurs vers l'U.E.P.	Dépôts en devises de nationaux	Avoirs du Trésor	Total			Etat	Autres						Opérations spécifiques de prêts et d'emprunts sur et envers des organismes financiers non monétaires	Créances et engagements non rangés ailleurs et en vers des nationaux (soldes)		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
1951 1 <sup>er</sup> trimestre	- 1,8	- 0,2	—	+ 0,1	- 0,1	- 1,9	- 0,6	- 1,2	+ 0,1	- 2,0	+ 2,4	- 0,1	- 0,1	+ 0,1	- 0,2	+ 0,2	- 0,5	- 1,9
2 <sup>e</sup> trimestre	+ 2,8	+ 0,1	- 0,3	+ 0,1	- 0,3	+ 2,5	+ 2,5	+ 1,2	+ 0,1	—	- 1,0	- 0,3	—	- 0,3	+ 0,3	+ 0,2	- 0,2	+ 2,5
3 <sup>e</sup> trimestre	+ 5,5	+ 0,8	+ 0,1	+ 0,7	+ 1,6	+ 7,1	+ 6,4	+ 3,9	- 0,1	- 0,3	- 2,0	- 0,3	- 0,1	+ 0,2	- 0,1	- 0,4	+ 0,4	+ 7,1
4 <sup>e</sup> trimestre	+ 6,0	+ 1,0	+ 0,7	+ 0,1	+ 1,8	+ 7,8	+ 2,7	+ 0,5	- 0,2	+ 0,7	+ 3,6	+ 0,1	- 0,1	+ 0,3	- 0,2	- 0,1	+ 0,5	+ 7,8
Total ...	+12,5	+ 1,5	+ 0,5	+ 1,0	+ 3,0	+15,5	+11,0	+ 4,4	- 0,1	- 1,6	+ 3,0	- 0,6	- 0,3	+ 0,3	- 0,2	+ 0,2	- 0,6	+15,5
1952 1 <sup>er</sup> trimestre	+ 1,3	+ 2,0	- 0,8	+ 0,2	+ 1,4	+ 2,7	+ 4,4	+ 1,5	+ 0,1	- 0,4	- 0,9	—	- 0,3	- 1,1	- 0,2	- 0,1	- 0,3	+ 2,7
2 <sup>e</sup> trimestre	+ 1,8	+ 1,5	- 0,1	+ 0,1	+ 1,5	+ 3,3	+ 2,6	+ 2,1	—	+ 0,2	- 1,6	—	+ 0,1	- 0,3	- 0,4	+ 0,9	- 0,3	+ 3,3
3 <sup>e</sup> trimestre	+ 0,7	+ 1,2	—	—	+ 1,2	+ 1,9	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,1	—	- 1,1	- 0,2	- 0,1	+ 0,3	- 0,3	+ 0,2	+ 0,2	+ 1,9
4 <sup>e</sup> trimestre	+ 2,2	- 0,3	+ 0,1	—	- 0,2	+ 2,0	- 0,1	- 1,5	- 0,1	+ 0,5	+ 3,9	+ 0,2	- 0,1	+ 0,1	+ 0,1	- 0,1	- 0,9	+ 2,0
Total ...	+ 6,0	+ 4,4	- 0,8	+ 0,3	+ 3,9	+ 9,9	+ 7,1	+ 5,2	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,3	—	- 0,4	- 1,0	- 0,8	+ 0,4	- 1,3	+ 9,9
1953 1 <sup>er</sup> trimestre	- 1,2	+ 1,3	+ 0,1	- 1,1	+ 0,3	- 0,9	- 0,3	+ 1,6	+ 0,4	- 0,2	- 0,5	—	- 0,1	- 0,8	+ 0,3	- 1,4	+ 0,1	- 0,9
2 <sup>e</sup> trimestre	+ 2,5	- 0,6	- 0,1	+ 0,2	- 0,5	+ 2,0	- 0,8	—	- 0,1	+ 1,3	+ 0,2	—	- 0,1	- 0,7	+ 0,2	+ 1,6	+ 0,4	+ 2,0
3 <sup>e</sup> trimestre	+ 2,4	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,8	+ 2,1	+ 4,5	+ 1,2	+ 5,2	- 0,5	—	+ 0,2	- 0,2	- 0,3	+ 1,2	—	- 0,6	+ 0,7	+ 4,5
4 <sup>e</sup> trimestre	+ 2,1	+ 0,7	+ 0,8	- 1,1	- 1,2	+ 0,9	+ 1,3	- 1,0	+ 0,2	—	+ 2,3	+ 0,1	- 0,4	—	- 0,4	+ 0,1	- 1,3	+ 0,9
Total ...	+ 5,8	+ 2,0	- 0,1	- 1,2	+ 0,7	+ 6,5	- 1,0	+ 5,8	—	+ 1,1	+ 2,2	- 0,1	- 0,9	- 0,3	+ 0,1	- 0,3	- 0,1	+ 6,5
1954 1 <sup>er</sup> trimestre	- 3,3	+ 0,5	- 0,1	- 0,1	+ 0,3	- 3,0	- 1,0	- 3,2	+ 0,1	+ 1,0	- 1,3	- 0,1	- 0,3	- 0,5	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,7	- 3,0
2 <sup>e</sup> trimestre	+ 5,3	- 1,4	+ 0,1	—	- 1,3	+ 4,0	- 2,8	+ 4,7	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,8	- 0,1	- 0,3	+ 0,9	+ 0,8	- 0,4	+ 0,1	+ 4,0
3 <sup>e</sup> trimestre	- 2,0	+ 0,5	- 0,2	—	+ 0,3	- 1,7	- 1,5	+ 0,2	—	+ 0,3	+ 0,6	- 0,2	- 0,2	+ 0,7	- 0,2	- 0,6	- 0,8	- 1,7
4 <sup>e</sup> trimestre	+ 3,3	+ 1,1	+ 0,7	—	+ 1,8	+ 5,1	+ 0,6	- 1,4	- 0,1	+ 1,7	+ 2,9	- 0,3	- 0,2	+ 0,8	+ 0,2	+ 1,2	- 0,3	+ 5,1
Total ...	+ 3,3	+ 0,7	+ 0,5	- 0,1	+ 1,1	+ 4,4	- 4,7	+ 0,3	+ 0,1	+ 3,2	+ 3,0	- 0,7	- 1,0	+ 1,9	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,7	+ 4,4
1955 1 <sup>er</sup> trimestre	+ 1,1	+ 1,0	- 0,3	—	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	+ 2,2	+ 0,1	- 0,6	- 0,4	+ 0,3	- 0,3	- 0,6	+ 0,2	- 0,1	- 0,4	+ 1,8
2 <sup>e</sup> trimestre	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,1	—	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,5	- 1,1	+ 0,2	+ 1,6	+ 1,7	- 0,3	- 0,2	+ 0,5	—	- 0,6	+ 0,8	+ 3,1
3 <sup>e</sup> trimestre	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	—	—	- 0,2	+ 1,7	- 0,3	- 0,1	+ 0,6	- 1,5	- 0,2	- 0,2	+ 1,0	—	+ 0,1	- 1,3	- 0,2
4 <sup>e</sup> trimestre	+ 5,3	+ 1,2	+ 0,4	—	+ 1,6	+ 6,9	+ 0,5	+ 2,3	+ 0,2	+ 0,4	+ 2,9	+ 0,2	- 0,2	+ 0,5	—	+ 0,1	—	+ 6,9
Total ...	+ 9,1	+ 2,1	+ 0,4	—	+ 2,5	+11,6	+ 4,1	+ 3,1	+ 0,4	+ 2,0	+ 2,7	—	- 0,9	+ 1,4	+ 0,2	- 0,5	- 0,9	+11,6
1956 1 <sup>er</sup> trimestre	- 1,7	+ 1,1	—	—	+ 1,1	- 0,6	+ 3,2	- 1,5	+ 0,1	+ 0,2	- 1,0	- 0,2	- 0,2	- 1,0	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,6
2 <sup>e</sup> trimestre	+ 4,1	—	+ 0,4	—	+ 0,4	+ 4,5	+ 1,9	+ 1,2	+ 0,2	+ 1,3	- 1,3	- 0,4	- 0,1	- 0,4	+ 0,4	+ 0,2	+ 1,5	+ 4,5
3 <sup>e</sup> trimestre	+ 0,8	- 0,9	- 0,2	—	- 1,1	- 0,3	- 1,0	- 2,0	- 0,1	+ 0,3	+ 3,0	- 0,3	- 0,1	+ 0,7	—	- 0,5	- 0,3	- 0,3
4 <sup>e</sup> trimestre	+ 2,9	- 1,2	+ 0,5	—	- 0,7	+ 2,2	- 1,3	- 1,3	+ 0,6	+ 1,0	+ 3,9	+ 0,2	- 0,1	+ 0,5	- 0,3	+ 0,3	- 1,3	+ 2,2
Total ...	+ 6,1	- 1,0	+ 0,7	—	- 0,3	+ 5,8	+ 2,8	- 3,6	+ 0,8	+ 2,8	+ 4,6	- 0,7	- 0,5	- 0,2	- 0,1	+ 0,2	- 0,3	+ 5,8
1957 1 <sup>er</sup> trimestre	- 0,7	+ 1,0	+ 0,1	—	+ 1,1	+ 0,4	- 1,2	+ 4,0	- 0,5	- 1,3	+ 1,1	—	- 0,1	- 2,5	—	+ 0,1	+ 0,8	+ 0,4
2 <sup>e</sup> trimestre	+ 3,7	- 1,4	—	—	- 1,4	+ 2,3	- 0,1	- 0,5	+ 0,1	+ 1,0	+ 0,8	- 0,5	—	+ 0,8	- 0,2	- 0,3	+ 1,2	+ 2,3
3 <sup>e</sup> trimestre	- 7,5	+ 0,2	+ 0,6	—	+ 0,8	- 6,7	- 2,5	- 3,0	+ 0,1	- 0,3	—	- 0,4	- 0,1	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,3	- 6,7
4 <sup>e</sup> trimestre	+ 4,0	+ 1,3	- 0,7	+ 0,2	+ 0,8	+ 4,8	+ 5,3	+ 0,3	+ 0,1	- 0,5	+ 1,8	+ 0,1	- 0,4	- 0,5	- 0,3	- 0,3	- 0,8	+ 4,8
Total ...	- 0,5	+ 1,1	—	+ 0,2	+ 1,3	+ 0,8	+ 1,5	+ 0,8	- 0,2	- 1,1	+ 3,7	- 0,8	- 0,6	- 2,4	- 0,3	- 0,7	+ 0,9	+ 0,8

\* Mouvement des crédits directs aux pouvoirs publics + solde de leurs opérations en capital avec l'étranger. (Pouvoirs publics : Etat et pouvoirs subordonnés).

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

BANQUE DE FRANCE  
(milliards de francs français)

86<sup>1</sup>.

Rubriques	1957 5 septembre	1957 10 octobre	1957 7 novembre	1957 5 décembre	1958 9 janvier	1958 6 février	1958 6 mars	1958 10 avril
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	201	201	201	201	201	201	201	201
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes <sup>1</sup> .....	100	100	100	100	100	100	100	100
Disponibilités à vue à l'étranger .....	12	12	12	12	12	12	12	12
Monnaies divisionnaires .....	13	12	12	11	10	11	12	12
Comptes courants postaux .....	38	43	49	49	51	45	56	49
Av. au Fonds de Stabilisat. des changes <sup>2</sup> .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique .....	4	4	4	4	4	4	4	4
Prêts sans intérêts à l'Etat <sup>3</sup> .....	50	50	50	50	50	50	50	50
Av. provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 <sup>4</sup> ..	426	426	426	426	426	426	426	426
Avances provisoires à l'Etat <sup>5</sup> .....	175	175	175	175	175	175	175	175
Avances spéciales à l'Etat .....	300 <sup>1</sup>	300 <sup>1</sup>	300 <sup>1</sup>	300 <sup>1</sup>	300 <sup>1</sup>	390 <sup>6</sup>	390 <sup>6</sup>	390 <sup>6</sup>
Avances à l'Etat à échéance déterminée <sup>7</sup> ..	—	—	—	60	160	98	61	111
Bons du Trésor achetés .....	40 <sup>1</sup>	50 <sup>1</sup>	50 <sup>1</sup>	—	—	—	—	—
Portefeuille d'escompte .....	1.943	1.972	1.989	1.902	1.982	1.887	1.912	1.947
<i>Effets escomptés sur la France</i> .....	663	645	630	522	622	582	595	566
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i> .....	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
<i>Effets garant. par l'Office des céréales</i> <sup>8</sup> ..	7	40	47	54	60	53	47	34
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i> .....	1.273	1.287	1.312	1.326	1.300	1.252	1.270	1.347
Effets négociables achetés en France <sup>9</sup> ..	292	281	282	303	257	264	293	247
Avances à 30 jours sur effets publics .....	21	19	19	20	22	23	25	19
Avances sur titres .....	11	10	11	11	9	10	10	9
Avances sur or .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Hôtel et mobilier de la Banque .....	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rentes pourvues d'affectations spéciales <sup>10</sup> ..	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Effets en cours de recouvrement .....	28	25	32	29	21	26	24	32
Divers .....	66	68	73	73	59	52	52	52
<b>Total ...</b>	<b>3.720</b>	<b>3.748</b>	<b>3.785</b>	<b>3.726</b>	<b>3.839</b>	<b>3.774</b>	<b>3.803</b>	<b>3.836</b>
<b>PASSIF</b>								
Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation .....	3.257	3.286	3.262	3.158	3.233	3.200	3.229	3.272
Comptes courants créditeurs .....	355	343	396	453	472	451	446	445
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
<i>Comptes courants des accords de coopération économique</i> .....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères</i> .....	277	272	321	378	389	373	373	372
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i> .....	78	71	75	75	83	78	73	73
Capital de la Banque .....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Bénéfices en addition au capital <sup>11</sup> .....	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,5	0,5	0,5
Réserves mobilières légales <sup>10</sup> .....	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserve immobilière .....	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Divers .....	108	119	127	115	134	122	127	118
<b>Total ...</b>	<b>3.720</b>	<b>3.748</b>	<b>3.785</b>	<b>3.726</b>	<b>3.839</b>	<b>3.774</b>	<b>3.803</b>	<b>3.836</b>

<sup>1</sup> Convention du 26 juin 1957 approuvée par la loi du 26 juin 1957.

<sup>2</sup> Convention du 27 juin 1949.

<sup>3</sup> Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 18 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947.

<sup>4</sup> Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 28 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944.

<sup>5</sup> Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 21 septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1<sup>er</sup> octobre 1947.

<sup>6</sup> Convention du 26 juin 1957 approuvée par la loi du 26 juin 1957, convention du 9 janvier 1958 approuvée par la loi du 20 janvier 1958.

<sup>7</sup> Convention du 6 novembre 1957 approuvée par la loi du 7 novembre 1957, convention du 9 janvier 1958 approuvée par la loi du 20 janvier 1958.

<sup>8</sup> Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941.

<sup>9</sup> Décret du 17 juin 1938.

<sup>10</sup> Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857.

<sup>11</sup> Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897.

**BANK OF ENGLAND**  
(millions de £)

**86<sup>2</sup>**

Rubriques	1957 4 septembre	1957 9 octobre	1957 6 novembre	1957 4 décembre	1958 8 janvier	1958 5 février	1958 5 mars	1958 9 avril
-----------	---------------------	-------------------	--------------------	--------------------	-------------------	-------------------	----------------	-----------------

**Département d'émission**

**ACTIF**

Dette de l'Etat .....	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres fonds publics .....	2.010	1.985	1.985	2.035	2.085	1.985	1.985	2.035
Autres titres .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Monnaies autres que monnaies d'or .....	3	3	3	3	3	3	3	3
Montant de l'émission fiduciaire .....	2.025	2.000	2.000	2.050	2.100	2.000	2.000	2.050
Monnaies d'or et lingots .....	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	2.025	2.000	2.000	2.050	2.100	2.000	2.000	2.050

**PASSIF**

Billets émis :								
En circulation .....	1.989	1.973	1.976	2.034	2.033	1.959	1.974	2.025
Au Département bancaire .....	36	27	24	16	67	41	26	25
	2.025	2.000	2.000	2.050	2.100	2.000	2.000	2.050

**Département bancaire**

**ACTIF**

Fonds publics .....	230	269	249	247	207	198	274	250
Autres titres :								
Escomptes et avances .....	22	14	30	21	19	46	12	22
Titres .....	19	21	24	24	22	21	22	20
Billets .....	36	27	24	16	67	41	27	25
Monnaies .....	2	3	2	2	2	2	2	2
	309	334	329	310	317	308	337	319

**PASSIF**

Capital .....	15	15	15	15	15	15	15	15
Réserves .....	4	3	3	3	4	4	4	3
Dépôts publics : .....	13	16	9	10	10	11	12	19
Y compris Trésor, Banques d'épargne, commissaires de la Dette publique et comptes de dividendes								
Autres dépôts :								
Banquiers .....	205	226	229	208	213	205	233	207
Autres comptes .....	72	74	73	74	75	73	73	75
	309	334	329	310	317	308	337	319

FEDERAL RESERVE BANKS <sup>1</sup>

86<sup>3</sup>

(millions de \$)

Rubriques	1957 4 septembre	1957 9 octobre	1957 6 novembre	1957 4 décembre	1958 8 janvier	1958 5 février	1958 5 mars	1958 9 avril
<b>ACTIF</b>								
Certificats-or .....	21.100	21.107	21.177	21.219	21.231	21.246	21.235	20.848
Fonds de rachat des billets des F.R. ....	888	852	845	860	869	857	861	853
Total des réserves de certificats-or .....	21.988	21.959	22.022	22.079	22.100	22.103	22.096	21.701
Billets F.R. d'autres banques .....	360	378	375	334	564	627	511	440
Autres encaisses .....	382	367	362	329	407	536	508	492
Escompte et avances .....	433	684	689	498	707	153	107	139
Prêts à l'économie privée .....	1	1	—	—	—	—	—	1
Acceptations achetées directement .....	25	17	16	23	42	40	43	39
Acceptations détenues en vertu d'une convention de rachat .....	—	—	—	3	13	—	—	—
Fonds publics :								
Achetés directement								
Effets .....	688	577	597	819	899	571	581	893
Certificats .....	19.933	19.933	19.933	19.934	19.934	19.934	19.946	19.946
Billets .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Obligations .....	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.789	2.789
Total achetés directement ...	23.423	23.312	23.332	23.555	23.635	23.307	23.316	23.628
Détenus en vertu d'une convention de rachat .....	—	148	238	223	110	104	15	—
Total des fonds publics .....	23.423	23.460	23.570	23.778	23.745	23.411	23.331	23.628
Total des prêts et des fonds publics .....	23.882	24.163	24.275	24.302	24.507	23.604	23.481	23.807
Avoirs sur banques étrangères .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyens de trésorerie non encaissés .....	4.356	4.493	4.590	4.856	4.765	4.424	4.616	4.880
Immeubles .....	81	82	83	83	84	84	85	86
Autres avoirs .....	97	160	221	186	242	173	141	203
Total actif ...	51.096	51.601	51.928	52.169	52.669	51.551	51.439	51.049

EXIGIBLE

Billets de la Federal Reserve .....	26.932	26.853	26.894	27.326	27.286	26.685	26.551	26.528
Dépôts :								
Banques affiliées — compte de réserve	18.162	18.692	18.714	18.908	19.355	19.058	18.708	18.298
Trésor américain — compte général ...	501	504	418	244	474	207	386	482
Etrangers .....	344	337	353	308	342	284	286	252
Autres .....	272	253	250	182	171	321	309	407
Total dépôts .....	19.279	19.786	19.735	19.642	20.342	19.870	19.689	19.439
Moyens de trésor. avec disponib. différée	3.514	3.608	3.940	3.837	3.721	3.619	3.824	3.688
Autres engagements et dividendes courus	18	20	22	24	13	15	16	18
Total exigible ...	49.743	50.268	50.591	50.829	51.362	50.189	50.080	49.673

COMPTES DE CAPITAL

Capital libéré .....	338	338	341	342	346	348	349	350
Surplus (section 7) .....	748	748	748	748	809	809	809	809
Surplus (section 13b) .....	27	27	27	27	27	28	28	28
Autres comptes de capital .....	240	220	221	223	125	177	173	189
Total passif ...	51.096	51.601	51.928	52.169	52.669	51.551	51.439	51.049
Engagements éventuels sur acceptations achetées par correspondants étrangers ...	65	71	66	68	89	128	133	139
Engagem. d'emprunts à l'économie privée	1	1	1	1	1	1	1	1
Coefficient des réserves de certificats-or par rapport aux dépôts et billets F.R.	47,5 %	47,1 %	47,2 %	47,0 %	46,4 %	47,5 %	47,8 %	47,2 %

<sup>1</sup> Situation globale des douze banques de réserve fédérales.

**NEDERLANDSCHE BANK**  
(millions de florins)

**86<sup>4</sup>**

Rubriques	1957 7 octobre	1957 4 novembre	1957 9 décembre	1958 6 janvier	1958 10 février	1958 10 mars	1958 8 avril	1958 5 mai
<b>ACTIF</b>								
Effets, promesses et obligat. escomptés <sup>1</sup>	172	51	11	9	—	—	6	—
Effets, certificats du Trésor et obligations achetés par la Banque (art. 15, 4 <sup>o</sup> , de la loi bancaire de 1948) .....	—	—	68	68	68	—	—	—
Certif. du Trésor repris par la Banque à l'Etat en vertu de la conv. du 26-2-1947	460	460	460	460	460	288	226	165
Avances en comptes courants nantis (y compris les prêts) <sup>2</sup> .....	246	57	89	107	60	23	112	22
<i>sur titres, etc.</i> <sup>2</sup> .....	245	55	87	105	59	22	111	21
<i>sur produits et cédules</i> .....	1	2	2	2	1	1	1	1
Avances à l'Etat (art. 20 de la loi bancaire de 1948) .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Créance comptable sur l'Etat en vertu de la convention du 26-2-1947 .....	200	200	100	100	100	100	100	100
Lingots et monnaies .....	2.660	2.660	2.660	2.823	3.008	3.147	3.219	3.275
<i>Monnaies et lingots d'or</i> .....	2.649	2.649	2.649	2.812	2.995	3.131	3.203	3.260
<i>Monnaies d'argent, etc.</i> .....	11	11	11	11	13	16	16	15
Créances et titres libellés en monnaies étrangères <sup>3</sup> .....	809 <sup>4</sup>	952 <sup>4</sup>	956	1.028	1.141	1.498	1.344	1.327
Moyens de paiement étrangers <sup>3</sup> .....	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	4
Créances en florins résultant d'accords de paiement <sup>4</sup> .....	156	167	205	185	155	141	143	137
Placement du capital, des réserves, du fonds des pensions et du fonds de prévision .....	146	145	146	145	146	146	145	149
Immeubles et inventaire .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Comptes divers .....	42	45	44	47	51	52	58	35
	4.893	4.739	4.740	4.974	5.191	5.397	5.355	5.215
<b>PASSIF</b>								
Capital .....	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de réserve .....	20	20	20	20	20	20	20	20
Réserves spéciales .....	105	105	105	105	105	105	105	110
Fonds de prévis. du personnel temporaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Billets en circulation .....	4.035	4.092	3.982	4.094	3.911	4.023	4.081	4.094
Accréditifs en circulation .....	—	—	—	—	—	—	—	3
Comptes courants .....	631	425	528	648	1.009	1.047	966	854
<i>Trésor public</i> .....	206	58	172	347	593	558	495	316
<i>Trésor public, compte spécial</i> .....	17	17	17	17	17	17	17	17
<i>Avoirs des banques aux Pays-Bas</i> .....	275	193	214	165	275	344	303	381
<i>Engagements résultant d'accords de paiement</i> .....	47	62	40	29	34	37	49	37
<i>Autres avoirs de non-résidents</i> .....	15	15	15	16	15	14	13	15
<i>Autres engagements</i> .....	71	80	70	74	75	77	89	88
Engagements libellés en monnaies étrang.	18	8	9	6	33	120	101	74
Comptes divers .....	63	68	75	80	92	61	61	39
	4.893	4.739	4.740	4.974	5.191	5.397	5.355	5.215
<sup>1</sup> Dont Certificats du Trésor (escomptés directement par la Banque) .....	—	—	—	—	—	—	—	—
<sup>2</sup> Dont à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1933 — Staatsblad, n <sup>o</sup> 99) .....	13	13	13	13	13	13	13	13
<sup>3</sup> Conformément aux dispositions des articles 1 (a) et 8 (b) de l'arrêté royal du 27 juin 1956 (Stb. 857) le montant convertible de ces deux postes réunis s'élève à .....	337	398	375	447	695	1.095	890	915
<sup>4</sup> Dans ces postes sont comprises des créances consolidées pour un montant de .....	70	69	2	2	2	2	1	1
N. B. — Soldes en florins résultant d'accords de paiements et placés en bons du Trésor néerlandais .....	152	91	—	—	—	177	—	—
Billets mis en circulation par la Banque pour compte de l'Etat .....	129	129	127	127	122	121	122	120

## SVERIGES RIKSBANK

(millions de kr.)

86<sup>5</sup>

Rubriques	1957 31 août	1957 30 septembre	1957 31 octobre	1957 30 novembre	1957 31 décembre	1958 31 janvier	1958 28 février	1958 31 mars
<b>ACTIF</b>								
Monnaies et lingots d'or .....	531	517	497	500	483	475	460	448
Surplus de valeur d'or .....	715	697	670	674	651	639	619	604
Fonds publics étrangers * .....	959	949	949	951	882	712	704	718
Effets sur l'étranger * .....	79	75	83	94	93	244	248	218
Créances nettes sur banques et banquiers étrangers * .....	163	156	225	138	251	257	214	267
Autres avoirs sur l'étranger .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Effets et obligations du Trésor suédois *	4.491	4.475	4.562	4.477	5.050	4.761	4.579	4.468
Effets payables en Suède * .....	7	7	6	6	5	5	5	5
Prêts nantis * .....	62	105	10	166	84	6	124	247
Avances en comptes courants * .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts sur ventes à tempérament .....	53	53	54	53	54	54	54	54
Fonds de pensions déposés à l'administra- tion de la Dette publique .....	7	7	7	7	7	7	7	7
Monnaies (autres qu'en or) .....	31	31	31	29	25	31	33	34
Chèques et effets bancaires .....	2	38	4	4	17	5	2	17
Autres valeurs actives intérieures .....	54	44	48	50	103	82	76	45
Quota de la Suède au F.M.I. ....	517	517	517	517	517	517	517	517
Participation de la Suède au capital de la B.I.R.D. ....	103	103	103	103	103	103	103	104
<b>Total ...</b>	<b>7.775</b>	<b>7.775</b>	<b>7.767</b>	<b>7.770</b>	<b>8.326</b>	<b>7.899</b>	<b>7.746</b>	<b>7.754</b>
<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation <sup>1</sup> .....	5.319	5.361	5.504	5.542	5.840	5.547	5.506	5.443
Effets bancaires .....	2	2	1	1	3	2	2	2
Dépôts en comptes courants :	332	284	130	113	415	317	200	141
<i>Institutions officielles</i> .....	261	128	74	49	274	276	159	87
<i>Banques commerciales</i> .....	68	153	53	61	136	38	38	50
<i>Autres déposants</i> .....	3	3	3	3	5	3	3	4
Dépôts .....	1.007	1.006	1.006	1.005	1.044	1.006	1.008	1.135
Comptes d'ajustements de change .....	373	373	373	373	373	374	374	374
Autres engagements .....	147	155	168	173	89	46	49	52
Capital .....	50	50	50	50	50	50	50	50
Fonds de prêts sur ventes à tempérament	65	65	65	65	65	65	65	65
Fonds de réserve .....	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de pensions .....	7	7	7	7	7	7	7	7
Bénéfices reportés .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfice pour 1957 .....	—	—	—	—	—	45	45	45
Fonds Monétaire International .....	388	388	388	388	388	388	388	388
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement .....	64	63	54	32	31	31	31	31
<b>Total ...</b>	<b>7.775</b>	<b>7.775</b>	<b>7.767</b>	<b>7.770</b>	<b>8.326</b>	<b>7.899</b>	<b>7.746</b>	<b>7.754</b>

N.B. La couverture supplémentaire des billets (art. 10 de la loi sur la Riksbank) comprend les rubriques actives marquées d'un astérisque.  
<sup>1</sup> Le montant maximum de l'émission fiduciaire autorisée est de 6.800 millions de Kr. en vertu de la loi no 249 du 31 mai 1957.

Rubriques	1957 31 août	1957 30 septembre	1957 31 octobre	1957 30 novembre	1957 31 décembre P	1958 31 janvier P	1958 28 février P	1958 31 mars P
<b>ACTIF</b>								
Encaisse en or .....	4	4	4	4	4	4	4	4
Or à l'étranger dû par l'Etat .....	2	2	2	2	2	2	2	2
Caisse <sup>1</sup> .....	6	6	6	6	6	6	7	7
Portefeuille d'escompte .....	380	382	382	381	405	392	384	378
Effets reçus à l'encaissement .....	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Avances sur titres et sur marchandises et comptes courants .....	95	91	92	74	87	53	96	58
Disponibilités en devises à l'étranger .....	71	71	71	71	71	71	71	71
Titres émis ou garantis par l'Etat .....	68	68	68	68	72	71	71	72
Immeubles .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs divers .....	974	975	985	1.012	1.038	1.068	1.097	1.150
Créances diverses .....	3	3	3	3	3	3	3	3
Avances provisoires à l'Etat .....	77	77	77	77	77	77	77	77
Avances extraordinaires à l'Etat .....	343	343	343	343	343	343	343	343
Emissions des autorités militaires alliées ou pour leur compte .....	145	145	145	145	145	145	145	145
Compte courant du Trésor <sup>2</sup> .....	38	81	53	107	170	174	108	167
Placements en titres pour le compte du Trésor .....	337	347	337	347	345	345	335	340
Services divers pour le compte de l'Etat ..	26	23	22	31	32	29	33	33
Dépenses diverses .....	23	25	27	28	35	2	3	5
Total de l'actif ...	2.592	2.643	2.617	2.699	2.835	2.785	2.779	2.855
<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation <sup>3</sup> .....	1.707	1.729	1.701	1.716	1.914	1.751	1.726	1.766
Chèques et autres dettes à vue <sup>4</sup> .....	13	12	13	12	27	14	13	14
Comptes courants à vue .....	137	138	122	128	140	114	104	121
Comptes courants à terme et réserves obligatoires des banques .....	559	579	594	652	548	726	751	770
Créditeurs divers .....	144	147	147	149	159	164	167	163
Comptes courants des Accords de coopération économique .....	5	9	10	10	9	11	12	13
Capital .....	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds de réserve ordinaire .....	2	2	2	2	2	2	2	2
Fonds de réserve extraordinaire .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfices de l'exercice en cours .....	24	26	27	29	35	2	3	5
Total du passif et du patrimoine ...	2.592	2.643	2.617	2.699	2.835	2.785	2.779	2.855
Déposants de titres et valeurs (compte d'ordre) .....	3.724	3.681	3.551	3.447	3.430	3.210	3.918	4.647
Circulation du Trésor (net) .....	35	36	37	37	37	37	37	37
Circulation bancaire et du Trésor (net) ..	1.740	1.763	1.737	1.752	1.950	1.787	1.762	1.762
Moyens de paiement .....	4.815	4.881	4.851	4.920	5.262	5.007	4.971	4.971
Escomptes effectués .....	183	63	43	113	205	57	38	119
Avances effectuées .....	441	360	440	309	566	341	380	308
Opérations au comptant liquidées par les Chambres de compensation .....	5.526	5.190	6.295	5.160	6.763	6.112	5.719	4.553
<sup>1</sup> Comprend les billets et monnaies pour compte du Trésor .....	5	5	5	5	5	5	5	5
<sup>2</sup> Solde du fonds spécial .....	2	2	2	2	2	2	2	2
<sup>3</sup> Comprend les billets auprès du Trésor .....	1	1	1	1	1	1	1	1
<sup>4</sup> Comprend valeurs et assignations .....	10	9	10	9	18	11	10	10

Rubriques	1957 7 septembre	1957 7 octobre	1957 7 novembre	1957 7 décembre	1958 7 janvier	1958 7 février	1958 7 mars	1958 8 avril
<b>ACTIF</b>								
Or .....	9.450	10.033	10.655	10.691	10.602	10.430	10.383	10.261
Avoirs auprès des banques étrangères et placements à court terme à l'étranger .	8.398	8.404	7.055	6.868	6.611	6.535	6.541	6.714
Monnaies étrangères, lettres de change et chèques sur l'étranger .....	213	226	214	198	173	154	151	152
Autres créances sur l'étranger, dont avoirs à l'U.E.P. ....	5.437	5.793	6.428	6.504	6.461	6.292	6.292	6.248
Monnaies divisionnaires allemandes .....	79	76	80	58	84	98	97	78
Avoirs en comptes chèques postaux .....	74	104	111	81	141	82	86	97
Effets sur l'intérieur .....	1.284	1.295	897	1.210	1.145	1.084	1.547	1.504
Effets du Trésor et bons du Trésor sans intérêt .....	49	—	—	77	24	—	75	43
Créances sur titres .....	34	37	42	35	29	25	37	29
Crédits de caisse .....	122	90	138	180	75	71	90	56
Titres .....	167	172	173	178	238	238	240	244
Créances de péréquation et titre d'obligation sans intérêt .....	3.460	3.571	3.329	3.683	3.986	3.408	3.559	3.313
Crédit à l'Etat pour participation au Fonds Monétaire et à la Banque Mondiale .....	391	391	391	391	391	420	420	483
Autres valeurs actives .....	208	234	249	277	456	369	443	468
	29.366	30.426	29.762	30.431	30.416	29.206	29.961	29.690

<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation .....	14.957	15.134	15.081	15.989	15.208	15.176	15.724	16.410
Dépôts	11.782	12.585	12.066	11.546	12.063	11.413	11.550	10.754
a) institutions de crédit (y compris les Offices des Chèques et des Epargnes Postaux) .....	6.392	6.506	6.622	7.017	7.017	6.752	7.137	6.514
b) banque centrale de Berlin .....	129	—	—	—	—	—	—	—
c) déposants officiels .....	4.536	5.488	4.863	4.103	4.462	4.080	3.859	3.806
d) autres déposants intérieurs .....	174	169	267	194	342	324	249	198
e) déposants étrangers .....	501	422	314	232	242	257	305	236
Engagements résultant de transactions avec l'étranger .....	1.064	999	988	1.268	1.267	871	976	883
Fonds de prévision .....	593	601	600	600	596	571	571	571
Capital social .....	285	290	290	290	290	290	290	290
Réserves .....	435	436	436	436	436	436	436	436
Autres passifs .....	250	381	301	302	556	449	414	346
	29.366	30.426	29.762	30.431	30.416	29.206	29.961	29.690



**BANQUE NATIONALE SUISSE**  
(millions de francs suisses)

86<sup>8</sup>

Rubriques	1957 7 octobre	1957 7 novembre	1957 7 décembre	1958 7 janvier	1958 7 février	1958 7 mars	1958 8 avril	1958 7 mai
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	7.348	7.370	7.283	7.394	7.444	7.470	7.552	7.226
Disponibilités à l'étranger .....	525	535	566	700	585	574	613	562
pouvant servir de couverture .....	525	535	566	700	585	574	613	562
autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille effets sur la Suisse .....	185	142	162	163	152	139	134	132
Effets de change .....	185	142	162	163	152	139	134	132
Rescriptions de la Confédération Suisse .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Avancés sur nantissement .....	22	16	24	28	13	11	9	12
Titres .....	45	45	45	45	45	45	45	45
pouvant servir de couverture .....	—	—	—	—	1	1	—	—
autres .....	45	45	45	45	44	44	45	45
Correspondants en Suisse .....	9	11	8	9	7	8	11	9
Autres postes de l'actif .....	38	37	36	42	28	30	31	30
<b>Total</b> .....	<b>8.122</b>	<b>8.156</b>	<b>8.124</b>	<b>8.381</b>	<b>8.274</b>	<b>8.277</b>	<b>8.395</b>	<b>8.516</b>

**PASSIF**

Fonds propres .....	49	49	49	49	49	49	50	50
Billets en circulation .....	5.508	5.535	5.671	5.700	5.363	5.400	5.441	5.408
Engagements à vue .....	2.379	2.382	2.214	2.446	2.684	2.648	2.723	2.876
Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie .....	1.902	1.936	1.754	1.973	2.278	2.219	2.280	2.468
Autres engagements à vue .....	477	446	460	473	406	429	443	408
Autres postes du passif .....	186	190	190	186	178	180	181	182
<b>Total</b> .....	<b>8.122</b>	<b>8.156</b>	<b>8.124</b>	<b>8.381</b>	<b>8.274</b>	<b>8.277</b>	<b>8.395</b>	<b>8.516</b>

**TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION (\*)**  
(au 30 avril 1958)

86<sup>9</sup>

(en % depuis la date indiquée)

Allemagne .....	17 janvier 1958	3,50	Grande-Bretagne .....	20 mars 1958	6,— <sup>3</sup>
Autriche .....	17 novemb. 1955	5,—	Grèce .....	1 mai 1956	10,—
Belgique .....	27 mars 1958	4,25 <sup>1</sup>	Irlande .....	27 mars 1958	5,50
Congo belge et Ruanda-Urundi	31 juillet 1957	4,— <sup>2</sup>	Italie .....	6 avril 1950	4,—
Danemark .....	19 avril 1958	5,—	Norvège .....	14 février 1955	3,50
Espagne .....	22 juillet 1957	5,—	Pays-Bas .....	25 mars 1958	4,—
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York) .....	18 avril 1958	1,75	Portugal .....	12 janvier 1944	2,50
Finlande .....	19 avril 1956	6,50	Suède .....	11 juillet 1957	5,— <sup>4</sup>
France .....	12 août 1957	5,—	Suisse .....	15 mai 1957	2,50
			Turquie .....	6 juin 1956	6,—

(\*) Canada : depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1956, taux d'escompte fixé le jeudi de chaque semaine.

<sup>1</sup> Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

<sup>2</sup> Taux de traites acceptées domiciliées en banque.

<sup>3</sup> Depuis le 22 mai 1958 : 5,50 %.

<sup>4</sup> Depuis le 3 mai 1958 : 4,50 %.

III. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE <sup>1</sup>

87

Situations en milliers de francs suisses or  
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif	31 janvier 1958		28 février 1958		31 mars 1958		Passif		31 janvier 1958		28 février 1958		31 mars 1958	
		%		%		%		%		%		%		%
<b>I. Or en lingots et monnayé</b> .....	524.902	26,5	495.906	23,5	558.298	25,0	<b>I. Capital :</b>							
<b>II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue</b> .....	51.406	2,6	41.996	2,0	76.925	3,4	Actions libérées de 25 % .....	125.000	6,3	125.000	5,9	125.000	5,6	
<b>III. Portefeuille réescomptable</b> .....	585.783		620.539		559.745		<b>II. Réserves :</b>	21.663	1,1	21.663	1,0	21.663	1,0	
1. Effets de commerce et acceptations de banque .....	88.738	4,5	131.357	6,2	167.617	7,5	1. Fonds de Réserve légale .....	8.320		8.320		8.320		
2. Bons du Trésor .....	497.045	25,1	489.182	23,2	392.128	17,6	2. Fonds de Réserve générale .....	13.343		13.343		13.343		
<b>IV. Effets divers remobilisabl. sur dem.</b>	26.108	1,3	30.005	1,4	30.396	1,4	<b>III. Dépôts (or) :</b>	509.348		502.233		553.987		
<b>V. Dépôts à terme et avances :</b>	197.050		223.287		303.153		Banques centrales :							
1. Or :							a) de 6 à 9 mois .....	—		—		—		
a) à 3 mois au maximum .....	9.903	0,5	6.890	0,3	—	—	b) de 3 à 6 mois .....	101.739	5,1	132.126	6,3	117.919	5,3	
b) de 3 à 6 mois .....	—	—	—	—	6.907	0,3	c) à 3 mois au maximum .....	247.125	12,5	219.402	10,4	283.175	12,7	
c) de 6 à 9 mois .....	—	—	—	—	—	—	d) à vue .....	27.218	1,4	17.467	0,8	17.530	0,8	
d) de 9 à 12 mois .....	—	—	—	—	—	—	2. Autres déposants :							
e) à plus d'un an .....	—	—	—	—	—	—	a) de 6 à 9 mois .....	—		—		—		
2. Monnaies :							b) de 3 à 6 mois .....	6.574	0,3	6.574	0,3	8.693	0,4	
a) à 3 mois au maximum .....	95.272	4,8	124.293	5,9	233.173	10,4	c) à 3 mois au maximum .....	122.899	6,2	122.900	5,8	122.900	5,5	
b) de 3 à 6 mois .....	61.169	3,1	61.322	2,9	32.215	1,4	d) à vue .....	3.793	0,2	3.764	0,2	3.770	0,2	
c) de 6 à 9 mois .....	—	—	30.782	1,5	30.858	1,4	<b>IV. Dépôts (monnaies) :</b>	1.151.834		1.285.913		1.355.534		
d) de 9 à 12 mois .....	30.706	1,6	—	—	—	—	1. Banques centrales :							
e) à plus d'un an .....	—	—	—	—	—	—	a) à plus d'un an .....	35.857	1,8	37.399	1,8	36.020	1,6	
<b>VI. Autres effets et titres :</b>	526.074		628.021		634.224		b) de 9 à 12 mois .....	—		—		1.428	0,0	
1. Or :							c) de 6 à 9 mois .....	—		—		3.098	0,1	
a) à 3 mois au maximum .....	30.936	1,6	31.100	1,5	33.184	1,5	d) de 3 à 6 mois .....	56.133	2,8	53.129	2,5	35.267	1,6	
b) de 3 à 6 mois .....	51.554	2,6	45.477	2,2	36.547	1,6	e) à 3 mois au maximum .....	798.326	40,3	791.564	37,5	866.547	38,8	
c) de 6 à 9 mois .....	—	—	—	—	—	—	f) à vue .....	58.669	3,0	40.904	1,9	50.937	2,3	
d) de 9 à 12 mois .....	—	—	—	—	—	—	2. Autres déposants :							
2. Monnaies :							a) de 9 à 12 mois .....	—		—		—		
a) à 3 mois au maximum .....	356.360	18,0	368.443	17,5	376.432	16,9	b) de 6 à 9 mois .....	—		91.681	4,4	91.891	4,1	
b) de 3 à 6 mois .....	36.213	1,8	47.915	2,3	52.635	2,4	c) de 3 à 6 mois .....	152.854	7,7	168.516	8,0	168.937	7,6	
c) de 6 à 9 mois .....	6.239	0,3	6.058	0,3	7.313	0,3	d) à 3 mois au maximum .....	43.043	2,2	84.391	4,0	80.698	3,6	
d) de 9 à 12 mois .....	7.266	0,4	82.226	3,9	81.165	3,6	e) à vue .....	6.952	0,4	18.329	0,9	20.711	0,9	
e) à plus d'un an .....	37.506	1,9	46.802	2,2	46.948	2,1	<b>V. Divers</b> .....	32.605	1,7	34.474	1,7	36.310	1,6	
<b>VII. Actifs divers</b> .....	691	0,0	1.093	0,0	1.317	0,1	<b>VI. Compte de profits et pertes :</b>	6.355	0,3	6.355	0,3	6.355	0,3	
<b>VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne</b>	68.291	3,4	68.291	3,2	68.291	3,1	Report à nouveau .....	6.355		6.355		6.355		
<b>Total actif</b> .....	1.980.305	100,0	2.109.138	100,0	2.232.349	100,0	<b>VII. Provision pour charges éventuelles</b>	133.500	6,7	133.500	6,3	133.500	6,0	

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

<b>Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)</b>					<b>Dépôts à long terme :</b>	228.909	228.909	228.909
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank, et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus) .....	221.019		221.019		1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3) .....	152.606	152.606	152.606
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181		76.181		2. Dépôt du Gouvernement allemand	76.303	76.303	76.303
<b>Total</b> .....	297.200		297.200		<b>Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)</b>	68.291	68.291	68.291
					<b>Total</b> .....	297.200	297.200	297.200

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1er avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés et afférents à la date du 31 décembre 1952.

## IV. — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

88<sup>1</sup>

Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable en millions d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

ACTIF	Début des opérat. 1-7-1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable								
		Déc. 1954	Jun 1955	Déc. 1955	Jun 1956	Déc. 1956	Jun 1957	Déc. 1957	Janv. 1958	Mars 1958
<b>I. Disponibilités.</b>										
a) Montant de l'eng. du gouv. des E.U.A. (\$) .....	350,0	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5
b) Or en lingots .....	—	153,0	153,0	248,3	290,6	264,3	209,4	239,6	208,2	125,8
c) Solde du compte courant (dollars) .....	—	46,2	50,6	4,0	17,9	0,5	53,3	52,0	104,6	84,6
d) Bons Trésor E.U.A. au prix d'achat .....	—	100,2	72,3	—	5,9	1,5	—	17,6	4,5	111,1
	350,0	422,9	399,4	375,8	437,9	389,8	386,2	432,7	435,8	445,0
<b>II. Soldes init. débit. attribués p<sup>r</sup> l'exercice finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore utilisés.</b>										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise .....	44,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède .....	21,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni .....	150,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	215,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>III. Prêts consentis à des Parties contract. (19-9-50)</b>										
Autriche .....	—	—	—	—	0,7	—	—	—	—	—
Danemark .....	—	97,4	122,7	106,0	100,4	93,2	93,3	82,4	83,6	77,9
France <sup>2</sup> .....	—	241,4	148,9	86,6	74,6	217,1	356,8	384,8	388,0	406,3
Islande .....	—	4,5	4,6	5,2	5,2	5,4	5,3	5,3	5,3	5,2
Italie <sup>3</sup> .....	—	116,9	182,7	179,0	162,0	156,2	157,7	102,6	100,2	86,0
Norvège .....	—	98,6	107,3	114,2	100,7	88,2	77,8	77,1	78,4	80,9
Royaume-Uni .....	—	343,4	275,9	344,3	323,6	352,4	324,3	382,7	372,1	330,6
Turquie .....	—	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0
Portugal .....	—	—	0,2	0,2	—	—	—	—	—	—
Grèce .....	—	—	—	—	—	—	—	1,7	0,9	2,1
	—	932,2	872,3	865,5	797,2	942,5	1045,2	1066,6	1058,5	1019,0
<b>IV. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des sold. init. crédit. attribués à titre de prêt <sup>4</sup></b>										
Norvège .....	—	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Turquie .....	—	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
	—	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0
<b>V. Prêt spécial consenti à la France</b> .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	40,5
<b>VI. Divers</b> .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	565,3	1390,1	1306,7	1276,3	1270,1	1367,3	1466,4	1534,3	1529,3	1539,5
<b>PASSIF</b>										
<b>I. Fonds de roulement</b> .....	286,3	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6
<b>II. Sold. init. crédit. attr. à titre de dons p<sup>r</sup> l'exerc. finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore util.</b>										
Autriche .....	80,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Grèce .....	115,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Islande .....	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas .....	30,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège .....	50,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	279,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>III. Crédits reçus de Parties contractantes (19-9-50).</b>										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise .....	—	148,3	162,3	165,3	181,9	183,4	154,2	141,7	141,5	151,9
Allemagne .....	—	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0
Autriche .....	—	42,0	1,0	1,0	—	2,4	5,0	8,9	6,9	3,0
Grèce .....	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—
Pays-Bas .....	—	181,2	182,8	171,4	125,2	110,0	93,5	95,1	99,1	89,4
Portugal .....	—	6,5	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède .....	—	40,3	9,0	13,3	2,4	11,3	20,5	11,5	9,8	4,5
Suisse .....	—	150,0	123,8	100,9	78,5	69,8	40,9	7,6	4,0	—
	—	868,3	778,9	751,9	688,0	677,0	614,1	564,8	561,3	548,8
<b>IV. Créd. reçus de Part. contr. (19-9-50) (hors quota)</b>										
Allemagne .....	—	197,9	233,5	230,2	298,4	407,4	579,2	696,7	695,2	685,9
Autriche .....	—	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—
Suisse .....	—	17,6	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	217,5	233,5	230,2	298,4	407,4	579,2	696,7	695,2	685,9
<b>V. Crédit spécial accordé par l'U.E.B.L. (19-9-50).</b>	—	30,0	20,0	20,0	10,0	10,0	—	—	—	—
<b>VI. Crédits spéciaux reçus de Part. contractantes</b>										
Autriche .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,4
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5
Allemagne .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	27,0
Italie .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,4
Suisse .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,6
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	31,9
<b>VII. Divers</b> .....	—	2,7	2,7	2,6	2,1	1,3	1,5	1,2	1,2	1,3
	565,3	1390,1	1306,7	1276,3	1270,1	1367,3	1466,4	1534,3	1529,3	1539,5

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus figurent dans la situation ci-dessus. — 1 Y compris un crédit de 5,7 millions d'unités de compte accordé au Danemark en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — 2 Y compris un crédit de 44,8 millions d'unités de compte (juin 1957), 72,8 millions d'unités de compte (décembre 1957), 76,0 millions d'unités de compte (janvier 1958) et 94,3 millions d'unités de compte (mars 1958), accordé à la France en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — 3 Y compris un crédit de 59,7 millions d'unités de compte (juin 1955), 56,0 millions d'unités de compte (décembre 1955), 89,0 millions d'unités de compte (juin 1956), 33,2 millions d'unités de compte (décembre 1956) et 84,7 millions d'unités de compte (juin 1957), accordé à l'Italie en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — 4 Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950.

**UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS — OPERATIONS POUR LE MOIS DE MARS 1958**  
(en millions d'unités de compte)

88<sup>2</sup>

Pays Membres (et leurs zones monétaires) *	Excédent (+) ou déficit (—) net pour le mois	Régulé par 1				Crédit remboursé au cours du mois par le pays membre (+) ou au pays membre (—) en vertu d'accords bilatéraux d'amortissement	Position au 31 mars 1958 Créance du pays membre (+) ou dette du pays membre (—) vis-à-vis de l'Union 3
		Versement (ou remboursement) d'or.		Octroi (ou remboursement) de crédit			
		par le pays membre 2	au pays membre	au pays membre	par le pays membre 2		
Autriche .....	— 7,0	5,2	—	1,7	—	— 0,9	+ 3,0
Belgique-Luxembourg .....	+ 30,2	—	22,7	—	7,6	— 3,7	+ 151,9
Danemark .....	+ 3,5	—	2,6	—	0,9	+ 1,0	— 77,9
France .....	— 56,4	21,3 (21,0) (a)	—	14,1	—	+ 1,9	— 406,3
Allemagne .....	+ 12,5	—	9,4	—	3,1	— 4,7	+ 985,9
Grèce .....	— 1,2	0,9	—	0,3	—	—	— 2,1
Islande .....	— 0,0	0,0	—	0,0	5,8	+ 0,1	— 5,2
Italie .....	+ 23,2	—	17,4	—	6,5	+ 5,2	— 86,0
Pays-Bas .....	+ 25,9	—	19,4	—	—	— 2,6	+ 89,4
Norvège .....	— 6,6	5,0	—	1,7	—	+ 1,0	— 80,9 <sup>4</sup>
Portugal .....	— 4,6	4,6 (b)	—	—	—	—	néant <sup>5</sup>
Suède .....	— 3,7	2,8	—	0,9	—	— 0,7	+ 4,5
Suisse .....	— 23,4	23,4 (b)	—	—	—	—	néant <sup>5</sup>
Turquie .....	— 6,8	6,8 (c)	—	—	—	—	— 30,0 <sup>4</sup>
Royaume-Uni .....	+ 14,5	—	10,9	—	3,6	+ 3,3	— 330,6
<b>Totaux ...</b>	<b>+ 109,8</b> <b>— 109,8</b>	<b>70,1</b>	<b>82,4</b>	<b>18,8</b>	<b>27,5</b>	<b>+12,5</b> <b>—12,5</b>	<b>+ 1.234,7</b> <b>— 1.019,0</b>

\* L'Irlande est comprise dans la zone monétaire du Royaume-Uni qui comprend également les territoires d'outre-mer du Royaume-Uni et les pays non participants de la zone sterling.

1 Les règlements sont effectués pour 75 % en or (ou en dollars) et pour 25 % en crédit, à l'exception des cas suivants :

(a) France — Le montant de 42,3 millions d'u.c. qui aurait dû être réglé en or par la France a été réglé à concurrence de 21,0 millions d'u.c. par l'octroi de « prêts spéciaux » de l'Union à la France.

(b) Portugal et Suisse — Le quart de ces montants correspond à la fraction de leurs déficits dont le Portugal et la Suisse auraient eu le droit d'obtenir le règlement sous forme de crédit, mais qu'ils ont préféré régler temporairement en or (ou en dollars) conformément à l'article 11(d).

(c) Turquie — Régulé intégralement par un versement d'or (ou de dollars) effectué à l'Union, conformément à l'article 13(a).

2 Ces chiffres ne comprennent pas les « prêts spéciaux » accordés par les pays Membres à l'Union et les montants d'or correspondants payés par les pays Membres à l'Union.

3 Ces chiffres ne comprennent pas les « prêts spéciaux » accordés par l'Union et à l'Union.

4 Les chiffres des dettes vis-à-vis de l'Union indiqués ci-dessus ne comprennent pas les soldes initiaux attribués à titre de prêt à la Norvège et à la Turquie, soit 10 millions et 25 millions d'u.c. respectivement.

5 Ces chiffres ne comprennent pas les montants correspondants à la fraction de leurs déficits dont le Portugal et la Suisse auraient eu le droit d'obtenir le règlement sous forme de crédit mais qu'ils ont préféré régler temporairement en or (ou en dollars) conformément à l'article 11(d) et (e). Après exécution des opérations pour mars ces montants s'élevaient à 41,3 millions d'u.c. pour le Portugal et 12,3 millions d'u.c. pour la Suisse.

A la suite des opérations relatives au mois de mars 1958, les avoirs en or et les avoirs convertibles de l'Union qui s'élevaient à 440,7 millions d'u.c. après les opérations pour février 1958, ont été portés à 445,0 millions d'u.c.

# TABLE DES MATIERES

## STATISTIQUES COURANTES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

<b>MARCHE DE L'ARGENT.</b>		<b>Tabl.</b>	<b>PRODUCTION.</b>		<b>Tabl.</b>
Ia. — Taux officiels d'escompte et de prêts .....		2	I. — Indices de l'activité et de la production industrielle		50
Ib. — Taux de l'argent au jour le jour et à très court terme .....		2	II. — Combustibles et produits métallurgiques .....	55 <sup>1</sup> et 55 <sup>2</sup>	
Ic. — Taux des certificats de trésorerie .....		2	III. — Produits textiles .....		56 <sup>1</sup>
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite .....		4	IV. — Produits divers .....		56 <sup>2</sup>
III. — Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme .....		8	V. — Energie électrique .....		58
IV. — Taux d'escompte des principales banques d'émission .....		86 <sup>9</sup>	VI. — Gaz .....		59
<b>METAUX PRECIEUX.</b>			<b>CONSOMMATION.</b>		
Cours des métaux précieux .....		9	I. — Indices mensuels ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100 .....	65 <sup>2</sup> et 65 <sup>3</sup>	
<b>MARCHE DES CHANGES.</b>			II. — Consommation de tabac .....		66
Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles .....		10 <sup>1</sup>	III. — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays .....		67
<b>MARCHE DES CAPITAUX.</b>			<b>TRANSPORTS.</b>		
I. — Cours comparés de quelques fonds publics .....		14	I. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges :		
II. — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers .....		15 <sup>1</sup>	a) recettes et dépenses d'exploitation .....		70 <sup>1</sup>
III. — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles .....		15 <sup>2</sup>	b) wagons fournis à l'industrie .....		70 <sup>2</sup>
IV. — Rendement de titres à revenu fixe cotés à la Bourse de Bruxelles .....		16	c) trafic :		
V. — Emissions des sociétés industrielles et commerciales :			1° trafic général .....		70 <sup>2</sup>
Tableau rétrospectif .....		17 <sup>1</sup>	2° grosses marchandises .....		70 <sup>3</sup>
Emissions des sociétés congolaises en novembre et décembre 1957 :			A) ensemble du trafic		
Détail des émissions .....		17 <sup>2</sup>	B) service interne belge		
Groupement par importance du capital .....		17 <sup>2</sup>	II. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux .....		70 <sup>4</sup>
Emissions des sociétés belges en décembre 1957 :			III. — Mouvement des ports :		
Détail des émissions .....		17 <sup>3</sup>	a) Port d'Anvers .....		71 <sup>1</sup>
Groupement par importance du capital .....		17 <sup>4</sup>	b) Port de Gand .....		71 <sup>2</sup>
VI. — Emprunts des pouvoirs publics .....		18	IV. — Mouvement général de la navigation intérieure ...		72
VII. — Opérations bancaires du Crédit Communal .....		19	<b>COMMERCE EXTERIEUR.</b>		
VIII. — Inscriptions hypothécaires .....		20	Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.) .....		
<b>FINANCES PUBLIQUES.</b>					
I. — Situation de la Dette publique .....		25 <sup>1</sup>			
II. — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique .....		25 <sup>2</sup>			
III. — Aperçu de l'exécution des budgets .....		25 <sup>3</sup>			
IV. — Rendement des impôts .....		26			
<b>REVENUS ET EPARGNE.</b>			<b>CHOMAGE.</b>		
I. — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises :			I. — Chômage complet et partiel .....		81 <sup>1</sup>
Tableau rétrospectif .....		30 <sup>2</sup>	II. — Répartition des chômeurs contrôlés par province ...		81 <sup>2</sup>
II. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite .....		31	III. — Moyenne journalière des chômeurs contrôlés .....		81 <sup>3</sup>
Dépôts sur livrets des particuliers à la Caisse d'Epargne.			IV. — Répartition des chômeurs contrôlés par groupe de professions .....		81 <sup>4</sup>
III. — Indice des rémunérations horaires brutes des ouvriers .....		32	<b>STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES.</b>		
<b>MOUVEMENT DES AFFAIRES.</b>			I. — Belgique et Congo belge :		
I. — Activité des Chambres de Compensation : (Mouvement du débit) .....		35	Situations globales des banques .....		
II. — Mouvement des chèques postaux .....		36	Banque Nationale de Belgique :		
<b>PRIX.</b>			Situations hebdomadaires .....		
a) Indices des prix de gros en Belgique .....		45 <sup>1</sup>	Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :		
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger .....		45 <sup>2</sup>	Situations mensuelles .....		
c) Indices des prix de détail en Belgique .....		46	Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique .....		
			Stock monétaire intérieur .....		
			Bilans intégrés des organismes monétaires .....		
			Origines des variations du stock monétaire .....		
			II. — Banques d'émission étrangères.		
			Situations :		
			Banque de France .....		
			Bank of England .....		
			Federal Reserve Banks .....		
			Nederlandsche Bank .....		
			Sveriges Riksbank .....		
			Banca d'Italia .....		
			Deutsche Bundesbank .....		
			Banque Nationale Suisse .....		
			Taux d'escompte .....		
			III. — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle ...		
			IV. — Union Européenne de Paiements :		
			Résumé de la situation financière .....		
			Règlement de la position des pays membres .....		

---

---

Prix de l'abonnement annuel    {  Belgique, 250 francs.  
  {  Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.

---

---

---

Imprimerie  
de la Banque Nationale de Belgique  
L'ingénieur en Chef de l'Imprimerie :  
Ch. AUSSEMS  
15, square des Nations, Bruxelles 5

---